

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs civiques

Forum national sur l'emploi des Jeunes

Comité Scientifique

L'EMPLOI DES JEUNES AU SENEGAL : UNE PRIORITE NATIONALE

Mars 2014

Sommaire

Liste des abréviations, acronymes et sigles	4
Résumé analytique	13
Introduction	22
Partie 1 : L'emploi des jeunes : une préoccupation majeure	25
Chapitre I. Contexte socio-démographique	25
1.1. Contexte démographique	25
1.2. Contexte socio-économique	27
Chapitre II. Profil du marché de l'emploi des jeunes au Sénégal	29
2.1. Situation de l'emploi des jeunes	29
2.2. Caractéristiques du marché de l'emploi des jeunes	38
Chapitre III : Les réponses apportées par l'État au problème de l'emploi des jeunes.....	51
3.1. Expériences de promotion de l'emploi au Sénégal.....	51
3.2. Politiques macroéconomiques, stratégies de croissance et emploi	56
Chapitre IV. Des dysfonctionnements dans l'organisation, l'animation et la régulation du marché de l'emploi jeune.....	66
4.1. Un problème d'adéquation des compétences sur le marché du travail et un climat des affaires défavorable à l'entrepreneuriat des jeunes	66
4.2. Un vide juridique par rapport à la législation sur l'emploi jeune et un défaut de coordination et de viabilité financière des institutions de gouvernance de l'emploi jeune	71
Partie 2 : Combattre le chômage et le sous-emploi des jeunes : des propositions innovantes susceptibles de valoriser un bassin significatif d'emplois à l'horizon 2017	76
Chapitre V. Miser sur les secteurs porteurs d'emplois en plaçant l'emploi au cœur des politiques économiques et faire le pari des niches	77
5.1. Intégrer les préoccupations d'emploi dans le cadrage macroéconomique des politiques publiques	77
5.2. Pour un pari des niches à haut potentiel d'emplois et de croissance.....	78
Chapitre VI. Des mesures indispensables pour corriger les dysfonctionnements du marché de l'emploi et favoriser l'entrée des jeunes.....	83
6.1. Des mesures indispensables pour favoriser l'entrée dans le marché de l'emploi des jeunes.....	83
6.2 Des mesures correctives à apporter aux dysfonctionnements du marché du travail	89
Chapitre VII. La diaspora : un vecteur de création d'emplois	94
7.1. Mettre à profit les compétences formées à l'étranger	94
7.2. Définir une politique incitative à l'investissement et à l'entrepreneuriat des émigrés	94
Chapitre VIII. Rationaliser les institutions publiques en charge de l'emploi jeune.....	96
8.1. Rationaliser et territorialiser les structures de conseil et d'accompagnement des jeunes	96
8.2. Déconcentrer et décentraliser les structures d'insertion et d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes	97
Conclusions	98

Bibliographie	107
Annexes.....	109
Remerciements.....	171

Liste des abréviations, acronymes et sigles

ADEPME	Agence de Développement et d'Encadrement des petites et moyennes Entreprises
AGETIP	Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public
AJEB	Agence pour l'Emploi des Jeunes des Banlieues
ANAMO	Agence nationale de la Maison de l'outil
ANEJ	Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes
ANAMA	Agence nationale d'Appui aux Marchands ambulants
ANIDA	Agence nationale d'Insertion et de Développement agricole
ANPE	Agence nationale pour l'Emploi
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
APC	Approche par les Compétences
APDA	Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat
APIX	Agence de Promotion de l'Investissement et des grands Travaux
BAC	Baccalauréat
BAU	Business As Usual
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEP	Brevet d'Études professionnelles
BFEM	Brevet de Fin d'Étude moyen
BIT	Bureau international du Travail
BRS	Banque régionale de Solidarité
BTP	Bâtiment et Travaux publics
BTS	Brevet de Technicien supérieur
CAP	Certificat d'Aptitude professionnelle
CCHS	Comité conjoint d'Harmonisation et de Suivi
CDD	Contrat à Durée déterminée
CDI	Contrat à Durée indéterminée

CEM	Collège d'Enseignement moyen
CES	Constant Elasticity Substitution
CGI	Code général des Impôts
CIVIS	Contrat d'Insertion à la Vie sociale
CNEE	Convention nationale État Employeur
CNES	Confédération nationale des Employeurs du Sénégal
CNP	Conseil national du Patronat
CNTS	Confédération nationale des Travailleurs du Sénégal
CP	Contrats de Performances
CRETF	Centre régional d'Enseignement technique féminin
CSI	Confédération syndicale internationale
CSS	Caisse de Sécurité sociale
DAARA	École coranique en langue Wolof
DE	Direction de l'Emploi
DPEE	Direction de la Prévision et des Études économiques
DPS	Direction de la Prévision et de la Statistique
ECB	École communautaire de Base
EPPS	Enquête sur la Perception de la Pauvreté au Sénégal
EPT	Education pour tous
ESAM	Enquête sénégalaise auprès des Ménages
ESPS	Enquête Sur les Priorités au Sénégal
ETFP	Enseignement technique et Formation professionnelle
FBCF	Formation brute de Capital Fixe
	FESSEF (manquant)
FMI	Fond monétaire international
FNAE	Fond national d'Action pour l'Emploi
FNPJ	Fond national de Promotion de la Jeunesse
FNPE	Fonds national de Promotion de l'Emploi
FNR	Fonds national de Retraite

FONDEF	Fonds de Développement de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle
GERME	Gérer Mieux votre Entreprise
GPEC	Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences
IMF	Impôt Minimum forfaitaire
IPRES	Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal
IS	Impôt sur les Sociétés
ISPE	Instrument de Soutien à la Politique économique
JFA	Jeunes dans les Fermes agricoles
Lux-Dev	Projet de formation -insertion des jeunes de la Coopération luxembourgeoise
MCS	Matrice de Comptabilité sociale
MEFP	Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan
MFPAA	Ministère de la Formation professionnelle de l'Apprentissage et de l'Artisanat
MFTEOP	Ministère de la Fonction publique du Travail de l'Emploi et des Organisations professionnelles
NPA	Nouvelle Politique agricole
NPI	Nouvelle Politique industrielle
NREGA	National Rural Employment Guarantee
OFEJBAN	Office pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue
	OREQP manquant in recommandation page 134
OMC	Organisation mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
	ONEQP manquant
ONFP	Office national de Formation Professionnelle
PALAM	Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage des Métiers
PAMLT	Programme d'Ajustement à Moyen et Long Terme
PASA	Programme d'Ajustement du Secteur agricole
PCCI	Premier call centre international
PCRBF	Projet de Coordination des Réformes budgétaires et financières

PDEF	Programme de Développement de l'Éducation et de la Formation
PED	Pays en Développement
PGF	Productivité globale des Facteurs
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes Entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public Privé
PPTD	Pays Promotion Travail décent
PREF	Plan de Redressement économique et financier
QEES	Quête Emploi Stage
REVA	Agence pour le Retour Vers l'Agriculture
SARL	Société À Responsabilité limitée
SCA	Stratégie de Croissance accélérée
SFD	Système financier décentralisé
SIME	Système d'Information sur le Marché de l'Emploi
TAMA	Taux d'Accroissement moyen annuel
TEC	Tarif extérieur Commun
TES	Tableau Entrées-Sorties
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TOFE	Tableau des Opérations financières de l'État
TPC	Tout petit Crédit
TPE	Très petites Entreprises
TRE	Technique de Recherche d'Emploi
TVA	Taxe sur la Valeur ajoutée
UDTS	Union des Travailleurs du Sénégal
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
USAID	Agence américaine pour la coopération internationale
WIND	Work Improvement Neighbourhood Development
WISE	Work Improvement in Small Enterprises

Liste des tableaux

Tableau 1: Écart entre le salaire moyen et médian des jeunes et des adultes.....	42
Tableau 2: Répartition de l'emploi en fonction des secteurs d'activités.....	43
Tableau 3: Répartition de l'emploi dans le secteur informel hors activités primaires en 2011	44
Tableau 4: Répartition de l'emploi dans le secteur informel selon le genre, hors activités primaires en 2011.....	45
Tableau 5: Poids relatif des secteurs dans l'allocation des investissements publics (en %).....	58
Tableau 6: <i>Répartition sectorielle des crédits déclarés à la centrale des risques, 2006-2011 (en %)</i>	61
Tableau 7: <i>Répartition sectorielle des crédits déclarés à la centrale des risques, 2006-2011 (en %)</i>	62
Tableau 8: <i>Évolution du commerce extérieur (en %).....</i>	63

Listes des figures

Figure 1: Pyramide des âges.....	25
Figure 2: Évolution de la structure des jeunes selon le niveau d'instruction entre 1995 et 2011.....	26
Figure 3: Principales raisons de l'inactivité des jeunes	30
Figure 4: Évolution du taux d'emploi selon les segments d'âge et le sexe	32
Figure 5: Évolution du taux de chômage selon les groupes d'âge	34
Figure 6: Types de chômage des jeunes et des adultes	36
Figure 7: Types de chômages selon le sexe et le niveau d'instruction.....	36
Figure 8: Moyens utilisés pour la recherche d'un emploi	37
Figure 9: Répartition des jeunes occupés selon les secteurs d'activité	38
Figure 10: Répartition des jeunes occupés suivant le secteur formel ou informel selon le milieu de résidence	40
Figure 11: Répartition des jeunes employés du secteur formel	40
Figure 12: Répartition des jeunes employés du formel selon les types de contrats	41
Figure 13: Répartition des jeunes affiliés à un système de protection sociale.....	46
Figure 14: Part des jeunes bénéficiaires d'une protection sociale selon la catégorie socioprofessionnelle.....	46
Figure 15: Évolution du déficit budgétaire en pourcentage du Pib	58
Figure 16: Évolution de l'excès d'offre sur demande de travail selon les segments du marché du travail, en % (scénario tendanciel).....	64
Figure 17: Évolution de l'excès d'offre sur demande de travail selon les segments du marché du travail (en %) (scénario SCA)	65

Cadre de planification du Forum national sur l'emploi des jeunes

Aperçu sur les orientations sur la politique de l'emploi

La lutte contre le chômage et le sous-emploi demeure une préoccupation majeure et permanente des autorités sénégalaises. C'est ainsi qu'après avoir été pendant longtemps une dimension implicite des politiques de développement, la promotion de l'emploi a fait l'objet, durant les années 1990, d'un document de Politique nationale de l'Emploi, élaboré en 1997¹. Les nouvelles orientations mentionnées dans le document portant organisation du Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs civiques (MJEPVC) en vue de promouvoir l'emploi et la formation professionnelle, prennent en compte les nouveaux enjeux d'une politique de l'emploi efficace. Ces enjeux consistent à :

- Mettre à la disposition des demandeurs d'emploi toutes les informations sur les opportunités qu'offre le marché ;
- Mettre sur le marché du travail une main d'œuvre qualifiée, en réponse aux besoins du secteur productif et de l'économie ;
- Promouvoir le savoir-faire, l'employabilité et la créativité chez les jeunes et les préparer à devenir des acteurs performants dans la vie active ;
- Accompagner les jeunes à l'insertion dans un marché et/ou dans leurs projets d'auto-emploi ;
- Assurer la promotion économique des jeunes et d'autres groupes cibles à travers un dispositif de formation professionnelle et technique.

Le Gouvernement du Sénégal a initié l'organisation d'un Forum National sur l'Emploi des Jeunes (FNEJ). Dans cette perspective, un Comité Scientifique (CS) a été mis en place pour conduire un processus de concertation nationale, permettant aux différentes catégories d'acteurs de contribuer tant à l'analyse de la situation de l'emploi des jeunes qu'à l'élaboration de solutions pertinentes et durables. Les échanges et rencontres effectués durant ce processus ont porté sur une analyse à la fois sectorielle et territoriale. La méthodologie est participative. Elle est fondée sur un processus multi-acteurs. Le comité scientifique mis en place est chargé de coordonner la production du rapport introductif au forum.

Le Forum national sur l'emploi des jeunes constitue un véritable levier de la stratégie de communication sociale sur l'Emploi. Il offrira l'occasion à l'ensemble des acteurs impliqués (employeurs, demandeurs d'emploi, autorités étatiques, syndicats, ONG...) de créer un espace de rencontre, de communication et de dialogue sur les stratégies de création d'emploi et sur les forces et faiblesses du marché de l'emploi.

¹ Haut Conseil pour l'Emploi et la Formation (2010).

Présentation du Comité Scientifique

Composition

Le Comité Scientifique comprend des représentants des acteurs suivants :

- ✓ **Administration** : représentants de différents ministères ;
- ✓ **Secteur privé** : les trois principales organisations patronales (CNP, CNES et UNACOIS), les chambres consulaires et le Réseau national des jeunes Employeurs du Sénégal (RENJES) ; et
- ✓ **Société civile** : CONGAD et plusieurs associations pour l'emploi des jeunes.

Structuration

Le Comité scientifique s'est structuré en six commissions ou groupes thématiques :

- ✓ Groupe thématique 1 : Identification des Niches d'emplois immédiats et lointains ;
- ✓ Groupe thématique 2 : Création d'emplois dans le secteur agricole ;
- ✓ Groupe thématique 3 : Entrepreneurat des jeunes ; Financement et autres régimes d'incitation ;
- ✓ Groupe thématique 4 : Adéquation Formation/Emploi et Renforcement des capacités ;
- ✓ Groupe thématique 5 : Réformes favorables à la création massive d'emplois ;
- ✓ Groupe thématique 6 : Genre et création d'emploi.

Ces groupes se sont structurés en sous-groupes afin de conduire avec efficacité et profondeur la réflexion, en vue de produire une contribution de qualité.

Résumé analytique

- 1. Le présent rapport du Comité scientifique a été préparé sur la base des résultats, conclusions et recommandations des commissions techniques et des foras régionaux mis en place dans le cadre de la préparation du prochain Forum national sur l'emploi des jeunes.** Il prend également en compte les contributions reçues des différents départements ministériels et de citoyens résidents ou de la diaspora. Les résultats, conclusions et recommandations des rapports d'études ou d'enquêtes rendus disponibles en 2012 et 2013 ont été exploités; C'est le cas du rapport de la dernière enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS) réalisée en 2011 et celui du rapport du BIT sur l'emploi des jeunes restitué lors d'un atelier tenu les 19 et 20 novembre 2013.
- 2. Entre 2005 et 2011, la population jeune a augmenté de 8 % et atteint 4,5 millions d'individus.** La structure de la population jeune selon le niveau d'instruction est marquée par la prédominance de jeunes n'ayant aucun niveau. Le taux d'emploi des jeunes au Sénégal est resté stable sur la période 2005 à 2011 et varie autour de 38%. En 2011, le taux d'activité des jeunes était de l'ordre de 42%, contre 44,4% en 2005, soit un recul de 2 points. Les plus diplômés présentent les taux d'activité les plus faibles (20% pour le niveau secondaire et 36% pour le niveau supérieur).
- 3. Le chômage affecte d'abord les tranches les plus jeunes de la population active (15 à 35 ans).** En 2011, le taux de chômage des jeunes actifs est estimé à 12,2%. Le taux de chômage des diplômés du niveau supérieur est particulièrement élevé. Il se situe à 31% en 2011 contre 16% en 2005. Quelle que soit la tranche d'âge, les régions de Diourbel, de Saint-Louis et Dakar enregistrent les taux de chômage les plus élevés.
- 4. Les personnes dépourvues d'éducation, d'emploi et de formation dominent le marché du travail jeune.** En effet, près de 46% des jeunes n'ont reçu aucune instruction tandis que 24% de l'effectif des jeunes ont un niveau d'instruction qui ne dépasse guère le cycle primaire²
- 5. La durée du chômage peut varier selon la zone et le niveau d'instruction de la personne.** La durée moyenne en situation de chômage en milieu urbain est deux fois supérieure à celle observée en milieu rural. La durée du chômage peut aussi varier selon le niveau d'instruction de la personne. Le pourcentage des jeunes en situation de chômage de longue durée est de 74% pour les diplômés du supérieur, 52% chez les diplômés du secondaire, 62% pour ceux qui ont le niveau primaire et 41% pour ceux qui n'ont aucun niveau d'instruction.
- 6. Quant au sous-emploi, il est relativement plus faible pour les jeunes que pour les adultes.** Il touchait 28% des jeunes au Sénégal en 2011 alors que ce taux était de 30% chez les adultes.

² ANSD (2011).

- 7. Le secteur primaire abrite près de la moitié des jeunes occupés. En effet, près de 49% des jeunes occupés évoluent dans ce secteur.** Par ailleurs, plus de 90% des emplois des jeunes au Sénégal se trouvent dans le secteur informel. Dans le secteur formel, les embauches sont dominées par l'administration publique et les grandes entreprises privées. Toutefois, les emplois offerts par les secteurs public et parapublic sont les plus demandés par les jeunes. Près de 24% des jeunes demandeurs déclarent avoir cherché de l'emploi dans le secteur public, 13% dans les grandes sociétés privées et 5% dans les petites et moyennes entreprises privées.
- 8. Près d'un tiers des emplois du secteur formel sont offerts sans contrat. Par ailleurs, peu de jeunes travailleurs sont affiliés à un système de protection sociale.** Les jeunes cadres supérieurs et ingénieurs bénéficient davantage de couvertures sociales.
- 9. Au Sénégal, sont conduites différentes expériences de promotion d'emploi qui concourent aux objectifs d'entrepreneuriat et d'auto-emploi, d'employabilité, d'accès au financement et d'accès à l'information sur le marché du travail.** Globalement, on distingue les expériences de promotion active et directe de l'emploi des jeunes des initiatives contribuant de façon indirecte à l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Les initiatives ayant une incidence directe sur le marché du travail au Sénégal émanent souvent de fonds ou d'agences de promotion de l'emploi et d'insertion. Deux expériences de fonds ont été menées au Sénégal : le Fonds national de Promotion de la Jeunesse (FNPJ) et le Fonds national d'Action pour l'Emploi (FNAE). La combinaison des instruments du fonds de financement et du fonds de garantie par le FNPJ a permis le financement de près de 2600 projets qui ont abouti à la création d'au moins 12 626 emplois. De 2000 à 2011, le FNAE a fait bénéficier à 15 000 stagiaires de la convention État-Employeurs. Les entreprises qui ont été les plus actives dans le recrutement sont celles opérant dans les activités des centres d'appel. La moyenne, pour ces derniers, varie entre 1 000 et 1300 stagiaires par an. Le FNAE opérationnalise la « Convention Nationale État- Employeurs privés pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes », qui implique le gouvernement du Sénégal et les partenaires du secteur privé, représentés par le Conseil national du Patronat (CNP) et la Confédération nationale des Employeurs du Sénégal (CNES).
- 10. Plusieurs agences tendent à favoriser l'accès à l'information sur le marché du travail, l'entrepreneuriat et l'auto-emploi, l'accès au financement et l'employabilité des jeunes.** Parmi celles-ci, on peut citer l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public contre le sous-emploi (AGETIP), l'Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ), l'Agence pour l'Emploi des Jeunes des Banlieues (AJEB), l'Agence nationale d'Insertion et de Développement agricole (ANIDA) et l'Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA). Globalement, l'AGETIP a contribué à la création de 100 000 emplois de courte période. Grâce aux initiatives de l'ANEJ, 2918 jeunes ont pu être insérés sur le marché de l'emploi au cours de la période 2001-2012. Sous l'impulsion de l'ANIDA, près de 16 fermes ont été implantées dans six régions du pays, et permis la création de près de 8 916 emplois en milieu rural. Quant aux expériences de promotion indirecte de l'emploi, elles ont eu plus d'impact. L'APIX a agréé, entre 2000 et 2011, 4 864 projets d'investissements privés (405 projets par an en moyenne) pour un montant total de 6 516 milliards FCFA dont 4 429 milliards FCFA effectivement réalisés. Depuis la création de l'APIX, les investissements privés réalisés ont généré près de 180 000 emplois.

- 11. Toutefois, le manque de coordination des interventions des institutions de promotion de l'emploi et le dédoublement de ces dernières sont cités parmi les principales causes du manque d'efficacité des politiques et programmes actifs de promotion de l'emploi.** Une gouvernance rationalisée suppose de s'appuyer sur les leçons du passé afin de repenser l'architecture du dispositif de promotion de l'emploi jeune. Ce dispositif devrait s'appuyer sur trois principaux piliers : une Direction générale de l'emploi, une Agence nationale pour l'emploi et un Fonds national de soutien à l'auto-emploi et à la très petite entreprise
- 12. L'expérimentation du Partenariat Public-Privé (PPP) avec les entreprises et les organisations professionnelles à travers la Convention Nationale État-Employeurs a permis,** en dépit de faibles moyens mis en place, l'insertion de plus de 15 000 jeunes dans le marché de l'emploi dont 10 000 dans les centres d'appels du Premier call centre international (PCCI) et 8 000 à 10 000 dans les autres centres d'appel³ (Direction de l'emploi, 2012) ont bénéficié de stages dans le cadre de la CNEE au cours de la période 2000-2012.
- 13. Au plan de la législation, la promotion de l'emploi des jeunes est un objectif ignoré par le code du travail. En conséquence, la promotion de l'emploi des jeunes est réalisée à l'aide d'instruments comme la CNEE, en marge du code du travail.** Le secteur informel, qui doit être mis à contribution pour promouvoir l'emploi chez les jeunes, semble rétif au droit du travail. Par ailleurs, la promotion de la formation et de l'emploi des jeunes est ignorée dans le processus de négociation collective.
- 14. Le Plan d'Action pour l'Emploi représente le dispositif à partir duquel la politique nationale de l'Emploi est opérationnalisée.** Une Politique nationale de l'Emploi a été élaborée en 1997 et rendue opérationnelle à travers la mise en œuvre d'un Plan d'Actions pour l'Emploi (PAE) articulé autour des axes suivants : l'amélioration du système d'information sur le marché de l'emploi; la renégociation de la Convention État-Employeurs pour l'emploi des jeunes ; la mise en place d'institutions publiques chargées de promouvoir l'emploi; la mise en place de fonds de financement des projets initiés par les jeunes.
- 15. Au plan institutionnel, le Gouvernement du Sénégal a mis en place pendant ces dix dernières années un dispositif articulé autour d'une multitude d'institutions dont la mission principale est la promotion de l'emploi et l'insertion des jeunes.** L'évaluation des institutions de promotion de l'emploi fait ressortir les dysfonctionnements organisationnels suivants : un dédoublement des institutions de promotion de l'emploi et un manque d'harmonisation des interventions de ces institutions. Par ailleurs, l'absence de gestion financière rigoureuse semble expliquer dans une large mesure la faiblesse de la viabilité financière et la précarité des programmes actifs de création d'emplois portés par ces institutions.
- 16. L'analyse des besoins de l'économie sénégalaise à long terme révèle un excès de l'offre sur la demande de travail sur les segments du marché du travail très qualifié et non qualifié et un déficit de demande sur les segments du marché du travail moyennement qualifié et celui peu qualifié.** L'excès d'offre observé sur le marché des travailleurs très qualifiés est, en grande partie, lié à une faible intensité en travail

³ Direction de l'emploi (2012).

très qualifié des secteurs en expansion. Ce segment du marché du travail est également confronté à un problème d'employabilité de la main d'œuvre par les secteurs de l'économie. L'excès relevé sur le marché des non qualifiés pourrait s'expliquer par une croissance modeste des secteurs intensifs dans ce type de travail (agriculture, pêche, etc.). Ces secteurs, supposés abriter cette catégorie de travailleurs, sont aussi marqués par une volatilité de leurs activités. Sur les segments de marché de travail moyennement qualifiés et peu qualifiés, on relève plutôt un excès de demande sur l'offre. La pénurie est très forte dans le segment du marché du travail peu qualifié composé d'ouvriers et de techniciens moyens.

17. En conséquence, le défi pour le Sénégal est de pourvoir en quantité les segments du marché du travail peu et moyennement qualifié et en qualité le segment du marché du travail très qualifié. Cela suppose d'adapter l'offre à la demande de qualifications par un système de production de qualifications adéquat. Le marché du travail au Sénégal est confronté à un problème d'adéquation entre l'offre et la demande. Le segment des travailleurs peu qualifiés constitué de techniciens, d'agents de maîtrise et d'ouvriers peu qualifiés et celui des moyennement qualifiés constitué de techniciens supérieurs et de cadres moyens sont caractérisés par une relative pénurie. Sur les segments des non qualifiés et des très qualifiés, on observe un excès d'offre sur la demande. L'objectif recherché ici est de renforcer les liens entre la formation et le secteur productif afin d'accroître l'emploi, notamment celui des jeunes, par l'appariement de l'offre et de la demande de qualifications à travers un système de production de qualifications adapté. Cette mutation passe par des réformes dans le secteur de l'enseignement secondaire et supérieur afin de mieux adapter les qualifications aux besoins en main d'œuvre de l'économie et aux exigences d'un enseignement rénové et de qualité apte à améliorer l'employabilité des sortants de l'enseignement secondaire et supérieur. L'enjeu est également de favoriser l'arrivée sur le marché du travail très qualifié de profils de travailleurs qui permettent au Sénégal d'engager le pari de l'innovation et de la recherche-développement.

18. L'exercice mené dans le cadre de ce travail permet de décliner plusieurs propositions. Certaines visent le marché du travail jeune dans son ensemble et sont de nature structurelle. D'autres, par contre, sont des propositions à mettre en œuvre à très court terme afin d'engager une politique volontariste de lutte contre le phénomène du chômage des jeunes.

Propositions à mettre en œuvre à très court terme :

- i) **la renégociation de la « Convention Nationale État-Employeurs privés pour la promotion de l'emploi des jeunes ».** La Convention a fait l'objet d'une évaluation dont les conclusions ont été déposées en octobre 2002. Les principaux enseignements que l'on peut tirer de cette évaluation sont que la Convention a eu des résultats contrastés. Les programmes 'Stage et Apprentissage' et le 'Contrat de Solidarité' ont été des succès. En revanche, il n'en est pas de même pour les deux autres programmes de la Convention ('Essaimage' et 'Financement des Ressources humaines des PME'). Par ailleurs, la première génération de la Convention Nationale Etat-Employeurs privés se heurte à une contrainte ténue de ressources financières. Le but recherché par une nouvelle génération de Convention nationale État-employeurs est de renforcer l'employabilité des jeunes

- à la recherche d'un premier emploi aux fins de faciliter leur intégration dans le marché du travail ;
- ii) **l'adoption et la mise en œuvre d'un dispositif national de valorisation et de certification des acquis de l'expérience (VAE).** Une proportion importante de travailleurs non qualifiés développe à l'extérieur du système éducatif et de formation professionnelle et technique des compétences et des aptitudes recherchées sur le marché du travail au cours de leur apprentissage dans le secteur informel. Le recours à la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) serait un excellent moyen d'offrir des qualifications reconnues sur le marché à des personnes dont l'apprentissage s'est effectué en dehors du système formel. La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet à de nombreux jeunes et adultes, qu'ils aient un niveau de formation initiale élevé ou non, d'accéder à des diplômes reconnus sur la base des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être acquis au cours de leurs expériences professionnelles. L'objectif visé par cette recommandation est l'adoption et la mise en œuvre d'un dispositif de valorisation et de certification des acquis de l'expérience (VAE), par une conversion automatique de l'expérience en diplôme.
 - iii) **le recrutement de répétiteurs scolaires au profit des élèves à l'échelle des collectivités locales.** Face au taux relativement élevés d'abandon scolaire et de redoublement dans certaines classes de transition entre les cycles, l'État et les collectivités locales peuvent initier un programme de recrutement de répétiteurs scolaires afin de lutter contre les déperditions à l'école. L'objectif recherché est d'offrir aux élèves en difficultés un suivi à la maison des acquisitions cognitives reçues à l'école. Ce programme peut s'appuyer sur les diplômés chômeurs.
 - iv) **L'usage de l'approche des chaînes de valeurs afin de susciter des métiers et de professionnaliser les filières.** La chaîne de valeur, vue sous l'angle du développement du secteur agricole, s'apparente à une filière structurée autour d'une organisation. En outre, l'approche par chaînes de valeurs permet de s'assurer à l'avance que le produit tient compte des attentes des consommateurs potentiels et de la demande du marché. Pour l'espace régional de la CEDEAO dont la population atteindra près de 400 millions d'habitants à l'horizon 2025, le développement des marchés urbains constitue une opportunité pour les producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest. La même approche peut être privilégiée pour promouvoir les métiers du sport et d'autres secteurs. L'objectif visé est de privilégier l'approche chaînes de valeurs afin de professionnaliser les filières (agriculture, sport, etc.) ;
 - v) **Mise en place d'un contrat d'insertion sociale.** La population jeune a un rythme d'accroissement trois fois plus élevé que celle de la moyenne de la population. Or, en 2011, on estimait que près de la moitié de la population jeune, soit 46%, n'a reçu aucune instruction. En conséquence, l'offre de travail jeune sera dominée par des jeunes sans éducation, ni formation, ni emploi (NEET). L'objectif visé est de mettre en place un contrat d'insertion sociale. A l'instar du « Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Act » adopté en Inde, cette initiative consiste à rendre l'État débiteur d'une obligation légale de garantie d'emploi minimale aux jeunes.
 - vi) **Utiliser le volontariat comme un levier à l'emploi en y intégrant un volet formation professionnelle et en lui trouvant un cadre juridique.** Au Sénégal, on distingue le volontariat organisé (ou institutionnel), encadré par des organismes dont la vocation de structure de volontariat est explicitement exprimée et le volontariat

non organisé, multiforme, pouvant être qualifié de bénévolat. L'objectif c'est d'utiliser le volontariat comme un levier à l'emploi en intégrant le volet formation professionnelle et lui trouver un cadre juridique.

- vii) **Réglementer l'accès aux professions libérales.** Au Sénégal, le nombre d'avocats est de 364 avocats pour 13 millions de sénégalais. Ce qui équivaut à 1 avocat pour 36000 sénégalais. Sur les 364 avocats du Barreau du Sénégal, seuls 26 avocats sont établis dans les régions, soit 7,14%. Dakar concentre 338 sur les 364 avocats. En conséquence, des barrières qui restreignent l'entrée des jeunes, sont également relevées pour des professions libérales comme celles de notaire, huissier de justice, commissaire-priseur, expertise comptable. L'objectif est de permettre une grande ouverture aux professions libérales pour insérer les jeunes diplômés.
- viii) **Appliquer effectivement les textes interdisant aux agents du secteur public de prêter service (loi 61- 33) pour favoriser l'insertion des jeunes.** L'objectif est de lutter contre le phénomène du cumul d'emplois par une application stricte de la loi 61-63 interdisant aux agents publics d'intervenir dans le privé. À cette fin, plusieurs postes de travail pourraient être libérés si les mesures restrictives prévues par cette loi étaient effectivement appliquées. De nombreuses opportunités d'emplois pour des jeunes diplômés au chômage seraient ainsi créées.
- ix) **Développer des mécanismes de financement innovants pour l'emploi jeune.** Les jeunes se heurtent à des difficultés financières récurrentes pour la mise en œuvre et la pérennité de leurs projets. L'objectif est de développer des mécanismes de financements innovants pour favoriser l'emploi au Sénégal (i) en consacrant au moins 3% du budget national au financement de l'emploi à l'aide d'une loi de finances rectificative, (ii) en prélevant de façon exceptionnelle 5 francs sur chaque appel téléphonique, (iii) en accompagnant une prise de participation des entrepreneurs ruraux et leurs organisations pour les métiers agricoles dans les capitaux des systèmes financiers décentralisés, (iv) en créant des institutions de financement gérées par les entrepreneurs ruraux et leurs organisations pour les métiers agricoles et (v) en facilitant l'accès au FONSI et au FONGIP aux jeunes entrepreneurs agricoles ;
- x) **Le développement des programmes spécifiques centrés sur la promotion de l'employabilité des jeunes (centres d'incubation, fermes agricoles, écoles-ateliers, plateforme de services, etc.).** La faible employabilité des jeunes constitue un important goulot d'étranglement à leur accès à un premier emploi sur le marché du travail. L'enjeu est dès lors d'adapter le profil des demandeurs d'emplois aux besoins du marché du travail par le biais de la formation et de l'apprentissage. L'objectif est le développement de programmes spécifiques centrés sur la promotion de l'employabilité des jeunes (centres d'incubation, fermes agricoles, écoles-ateliers, plateforme de services, etc.).
- xi) **L'installation de bureaux d'informations sur l'offre de qualifications disponible au niveau des demandeurs de travail et d'un relais auprès des structures d'accueil d'investisseurs.** Faute d'informations sur le marché du travail, les investisseurs ont généralement tendance à substituer à la main d'œuvre locale celle étrangère. Un protocole d'accord devrait donc être négocié par l'ANPE afin d'installer des bureaux d'informations au sein de structures potentielles de réception d'investisseurs (APIX, ADEPME, ANIDA, etc.) et les organisations patronales du secteur privé afin d'informer sur les offres et les demandes de qualifications disponibles dans la base de données des demandeurs

d'emplois répertoriés par l'ANPE. À titre d'illustration, une agence comme l'APIX devrait abriter en son sein un relais de l'observatoire de l'emploi afin d'apporter aux investisseurs l'information requise sur le marché domestique des qualifications et de réduire l'asymétrie d'information dans ce domaine.

- xii) **Résolution des obstacles à la réadaptation, à l'éducation et à l'emploi des personnes en situation de handicap.** En raison de l'ampleur du phénomène du chômage, il n'existe pas une politique bien définie de prise en charge du segment des jeunes handicapés sur le marché du travail. Or, il existe plusieurs métiers qui n'exigent pas beaucoup de mobilité et auxquels cette catégorie de travailleurs est éligible. Dans leur offre d'emploi, il peut être envisagé que l'État et ses démembrements facilitent, grâce à des mécanismes innovants, l'accès à ces métiers qui ne nécessitent pas une forte mobilité à la catégorie de jeunes handicapés peu qualifiés. L'objectif visé est de lever les obstacles à la réadaptation, à l'éducation et à l'emploi des personnes vivant avec un handicap.
- xiii) **Mise en place effective d'un Observatoire des emplois et qualifications professionnelles avec des enquêtes main-d'œuvre périodiques dans une approche territoriale.** L'ONEQP est une structure indispensable pour la coordination et l'harmonisation des sources d'informations existantes sur l'emploi et les qualifications professionnelles. Tous les pays de l'UEMOA ont mis en place un tel dispositif, à l'exception du Sénégal. La conférence des ministres de l'Emploi et de la formation de l'espace UEMOA a recommandé, depuis 2010 au Sénégal, de mettre en place le sien. L'adoption d'un tel dispositif dans les pays est une condition pour la mise en place de l'observatoire au niveau sous régional comme prévu par l'UEMOA.
- xiv) **Intégration de la dimension genre dans la stratégie nationale de création des emplois jeunes.** Du fait des rôles sociaux qui leur sont assignés et des discriminations et des injustices qu'elles subissent à tous les niveaux, les jeunes femmes et jeunes filles rencontrent, en général, plus de contraintes liées à l'insertion sur le marché de l'emploi et doivent faire face à un « mur de verre » lorsqu'elles y accèdent. L'objectif est d'intégrer la dimension genre dans les programmes et les politiques de l'emploi des jeunes.
- xv) **Faire de la diaspora un vecteur de création d'emplois.** En moyenne, 30% des étudiants originaires d'Afrique subsaharienne envisagent un retour dans leur pays d'origine après leurs études en France (FESSEF, 2012). Le Sénégal n'échappe pas à cette tendance. Pour que la diaspora puisse jouer un rôle de vecteur dans la création d'entreprises, il est important de mettre à la disposition des émigrés toute l'information nécessaire sur les opportunités d'affaires au Sénégal et les lignes de financement existantes. L'objectif est de concevoir et de mettre en œuvre une politique d'incitation à destination des Sénégalais de l'Extérieur qui favoriserait la création d'entreprises et à la mise à disposition de compétences recherchées par l'économie.
- xvi) **la rationalisation, la territorialisation des structures de conseil et d'accompagnement des jeunes et le développement de l'emploi local.** En effet, le manque d'efficacité et le faible impact des politiques de l'emploi sont causés en grande partie par le manque de coordination et d'harmonisation des interventions des institutions dans la promotion et le financement de l'emploi. Les programmes actuels travaillent de manière parallèle voire concurrente alors que leurs objectifs et leurs cibles sont pratiquement identiques. L'inexistence d'un dispositif de coordination explique la faiblesse voire l'absence de capitalisation et de partage

d'expériences et des connaissances. L'objectif visé est la rationalisation et la territorialisation des politiques publiques d'emploi et des structures de conseil et d'accompagnement des jeunes à l'emploi. L'architecture institutionnelle de la gestion de l'emploi devrait être plus judicieuse avec l'opérationnalisation du Haut Conseil de l'Emploi, la mise en place d'une Agence nationale pour l'Emploi et la mise en place de l'Observatoire national de l'Emploi et des Qualifications professionnelles. Cette rationalisation suppose également de déconcentrer les structures d'insertion et d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes à l'échelle nationale.

Propositions à mettre en œuvre à moyen et long termes :

- i) la promotion de l'investissement privé : certes, des programmes et agences de promotions d'emplois permettent de créer des emplois jeunes, toutefois, le secteur marchand est la principale source des emplois créés par l'économie.** En conséquence, plus d'incitations et un climat d'affaires favorables devraient être offertes au secteur privé afin qu'il augmente son taux d'investissement. En effet, seule une croissance forte et inclusive permettrait, comme l'atteste l'examen des expériences de création d'emplois au Sénégal telles que l'APIX et l'ANIDA, d'absorber l'excès d'offre de travail sur certains segments et la création d'un nombre important d'emplois dans l'économie. En conséquence, l'État, dans sa fonction de régulation de l'activité économique, peut jouer un rôle d'impulsion mais la création d'emplois est fondamentalement du ressort du secteur privé. L'objectif visé est de relever en quantité et en qualité le taux d'investissement privé ;
- ii) la lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes, passe par un relèvement de l'investissement à fort impact social.** Elle suppose une prise en compte des secteurs pro-emplois dans les arbitrages effectués au niveau des politiques macroéconomiques. La création d'emplois jeunes dépend également du pari effectué ou non sur les niches de production. L'objectif est double. Il s'agit, d'une part, d'intégrer, à court et moyen termes, les préoccupations d'emploi dans le cadrage macroéconomique des politiques publiques en misant davantage sur des objectifs de croissance pouvant permettre de générer des emplois, et la mobilisation des secteurs porteurs pour la création d'emplois. D'autre part, il convient d'identifier des niches de production au potentiel élevé en création d'emplois. L'agriculture et les services constituent, à ce titre, d'importants bassins de création d'emplois ;
- iii) une adaptation de l'offre à la demande de qualifications par un système de production de qualifications adéquat et par une révision de la loi d'orientation spécifique à la formation professionnelle et technique.** Le marché du travail au Sénégal est confronté à un problème d'appariement entre l'offre et la demande. Le segment des travailleurs peu qualifiés constitués de techniciens, d'agents de maîtrise et d'ouvriers qualifiés et celui des moyennement qualifiés constitués de techniciens supérieurs et de cadres moyens sont caractérisés par une relative pénurie. En revanche, sur le segment des non qualifiés et celui des très qualifiés, on observe un excès d'offre sur la demande. L'objectif est de renforcer les liens entre la formation et le secteur productif afin d'accroître l'emploi, notamment celui des jeunes, en conciliant l'offre et la demande de qualifications par un système de production de qualifications adapté.

- iv) développement de la culture d'entreprise à l'école.** Le curricula en vigueur souffre d'une absence d'immersion des apprenants dans le monde de l'entreprise et d'un déficit d'alternance école-entreprise dès le collège. De même, peu d'écoles s'appuient sur des modules et outils (TIC, etc.) qui développent dès le bas-âge le sens de l'initiative chez l'enfant. L'objectif ici est de créer un lien entre le système de production de qualifications (enseignement secondaire, professionnelle et technique, enseignement supérieur) et l'entreprise en établissant des conventions entre les ministères de l'éducation, de l'enseignement professionnel et technique et de l'enseignement supérieur, qui permettent aux collégiens, lycéens et étudiants de développer de manière systématique la culture et l'esprit d'entreprise, et de mettre en place un système d'orientation professionnelle de manière à détecter les talents et vocations en faisant entrer l'entreprise à l'école.
- v) une extension de la protection sociale au secteur informel.** Le système de protection sociale mis en place au Sénégal est sélectif. L'objectif est d'entreprendre une réorganisation structurelle des entités de sécurité sociale existantes et d'étendre la portée du système de sécurité sociale à la grande majorité de la population active qui est dans le secteur informel en instaurant un régime simplifié adapté à ce secteur.

Introduction

- 1. La population des jeunes dans le monde est estimée à 1,2 milliard d'individus en 2012. Environ 90% de ces jeunes, résident dans des pays en développement, dont 60% en Asie et 17% en Afrique.** La population de jeunes dans les pays en développement, estimée ainsi à un milliard de personnes, atteindra près de 1,1 milliard en 2060 et continuera de croître en Afrique jusqu'en 2050 et même au-delà (BIT, 2012). Cette forte poussée démographique de la tranche jeune, accroît la demande d'éducation et de formation indispensables à l'entrée des jeunes sur le marché du travail, à leur productivité et leur employabilité potentielles. Dans les économies développées, il existe un lien fort entre le niveau d'instruction et le taux d'emploi. En particulier, durant les périodes de crise, le taux de chômage est plus élevé dans la catégorie des individus n'ayant pas un niveau plus élevé que le primaire comparé au taux observé dans le groupe des personnes les plus diplômées.
- 2. Même chez les jeunes qualifiés, il peut subsister un problème d'employabilité. En effet, le développement du capital humain et un niveau plus élevé d'éducation n'induisent pas forcément une augmentation de l'emploi.** Dans les économies en développement, les offres d'emplois proposées émanant du secteur formel sont relativement faibles. De plus, les jeunes ne disposent pas nécessairement des compétences requises pour saisir les opportunités existantes. Ce désajustement entre l'offre et la demande de travail, constitue un des défis majeurs pour les systèmes d'éducation et de formation. Entre 2000 et 2011, l'effectif de jeunes occupant un emploi dans le monde avait augmenté de 16 millions. Toutefois, le taux de croissance de la population jeune étant plus élevé que celui de l'emploi des jeunes, la proportion de jeunes qui dispose d'un emploi a régressé, passant de 46,2% à 42,6% entre 2000 et 2011 (BIT, 2012).
- 3. Si le chômage des jeunes est un phénomène bien connu, son ampleur est devenue, en revanche, inquiétante au cours de ces dernières années.** En effet, la récente crise économique mondiale a eu des conséquences importantes sur l'emploi en général, celui des jeunes, en particulier. Dans les pays du Nord, l'impact a été ressenti dans les années 2007-2008 et l'effet a été retardé dans les économies du Sud puisqu'il ne s'est traduit par une hausse du chômage des jeunes qu'au cours de la période 2008-2009. D'après la Banque mondiale (2013), 200 millions de personnes dont une majorité de jeunes sont au chômage à l'échelle de la planète et cherchent activement du travail et 600 millions d'emplois devront être créés en l'espace de 15 ans rien que pour maintenir les effectifs employés à leur niveau actuel.
- 4. Les pays en développement sont les plus touchés. En Afrique, où la proportion de la population jeune est encore très élevée, la question de l'emploi se pose avec acuité.** En effet, la moitié des africains est âgée de moins de 18 ans, alors que cet âge médian au niveau mondial est estimé à plus de 28 ans et dépasse la barre des 40 ans dans beaucoup de pays riches. En conséquence, dans les années à venir la demande d'emploi sera encore très élevée et les problèmes liés à l'emploi seront encore plus préoccupants en Afrique.

5. **Au Sénégal, depuis quelques décennies, la situation de la population jeune est marquée par une dynamique de croissance rapide. Les tendances démographiques sont telles que la main d'œuvre jeune ne cesse de croître.** Entre 2005 et 2011, la population jeune est passée d'un effectif de 4,1 millions à 4,5 millions d'individus, soit une hausse moyenne de 8%⁴ANSD, 2011a). Cette croissance de la population jeune peut être un atout pour la vitalité de l'économie car elle est susceptible de favoriser une hausse de l'offre de travail, l'innovation et la créativité. Mais pour que l'économie tire un avantage du potentiel offert par cette population, il faut que les jeunes occupent un emploi productif. Cette progression de la population jeune peut ainsi être un handicap lorsqu'une forte pression s'exerce sur le marché de l'emploi, en particulier, dans des économies où peu d'opportunités d'emplois rémunérés existent et où la précarité au travail subsiste.
6. **En effet, le marché de l'emploi jeune au Sénégal est dominé par les non qualifiés qui en constituent la part la plus importante.** Cette catégorie est dominée par les jeunes occupés dans les activités agricoles⁵ANSD, 2011a). Toutefois, la proportion de jeunes chômeurs n'ayant reçu aucune instruction est estimée à 46% tandis que pour 28% de l'effectif des jeunes en situation de chômage, le niveau d'instruction ne dépasse guère le cycle primaire⁶ANSD, 2011a). En conséquence, la question de l'insertion sur le marché du travail des jeunes sans éducation, ni formation dépourvus de travail, appelés «neet» («not in education, employment or training»), est devenue un sujet de préoccupation majeure pour les décideurs politiques (BIT, 2012).
7. **Pour la majorité des jeunes, l'accès à un emploi durable est le résultat incertain d'un long parcours. Cette configuration du marché du travail fait parfois de l'emploi des jeunes le lit de drames sociaux.** En conséquence, elle fait de l'emploi des jeunes une préoccupation fondamentale pour les pouvoirs publics. La persistance du sous-emploi et du chômage et son corollaire, les tensions sociales latentes, obligent les décideurs à prendre des initiatives. Toutefois, le volume d'emplois escomptés à partir des initiatives des décideurs est relativement faible par rapport au flux important de jeunes qui arrivent chaque année sur le marché de l'emploi. La poursuite d'une trajectoire de croissance économique inclusive et riche en emplois constitue, dès lors, un défi majeur pour les décideurs au Sénégal, comme dans la plupart des économies engagées dans la poursuite des objectifs du millénaire pour le développement. En effet, le marché du travail constitue le principal canal de transmission des effets de la croissance sur la pauvreté dans laquelle sont confinés près de 47% des individus en 2011 au Sénégal⁷. ANSD, 2011a)
8. **L'objectif de ce rapport est double : faire le diagnostic de l'emploi jeune au Sénégal et décliner des propositions opérationnelles en direction de ce marché.** Basée sur une approche participative, la démarche méthodologique adoptée dans ce travail a combiné une étude documentaire et des échanges et débats entre des acteurs de la promotion de l'emploi dont les intérêts et l'appartenance socioprofessionnelle sont parfois différents. Ce travail a été effectué sur la base des

⁴ ANSD (2011).

⁵ ANSD (2011).

⁶ ANSD (2011).

⁷ ANSD (2011).

résultats, conclusions et recommandations des commissions techniques et des foras régionaux mis en place dans le cadre de la préparation du prochain Forum national sur l'emploi des jeunes. Il prend également en compte les contributions reçues des différents départements ministériels et de citoyens résidents ou de la diaspora. Il s'est également appuyé sur la cartographie de l'emploi jeune au Sénégal établie par le BIT (2013).

- 9. À la suite de cette section introductive, le présent rapport dresse un état des lieux du marché de l'emploi jeune (partie I) et émet des propositions en vue de l'amélioration de la position des jeunes sur le marché de l'emploi (partie II). La conclusion tire les principaux enseignements et esquisse une synthèse des propositions.**

Partie 1 : L'emploi des jeunes : une préoccupation majeure

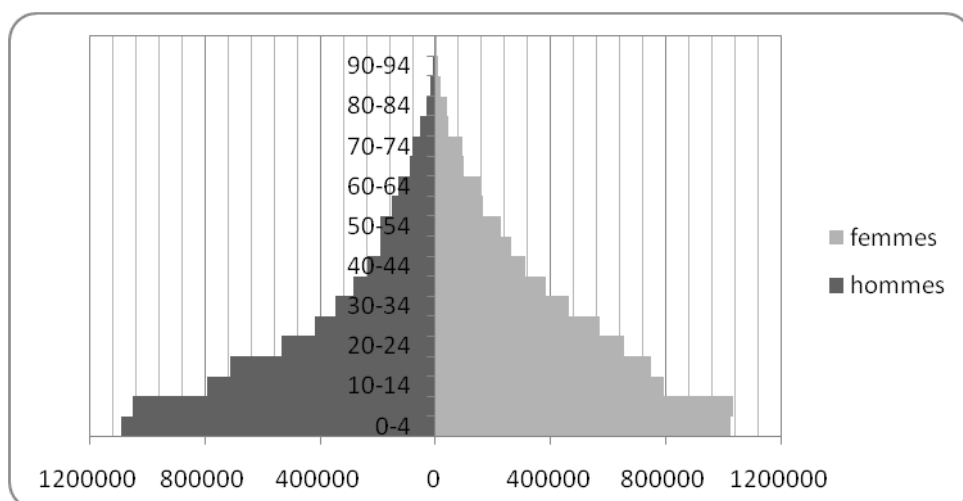
10. Définir une stratégie de lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes suppose d'avoir une bonne vue du phénomène. Cette première partie présente un bref survol du contexte sociodémographique et dresse le profil du marché de l'emploi jeune. Ensuite, les réponses apportées par les décideurs au problème de l'emploi jeune sont abordées avant l'analyse des dysfonctionnements dans l'animation et la régulation du marché de l'emploi jeune.

Chapitre I. Contexte socio-démographique

1.1. Contexte démographique

11. La population sénégalaise est essentiellement jeune. Avec un taux d'accroissement moyen annuel de 2,79% la population sénégalaise est passée de 9,8 à 12,8 millions d'habitants entre 2005 et 2011, avec une répartition presque égalitaire entre les hommes (49,4 %) et les femmes (50,6 %). Comme dans la plupart des pays en transition démographique, la population sénégalaise est une population jeune. En effet, la tranche d'âge de 15-35 ans représente 34,9% de la population totale. L'âge médian est passé de 18 ans en 2002 à 19 ans en 2011⁸.

Figure 1: Pyramide des âges



Source : ANSD (2011a).

12. Entre 2005 et 2011, la population jeune a augmenté de 8% et a atteint 4,5 millions d'individus. L'essentiel de cette augmentation provient des groupes d'âge 30 à 35 ans et 25 à 29 ans qui ont enregistré sur la même période des taux de croissance respectifs de 16% et 11% (Tableau A. 2.1).

13. En termes de genre, on peut noter que la croissance de la population jeune féminine est plus rapide que celle de la population jeune masculine. Sur la période de 2005 à 2011, le taux de croissance de la population jeune féminine a atteint 9,5% tandis que celui des hommes s'établissait à 6,9%. Cet écart est plus

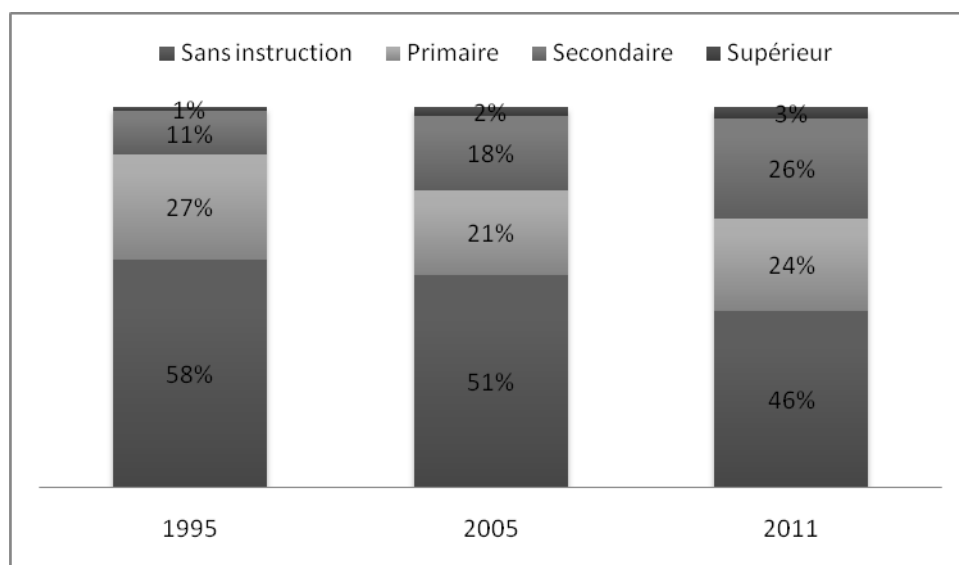
⁸ ANSD (2011).

marqué pour la génération 30 à 35 ans avec un taux de croissance de 21,3% pour les femmes et 10,7% pour les hommes. Cependant, il faut noter que la cohorte 15 à 19 ans est celle qui a enregistré le plus faible taux de croissance (2,6%), en raison de la baisse constatée au niveau des femmes (0,4 %).

14. Suivant le milieu de résidence, la croissance de la population jeune ne s'effectue pas avec la même vitesse. Alors que la population active progresse fortement en milieu urbain (11% entre 2005 et 2011), elle recule de 2% dans les zones rurales. Ce dynamisme de la population jeune, s'explique par deux effets. D'une part, la croissance rapide de la population du Sénégal, classé parmi les pays pouvant doubler leur population en 25 ans, et d'autre part, la migration précoce de jeunes à l'âge d'étude ou à la recherche d'emploi.

15. La structure de la population jeune selon le niveau d'instruction est marquée par la prédominance de la population n'ayant aucun niveau. L'analyse de la structure de la population jeune suivant le niveau d'instruction montre que la part des jeunes n'ayant aucun niveau d'instruction et de ceux du niveau primaire a baissé sur la période de 1995 à 2011 (Figure 2). En revanche, ceux qui ont un niveau secondaire ont vu leur nombre augmenter, passant de 11% à 26%, soit une augmentation de 15 points. L'augmentation de ceux ayant un niveau supérieur reste très faible. Par ailleurs, l'analyse de l'évolution du nombre de diplômés montre qu'entre 2005 et 2011, le nombre de jeunes ayant un niveau supérieur, secondaire et moyen a augmenté de plus de 50% tandis que ceux du niveau primaire a bénéficié d'une hausse de 26%. Cette augmentation est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. En revanche, le nombre de jeunes n'ayant aucun niveau d'instruction a baissé de 4%.

Figure 2: Évolution de la structure des jeunes selon le niveau d'instruction entre 1995 et 2011



Source : calculs réalisés à partir des données de ESAM, ESPS I et ESPS II (ANSD, 2011a).

La dynamique de la population, marquée par un poids prépondérant de la tranche jeune, en particulier des jeunes non qualifiés, a des implications sur le plan socio-économique. En particulier, elle induit un rythme relativement soutenu de création d'emplois par l'économie au risque de confiner une importante frange d'individus et de ménages en dessous de la ligne

de pauvreté. Cependant, le nombre d'emplois créés par l'économie est tributaire du rythme de création de richesses.

1.2. Contexte socio-économique

16. La croissance de l'économie sénégalaise est essentiellement tirée par les services et l'industrie, du côté de l'offre et par l'investissement, du côté de la demande.

Du point de vue de l'offre, les locomotives de la croissance sont essentiellement les secteurs tertiaire et secondaire comme attesté par le taux de croissance de leur PIB (Tableau A1.1). Au niveau de la demande, si la demande étrangère a crû plus vite que la consommation finale au cours de la période 1990-2000, il en est autrement durant la période 2001-2008. Du reste, la consommation finale est estimée à près de 9/10^{ème} du PIB en 2008, soit un taux d'épargne intérieure brute relativement faible. Au cours de la période 1990-2008, le rythme de croissance de la Formation brute de Capital fixe (FBCF) est beaucoup plus soutenu avec un taux de croissance de 4,9% puis 6,8% respectivement au cours des sous-périodes 1990-2000 et 2001-2008. Cette hausse du taux d'investissement est, en grande partie, tributaire de l'afflux d'épargne étrangère. Le relèvement de l'effort budgétaire consacré à l'investissement public a fortement participé à relever le taux d'accumulation dans l'économie.

17. En conséquence, à partir de 2000, le taux de croissance a enregistré des niveaux relativement appréciables mais il a été caractérisé par une certaine volatilité. En effet, un recul du PIB est observé en 2002, essentiellement lié à la contraction du secteur secondaire (Tableau A1.2). Cette période est également marquée par une baisse de l'effort d'accumulation tel que reflété par l'évolution du taux d'investissement. L'année 2006 est, quant à elle, marquée par une sévère récession dans le secteur primaire. En effet, l'activité s'est contractée au cours de deux années consécutives 2005 et 2006. De même, la part des exportations dans le PIB a reflué au profit de celle de la consommation finale, ce qui pourrait être le reflet d'une perte relative de compétitivité de l'économie, favorisant ainsi la production de biens non échangeables au détriment de l'offre sur le marché extérieur. Au total, les années 2002, 2006 et 2008 ont été marquées par une nette contraction de l'activité, sous l'effet de chocs énergétiques et climatiques. Le rythme d'accroissement du PIB est donc tombé en dessous de celui de la population au cours de ces périodes, rendant plus difficile la lutte contre la pauvreté.

18. La proportion de sénégalais vivant en dessous du seuil de pauvreté demeure élevée. Elle est passée de 57,1% en 2001 à 46,6% en 2011 (ESPS II), soit une baisse de près de 10 points en 10 ans. L'examen de quelques indicateurs de pauvreté non monétaire atteste également de progrès relativement modestes. Au niveau de l'éducation de base, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de plus de 15 ans est de 50% en 2009 et celui des jeunes (15-24ans) atteint 65%. Ce taux est de 74% pour les jeunes hommes et 56% pour les jeunes femmes. Sur le plan sanitaire, la mortalité infantile est estimée à 47 pour mille d'après l'EDS-MICS 2010-2011. Elle demeure encore assez élevée mais a sensiblement baissé durant ces dernières années (baisse de 22% entre 2005 et 2009). Quant à la mortalité maternelle, elle est estimée à 392 décès pour 100 000 naissances. Les résultats de l'EDS-MICS 2010-2011 confirment la stabilité du taux de prévalence du VIH/SIDA à 0,7% comparé à 4,9% en moyenne pour l'Afrique subsaharienne. L'espérance de vie à la naissance évaluée à 59 ans en 2011 est supérieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (55 ans) et est plus élevée chez les femmes (60 ans) que chez les hommes (58 ans).

Elle est, cependant, inférieure de plus de dix ans à l'espérance de vie au niveau mondial qui atteint 70 ans en 2011. L'indice de Développement Humain (IDH) qui fait la synthèse de ces différents indicateurs se situe à 0,471 en 2011 pour le Sénégal contre une moyenne de 0,472 en Afrique subsaharienne et de 0,692 au niveau mondial, ce qui place le Sénégal à la 155^{ème} position sur 187 pays en 2011. Cette situation socio-économique contrastée est le reflet du rythme modeste de création d'emplois et, par conséquent, de distribution de revenus dans l'économie. En effet, la cadence de création de richesses déterminera, en grande partie, le rythme d'entrée des jeunes sur le marché du travail.

Chapitre II. Profil du marché de l'emploi des jeunes au Sénégal

19. Globalement, le marché de l'emploi au Sénégal est caractérisé par un déséquilibre structurel entre l'offre et la demande. Le nombre total d'emplois enregistré dans le secteur moderne est passé de 99 692 en 2005 à 109 277 en 2011, soit une hausse de 9585 emplois entre 2005 et 2011 en termes absolus ou 10 % en termes relatifs. Toutefois, le nombre de demandeurs d'emploi est passé de 351370 à 428.432 sur la même période, soit une augmentation de 22 %. La demande d'emplois augmente à un rythme deux fois plus élevé que l'offre d'emplois selon les données de l'enquête nationale sur le secteur informel au Sénégal (ANSD, 2011b).

20. De façon spécifique, une cartographie de l'emploi jeune permet un examen approfondi de la situation de l'emploi des jeunes. Elle nécessite également d'analyser les spécificités du marché de l'emploi jeune. La situation de l'emploi jeune et les caractéristiques de ce marché seront tour à tour examinés dans la section suivante.

2.1. Situation de l'emploi des jeunes

21 . L'évolution des taux d'activité et d'emploi permet de donner une première appréciation de la situation du marché de l'emploi jeune. Cette dernière peut être davantage affinée à l'aide d'un examen du taux de chômage et de sous-emploi. Afin de comprendre le problème de l'emploi des jeunes, il est utile de commencer par analyser leurs situations par rapport à l'emploi, au chômage, à l'inactivité et à l'éducation. Leurs perceptions du phénomène devraient également être analysées. Quatre indicateurs statistiques sont habituellement utilisés pour décrire le marché de l'emploi: le taux d'activité, le taux d'emploi, le taux de chômage et le taux de sous-emploi.

2.1.1. Taux d'activité et taux d'emploi des jeunes

22. En 2011, le taux d'activité des jeunes (15-35) était de l'ordre de 42% contre 44,4% en 2005, soit un recul de deux points. Ce taux est largement inférieur à celui de leurs aînés qui s'établissait à 59%. Il faut noter que ce taux varie en fonction de l'âge. En effet, les plus jeunes qui sont âgés de 15 à 19 ans, ont enregistré le taux le plus faible (30%), et le taux le plus élevé est observé chez les jeunes adultes de 30 à 35 ans⁹.

23. Les femmes participent moins à l'activité économique que les hommes. Par rapport au genre, on constate une nette différence entre le taux d'activité des jeunes hommes et celui des jeunes femmes, 54% contre 33 % soit un écart de 21 points. Cet écart entre les deux sexes est du même ordre que celui des jeunes âgés de 25 à 29 ans (20 points de pourcentage).

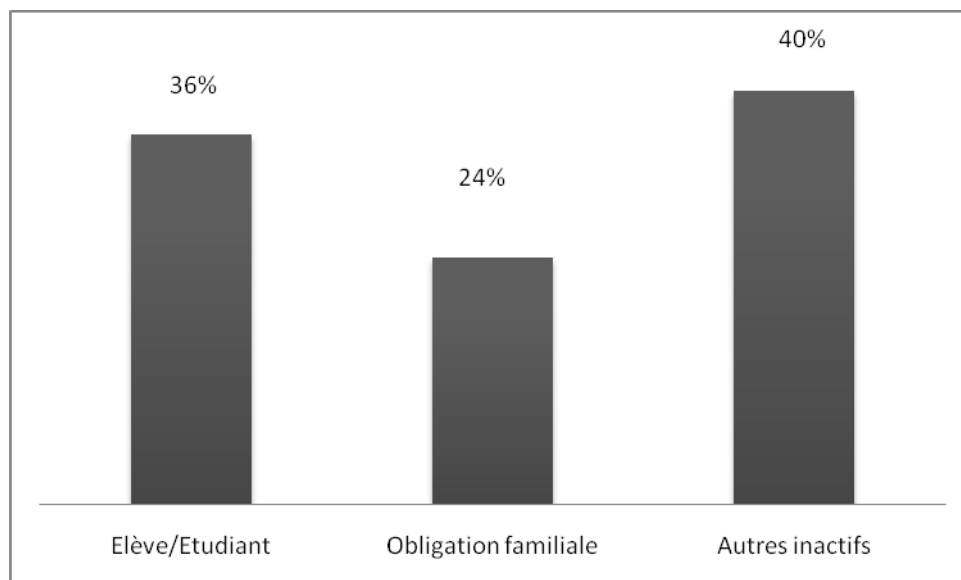
24. Il existe une disparité entre le taux d'activité des jeunes en milieu rural et en milieu urbain. L'analyse selon le milieu de résidence révèle que le taux d'activité des jeunes en milieu rural (50%) est plus élevé que celui des jeunes en milieu urbain (34%).

25. Les régions de Kolda, Kaffrine et Kédougou ont des taux d'activité des jeunes supérieurs à 50%. Les régions de Dakar, Ziguinchor et Saint-Louis présentent des taux relativement faibles (environ 35%).

⁹ Tableau A.4.3 en annexe

- 26. Les plus diplômés présentent les taux d'activité les plus faibles (20% pour les cycles secondaires et 36% pour le supérieur).** Le taux est de l'ordre de 41% pour les jeunes qui n'ont aucun niveau d'instruction et de 46% pour ceux qui ont le niveau primaire.
- 27. En revanche, l'inactivité de la population jeune touche plus les femmes. Sur quatre jeunes inactifs, trois sont des femmes.** Plus de 40 % des jeunes inactifs sont âgés de moins de 20 ans et 28% ont un âge compris entre 20 et 25 ans. Ceux du groupe d'âge 25-29 ans représentent 18% et ceux de 30 à 35 ans, 11%. Par rapport au milieu de résidence, 57% des jeunes inactifs sont en milieu urbain (64% pour les hommes et 54% pour les femmes). Par ailleurs, la région de Dakar abrite 31% des jeunes inactifs, Thiès et Ziguinchor, 10% et 9% respectivement. Les autres régions enregistrent moins de 7%. Il est à noter que selon le niveau d'instruction, la quasi-totalité des jeunes inactifs ont au moins fréquenté l'école (99%) dont 34% pour le primaire, 41% pour le moyen, 18% pour le secondaire et 5% pour le supérieur. Enfin, 62% des jeunes inactifs sont des célibataires, 25% des mariés monogames et 11% des mariés polygames.
- 28. Près de 64% des jeunes inactifs ne sont ni élèves, ni étudiants.** Deux principales raisons ont été évoquées par les jeunes inactifs pour justifier leur situation. Environ 36% des jeunes inactifs poursuivent leurs études tandis que 24% ont évoqué des obligations familiales. À ces deux catégories, s'ajoute une dernière non négligeable (40%) qui comprend aussi les jeunes chercheurs d'emploi découragés qui ont cessé de rechercher activement un emploi.

Figure 3: Principales raisons de l'inactivité des jeunes



Source : ANSD (2011a).

- 29. Quant au taux d'emploi des jeunes, il est resté stable sur la période 2005 à 2011 et oscille autour de 38%.** Le taux d'emploi des jeunes s'était établi à 38% en 2011. Ce taux paraît relativement faible dans la mesure où la participation des aînés était de l'ordre de 54%. Toutefois, par rapport à l'année 2005, le taux d'emploi des jeunes n'a pas changé de façon significative (38,2%). Ainsi, les jeunes apparaissent comme la tranche qui participe le moins à l'activité économique avec une grande disparité entre les tranches d'âge à l'intérieur de cette catégorie.

Encadré 1 : Définition des concepts liés à l'emploi

Population inactive :

La population inactive représente l'ensemble des personnes qui ne travaillent pas à l'extérieur du foyer et ne cherchent pas de travail rémunéré (par exemple les étudiants, les retraités, les personnes handicapées ou inaptes au travail, et toutes les personnes qui choisissent délibérément de ne pas travailler).

Population active :

La population active correspond globalement à la «main-d'œuvre». Il s'agit du nombre d'individus qui sont soit au travail, soit en chômage, dans l'effectif de la population âgée de 15 ans et plus.

Taux d'activité :

Le taux d'activité se définit comme le ratio de la population active rapportée à la population en âge de travailler.

Taux d'emploi :

Les personnes occupées sont les personnes qui ont effectivement un emploi rémunéré, qu'il s'agisse d'un emploi à temps plein ou à temps partiel. Le taux d'emploi se définit comme le ratio de la population active occupée rapportée à la population en âge de travailler, c'est-à-dire le nombre de personnes comptabilisées dans la population de 15 ans et plus.

Taux de chômage¹⁰ :

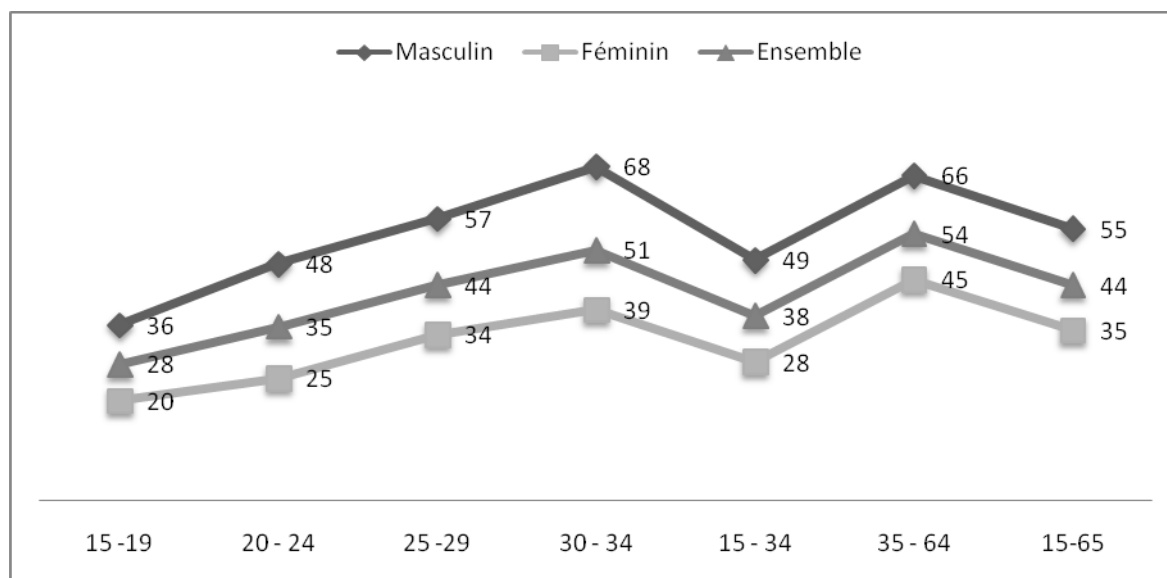
Un chômeur est une personne sans emploi, et qui a activement recherché du travail au cours des quatre semaines ayant précédé l'enquête. Le taux de chômage se définit comme le nombre de chômeurs divisé par le nombre de personnes dans la population active.

Taux de sous-emploi : selon l'Organisation internationale du travail (OIT), le sous-emploi existe « lorsque la durée et/ou la productivité de l'emploi d'une personne sont inadéquates par rapport à un autre emploi possible que cette personne est disposée à occuper et capable de faire ». en conséquence, le taux de sous-emploi représente le pourcentage de la population active totale que représentent les travailleurs en état de sous-emploi.

30. Les plus jeunes (15 à 19 ans) ont enregistré le niveau d'emploi le plus faible : 28% contre 35% pour la tranche 20 à 24 ans, 44% pour ceux de 25 à 30 ans et 51% pour les plus âgés (30 à 35 ans). L'analyse du graphique ci-dessous montre qu'il existe une corrélation positive entre l'âge et le taux d'activité ($R^2=0,8$): les jeunes les plus âgés ont plus de chance d'être en situation d'employé.

¹⁰ Ce taux est donc sensible à la période de l'année où l'enquête a été administrée.

Figure 4: Évolution du taux d'emploi selon les segments d'âge et le sexe



Source : ANSD (2011a).

- 31. Le taux d'emploi des jeunes femmes reste inférieur à celui des jeunes hommes quel que soit l'âge.** En termes de genre, il apparaît une nette différence entre l'occupation des hommes et celle des femmes. En considérant toutes les tranches d'âge, les taux de participation au marché du travail des hommes dépassent de loin ceux des femmes. En 2011, les femmes représentent 52% de la population totale, 15% des effectifs du secteur public, 35% des effectifs du secteur privé formel, 70% des effectifs du secteur non structuré et 70% de la force de travail en milieu rural (ANSD, 2011a). Si les jeunes hommes de 15 à 35 ans ont un taux de participation au marché du travail de 49% chez les jeunes femmes, ce taux s'établit à 28%. Ce faible taux de participation des femmes s'explique en partie par le poids des facteurs socioculturels, qui condamnent les femmes à des activités domestiques, surtout en milieu rural.
- 32. Pour la population des jeunes de 15-35 ans, en milieu urbain, le taux d'emploi se situe, en 2011, à des niveaux encore faibles, avec un taux moyen de près de 31% à Dakar et 27% dans les autres régions.** Cette situation est liée à la faible capacité de l'économie sénégalaise à créer des emplois, face à une urbanisation croissante¹¹. En milieu rural, il est de l'ordre de 45%.
- 33. Les régions où l'activité agricole est intense, enregistrent les taux d'emploi les plus élevés.** L'analyse selon les régions fait apparaître des différences interrégionales assez marquées. Trois groupes se dégagent. Ainsi Dakar, Ziguinchor, Tambacounda, Saint-Louis et Matam sont des régions à taux d'activité des jeunes relativement faibles (25 à 35%). Diourbel, Kaolack, Thiès, Louga, Fatick et Sédhiou présentent un niveau de participation des jeunes à l'activité économique avoisinant 40%. Enfin le groupe composé des régions de Kolda, Kaffrine et Kédougou est caractérisé par une forte participation des jeunes à l'activité économique (55 à 60%).
- 34. L'emploi des jeunes varie en fonction des qualifications.** En 2011, le taux d'emploi des jeunes n'ayant aucun niveau d'instruction est de 46%. Comparativement à l'année 2005, le taux d'emploi des plus diplômés a baissé. Celui des jeunes du niveau d'étude supérieure est passé de 36% à 26%, celui des jeunes du niveau secondaire

¹¹En 2011, le milieu urbain abritait 43,8% de la population dont 54% résidait à Dakar (ANSD, 2011a).

de 24% à 17% et celui des jeunes du niveau moyen de 22 à 21%. Cette baisse peut être expliquée par la tendance des jeunes à poursuivre leurs études plutôt qu'à chercher un emploi (tableau A.2.2).

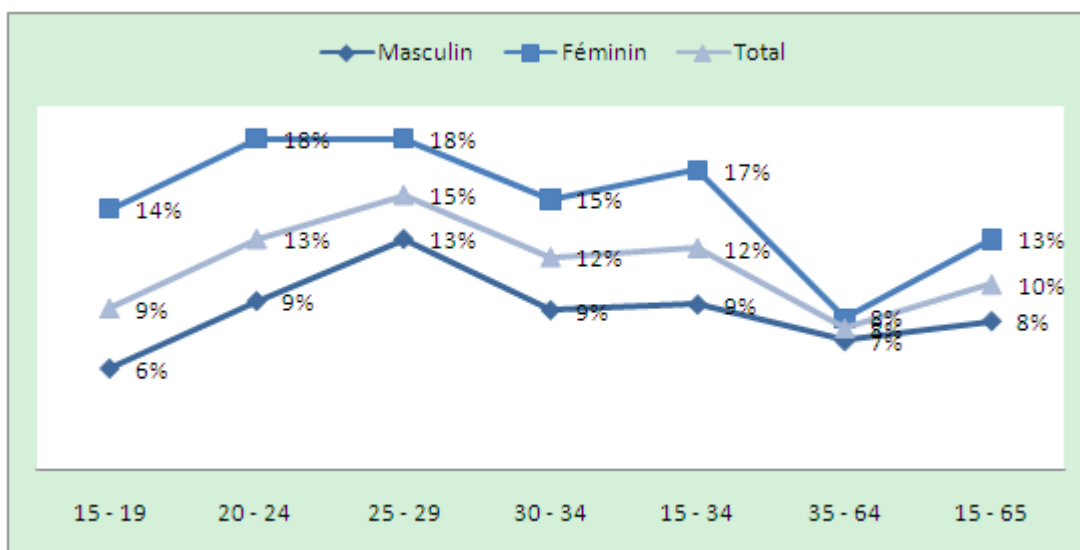
- 35. Pour ce qui est du groupe spécifique des handicapés, il y aurait plus de 100.000 jeunes impliqués dans la mendicité au Sénégal selon Enda (référence ?).** Malgré un chiffre d'affaires dépassant les 2,5 milliards de francs CFA (150.000F à 250.000 F par mois et par personne), cette mendicité constitue un fléau national. Il faut retenir que 49,30% des personnes handicapées ont moins de 35 ans, et que 4,7% seulement des jeunes personnes handicapées arrivent au secondaire. Concernant les autres niveaux d'enseignement (technique, professionnel et supérieur), ils ne concernent que moins de 1% des jeunes handicapés. Au total, sans disposer des chiffres sur la part des personnes en situation de handicap dans les différents emplois, les données ci-dessus donnent des indications plus ou moins significatives sur les difficultés de cette catégorie de population à accéder à un emploi décent.
- 36. Globalement, l'entrée dans le monde de travail reste un obstacle pour les jeunes. Au Sénégal, le chômage frappe d'abord les plus jeunes de la population active (15 à 35 ans).** En raison de leur inexpérience, la majorité des jeunes sont exclus du marché de l'emploi formel. N'ayant pas le choix, ces derniers se réfugient dans le secteur informel. Les sortants du système éducatif ont peu d'offres qui correspondent à leur profil et se contentent de stages, le plus souvent non rémunérés. Par ailleurs, en raison des conditions de vulnérabilité et de pauvreté des jeunes au chômage, même avec un bas salaire, le jeune employé s'accroche à son emploi.

2.1.2 Taux de chômage et de sous-emploi des jeunes

- 37. Le taux de chômage est plus élevé chez les plus jeunes.** En 2011, le taux de chômage des jeunes actifs est estimé à 12,2% contre 10,2% pour la moyenne nationale et 7,8% pour leurs aînés âgés de 35 à 65 ans. Ce taux a connu une légère baisse par rapport en 2005 (13%), alors qu'en 2001, il était estimé à 7,9%. La jeunesse reste la couche la plus touchée par le phénomène du chômage dont l'ampleur s'accompagne d'une certaine disparité suivant les caractéristiques sociodémographiques et se traduit par une structure de l'économie dominée par le secteur informel qui offre plus de 70% des emplois jeunes. Si le taux de chômage des jeunes (15 à 35 ans) est de l'ordre de 12,2%, ce taux atteint 15% pour les jeunes de la tranche d'âge 25 à 29 ans avec une large disparité entre les jeunes filles (18%) et les jeunes hommes (12%). Le groupe d'âge de 15 à 19 ans est le moins touché avec un taux de 9% dont 5% pour les hommes et 14% pour les jeunes femmes. L'analyse de l'évolution du taux de chômage selon les segments, indique une relation significative entre le taux de chômage et l'âge. Les jeunes les plus âgés ont un taux de chômage plus élevé que les jeunes les moins âgés. En d'autres termes, plus la durée du chômage est longue, moins on a la chance de trouver de l'emploi.
- 38. Quelle que soit la tranche d'âge, le taux de chômage des jeunes femmes est largement supérieur à celui des jeunes hommes.** En effet, selon les résultats obtenus, le taux de chômage des femmes au niveau national est de l'ordre de 12,7% contre 8,2% pour les hommes. Ce taux a atteint 18% chez les jeunes femmes des tranches d'âge 20 à 25 ans et 25 à 30 ans tandis que celui des hommes des mêmes tranches d'âge s'établit respectivement à 9,3% et 12,7%. La figure 4 illustre bien cette observation. Cependant, il importe de rechercher la source de cette inégalité afin de mettre en place des dispositions et des mécanismes pour rétablir l'égalité entre les deux sexes. Trois pistes sont à explorer : i) le poids des pratiques socioculturelles qui confinent le plus souvent les femmes à des travaux domestiques non rémunérés, ii) la

pratique d'une certaine discrimination dans les recrutements défavorables aux jeunes filles et iii) une inactivité choisie plus grande chez les femmes que chez les hommes.

Figure 5: Évolution du taux de chômage selon les groupes d'âge

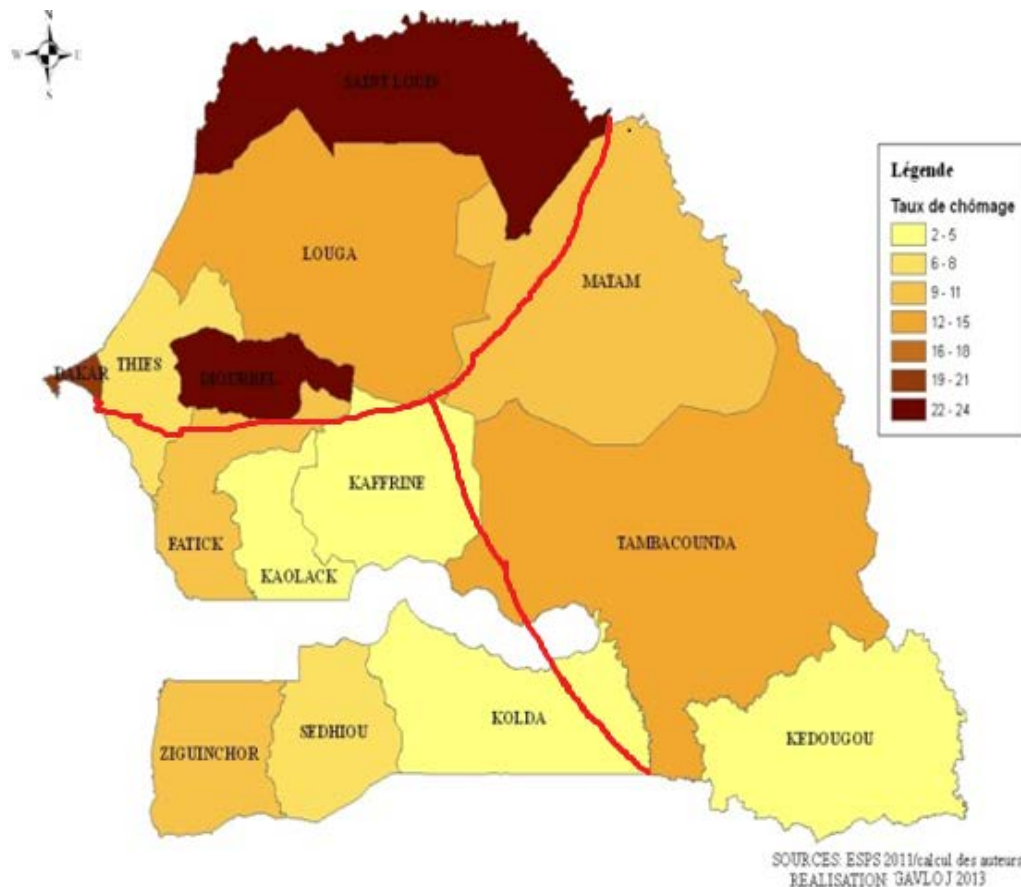


Source : calculs des auteurs à partir des données de l'enquête ESPS (ANSD, 2011a).

- 39. Il y a une différence entre le marché du travail urbain et rural ;le rôle prépondérant joué par le secteur agricole pour absorber la main d'œuvre est évident en milieu rural.** Pour la population des jeunes, en milieu rural, le taux de chômage se situe à un niveau relativement faible (9%). Ce taux atteint 18% à Dakar et 16% dans les autres villes. Ainsi le milieu urbain présente un niveau de chômage près de deux fois supérieur à celui du milieu rural.
- 40. Quelle que soit la tranche d'âge, les régions de Diourbel, Saint-Louis et Dakar sont marquées par les taux de chômage les plus élevés.** Pour les jeunes, ce taux a atteint 23% dans la région de Diourbel, 21% à Saint- Louis et 18% à Dakar. Les régions de Louga, Fatik et Ziguinchor sont moyennement touchées avec un taux de chômage qui avoisine la moyenne (12%). Les régions les moins touchées sont Kaffrine Kédougou et Kolda (2%).
- 41. Le taux de chômage des diplômés du niveau supérieur est particulièrement élevé, et se situe à 31% en 2011 contre 16% en 2005.** Le taux de chômage de cette catégorie a ainsi presque doublé en six ans. De plus, il est intéressant de remarquer que le chômage est plus prononcé chez les jeunes les plus diplômés que chez les moins diplômés, quelle que soit la tranche d'âge. Cette situation confirme que le diplôme ne garantit pas l'emploi et que la chance de trouver un emploi diminue lorsqu'on a un diplôme supérieur. Ainsi le chômage élevé des jeunes diplômés s'explique par le déficit global d'emplois et l'inadéquation des filières de formation proposées au regard des besoins réels des entreprises en termes de qualification des jeunes diplômés.
- 42. L'analyse spatiale du chômage des jeunes fait ressortir trois principales aires de chômage :** l caractérisée par les taux de chômage les plus élevés, les régions de Matam, Louga, Tambacounda, Fatik et Ziguinchor avec des taux moyens et les régions de Thiès, Sédhiou, Kolda, Kédougou, Kaolack et Kaffrine avec des taux faibles. En faisant un rapprochement entre la distribution du taux de chômage selon les régions et l'absorption de la main-d'œuvre par secteur d'activité, il apparaît que les

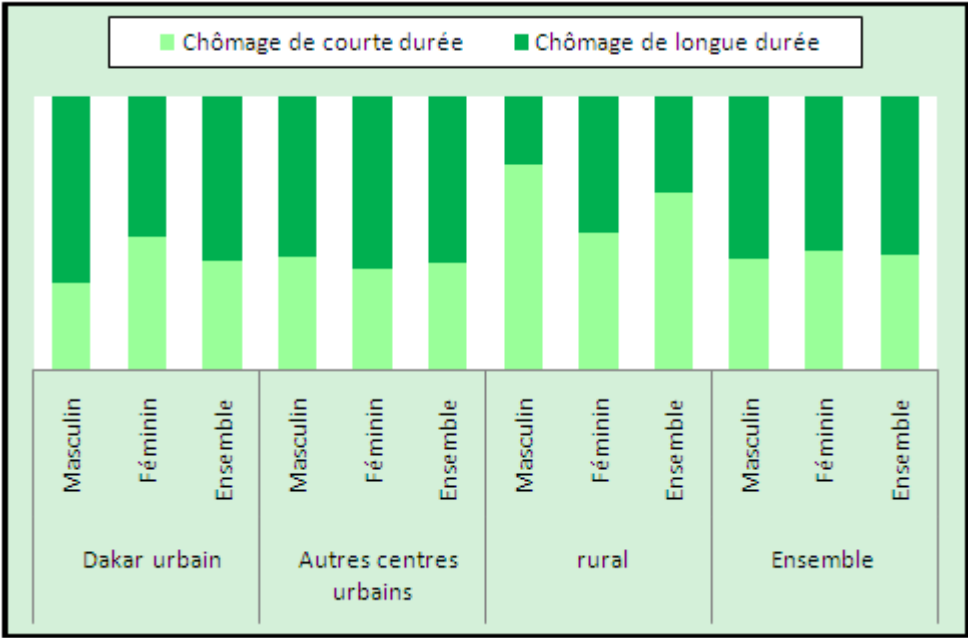
taux de chômage les plus élevés sont observés dans les régions où l'activité économique est dominée par le secteur tertiaire, tandis que dans les zones où l'activité dominante relève du secteur primaire, le taux de chômage est relativement faible.

Carte 1: Cartographie du chômage des jeunes au Sénégal



- 43. La durée moyenne du chômage des jeunes, en 2011, était de 17 mois et est plus longue que chez les hommes.** Elle était plus courte pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans (11,2 semaines) et plus longue pour les personnes âgées entre 55 et 64 ans (35,2 semaines), ce qui est normal (Tableau A.2.5).
- 44. La durée moyenne de la période pendant laquelle un jeune est en situation de chômage en milieu urbain est deux fois supérieure à celle observée en milieu rural.** Globalement la proportion des jeunes chômeurs de longue durée est supérieure en milieu urbain (60% en milieu urbain contre 35% en milieu rural). À Dakar, les jeunes femmes (68%) sont plus touchées par le chômage de longue durée que les jeunes hommes (51%).

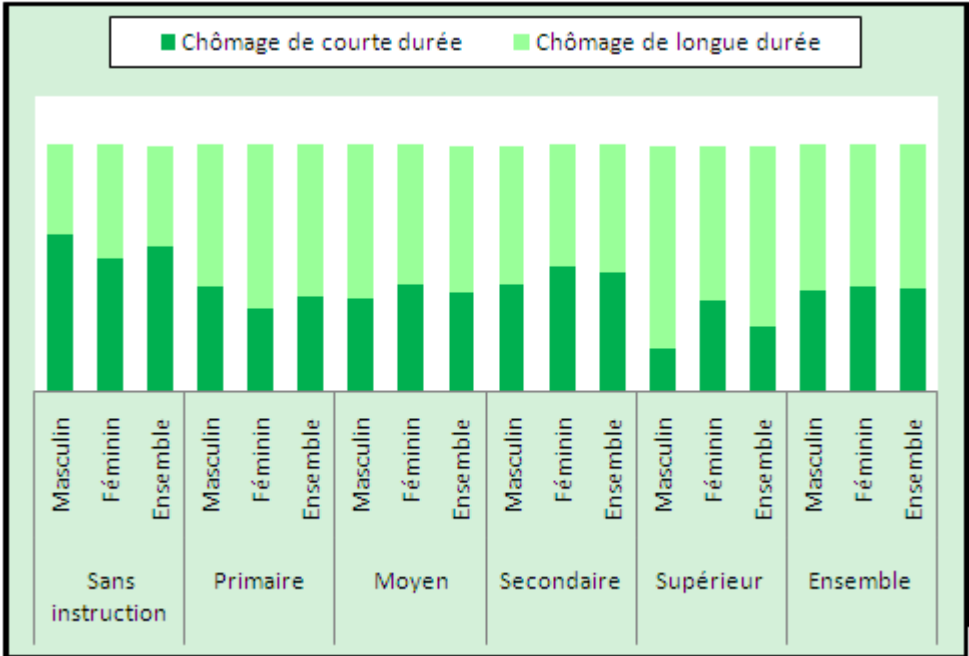
Figure 6: Types de chômage des jeunes et des adultes



Source : calculs réalisés à partir des données de l'enquête ESPS 2 (ANSD, 2011a).

45. La durée du chômage peut varier selon le niveau d'instruction de la personne. Le pourcentage des jeunes en situation de chômage de longue durée est de 74% pour les diplômés de l'enseignement supérieur, 52% pour les diplômés du secondaire, 62% pour ceux qui ont le niveau primaire et 41% pour ceux qui n'ont aucun niveau d'instruction.

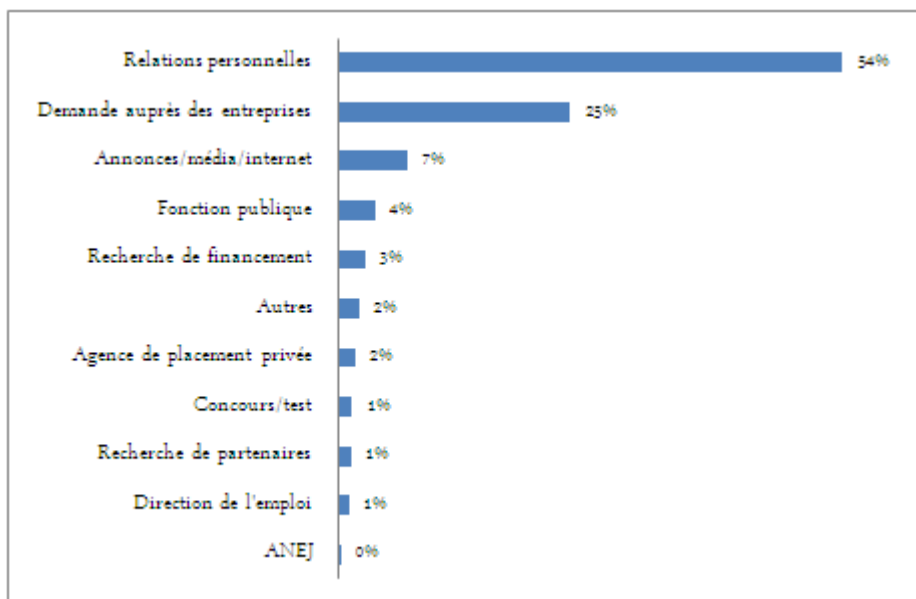
Figure 7: Types de chômages selon le sexe et le niveau d'instruction



Source : calculs des auteurs à partir des données de l'enquête ESPS 2 (ANSD, 2011a).

46. Plus de la moitié des jeunes en quête d'un emploi, privilégient les relations personnelles en matière de recherche d'emploi. Il apparaît donc, qu'au côté du diplôme et de l'expérience, le capital social joue un rôle important dans la recherche de l'emploi. Son utilisation est aujourd'hui privilégiée dans les sociétés africaines, notamment au Sénégal, et a des effets sur la stabilité et la précarité de l'emploi. Cette situation est d'autant plus vraie que les jeunes diplômés ne font plus confiance à leur compétence. Lorsque les relations personnelles deviennent les principaux facteurs qui déterminent l'obtention d'un emploi, au détriment de la qualification et des compétences, elle n'est pas sans conséquence sur la productivité du travail¹². En outre, 25% des jeunes ont fait des demandes auprès des entreprises, 7% à partir des annonces, média ou internet. Ces résultats témoignent du rôle important que jouent les réseaux sociaux dans la perspective de sortie du chômage pour bon nombre de jeunes. Ceux qui s'adressent à la fonction publique ne représentent que 4%. Le recours à la Direction de l'emploi est marginal (1%), en raison du déficit d'information relative aux institutions. Les autres canaux utilisés par les jeunes sont : la recherche de financement propre (3%), les agences de placement privé (2%) et la recherche de partenaires pour le financement des projets (2%).

Figure 8: Moyens utilisés pour la recherche d'un emploi



Source : calculs réalisés à partir des données de l'enquête ESPS (2011a).

47. Le taux de chômage seul ne permet pas de bien rendre compte de la diversité de la situation des jeunes sur le marché de l'emploi. En 2011, le sous-emploi¹³ touche 27% des jeunes au Sénégal. Ce taux est relativement faible pour les jeunes (26%) par

¹² La productivité du travail est une mesure de l'efficacité du travail: C'est le rapport entre la production et la quantité de travail qu'il a fallu pour réaliser pour cette production.

¹³ Le terme « sous-emploi » que nous analysons est celui lié au temps de travail (sous-emploi visible). La norme considérée est de 40 heures par semaine dans l'emploi principal.

rapport aux adultes (30%). Ce taux de sous-emploi est relativement élevé chez les femmes au niveau national (40%). Il est de 39% chez les jeunes femmes et de 41% chez les femmes adultes. Le taux de sous-emploi le plus faible est observé chez les jeunes hommes (18%). Ce taux de sous-emploi est beaucoup plus élevé en milieu rural (35,4%) qu'en milieu urbain (12,5%) et il est plus accentué chez les femmes. Par ailleurs, 22% des jeunes occupés souhaitent augmenter leur revenu et 62% ont déclaré être prêts à prendre un travail supplémentaire. Du reste, le marché de l'emploi des jeunes est caractérisé par un ensemble de spécificités (disparités spatiales, sectorielles, dualité formel-informel, etc.).

2.2. Caractéristiques du marché de l'emploi des jeunes

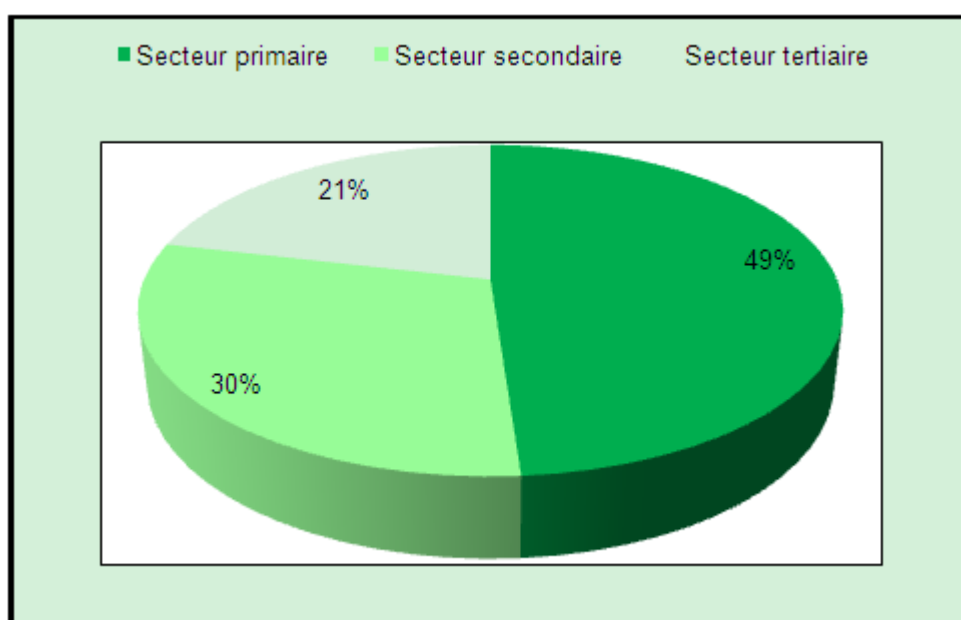
48. Les sources sectorielles et spécifiques de l'emploi jeune permettent de caractériser le marché de l'emploi des jeunes. L'examen de la situation de ces derniers par rapport à la protection sociale révèle bien de disparités auxquelles sont exposés les jeunes qui sont incités à développer des stratégies alternatives parmi lesquelles l'émigration par rapport aux configurations régionales du marché de l'emploi. Cette sous-section analyse les sources de l'emploi jeune. Elle examine également leur situation par rapport à la protection sociale ainsi que leurs perceptions qui peuvent déboucher sur un choix d'émigration.

2.2.1. Sources spécifiques d'emplois et système de protection sociale

2.2.1.1 Sources spécifiques d'emplois

49. Le secteur primaire emploie près de la moitié (49%) des jeunes occupés. Le secteur secondaire emploie quant à lui 30% et le tertiaire 21% des jeunes occupés. Cependant, il convient de signaler que le classement des jeunes par secteur d'activités selon leur part dans l'emploi des jeunes est différent de celui fondé sur leur part dans l'emploi total où le secteur tertiaire arrive avant le secteur secondaire.

Figure 9: Répartition des jeunes occupés selon les secteurs d'activité

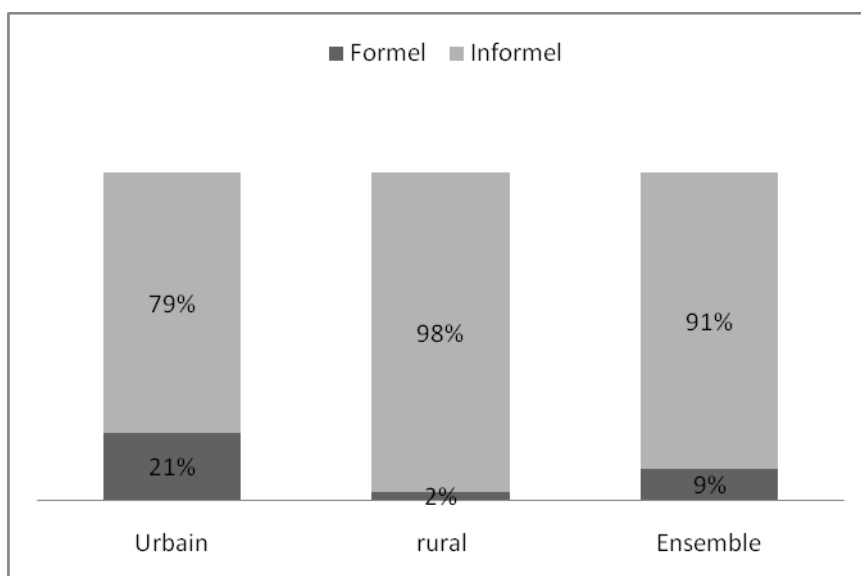


Source : calculs réalisés à partir des données de l'enquête ESPS 2 (ANSD, 2011a).

- 50. La quasi-totalité des emplois jeunes dans le secteur primaire se trouve en milieu rural.** En effet, ce dernier enregistre 95% des jeunes occupés dans le secteur primaire. La distribution selon les régions montre que 21% des jeunes employés du secteur primaire se trouvent à Kolda, 10% à Kaolack et 9% à Kaffrine et à Thiès. Moins de 2% des jeunes évoluant dans le secteur primaire se trouvent à Dakar. La majorité de la main d'œuvre jeune n'a aucun niveau d'instruction. Ceux qui ont un niveau supérieur ne représentent que 0,2%.
- 51. La main d'œuvre du secteur secondaire est caractérisée par la prédominance des jeunes hommes (55%).** L'essentiel de cette main d'œuvre est concentré en zone urbaine : 65% se trouvent en milieu urbain contre 35% en milieu rural. La région de Dakar abrite 40% des jeunes du secteur tandis que 13% se trouvent à Diourbel et 11% à Thiès. Les régions de Kédougou et Sédhiou sont très peu représentées (moins de 1%). Selon le niveau d'instruction, 40% des jeunes évoluant dans le secteur des services n'ont aucun niveau, 31% ont le niveau primaire, 13% ont le niveau moyen.
- 52. Le secteur tertiaire utilise plus de main d'œuvre féminine par rapport aux secteurs primaire et secondaire.** L'essentiel de cette main d'œuvre du secteur tertiaire est concentré en zone urbaine : 65% de la main d'œuvre se trouve en milieu urbain contre 35% en milieu rural. La région de Dakar, renferme 40% des jeunes du secteur tandis que 13% se trouve à Diourbel et 11% à Thiès. Les régions de Kédougou et de Sédhiou sont très peu représentées (moins de 1%). Selon le niveau d'instruction, 40% des jeunes évoluant dans le secteur n'ont aucun niveau, 31% ont le niveau primaire, et 13%, le niveau moyen¹⁴.
- 53. En conséquence, le milieu rural offre plus de 60 % des emplois jeunes.** Cette concentration de la main d'œuvre jeune active occupée en milieu rural est plus prononcée chez les femmes. Près de 23% des jeunes occupés se trouvent dans la région de Dakar. Les régions de Kolda et Thiès regroupent, quant à elles, 12% et 11% respectivement. La région de Kédougou est la moins représentée avec près de 1% des jeunes travailleurs.
- 54. Quant à la dualité formel-informel du marché de l'emploi, il est à signaler que plus de 90% des emplois des jeunes au Sénégal se trouvent dans le secteur informel** dont 80% en milieu urbain et 98% en milieu rural.

¹⁴ Tableau A.4.7 en annexe

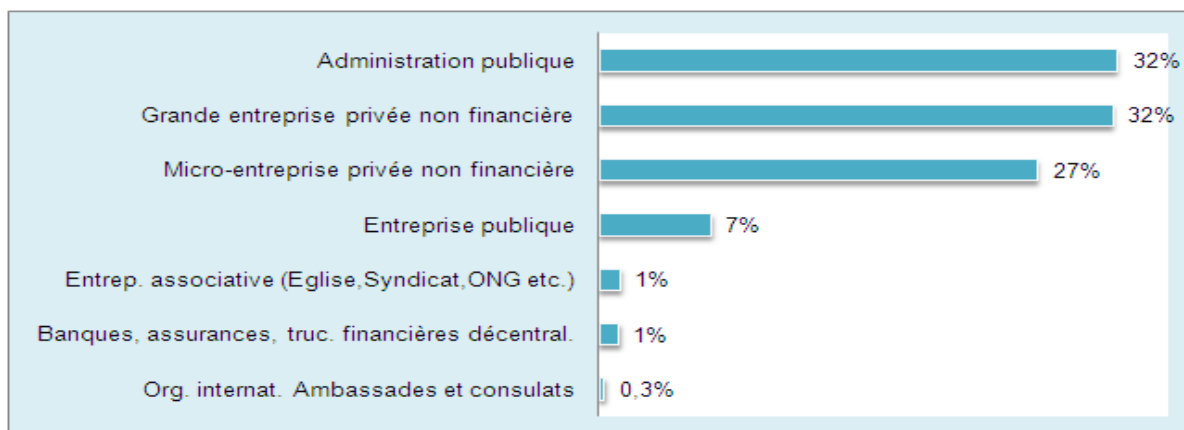
Figure 10: Répartition des jeunes occupés suivant le secteur formel ou informel selon le milieu de résidence



Source : calculs réalisés à partir des données de l'enquête ESPS 2 (ANSD, 2011a).

55. L'essentiel de la main d'œuvre du secteur formel est concentré en milieu urbain. En effet, 84% des emplois jeunes proviennent de ce milieu, et Dakar regroupe plus de 60% de ces emplois. Le secteur formel comprend le secteur public (l'administration et les entreprises publiques) qui représentent 38% des emplois formels. Les emplois des jeunes du secteur formel sont concentrés dans les grandes entreprises privées non financières et les micro-entreprises non financières.

Figure 11: Répartition des jeunes employés du secteur formel



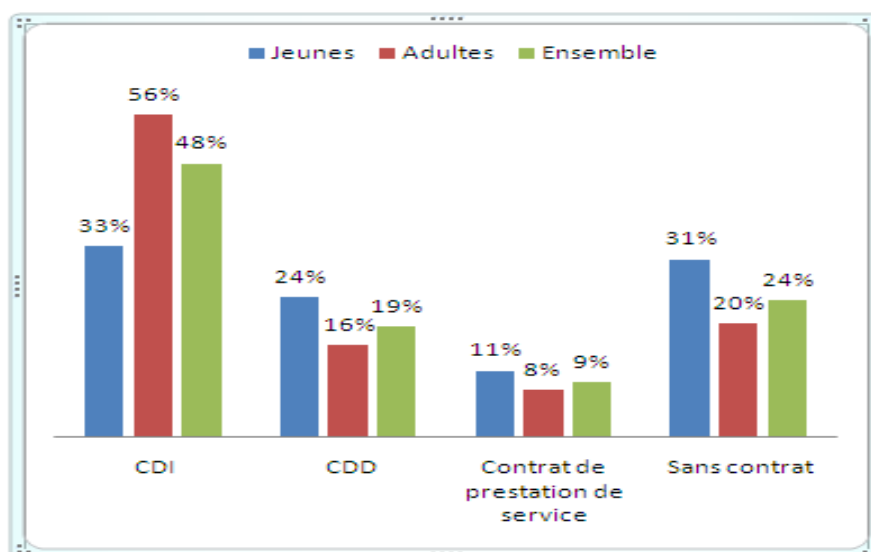
Source : calculs réalisés à partir des données de l'enquête ESPS 2 (ANSD, 2011a).

56. La majorité des jeunes ayant un emploi n'ont aucun niveau d'instruction. Les jeunes ayant un diplôme supérieur sont très peu représentés parmi les jeunes ayant un emploi. En effet, parmi les jeunes employés, seuls 2% ont fait un niveau d'études supérieures, 3% ont un niveau d'études secondaires et 11% ont un niveau d'études moyennes. En conséquence, l'essentiel des emplois jeunes sont fournis dans le segment du marché du travail non qualifié¹⁵.

¹⁵ Tableau A.4.8 en annexe.

57. Une proportion de 31% des embauches des jeunes du secteur formel s'effectue sous forme d'emplois sans contrat. Près de 33% des embauches des jeunes de 15 à 35 ans sont des contrats à durée indéterminée contre 56% pour leurs aînés. Par ailleurs, 24% des jeunes ont eu des contrats à durée déterminée, tandis que 11% ont obtenu un contrat de prestations de services.

Figure 12: Répartition des jeunes employés du formel selon les types de contrats



Source : calculs réalisés à partir des données de l'enquête ESPS 2 (ANSD, 2011a).

58. Les responsabilités à haute qualification sont très peu confiées aux jeunes. Le statut ou la catégorie professionnelle des jeunes, qui va du cadre supérieur¹⁶ aux apprentis est marqué par une domination des employés ou des ouvriers qualifiés¹⁷ ou semi-qualifiés (55%). Les cadres moyens¹⁸ et agents de maîtrise représentent 15% et les indépendants (10%). S'agissant des travaux à haute qualification, on remarque que les cadres supérieurs sont très peu représentés (6%). La principale raison avancée par les employeurs est le manque d'expérience et le faible niveau de formation des jeunes.

59. Les emplois jeunes dans le secteur informel sont généralement des emplois précaires. Ce secteur est caractérisé par le taux de salarisation le plus faible de l'ensemble des secteurs (21,5%). La précarité des établissements se mesure par le fait que moins de 24,0% seulement des activités s'exercent dans de véritables établissements, tandis que 29,8% s'exercent sur la voie publique et près de 20,0% à domicile. Enfin, 56,5% des emplois informels sont occupés par des indépendants. Les emplois du secteur informel sont répartis de façon plus ou moins égale entre les services (34,8%), le commerce (32,9%) et l'industrie (28,7%). Il convient de noter que la main-d'œuvre de ce secteur est plus jeune. L'âge moyen est de 24 ans contre 28 ans pour le secteur formel. La majorité de la main d'œuvre jeune est sans niveau

¹⁶Cadre supérieur. Il s'agit des personnes qui participent effectivement à la direction de l'entreprise ou qui possèdent des attributions à l'intérieur desquelles ils peuvent prendre des initiatives.

¹⁷Ce sont les personnes qui ont bénéficié d'une formation spécifique dans leur emploi.

¹⁸C'est une catégorie intermédiaire entre les cadres supérieurs et les employés et ouvriers. Notons qu'un adjoint au cadre supérieur peut être un cadre supérieur. Elle est constituée des personnes assistants ou adjoints des cadres supérieurs.

d’instruction (51%). L’activité dominante est l’agriculture (50%). Ceux qui ont un niveau supérieur représentent moins de 1%.

60. Ces disparités ont des conséquences sur la rémunération des services de travail offerts par les jeunes. Les jeunes travailleurs gagnent un revenu deux fois moins élevé que celui des adultes. L’analyse du tableau ci-dessous montre que le rapport de gains mensuels moyens entre les jeunes et les adultes salariés s’établissait à 50% en 2011. Par ailleurs, le ratio du revenu médian entre les jeunes et les adultes était de l’ordre de 37% en 2011. L’explication habituelle des écarts de salaires entre les adultes et les jeunes salariés est celle de la productivité, mais aussi par l’ancienneté et l’expérience.

Tableau 1: Écart entre le salaire moyen et médian des jeunes et des adultes

	Jeune	Adulte	Jeune/Adulte
Moyenne	113 500	230 896	0,49
Médiane	50 000	132 000	0,37
	Masculin	Féminin	Jeune homme/jeune femme
Moyenne	140 988	80 901	1,74
Médiane	75 000	35 000	2,14

Source : calculs réalisés à partir des données de l’enquête ESPS 2 (ANSD, 2011a).

61. Dans le secteur informel, la majorité des jeunes sont des travailleurs indépendants (46%) ou des aides familiaux¹⁹ (33%). La moitié des employés du secteur informel rencontrés affirment avoir choisi ce secteur parce qu’ils n’ont pas fait des études. En revanche, les autres soutiennent qu’il s’agit d’une activité familiale dont ils ont hérité. Peu d’entre eux prétendent avoir choisi ce secteur par passion. Près de la moitié des jeunes employés déclarent que « leurs revenus ne leur permettent pas de subvenir convenablement à leurs besoins », alors que l’autre moitié soutient le contraire. En particulier, la plupart de ceux qui disent avoir hérité de ces activités estiment que les revenus générés leur permettent de faire face à leurs besoins.

62. Le secteur primaire emploie moins de la moitié de la main d’œuvre depuis 2010. En moyenne annuelle, les actifs occupés consacrent 50% de l’équivalent de leur temps plein aux activités primaires, environ 14% aux activités secondaires et 36% aux activités tertiaires. Trois groupes absorbent près de 82% de l’équivalent temps plein des actifs occupés. Il s’agit du groupe agriculture-élevage-foresterie (48%), des activités de fabrication/transformation de produits (10,4%) et du commerce (23,4%). La pêche et l’aquaculture, les industries extractives, la construction et la production d’eau et d’électricité, les autres services, représentent seulement 18% de l’équivalent temps plein des travailleurs. Par ailleurs, la part des activités tertiaires est en hausse. Cela corrobore le fait que les secteurs des services sont plus dynamiques en matière d’offre d’emplois. En revanche, l’agriculture au sens large, demeure le premier

¹⁹ L’aide familial est une personne qualifiée et compétente, appelée à intervenir dans les familles, auprès des personnes âgées, malades ou handicapées en difficulté pour accomplir tous les actes de la vie quotidienne.

employeur mais sa part dans l'emploi total est en baisse continue. Elle est moins dynamique que le reste de l'économie en matière d'offre d'emplois.

Tableau 2: Répartition de l'emploi en fonction des secteurs d'activités

Estimation en équivalent temps plein, en milliers d'actifs (en%)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moy 2000-2006	Moy 2007-2011
SECTEUR PRIMAIRE	55,7	55,0	54,7	54,3	53,6	52,9	52,2	51,5	50,8	50,1	49,4	48,6	54,0	50,0
Agriculture, élevage et sylviculture	53,1	52,5	52,3	52,0	51,3	50,6	50,0	49,3	48,7	48,0	47,3	46,6	51,6	48,0
SECTEUR SECONDAIRE	15,4	15,3	15,1	15,0	14,9	14,8	14,8	14,7	14,6	14,6	14,5	11,3	15,0	13,9
Activités de fabrication	11,5	11,4	11,2	11,1	11,0	11,0	10,9	10,8	10,8	10,7	10,6	9,0	11,1	10,4
SECTEUR TERTIAIRE	28,9	29,6	30,1	30,7	31,5	32,3	33,1	33,8	34,5	35,3	36,1	40,1	31,0	36,1
Commerce	16,4	17,1	17,6	18,4	19,2	19,9	20,8	21,6	22,5	23,4	24,3	25,2	18,6	23,4

Sources : calculs réalisés à partir des données des TES des années 2000 à 2011.

63. Les activités secondaires enregistrent une baisse très graduelle de leur part dans l'emploi total. Elles recrutent quasiment au même rythme que l'économie dans son ensemble. Avec la qualification croissante des jeunes qui cherchent à pénétrer le marché de l'emploi, une des clés de l'emploi des jeunes réside dans le développement des activités secondaires, en particulier les activités manufacturières, les activités d'assemblage, de montage, de conditionnement, de confection, l'électronique et les activités de technologie moyenne ou élevée.

64.

Tableau 3: Répartition de l'emploi dans le secteur informel hors activités primaires en 2011

Secteur d'activités	Valeur moyenne en milliers de FCFA				Effectif	Productivité apparente du travail
	Production	Valeur ajoutée	Charges de personnel	Revenu mixte		
Activités extractives	19 965	10 983	1 601	7 438	18 823	2 522
Activités de fabrication de produits alimentaires	12 055	4 021	949	3 193	189 292	1 355
Autres activités de fabrication	7 410	3 660	1 130	2 362	185 440	888
Electricité - Eau	2 840	1 271	539	1 031	6 989	874
BTP	9 276	5 271	1 853	2 637	250 533	1 010
Commerce	3 462	2 668	798	2 149	683 324	1 456
Hôtels, bars, restaurants	11 664	5 688	1 390	4 176	46 209	1 476
Transport et communication	9 500	5 023	938	3 946	83 538	2 127
Autres services	5 782	4 305	1 522	2 693	752 569	912
Ensemble	5 816	3 561	1 105	2 540	2 216 717	1 198

Source : ANSD (2011b)..

22. En 2011, le secteur informel urbain a employé 2 216 719 personnes dont 1 822 790 hommes (82,23%) et 393 929 femmes (17,77%). L'industrie y compte 29,4%, le commerce 30,8% et les autres services 39,8%. Dans le secteur informel urbain de 2011, les femmes sont plus présentes que les hommes dans les industries alimentaires, l'hôtellerie et la restauration et, dans une moindre mesure, le commerce.

Tableau 4: Répartition de l'emploi dans le secteur informel selon le genre, hors activités primaires en 2011

Secteur et branches d'activités	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
Industrie	538 381	29,50%	112 697	28,60%	651 078	29,40%
Industries extractives	16 112	0,90%	2 712	0,70%	18 824	0,80%
Industries alimentaires	104 478	5,70%	84 814	21,50%	189 292	8,50%
Autres industries	167 455	9,20%	24 975	6,30%	192 430	8,70%
Bâtiments et travaux publics	250 336	13,70%	196	0,00%	250 532	11,30%
Commerce	558 151	30,60%	125 174	31,80%	683 325	30,80%
Services	726 258	39,80%	156 058	39,60%	882 316	39,80%
Restaurants et hôtels	17 460	1,00%	28 749	7,30%	46 209	2,10%
Transport	80 464	4,40%	3 074	0,80%	83 538	3,80%
Autres services	628 334	34,50%	124 235	31,50%	752 569	33,90%
Total	1 822 790	100,00%	393 929	100,00%	2 216 719	100,00%

Source : ANSD (2011b)..

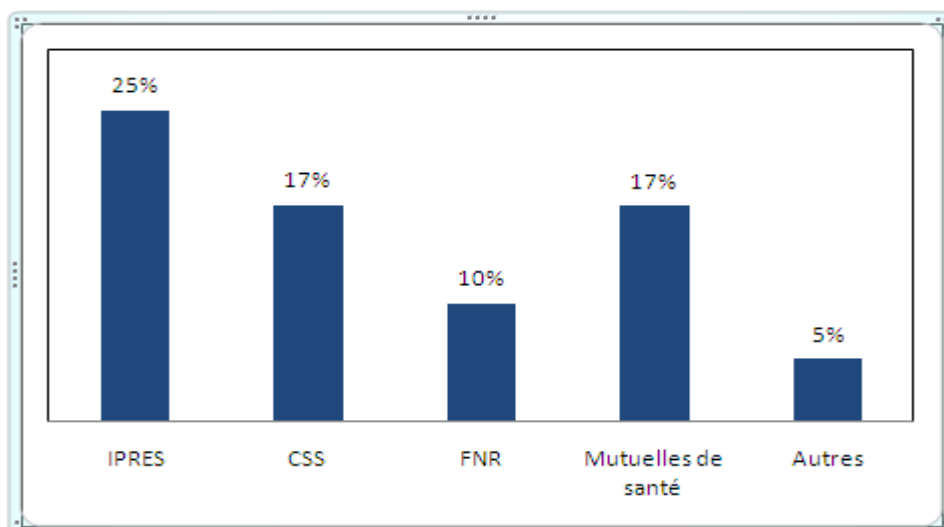
2.2.1.2 Les jeunes travailleurs et le système de protection sociale

65. L'analyse de l'aspect décent ou non des emplois offerts montre qu'en dehors de la majeure partie des jeunes travailleurs du secteur informel qui n'ont aucune protection sociale adéquate, près de 60% des jeunes employés dans le secteur formel n'en possèdent également pas. Même si cette proportion reste élevée chez les adultes (40%), leur situation est meilleure par rapport à celle des jeunes. De plus, pour beaucoup de jeunes ayant accès à la sécurité sociale, les allocations sont trop faibles pour leur permettre de sortir de situations difficiles.

66. Peu de jeunes travailleurs sont affiliés à un système de sécurité sociale. Dans l'ensemble, 38% sont affiliés à au moins²⁰ un système de protection sociale. Parmi ceux-ci, 25% sont à l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES), 17% à la Caisse de Sécurité Sociale (CSS), 10% au Fonds National de Retraite (FNR) et 17% à des mutuelles de santé.

²⁰ Une personne peut être affiliée à deux systèmes différents.

Figure 13: Répartition des jeunes affiliés à un système de protection sociale

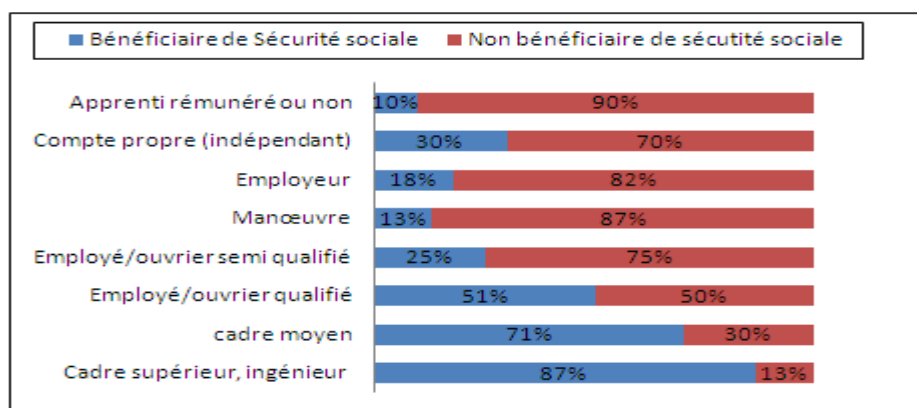


Source : calcul réalisés à partir des données de l'enquête ESPS 2 (2011a).

67. Les ingénieurs sont ceux qui ont le plus bénéficié des couvertures sociales (87%).

Ensuite viennent les cadres moyens (71%), les employés ou ouvriers qualifiés (51%). Les manœuvres et les apprentis ont peu de couverture sociale (10%) tandis que 18% des employeurs ont une couverture sociale.

Figure 14: Part des jeunes bénéficiaires d'une protection sociale selon la catégorie socioprofessionnelle



Source : calcul réalisés à partir des données de l'enquête ESPS 2 (2011a).

2.2.2. Situation de l'emploi dans les pôles régionaux et émigration

68. L'analyse de la situation des jeunes occupés sur le marché de l'emploi atteste que la majorité d'entre eux ne bénéficie d'aucune protection sociale. Par ailleurs, en analysant la perception des jeunes par rapport au phénomène du chômage, il ressort que toutes les personnes interrogées déplorent la situation actuelle de l'emploi au Sénégal. Selon elles, le problème de l'emploi est réel. Cette situation inquiétante favorise le développement de la délinquance et des agressions surtout dans les zones urbaines comme Dakar. Ce problème de l'emploi alimente également un flux migratoire des jeunes à destination du reste du monde.

2.2.3.1. Situation de l'emploi dans les pôles régionaux

69. Globalement, on peut dénombrer six pôles régionaux qui se distinguent par leurs spécificités au plan des potentialités économiques. Ils sont constitués de la zone du Fleuve (régions de Saint-Louis, Matam), le Bassin arachidier (essentiellement les régions de Koalack, Fatick, Kaffrine, Thiès, Diourbel), la zone sylvo-pastorale (régions de Louga), le Sénégal oriental (Tambacounda, Kédougou), la Casamance (Ziguinchor, Kolda, Sédhiou), et les Niayes (Dakar, une partie de Thiès, une partie de Saint-Louis). Le pôle « Bassin arachidier » présente l'avantage d'être une région à vocation agricole. Plusieurs métiers liés à l'agriculture pourraient y être développés (prestations de services agricoles, création et entretien de bassin de rétention, dispositifs de collectes et circuits de commercialisation, production de semences certifiées et de plants, vente de semences, d'engrais et de pesticides, développement de cultures fourragères, aviculture, production d'engrais organiques et développement de l'agriculture biologique, relance des unités industrielles d'emballage et de transformations telles que l'huilerie, la savonnerie, les fabriques de vinaigre, de sel, d'alcool de table, de parfum, de margarine, etc.). Par ailleurs, sa position de carrefour entre l'est et l'ouest combinée à sa proximité avec la Gambie lui offre l'opportunité de jouer un rôle important dans le domaine des transports (infrastructures routières, maritimes, fluviales). Cette position peut favoriser l'éclosion de plusieurs types d'emplois dans le secteur des transports (création de compagnies de transport, métiers connexes au transport ferroviaire). Au niveau local, l'immatriculation des vélos taxi et l'exploration de moyens de transports autres que les motos « jakarta », devenus dangereux, est devenue une nécessité. Ce pôle est également bien placé pour jouer un rôle dans le développement des échanges commerciaux avec la Gambie et le reste du Sénégal. Le recyclage des déchets offre également beaucoup d'opportunités de création d'emplois verts dans cette zone. Le Sine-Saloum étant doté de plusieurs îles et représentant un creuset pluri-ethnique, le pôle du « Bassin arachidier » dispose, à ce titre, d'atouts dans le domaine du tourisme.

Le pôle du « Fleuve » présente des potentialités encore inexploitées au plan des terres irrigables. Il présente le profil d'une zone dont l'activité agricole peut s'affranchir des aléas pluviométriques. L'agriculture, le maraichage (tomates, oignons, patate douce), l'aquaculture, la transformation et l'écoulement de produits agricoles, et la transformation du poisson représentent des atouts pour ce pôle. Par ailleurs, son histoire et ses dotations naturelles lui permettent de se positionner comme l'une des zones dont le potentiel touristique devrait davantage être valorisé. Ce pôle se positionne également, de plus en plus, comme une zone de prédilection pour les métiers de la culture (musique, art, peinture, etc.) et du sport.

Le pôle de la Casamance présente plus d'atouts au plan agricole en raison de sa pluviométrie relativement plus abondante que celle des autres zones. Cet avantage lui offre la possibilité de se positionner dans des filières comme la foresterie, l'arboriculture fruitière, en particulier l'anacarde, le maraichage. Avec 86 km de littoral et 300 km de fleuve, elle se positionne également comme une zone naturelle de pêche et d'aquaculture. Cette dotation en cours d'eau et en paysages naturels offre également à la zone un potentiel touristique resté encore sous-exploité. L'élevage de gros et de petits ruminants et le développement de filières animales (aviculture, porcins, ovins, caprins, embouche, etc.) y sont naturellement pratiqués. Sa position de région limitrophe lui offre beaucoup de potentialités au plan du

commerce et du transport transfrontalier. Du reste, ce pôle abrite l'un des marchés sous-régionaux les plus dynamiques (Diaobé).

Le pôle du Sénégal oriental offre de vastes étendues de terre et présente également, face à la rareté du facteur terre, une vocation de région agricole. Beaucoup de métiers liés à l'agriculture, à la transformation de produits agricoles et à la chasse peuvent y être développés (ouvrier agricole, distributeur d'intrants, conducteur d'engins agricoles, éleveurs, exploitants forestiers, etc.). Ce pôle constitue la principale zone minière du Sénégal. À ce titre, elle offre beaucoup de perspectives aux métiers liés à l'industrie minière. Sa proximité avec le fleuve permet également de développer un transport et un commerce transfrontaliers. De même, ce pôle est très attractif du point de vue de la diversité de son peuplement et de son histoire. C'est aussi la zone de prédilection du tourisme cynégétique²¹.

Le pôle de la zone sylvo-pastorale est une zone naturelle d'élevage. Le recours à l'insémination artificielle qui est une option de décideurs devrait permettre une pratique plus importante de l'élevage intensif dans cette zone. Cet atout naturel lui permettrait alors de jouer un rôle important dans la production de viande, de lait et de cuirs et peaux. Cette région est également propice au développement de cultures sèches (niébé, etc.).

Le pôle des Niayes constitue aussi une zone à vocation agricole. À l'instar du pôle du Fleuve, l'agriculture, et en particulier, le maraîchage, peuvent s'affranchir des aléas climatiques en valorisant les nappes phréatiques. De même, cette zone présente beaucoup d'atouts dans le développement de l'arboriculture fruitière. Elle offre également beaucoup de potentialités d'activités de la pêche, de la pisciculture et de l'aquaculture. Sa proximité avec la capitale lui permet également de jouer un rôle important dans le domaine des transports et du commerce avec le reste du pays et les pays limitrophes. En conséquence, les différents pôles régionaux du Sénégal présentent des atouts susceptibles d'être valorisés sous formes de niches d'emplois.

Toutefois, ces zones partagent également plusieurs contraintes²² soulevées par les acteurs locaux dont les plus importants sont les suivants :

- une faible exploitation du potentiel des zones agro écologiques : en effet, les zones agro écologiques du Sénégal regorgent de potentialités immenses qui peinent à être mises à profit pour un développement économique et social équilibré et partagé ;
- une faible capacité des décideurs locaux à concevoir et à mettre en œuvre de véritables politiques d'emploi et de formation : les collectivités locales interviennent peu sur la question de l'insertion socioéconomique des jeunes. Les moyens matériels, techniques et financiers y sont encore très faibles ;
- la multiplicité des intervenants sur le marché de l'emploi sans concertation avec le niveau local : un consensus est établi sur le constat d'une dispersion des services en charge de l'emploi et de la formation au niveau local et surtout la faiblesse de la coordination des actions initiées par l'État, le secteur privé et la société civile. Le manque d'harmonisation des actions sur le terrain est considéré comme un facteur de blocage. Il se pose également le problème de la mutualisation des efforts à tous

²¹ Autrefois appelé chasse sportive, ce type de tourisme constitue la pratique touristique la plus ancienne du continent africain. Pratiquée dès le début du XIX siècle, la chasse sportive connut un engouement très fort dès l'arrivée des premiers colons blancs, venus en Afrique pour satisfaire leur soif d'aventure et découvrir de nouveaux espaces à l'époque considérés comme « vierge ».

²² Les contraintes auxquels sont exposés les différents pôles régionaux, mais aussi leurs potentiels, transparaissent, du reste, de façon explicite dans l'analyse des forces, opportunités et menaces associées à l'emploi jeune (Annexe II.2).

les niveaux, mais surtout sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Le constat est fait que beaucoup de rencontres ont été initiées dans certaines régions par différents acteurs et jusqu'à présent le problème reste préoccupant ;

- une faiblesse de l'information sur le marché du travail : les acteurs locaux ont aussi souligné la faiblesse de l'information sur le marché de l'emploi qui fait que les jeunes ne sont pas très informés sur l'organisation du marché (orientation scolaire, opportunités de formation, opportunités d'emploi..). De même, les données détenues par les services régionaux²³ sont en général parcellaires, mal organisées et parfois non informatisées. La faiblesse des moyens techniques et matériels induit une très faible couverture des cibles. À cela s'ajoute l'absence de coordination et le faible souci d'exploitation commun des données existantes. Les résultats des enquêtes existantes au niveau national sont rarement désagrégés par région ;
- un faible accès aux centres d'enseignement technique : il a été souligné le faible niveau d'accès aux centres d'enseignement technique et professionnel ainsi que le faible niveau d'intégration de l'apprentissage traditionnel dans la formation globale. La formation par apprentissage absorbe une bonne partie de la demande en formation, mais elle n'est pas suffisamment valorisée et accompagnée. Il se pose un problème d'accès pour un grand nombre de jeunes en âge d'être formés. Ensuite, pour les jeunes qui arrivent à bénéficier d'une formation (un nombre infime), il se pose après un problème d'accompagnement à l'insertion. La question de l'adéquation entre les curricula de formation et les offres d'emploi disponibles dans les régions reste d'actualité dans la mesure où les sortants de certains centres de formations sont confrontés chaque année au problème d'insertion (sortants des universités, des écoles de commerce...). Il a été noté l'absence de formation dans des métiers demandés dans certaines régions. Le démarrage futur du projet MCA et du projet d'assainissement de Kaolack ont entre autres permis de se rendre compte davantage de la faiblesse de la formation des ressources humaines dans les régions ;
- une faible capacité des entreprises régionales à postuler dans les marchés publics : les acteurs ont aussi soulevé la faible capacité des entreprises à postuler dans les marchés publics. Les entreprises présentent des problèmes sur les aspects financier, technique et administratif. La soumission aux marchés publics et à la sous-traitance aurait pu permettre de générer plus d'emplois et susciter des besoins en formation²⁴.

Face aux écueils rencontrés sur le marché de l'emploi dans les différents pôles régionaux, le comportement rationnel adopté par les jeunes est d'émigrer vers d'autres pôles régionaux ou d'autres pays.

2.2.3.2. L'émigration : une option face au dysfonctionnement du marché du travail domestique ?

70. L'effectif connu des émigrés est d'environ deux millions. Les migrants sénégalais de 18 à 35 ans représenteraient environ 68% de cet effectif.. Ils sont généralement peu instruits même si ces dernières années, la tendance est à une fuite des cerveaux. Cependant, la plupart des Sénégalais de l'Extérieur ne se font pas enregistrer dans les missions diplomatiques et consulaires du Sénégal à l'étranger. Dakar est la région qui contribue le plus à la migration internationale (27,5%). L'essentiel des autres émigrés

²³ Les archives sont mal organisées voire inexistantes.

²⁴ Les potentialités et contraintes des différents pôles qui sont les résultats des foras régionaux sont synthétisées à l'annexe II.11.

partent des régions de Matam (11,7%), Diourbel (9,9%) et Saint-Louis (9,8%). La majorité des émigrés sont des hommes (81,9%). L'examen de la destination des migrants montre que 47% des émigrés se sont orientés vers l'Europe (20% recensés en Italie, 17% en France et 7% en Espagne) et les États-Unis d'Amérique (7%). Une proportion de 35% des émigrants récents choisissent l'Afrique comme destination dont près de la moitié sont en Côte d'Ivoire. La migration est essentiellement une migration de travail : 76% des migrants partent pour cette raison. Toutefois, près de 10% des migrants partent pour des raisons d'étude (ANSD, 2011a). L'émigration comme option des jeunes face aux problèmes de chômage se heurte de plus en plus à un écueil lié aux politiques des pays d'accueil qui adoptent des stratégies d'immigration sélective assises sur une analyse de leur marché du travail pour prendre en compte les emplois et métiers sur lesquels ils sont susceptibles d'enregistrer dans le court, moyen et long termes des déficits de main d'œuvre qualifiée. A l'opposé, dans les pays africains, en général, aucune politique n'est définie, aussi bien pour l'immigration que pour l'émigration, ce qui a des effets négatifs sur les flux de main-d'œuvre dans les marchés du travail.

71. Les envois de fonds effectués par les émigrés dépassent le montant de l'aide publique au développement ces dernières années et peuvent avoir d'importants effets sur la création d'emplois à travers le financement d'activités productives. En outre, plusieurs programmes œuvrent à la valorisation de l'expertise sénégalaise émigrée, dans une perspective de développement du Sénégal. Les plus importants sont :

- Programme d'Appui aux Initiatives de Solidarité pour le Développement (PAISD) ;
- Plateforme d'appui au secteur privé et à la valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie (PLASEPRI),
- Les programmes d'assistance au retour volontaire de migrants irréguliers et de réinsertion économique –OIM,
- Les programmes de promotion de la migration légale et de lutte contre la migration irrégulière –OIM,
- Les programmes bilatéraux de migration légale de travail (Sénégal-Espagne, Sénégal-France, Sénégal-Italie),
- Les projets de Renforcement des dynamiques communautaires des associations et groupements féminins dans la lutte contre les phénomènes migratoires irréguliers,
- Les projets de développement local et de migration légale comme alternative à l'immigration clandestine.

Les transferts d'argent des émigrés étaient estimés à 716,6 milliards de FCFA en 2012 (DPEE, 2012). Les envois de fonds des migrants dépassent l'aide publique au développement et représentent 14% du PIB en 2008. Seulement, selon le rapport national sur la compétitivité du Sénégal en 2011, moins de 5% des envois de fonds des émigrés sénégalais étaient consacrés à l'investissement productif. Le reste finançait la consommation des ménages et l'immobilier.

La situation des jeunes sur le marché de l'emploi présente un profil peu reluisant. Face à cette situation préoccupante de l'emploi des jeunes, les décideurs ont tenté d'apporter des réponses multiformes.

Chapitre III : Les réponses apportées par l'État au problème de l'emploi des jeunes

72. Les réponses des décideurs au problème de l'emploi des jeunes peuvent prendre plusieurs formes. Elles sont déclinées sous la forme d'une politique de l'emploi mise en œuvre à travers plusieurs expériences de promotion de l'emploi. Les politiques macroéconomiques tout comme les politiques ciblant les secteurs de production de biens et de services, influent également sur la situation de l'emploi. Les politiques économiques mises en œuvre par l'État à travers sa fonction d'allocation des ressources et de stabilisation de l'activité, sont susceptibles d'affecter positivement les secteurs à fort potentiel de main d'œuvre. Ces politiques économiques peuvent être pro-emploi et conjoncturelles.. Elles peuvent également être de type structurel et se traduire, en particulier, par des stratégies de croissance intensives pour certains types de travail.

3.1. Expériences de promotion de l'emploi au Sénégal

Dans cette section, nous analysons d'abord les expériences de promotion d'emploi initiées au Sénégal. Nous examinons ensuite quelques expériences de politique active de création d'emplois dans certains pays en développement, en particulier en Inde.

73. Différentes expériences orientées vers la promotion de l'emploi des jeunes ont été initiées par l'État du Sénégal. La finalité recherchée est d'insérer les jeunes sur le marché de l'emploi. Plusieurs objectifs intermédiaires sont généralement recherchés à travers ces expériences afin d'accroître le niveau d'entrepreneuriat et d'auto-emploi chez les jeunes ou d'améliorer leur employabilité sur le marché du travail. Certaines expériences essaient également d'agir sur l'accès au financement. Il existe aussi des initiatives qui poursuivent comme objectif l'amélioration de l'accès à l'information sur le marché du travail. Quel a été l'impact des expériences de promotion d'emploi sur ces différents objectifs intermédiaires de la politique de l'emploi orientée vers le segment des jeunes ?

74. Les différentes expériences de promotion de l'emploi menées au Sénégal seront analysées sous le prisme de ces objectifs intermédiaires : l'entrepreneuriat et l'auto-emploi, l'employabilité, l'accès au financement, l'accès à l'information sur le marché du travail. Globalement, on distingue les expériences de promotion active et directe de l'emploi des jeunes de celles qui concourent de façon indirecte à l'insertion des jeunes sur le marché du travail. À côté de ces deux catégories, on distingue le cas spécifique des sortants de l'enseignement technique et professionnel.

3.1.1. Expériences de promotion directe de l'emploi chez les jeunes

75. Les expériences de promotion active s'appuient essentiellement sur un dispositif constitué de fonds, d'agences, de projets orientés vers des groupes spécifiques, d'une convention conçue sous la forme d'un partenariat public-privé et de mécanismes d'amélioration de l'intermédiation du marché de l'emploi.

Des fonds de financement pour la promotion de l'auto-emploi et la correction des discriminations dans l'accès à l'emploi des groupes-cibles défavorisés sur le marché du

travail ont été mis en place. Ces instruments constituent un axe important de l'intervention de l'État et visent à faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi par le biais de l'emploi dit non salarié, à des conditions financières plus douces que celles en vigueur sur le marché bancaire. Plusieurs fonds ont été créés à cette fin :

- **Le Fonds national d'Action pour l'Emploi (FNAE)** est créé en 2000 pour le financement de projets d'auto-emploi ; la convention nationale État-employeurs pour l'emploi des jeunes, a bénéficié d'une dotation cumulée de près de deux milliards pour le financement des actions d'auto-emploi. Plusieurs milliers de projets ont été financés, avec la création de plus de 11 000 emplois directs et indirects. Il a également permis de placer 15 000 jeunes en position de stage dans les entreprises dont 60% ont pu être recrutés au terme de leur stage.
- **Le Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ)**, créé en 2000 avec une dotation globale de plus de 10 milliards pour le financement des jeunes âgés de 18 à 35 ans, sans apport personnel, ni garantie. Entre 2000 et 2012, près de 2 600 projets ont été financés et plus de 12 626 emplois directs créés.
- **Le Fonds National de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin**, créé en 2004 avec, pour mission, de promouvoir l'emploi des femmes ; entre 2004 et 2005 ; ce Fonds a financé 137 projets, pour un montant de près d'un milliard de FCFA, permettant ainsi la création ou la consolidation de 940 emplois directs et indirects.

A côté de ces fonds, des ressources destinées au financement de projets sont mobilisées en direction de groupes spécifiques :

- **le Programme d'Appui à l'Insertion socioprofessionnelle des Diplômés des Instituts et Universités de Langue arabe**, qui avait pour objectif de lutter contre le chômage des diplômés en langue arabe, en renforçant leurs compétences et capacités professionnelles pour faciliter leur intégration dans le secteur productif par la création de petites et micro-entreprises (54 projets ont été financés, avec 97 emplois directs et 235 emplois indirects) ;
- **le Projet ASC / Emploi-Jeunes**, qui a bénéficié d'une dotation budgétaire de plus d'un milliard FCFA et financé plus de 120 projets dans toutes les régions du pays; près de 450 emplois directs et indirects ont été créés en faveur des membres du Mouvement associatif ;
- **le Projet de Coopérative des Aveugles Artisans Diplômés**, qui a démarré en septembre 2002, avec l'ouverture de deux unités de broserie et deux unités de tissage. Il a été financé grâce à un prêt du FNAE, une subvention du Fonds social de développement de la coopération française et un appui de l'AGETIP.

De même, des initiatives promotionnelles plus ciblées sur certaines activités et/ou régions sont lancées telles que (i) le Projet "Petites et Grandes Laiteries" mis en place en partenariat avec la SODEFITEX en 2000 et qui a permis la création de 08 unités à Tambacounda, Kaolack et Kolda ; (ii) le Rayon laitier de Dahra relancé avec une assistance financière du FNAE et destiné aux femmes formatrices-productrices de lait pour l'ouverture de points de vente ; (iii) le Projet de promotion de la filière pisciculture dans la vallée du fleuve Sénégal développé en partenariat avec l'IFAN (1 station d'alevinage à Richard-Toll, 2 fermes de grossissement à Podor et Saint-Louis et 1 unité expérimentale de fabrication d'aliments de poisson).

La renégociation de la Convention nationale État-Employeurs pour la promotion de l'emploi

des jeunes constituait déjà un axe stratégique important de la première Politique nationale de l'Emploi adoptée en 1997. À la suite de l'évaluation de sa première version couvrant la période 1997-2000, une nouvelle Convention a été signée en 2000 avec le Patronat sénégalais représenté par le Conseil National du Patronat et la Confédération nationale des Employeurs du Sénégal. La Convention est un instrument destiné à renforcer l'employabilité des jeunes, grâce à l'apprentissage et à d'autres formes de séjour en entreprise. À travers cet instrument, l'État propose aux entreprises de recruter de jeunes stagiaires en prenant en charge une grande partie des frais suivant des modalités diverses. La nouvelle convention a permis de placer plus de 15 000 jeunes en stage dont près de 60% ont été recrutés.

La mise en place de l'Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ) est venue renforcer le dispositif institutionnel destiné à stimuler la création d'emplois. Créée en février 2001, l'ANEJ est placée sous la tutelle du Ministère chargé de la Jeunesse et offre des services d'information, de conseil, d'assistance et d'appui pour la création d'activités productives, avec plusieurs réalisations à son actif :

- Appui-conseil et encadrement pour l'accès à l'emploi des jeunes ;
- Élaboration de plans d'affaires en faveur des jeunes ;
- Création d'emplois en faveur des jeunes filles dans le cadre du Programme "Jeunes Filles en Affaires" financé par le Fonds national d'Insertion des Jeunes (FNIJ).

L'ANEJ a réalisé entre 2002 et 2012 :

- 11 811 plans d'affaires pour faciliter aux jeunes et aux femmes l'accès aux financements;
- des formations pour 28 269 jeunes filles et garçons afin de renforcer leur employabilité;
- des séances d'animation économique (mobilisation, information, orientation) pour 114 940 jeunes filles et garçons;
- des placements sur le marché de l'emploi salarié pour 2 918 jeunes filles et garçons.

La mise en œuvre du Plan national d'Action pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ) s'inspire largement de la Politique nationale de l'Emploi de 1997 et s'inscrit également dans le sillage du Programme YEN (Youth Employment Network). Le PANEJ est le résultat d'une démarche consensuelle ayant impliqué l'État, les Employeurs, les Syndicats, les Jeunes et la Société civile ; son élaboration répond aux engagements pris par le Sénégal, en tant que pays prioritaire auprès des Nations-Unies en matière de promotion de l'emploi des jeunes.

Le PNUD a financé l'ANEJ et le FNPJ, dans le cadre de son Programme "Cohésion sociale et Emploi des jeunes (YERP)". Ce programme de 1 500 000 USD a démarré en 2009 et a porté sur le financement des projets "Jeunes dans les Fermes Agricoles", "Maisons de l'outil" et "Réseaux de boulangeries" qui visent la création et la consolidation d'emplois durables et décents pour les jeunes.

L'Agence pour l'Emploi des Jeunes des Banlieues (AJEB), créée en 2012, en remplacement de l'Office pour l'Emploi des Jeunes des Banlieues (OFEJBAN), a pour mission de lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes résidant dans la banlieue de Dakar. L'impact de l'AJEB sur l'insertion des jeunes dans le marché du travail passe ainsi essentiellement par l'amélioration de l'employabilité, de l'entrepreneuriat et de l'auto-emploi. Le programme offert par l'Agence s'adresse aux jeunes, qualifiés ou non. Ainsi pour lutter plus efficacement

contre le chômage des jeunes des banlieues, l'Agence a conçu des grappes. Pour chaque grappe, un modèle d'insertion est proposé aux jeunes, ce qui permet d'opérationnaliser les différents projets et programmes que sont :

- Le programme « QUEES » (Quête Emploi Stage) et « symposium d'emploi » qui vise les « instruits qualifiés » ;
- Des modules innovants adaptés à l'offre d'emploi local pour la grappe des « instruits non qualifiés » ;
- des programmes de renforcement des capacités ainsi qu'un appui technique disponible dans les ministères et autres partenaires financiers sont proposés à la grappe des « non instruits qualifiés » qui regroupe différents corps de métier ;
- Un programme de fermes agricoles situé à Sangalkam est prévu à l'endroit de la grappe des « non instruits non qualifiés ».

L'AJEB ambitionne également de mettre en place un centre d'incubateur, un centre de formation, et à moyen terme, un grand Institut expérimental des Métiers, une ferme agricole intégrée en banlieue, et de favoriser l'institutionnalisation des Foras d'emploi tous les ans avec l'ensemble des partenaires intéressés.

Par ailleurs, un Service civique national (SCN) a été mis en place dont la mission est de promouvoir auprès des jeunes le volontariat national ainsi que la citoyenneté et de leur offrir l'occasion d'apprendre et d'exercer un métier pendant deux ans. Le SCN a démarré ses activités en 1999 et joue déjà le rôle d'une véritable école de formation citoyenne et professionnelle. Les deux années passées au Service civique national renforcent les chances du jeune volontaire de trouver un emploi et d'obtenir une insertion professionnelle durable. Près de 3 000 jeunes volontaires ont déjà été mobilisés, dont une forte cohorte de Volontaires d'Appui à l'Agriculture mobilisés dans le cadre du Programme national "Jeunes dans les Fermes Agricoles".

76. Également, l'amélioration du dispositif d'intermédiation sur le marché de l'emploi a été amorcée, avec trois grands projets lancés mais sans grand succès comme : le Répertoire opérationnel des Métiers et Emplois (ROME), la redynamisation du Service de la Main-d'œuvre et le Système d'Information sur le Marché de l'Emploi (SIME). Le Répertoire opérationnel des Métiers et Emplois (ROME) est prévu pour couvrir 22 catégories professionnelles et 66 domaines d'activités pour lesquels des fiches emplois-métiers doivent être élaborées. Ce référentiel donnera plus de souplesse, de lisibilité et de flexibilité au marché du travail et facilitera la mobilité professionnelle encore limitée au Sénégal. L'expérience engagée a permis d'élaborer une première version du répertoire opérationnel africain des métiers et emplois sur l'Hôtellerie-Restauration-Tourisme et sur les Bâtiments-Travaux publics. Cinq autres secteurs ont fait l'objet de collecte de données et les dépouillements en vue de la rédaction des fiches sont en cours.

La redynamisation du Service de la Main-d'œuvre, engagée en 2000 a permis de relancer la convention nationale État-employeurs pour l'emploi des jeunes. Des contrats d'objectifs ont été signés avec les inspections régionales du Travail des quatre régions les plus industrialisées hors Dakar (Thiès, Ziguinchor, Kaolack et Saint-Louis) dans le but de développer la fonction « emploi » dans leurs activités administratives et de contrôle. Le Système d'Information sur le Marché de l'Emploi (SIME), mis en place au sein du Ministère chargé de l'Emploi a permis la

réalisation de plusieurs activités techniques, notamment :

- un "Recensement général des demandeurs d'emploi" en 1999 ;
- une "Enquête nationale sur le travail journalier" en 2001 ;
- une "Étude de suivi du devenir professionnel des diplômés d'études supérieures, d'enseignement technique et de formation professionnelle" en 2002;
- une "Étude diagnostique du système d'information sur l'emploi et la formation et d'évaluation des besoins en informations des utilisateurs potentiels" et une "Etude de faisabilité pour la mise en place d'un Observatoire national de l'Emploi et des Qualifications professionnelles (ONEQP)" en 2005 ; celui-ci sera l'outil opérationnel du SIME et constituera un moyen de renforcement de l'efficacité et de la transparence du marché du travail pour les années à venir ainsi qu'un outil indispensable de pilotage et d'aide à la décision ;
- le suivi des indicateurs de l'emploi dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté depuis 2008.

3.1.2 Expériences de promotion indirecte de l'emploi chez les jeunes

77. Les expériences de promotion indirecte de l'emploi sont essentiellement menées à travers l'activité de certaines agences telles que l'Agence nationale de l'Insertion et du Développement agricole (ANIDA), l'APIX, l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public contre le sous-emploi (AGETIP) et l'Agence de Développement et d'Encadrement des petites et moyennes entreprises (ADEPME). L'Agence nationale d'Insertion et de Développement agricole (ANIDA) a été conçue, à la suite de la vague de migration clandestine de 2006, dans le but de lutter contre l'émigration et l'exode rural. Son objectif principal est de créer les conditions physiques et institutionnelles d'exercice d'activités de productions agricoles rémunératrices, durables et qui garantissent le maintien de la ruralité et la fixation des populations. En effet, le programme vise à fixer les populations notamment les jeunes, en particulier, les émigrés ou rapatriés, dans leurs terroirs. Des fermes modernes sont construites et opérationnelles afin de permettre l'accès à la terre à ceux qui sont intéressés par l'agriculture. Cela développe chez les jeunes, qui représentent 70% des cibles du programme, l'entrepreneuriat et facilite leur insertion sur le marché du travail. En amont, le programme s'assure de l'employabilité des jeunes puisqu'il fournit également une expertise technique afin de former les producteurs aux différentes tâches qu'exige une agriculture intensive et modernisée. De même, un financement est mis en place en vue de faciliter aux producteurs l'acquisition de semences et d'intrants de production et l'accès au crédit auprès d'institutions financières partenaires du programme.

78. Les résultats déjà obtenus par l'ANIDA sont encourageants, notamment la réalisation de 24 fermes en 2013 pour un nombre d'emplois créés, évalué à 11 337 dont 1 637 emplois directs et 9 700 emplois indirects.

L'APIX s'est engagée, depuis 2000, dans la promotion de la destination Sénégal auprès des investisseurs nationaux et internationaux. Ses actions ont permis l'agrément d'un nombre important de projets au Code des Investissements et au Statut d'Entreprise franche d'Exportation. Entre 2000 et 2011, l'APIX a agréé 4 864 projets d'investissements privés (soit 405 projets par an en moyenne) pour un montant total de 6 516 milliards FCFA dont 4 429 milliards FCFA effectivement réalisés. Depuis la création de l'APIX, les investissements privés réalisés ont généré près de 180 000 emplois. Après quatre années consécutives de baisse

des investissements privés dans les secteurs productifs, ces derniers ont connu une forte progression en 2011 pour s'établir à 404 milliards FCFA contre 282 milliards FCFA en 2010 soit une hausse de 43%. En revanche, les investissements agréés dans les infrastructures, exclusivement liés en 2011 au secteur de l'énergie électrique, ont enregistré un important repli (- 44%) passant de 439 milliards à 246 milliards FCFA. Au total, les investissements privés totaux, secteurs productifs et infrastructures confondus, se sont finalement contractés de 10% en volume par rapport à 2010.

L'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public contre le sous-emploi (AGETIP) peut se prévaloir, entre 1998 et 2012, de nombreuses réalisations ayant positivement impacté le niveau de l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi et la poursuite de plusieurs objectifs intermédiaires : l'employabilité, l'entrepreneuriat et l'auto-emploi des jeunes. En effet, un des objectifs assignés à l'AGETIP était de promouvoir les activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) afin de contribuer à la création d'emplois et à la lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, l'AGETIP devait également encourager l'entrepreneuriat et l'auto-emploi, en incitant et en favorisant le développement du secteur privé national, notamment des bureaux d'études et des petites et moyennes entreprises (PME), notamment ceux du secteur du bâtiment et des travaux publics, tout en facilitant le renforcement de leur capacité à étudier, réaliser et superviser un large éventail de travaux d'infrastructures et d'équipements. Elle devait aussi appuyer le développement et le renforcement des entreprises et des PME grâce à l'accès au crédit et à la formation. De même, elle avait pour mission de contribuer à la création d'un nombre significatif d'emplois nouveaux, principalement dans les zones urbaines. C'est ainsi que jusqu'en 2006, l'AGETIP avait capitalisé plusieurs expériences dans la promotion de l'emploi. Ces expériences ont porté sur des domaines aussi variés que la réalisation ou la réhabilitation de salles de classes, de postes de santé, de points d'eau, d'hôtels de ville ou d'hôtels communautaires, la promotion d'entreprises et de bureaux d'études, Elle a aussi exécuté des projets dans l'alphabétisation, la microfinance et des projets d'entrepreneuriat féminin. Globalement, l'AGETIP a contribué à la création ou à la consolidation de plus de 100 000 emplois de courte période.

L'Agence de Développement et d'Encadrement des petites et moyennes entreprises (ADEPME) mène ces activités d'appui aux micros, petites et moyennes entreprises allant de la formation en gestion à la facilitation de l'accès aux services de conseils et au financement. Des résultats importants ont ainsi été notés dans le cadre de la promotion de l'employabilité des jeunes, grâce notamment au soutien de la coopération sénégallo-allemande en milieu urbain, ayant favorisé la conception d'outils et de modules standardisés de formation et occasionné le renforcement des compétences en gestion de 401 micro entrepreneurs. Elle a également permis la formation de 18 conseillers de proximité appartenant aux organisations patronales. Ces derniers ont pu dispenser 1213 actions d'appui pour le marketing, la gestion, l'administration et la formalisation.

3.2. Politiques macroéconomiques, stratégies de croissance et emploi

79. Les politiques économiques, de nature souvent conjoncturelle (politiques budgétaire, monétaire, etc.), peuvent prendre une forme structurelle (politiques sectorielles, stratégies de croissance, environnement des affaires, etc.). Dans ce cas, l'objectif visé est de modifier la structure de l'économie afin de favoriser une croissance plus soutenue et une création d'emplois. La Stratégie de croissance accélérée (SCA), initiée par les décideurs, entre dans cette optique.

3.2.1. Politiques macroéconomiques et emploi

80. Par la mise en place d'un cadre macroéconomique propice et par leurs effets sectoriels, ces politiques économiques ont un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs de croissance et de création d'emplois par les décideurs.

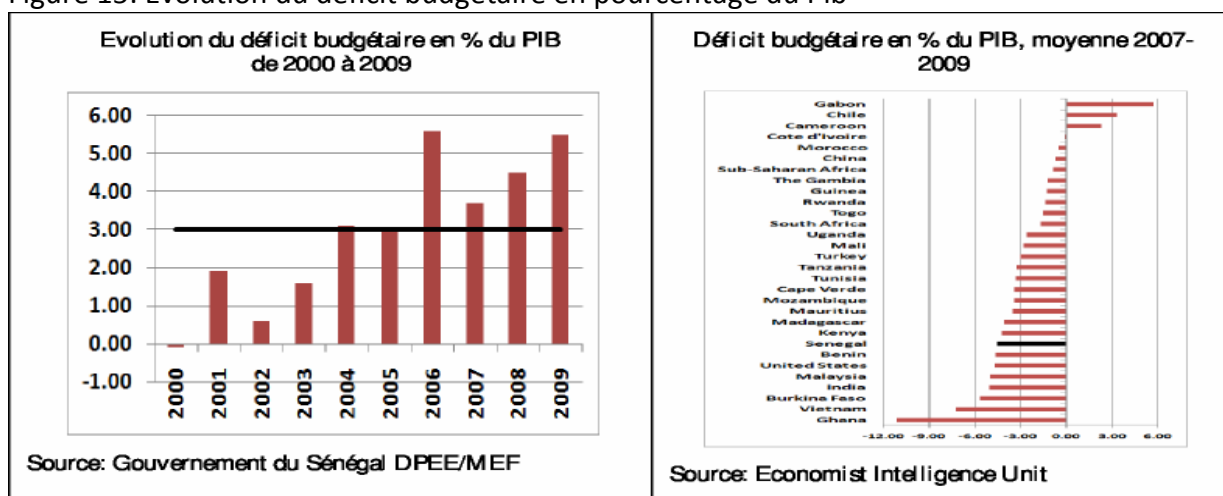
Sur le plan sectoriel, l'examen des données du Tableau entrées-sorties (TES) montre que l'essentiel des effectifs employés à plein temps dans l'économie sénégalaise est concentré dans les secteurs de l'agriculture et des services marchands (Tableau A3.5). Dans le secteur agricole, l'agriculture vivrière, l'élevage et la chasse engrangent les effectifs les plus élevés chez les employés. L'égrenage de coton, la fabrication des produits textiles et le BTP constituent, les secteurs qui abritent le plus d'employés dans l'industrie. Quant aux effectifs occupés par les services marchands, ils sont essentiellement concentrés dans la branche « commerce ». Les branches « agriculture vivrière », « élevage » et « chasse » et « commerce » abritent à elles seules près de trois quarts des effectifs employés dans l'économie sénégalaise. Cette situation est conforme au profil décrit par la matrice de comptabilité sociale (MCS). En effet, l'analyse de la MCS fait ressortir que les branches « commerce-réparations » et « l'agro-industrie » sont de grands pourvoyeurs d'emplois dans l'économie et distribuent relativement plus de revenus du facteur travail (très qualifié, moyennement qualifié, peu qualifié, non qualifié).

81. Des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi supposent également que l'évolution de celles-ci se fasse au profit des secteurs à fort potentiel d'emploi tels que l'agriculture et les services marchands. Celles qui sont aptes à favoriser la mise en place d'un cadre macroéconomique assaini sont également déterminantes pour la croissance et la création d'emplois, 'où l'intérêt d'analyser le lien entre la conduite des politiques macroéconomiques et la promotion de l'emploi.

3.2.1.1. Politique budgétaire et promotion de l'emploi

82. Entre 2006 et 2008, la crise alimentaire et la récession qui ont secoué l'économie mondiale ont négativement affecté la situation budgétaire du Sénégal en raison de subventions et/ou mesures de suspension de taxes accordées par l'État pour atténuer les effets des chocs exogènes sur les ménages. Face à ces difficultés, le Gouvernement a adopté un programme macro-économique soutenu par le Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de son Instrument de Soutien à la Politique économique (ISPE). L'ISPE a été conçu pour soutenir la croissance économique du Sénégal et maintenir l'équilibre budgétaire du pays, conformément aux objectifs à moyen et à long termes de soutenabilité de la dette. Cependant, sous l'effet des chocs exogènes des années 2007-2009, le déficit budgétaire (en pourcentage du PIB nominal) s'est creusé, passant de 0,2% en 2004 à 3,8% en 2011. Quant aux dépenses et prêts nets, ils ont augmenté plus que proportionnellement par rapport aux recettes, puisqu'ils sont passés de 1435,6 milliards en 2007 à 1972,5 milliards en 2011.

Figure 15: Évolution du déficit budgétaire en pourcentage du PIB



Sources : Banque mondiale (2012).

83. L'instrument budgétaire a-t-il été, pour autant, favorable aux secteurs à fort potentiel d'emplois ? En particulier, l'accroissement du stock de capital public s'est-il effectué au profit des secteurs porteurs d'emplois. L'allocation des investissements publics au cours de la période 2000-2006 montre qu'en moyenne, seuls 17% du budget d'investissement sont orientés vers le secteur agricole. Cette proportion atteint 25% entre 2007 et 2009. En revanche, 21% des ressources destinées à l'investissement sont allouées aux services marchands durant la période 2000-2006 tandis que ce poids atteint 24% entre 2007 et 2009. L'examen de la répartition des investissements publics montre que le budget d'investissement a beaucoup contribué à soutenir le secteur marchand laissant supposer un impact positif sur l'emploi.

Tableau 5: Poids relatif des secteurs dans l'allocation des investissements publics (en %)

Secteurs	Moyenne 2000-2006	Moyenne 2007-2009
Agriculture	17	25
Industrie	11	6
Services marchands	21	24
Services non-marchands	51	45
Total	100	100

Source : DCEF (2006).

3.2.1.2. Politique fiscale et incitation à la création d'emploi

- 84. La politique fiscale mise en œuvre par le Sénégal depuis quelques décennies traduit la volonté des pouvoirs publics à faire de la fiscalité un instrument apte à mobiliser de façon optimale les ressources nécessaires à la couverture des charges publiques, à promouvoir la croissance économique et à améliorer l'environnement des affaires.** La nécessité d'atteindre ces différents objectifs a conduit le législateur sénégalais à modifier plusieurs fois le Code général des Impôts (CGI), rendant le dispositif complexe aussi bien pour les praticiens que pour les contribuables.
- 85. La révision du Code des Investissements intervenue en 1987, à travers la loi 87.25 du 18 août 1987, avait, en particulier, pour objectif de promouvoir les Petites et moyennes entreprises (PME), la décentralisation, la valorisation des ressources locales et d'encourager l'innovation et la valorisation des résultats de la recherche.** Elle cherchait à créer les conditions favorables à une relance de l'investissement privé, principale source de création d'emplois. Lors de sa modification en 1989, par la loi n° 89-31 du 12 octobre 1989, un des objectifs recherchés était l'intégration de préoccupations de création d'emplois tandis que la loi n° 91-28 cherchait à faciliter les démarches administratives des investisseurs. Parmi les mesures susceptibles d'être bénéfiques à la création d'emploi, on peut citer l'allègement du fardeau fiscal des sociétés, l'adoption de la contribution globale unique au profit des PME et très petites entreprises et les exonérations octroyées aux employeurs.
- 86. Des efforts importants ont été consentis par l'État dans le sens d'alléger le fardeau en matière d'impôt sur les sociétés. En effet, l'État a instauré dans les années 1990 un taux unique de 35% pour les sociétés en lieu et place des divers impôts.** Ce taux a été revu à la baisse passant ainsi de 35% à 33% en 2004 puis à 25% en 2006 (ce taux est de 15% pour les entreprises franches d'exportations). Il a, toutefois, été revu à la hausse et s'établit à 30% en 2013. Il existe aussi d'autres mesures telles que la mise en œuvre d'un régime de droit commun incitatif pour les sociétés avec, d'une part, l'extension de l'amortissement accéléré, notamment au secteur du tourisme et, d'autre part, la suppression de la provision pour le renouvellement du matériel et celle de la réduction d'impôt pour réinvestissement de bénéfice.
- 87. La contribution globale unique est une innovation apportée afin de simplifier la fiscalité pour les petites entreprises et d'adapter la fiscalité aux petites unités économiques. Elle représente un impôt synthétique représentatif à la fois de l'impôt sur le revenu, de la TVA, de la patente, de la contribution des licences, de l'impôt du minimum fiscal et de la contribution forfaitaire à la charge de l'employeur.**
- 88. Dans le régime commun, des incitations sont offertes aux investisseurs sous forme d'exonérations à la contribution forfaitaire à la charge des employeurs, au titre des salaires versés aux employés de nationalité sénégalaise ; une facilité existe pour faire renouveler pendant cinq ans des contrats de travail à durée déterminée.** De même, dans le régime prioritaire essentiellement destiné aux PME, pour un volume d'emplois créés avec au moins trois permanents sénégalais, des exonérations à l'impôt minimum forfaitaire et à la contribution aux patentes sont offertes. Une dérogation à la législation du travail en matière de licenciement pour raisons économiques est également concédée. De même, des avantages liés à l'exploitation sont offerts sur une durée allant de 7 à 12 ans pour les entreprises qui emploient au moins 90% du personnel, dans des zones décentralisées. En conséquence, même si

les avancées sont timides, il existe dans le code des impôts des mesures d'incitations fiscales basées sur des critères d'investissement, qui peuvent être favorables à la création d'emplois. Plusieurs efforts sont ainsi consentis afin d'améliorer l'environnement des affaires sur le plan fiscal. Toutefois, en dépit, des multiples réformes initiées, la nature pro-emploi ou non de la politique fiscale est difficile à établir.

3.2.1.3. Politique monétaire et création d'emplois dans l'économie

- 89. La politique monétaire, en contribuant à la poursuite d'une forte croissance et, par conséquent, au plein-emploi, ainsi qu'à la stabilité des prix, concourt indirectement à l'atteinte de ces trois objectifs de politique économique.** En effet, son action passe, généralement, par le canal d'objectifs intermédiaires qui peuvent avoir un effet sur la stabilité des prix, la croissance et l'emploi. Ces objectifs intermédiaires sont exprimés sous la forme d'objectifs de prix (ex. le niveau du taux d'intérêt) et d'objectifs de quantité (ex. le volume de la masse monétaire ou du crédit). Dans l'espace de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), c'est sur la politique des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires que repose le dispositif de gestion de la monnaie et du crédit. Des mécanismes de contrôle, a posteriori, de la qualité du crédit distribué, complètent ces instruments. Depuis l'avènement du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les États membres de l'UEMOA en 1999, un objectif nominal explicite d'inflation de 3,0% au maximum a été fixé pour chaque pays, même si dans la pratique, l'objectif opérationnel d'inflation poursuivi est de 2,0% en moyenne. La BCEAO privilégie les variables de crédit comme objectifs intermédiaires. En effet, elle a mis en place, un système tendant à contrôler l'expansion des crédits en ajustant la liquidité de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, de la situation monétaire et des objectifs d'avoirs extérieurs.
- 90. L'examen de l'allocation intersectorielle des crédits à l'économie révèle qu'au cours de la période 2006-2011, le système bancaire sénégalais a contribué au financement de l'économie à hauteur de 1 794 milliards FCFA en moyenne (Bceao, 2009, 2011).** Les crédits à l'économie ont crû, en moyenne, de 12% au cours de cette période. Ils sont dominés par les crédits à court terme qui représentent plus de la moitié des crédits à l'économie au cours de cette période, soit 52%. La distribution des crédits n'est, a priori, donc pas favorable à l'investissement qui requiert des ressources de long terme. L'allocation des crédits montre que les secteurs du « commerce, restaurants et hôtels », des industries manufacturières et le secteur des « services fournis à la collectivité, services sociaux et personnels » reçoivent plus de deux tiers des prêts consentis par le secteur bancaire. La part relative de la branche agricole, forte pourvoyeuse d'emplois, dans les crédits est très faible. Elle est en moyenne de 2% au cours de la période 2006-2011. En conséquence, la politique monétaire présente un profil mitigé par rapport à l'emploi puisque près de 22% des crédits à l'économie sont alloués au secteur « commerce, restauration et hôtellerie » tandis que l'allocation de crédits à l'agriculture, une branche pourvoyeuse d'emplois, est marginale.

Tableau 6: Répartition sectorielle des crédits déclarés à la centrale des risques, 2006-2011 (en %)

Secteurs	Crédit total
Agriculture, Sylviculture et Pêche	2,17
Industries extractives	0,69
Industries manufacturières	22,16
Electricité Gaz Eau	2,26
Bâtiments, Travaux publics	5,38
Commerce gros et détail, Restaurants, Hôtels	24,70
Transports, Entrepôts et Communications	9,37
Assurances, Affaires immobilières, Services aux entreprises	6,15
<i>Affaires immobilières et services aux entreprises</i>	5,04
Services fournis à la collectivité, Services sociaux et personnels	22,07
Total	100

Sources : BCEAO (2009, 2011).

91. Le biais relevé en défaveur des crédits à long terme transparait également dans l'allocation des crédits aux secteurs. En effet, à l'exception des industries extractives, des secteurs de « l'électricité, gaz, eau » et des « services fournis à la collectivité, services sociaux et personnels » où les crédits à long terme occupent un poids relativement plus important dans les crédits totaux, les crédits alloués dans l'économie sont dominés par les crédits à court terme dans toutes les autres branches. Il en est ainsi de l'agriculture et du secteur « commerce, restaurants et hôtels » où le poids relatif des crédits à court terme atteint respectivement 82% et 78%.

Tableau 7: Répartition sectorielle des crédits déclarés à la centrale des risques, 2006-2011 (en %)

Secteurs	Court terme	Moyen et Long terme	Total
Agriculture, Sylviculture et Pêche	82,04	17,96	100
Industries extractives	39,33	60,67	100
Industries manufacturières	69,15	30,85	100
Electricité Gaz Eau	47,40	52,60	100
Bâtiments, Travaux publics	77,64	22,36	100
Commerce gros et détail, Restaurants, Hôtels	77,60	22,40	100
Transports, Entrepôts et Communications	59,75	40,25	100
Assurances, Affaires immobilières, Services aux entreprises	65,98	34,02	100
<i>Affaires immobilières et services aux entreprises</i>	60,20	39,80	100
Services fournis à la collectivité, Services sociaux et personnels	49,75	50,25	100

Sources : BCEAO (2009, 2011).

3.2.1.4. Politique commerciale et emploi

92. La politique commerciale du Sénégal est marquée par des phases successives de protection suivie d'une timide ouverture sous l'impulsion de la NPI puis de mesures de démantèlements tarifaires adoptées conformément aux engagements pris vis-à-vis de l'UEMOA et de l'OMC. Cette évolution a des effets contrastés sur la compétitivité de l'économie et, par conséquent, sur le rythme de création d'emplois. Ainsi au cours de la période 1960-1973, les exportations ont augmenté à un rythme relativement moins soutenu que les importations. Le taux de croissance moyen des ventes à l'étranger est demeuré stable alors que celui des achats à l'étranger a baissé de 1% en moyenne. De 1974 à 1979, les exportations et les importations ont crû au même rythme (5%). Les ventes à l'étranger ont eu un profil relativement meilleur de 1980 à 1984 puisqu'elles ont augmenté de 4% tandis que les importations se sont accrues à un rythme légèrement moins soutenu au cours de la même période. La tendance s'est maintenue entre 1985 et 1993 où on observe une progression de 1% des exportations alors que les importations ont stagné. Après le changement de parité, on a pu relever un regain de dynamisme des exportations qui ont relativement davantage augmenté que les importations. Le taux de croissance des exportations et des importations était respectivement de 10% et 7%. Le rythme d'accroissement des exportations a ensuite fléchi comparativement aux importations au cours des périodes suivantes (Tableau 4).

93. C'est à partir de la dévaluation du franc CFA, en janvier 1994, que le Sénégal s'est engagé activement dans la voie de la libéralisation commerciale, conduite désormais sous la direction de l'Union économique et monétaire des États de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA). D'importantes mesures furent alors prises en vue de

la libéralisation de l'économie. C'est ainsi que l'UEMOA décida alors de l'instauration d'un tarif extérieur commun (TEC) et de l'harmonisation de la fiscalité. En janvier 2002, ces deux réformes majeures entrèrent en vigueur. Les droits de douane furent fixés à un maximum de 20 %. La taxe à la valeur ajoutée (TVA) fut également uniformisée à 18% (Tableau 8).

Tableau 8: Évolution du commerce extérieur (en %)

	Exportations	Importations	Export/PIB
1960-1973	-1	0	24
1974-1979	5	5	36
1980-1984	4	3	32
1985-1993	1	0	25
1994-2000	10	7	31
2001-2003	3	6	30
2004-2012	4	8	16

Source : calculs réalisés à partir des données de la DPS.

94. Les exportations de produits agricoles - un des secteurs à fort potentiel d'emploi - occupent un poids relativement faible dans les exportations globales au cours des périodes 1996, 2002 et 2005. Il en est autrement des produits industriels dont la proportion dans les exportations totales est passée de 2/3 à près de 60%. Le poids des services marchands représente environ le 1/3 des exportations totales (Tableau 3.7). Toutefois, le commerce, x gros pourvoyeurs d'emplois, constitue un secteur non échangeable. Globalement, les multiples politiques et réformes de la politique commerciale n'ont pas apporté une inflexion significative dans la pénétration du marché international par les produits agricoles²⁵. Or, compte tenu de la petite taille de son marché, une croissance vigoureuse de l'économie sénégalaise, et en particulier, des secteurs porteurs d'emplois dépendra, à terme, d'une plus grande pénétration des marchés de la région ouest-africaine et du reste du monde.

3.2.2. Stratégies de croissance et besoins en emplois de l'économie sénégalaise

95. Le marché de l'emploi au Sénégal est caractérisé par un déséquilibre structurel entre l'offre et la demande. Ce déséquilibre provient de l'écart entre les flux des sortants du système éducatif et l'offre d'emploi, dont les conséquences sont la persistance du chômage ou l'augmentation du sous-emploi. Selon les données de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie, le nombre d'entreprises du secteur moderne suivi par le centre unique de collecte de l'information (CUCI) est passé de 1603 en 1998 à 7012 en 2011 dont 44,9% dans les services, 33,6% dans le commerce, 13,3% dans les industries et 8,1% dans les BTP. Les estimations faites à partir de l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal 2005-2006, évaluent à 982 000 unités de production industrielle (UPI) du secteur informel au Sénégal. Ces unités de production sont réparties entre les branches d'activités dont l'extraction des mines, la fabrication de produits alimentaires, boissons et tabacs, la production des produits manufacturés, l'eau, l'électricité et le gaz. La précarité du secteur est d'autant plus marquée que plus de 80% des UPI sont sans local ou opèrent à domicile. De plus, 91,3% de ces unités de production sont privées d'eau, 78,9% d'électricité et 92,2%

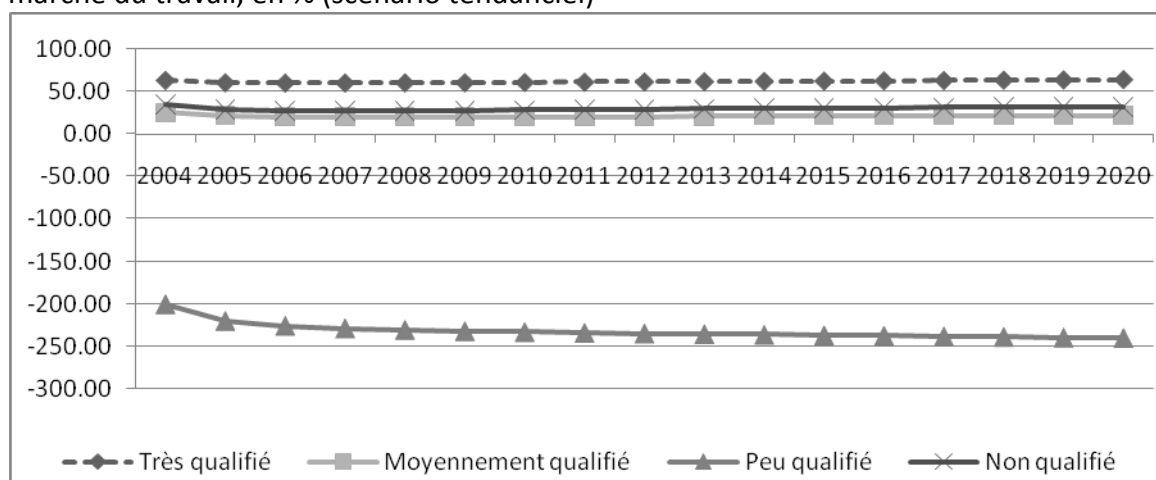
²⁵ Tableau A.3.2 en annexe

de téléphone. En 2005, le nombre total d'emplois enregistré dans le secteur moderne s'élève à 99 692 contre 109 277 en 2011, soit une hausse de 9585 emplois entre 2005 et 2011 en termes absolus ou 10 % en termes relatifs. Toutefois, le nombre de demandeurs d'emploi est passé de 351 370 à 428 432 sur la même période, soit une augmentation de 22%. La demande d'emplois augmente à un rythme deux fois plus élevée que l'offre d'emplois.

96. En 2005, le Sénégal a lancé le processus d'élaboration d'une stratégie de croissance accélérée (SCA) visant la relance de la croissance et la promotion de l'investissement, des exportations, mais aussi de l'emploi. Cinq grappes de croissance ont été identifiées à cet effet : (i) agriculture-agro-industrie ; (ii) produits de la mer et aquaculture ; (iii) textile-habillement ; (iv) TIC et tél services ; (v) tourisme, industries culturelles et artisanat d'art. Par rapport aux objectifs de la SCA, l'étude de la Banque mondiale (2007) sur le marché de l'emploi appelait déjà à une croissance de qualité, portée par les PME et la complémentarité entre investissements en capital physique et qualifications. Dans les développements qui suivent, l'implication de la trajectoire de croissance de l'économie sur la demande en type de qualifications est examinée et les raisons de l'excès d'offre observé sur certains segments du marché du travail sont analysées.

97. Une simulation effectuée sur les besoins en type d'emplois induite par la trajectoire de l'économie atteste que si l'économie n'était pas perturbée par des chocs (scénario tendanciel), l'offre de travail excéderait la demande dans tous les marchés sauf celui des peu qualifiés (Cabral, 2013). On relèverait, même, un déficit d'offre de travail au cours de la période 2004-2020, sur le segment du marché du travail peu qualifié, constitué de techniciens, d'agents de maîtrise et d'ouvriers qualifiés et techniciens. En effet, sur ce marché, la demande émanant des secteurs de l'économie excéderait sensiblement l'offre au cours de la période. Ce segment serait donc confronté à un déficit d'offre (Graphique 16).

Figure 16: Évolution de l'excès d'offre sur demande de travail selon les segments du marché du travail, en % (scénario tendanciel)



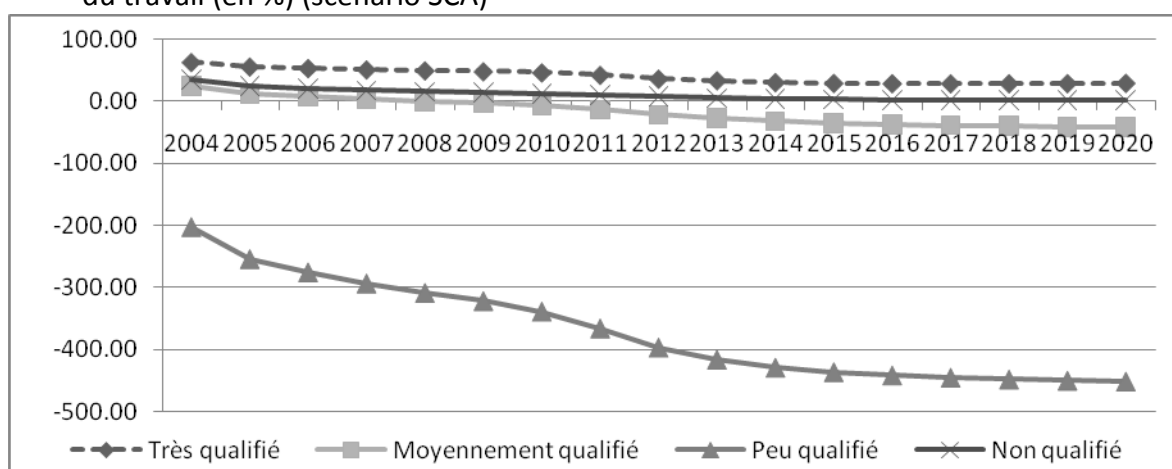
Sources : simulations.

98. Si les décideurs se donnent comme optique de poursuivre les objectifs recherchés dans le cadre de la SCA, l'offre de travail excéderait à nouveau la demande dans tous les marchés sauf celui des peu qualifiés et des moyennement qualifiés

(Graphique 11). La pression sur la demande de travail due à la poursuite des objectifs de la SCA s'exercerait, au cours de la période 2005-2020, davantage sur les segments du marché du travail peu qualifiés constitué de techniciens moyens, d'agents de maîtrise et d'ouvriers qualifiés et techniciens et celui des moyennement qualifiés constitués de techniciens supérieurs et de cadres moyens (graphique 18). Ces segments seraient donc confrontés à une pénurie de main d'œuvre puisque la demande y excèderait deux à quatre fois l'offre sur le marché du travail peu qualifié.

99. En revanche, un excès d'offre de travail sur la demande apparaît de façon significative sur les segments du marché des travailleurs très qualifiés. Cette situation pourrait découler du fait que les secteurs qui drainent la croissance recherchée dans le cadre de la SCA sont relativement peu intensifs en travail très qualifié²⁶. La situation observée sur le segment du marché du travail très qualifié atteste ainsi d'une faible absorption de l'offre de travail très qualifié par les différents secteurs de l'économie. Cette faible absorption de l'offre de ce segment pourrait être le reflet d'un problème d'employabilité, compte tenu du poids significatif des sortants de l'enseignement supérieur général dans l'effectif total des demandeurs d'emplois ayant un niveau d'instruction égal ou supérieur à bac+4. Ce résultat est, du reste, corroboré par des travaux qui montrent que pour un volume d'offre d'emploi émanant du niveau supérieur, estimée à 100 unités, seules 30 unités sont absorbées par les différents secteurs de l'économie (Focus Africa, 2009).

Figure 17: Évolution de l'excès d'offre sur demande de travail selon les segments du marché du travail (en %) (scénario SCA)



Sources : simulations.

100. Les différents segments du marché du travail présentent une situation contrastée. Si certaines se caractérisent par un excès d'offre sur la demande de travail, d'autres, en revanche, sont marqués par un excès de demande. Ces contrastes sont le reflet de dysfonctionnements de plusieurs natures.

²⁶ Tableau A. 2.1 en annexe

Chapitre IV. Des dysfonctionnements dans l'organisation, l'animation et la régulation du marché de l'emploi jeune

101. Les problèmes inhérents à l'emploi des jeunes tirent leurs sources de plusieurs dysfonctionnements dont certains sont liés au défaut de coordination sur le marché des compétences et à l'environnement peu propice à l'emploi des jeunes. D'autres peuvent être imputés à un problème de régulation du marché de l'emploi jeune. Le prochain chapitre aborde la question de l'adéquation des compétences sur le marché du travail et du climat des affaires défavorable à l'insertion des jeunes. Seront examinés, ensuite, le vide juridique qui caractérise la législation sur l'emploi des jeunes et le défaut de coordination et de viabilité financière des institutions de gouvernance de l'emploi jeune.

4.1. Un problème d'adéquation des compétences sur le marché du travail et un climat des affaires défavorable à l'entrepreneuriat des jeunes

4.1.1 Un désajustement entre l'offre et la demande de compétences et un secteur agricole en bute à un vieillissement de sa main d'œuvre

4.1.1.1 Un problème d'adéquation entre l'offre et la demande de compétences

102. Le système éducatif national, malgré des avancées significatives reconnues par l'ensemble des acteurs, ne répond pas aux besoins en compétences utiles à la satisfaction de l'économie en main d'œuvre qualifiée. L'accès à la qualification professionnelle est encore faible pendant que la demande d'emploi reste assez forte, en particulier, dans la population des moins de 35 ans. Environ 56% des demandeurs d'emploi ont moins de 35 ans dont 75,5% sans expérience en matière d'emploi et près de 53% d'analphabètes ou déscolarisés. Cette situation se traduit par une pression considérable non seulement sur le marché de l'emploi, mais aussi sur la stabilité sociale. Seuls 5,7% des demandeurs d'emploi ont suivi une formation professionnelle selon le recensement général des demandeurs d'emplois effectué par la Direction de l'Emploi en 1999. Le taux de qualification professionnelle au sein de la population est très faible. Les données sur les structures de formation professionnelle et technique²⁷ montrent un déséquilibre dans leur répartition entre milieu rural (5 structures sur 213, soit 2%) et milieu urbain (208 structures sur 213, soit 98%). À cela, il faut ajouter une méconnaissance des différents bassins d'emploi au Sénégal et de leurs besoins en formation²⁸. Il ressort de l'analyse de la mise en œuvre du Programme décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) que la formation professionnelle et technique (FPT) reste toujours le sous-secteur le moins doté du système éducatif. La principale conséquence est que les exigences en qualifications et en compétences requises pour accéder aux emplois offerts par le secteur économique productif sont loin d'être satisfaites, notamment pour les entreprises industrielles (dominées par l'agroalimentaire), celles des BTP et des activités portuaires, etc. Pourtant, le système d'enseignement technique et de

²⁷ Annuaire statistique 2009/2010 de la FPT

²⁸ Pour la région de Kédougou caractérisée par l'exploitation des gisements d'or.; y a-t-il sur place un centre de formation aux métiers de la mine ?)

formation professionnelle est actuellement en pleine mutation, les structures sont de plus en plus nombreuses et leur offre globale (publique et privée confondues) est relativement diversifiée. L'accès à la qualification professionnelle est encore faible pendant que la demande d'emploi reste assez forte, en particulier, dans la population des moins de 35 ans. En général, les programmes et curricula de connaissances et de compétences proposés ne sont pas suffisamment conçus en référence aux préoccupations des entreprises, en dépit des alertes récurrentes données par celles-ci qui sont encore souvent confrontées à des déficits de personnels techniques ou professionnels dans des secteurs et domaines souvent stratégiques pour l'amélioration de leur compétitivité et pour le développement équilibré de leurs affaires.

103. Au niveau du secteur informel, les conditions d'apprentissage se caractérisent par une très grande précarité, avec des équipements peu adaptés, des locaux exigus, des conditions insuffisantes de sécurité et des difficultés dans l'acquisition de la matière d'œuvre indispensable à la formation des apprentis. De plus, il convient de noter la faible valorisation de l'apprentissage, souvent assimilé à l'apprentissage traditionnel dans le secteur artisanal, alors qu'il est possible d'accéder à tous les métiers par le biais de l'apprentissage. En dépit du nombre important de jeunes présents dans l'apprentissage, il n'existe toujours pas un dispositif de certification des connaissances et compétences acquises.

En résumé, le problème d'adéquation entre l'offre et de la demande d'emploi tire sa source de plusieurs causes dont les principales sont :

- La faible capacité du système éducatif global à satisfaire le besoin en main d'œuvre qualifiée de l'économie
- La faible reconnaissance et la valorisation de l'apprentissage comme modalité d'acquisition de compétences certifiées et reconnues
- l'insuffisance des politiques de ressources humaines au sein des entreprises : pour développer l'adéquation emploi/formation, il est nécessaire que les entreprises développent des politiques de recrutement sur les compétences et de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) qui permettent de connaître les profils qu'elles recherchent ;
- la désarticulation entre formation et évolution des métiers et du marché de l'emploi : formation dans des domaines saturés (comptabilité, secrétariat, etc.) et moins dans ceux fortement demandeurs des secteurs prioritaires (BTP, agriculture, énergie, assainissements, etc.) ;
- le déficit de coopération entre les instituts de formation et les entreprises durant tout le processus (préformation, formation et post formation) ;
- la faiblesse de la production de savoirs scientifiques et technologiques nécessaires à l'évolution des métiers conformément aux besoins de l'économie nationale.

4.1.1.2 Un secteur agricole en bute à un vieillissement de sa main d'œuvre

104. Traditionnellement, les jeunes exerçaient comme main d'œuvre familiale au sein des exploitations agricoles ou artisanales des parents, avant de s'autonomiser dans la gestion de leur propre entité économique. La tendance lourde qui s'annonce

depuis les premières années de sécheresse se caractérise par une migration importante des populations hors des zones rurales. D'abord, l'exode rural des jeunes, perceptible à travers les rues de Dakar et autres grandes villes de l'intérieur du pays, envahies par des dizaines de milliers de marchands ambulants, de cireurs de chaussures, de laveurs de voitures, atteste d'une ruée des jeunes ruraux vers les centres urbains. Dans les exploitations agricoles, l'absence des jeunes est notable. Le renouvellement d'une main d'œuvre devenue vieillissante travaillant dans l'agriculture est devenu un enjeu crucial pour le secteur qui doit se moderniser. Ensuite, l'expatriation, plus marquée dans certaines zones disposant pourtant d'un immense potentiel (notamment la vallée du fleuve Sénégal et la région naturelle de Casamance), concerne plus les garçons que les filles. Elle est devenue dans certaines contrées un véritable phénomène culturel²⁹. L'émigration des jeunes du Fouta, du Baol, de la Casamance vers les centres urbains les amène ainsi à exercer divers petits métiers dans différentes villes du Sénégal. Tandis que ceux qui s'expatrient au-delà des frontières sénégalaises ont pour destination : i) l'Afrique centrale et australe, où ils pratiquent principalement des activités de commerce et d'exploitation minière ; ii) l'Europe et l'Amérique du Nord, où ils travaillent dans différents secteurs. Ce phénomène d'expatriation qui concernait essentiellement les garçons mobilise de plus en plus les jeunes filles qui jadis ne s'expatriaient que pour aller rejoindre leur époux, même si des régions comme la Casamance et le Sine sont connues comme pourvoyeuses du personnel féminin de maison. Les trajectoires diverses, qu'empruntent les jeunes, connaissent, parfois, des issues heureuses en termes d'amélioration des conditions d'existence des populations : par exemple les émigrés du Fouta, du Gadiaga et du Ndiambour investissent beaucoup dans leurs contrées respectives, notamment dans le domaine de l'habitat, des établissements scolaires, sanitaires, de l'accès à l'eau potable. De plus en plus, ces investissements s'orientent vers le secteur économique, avec des exemples intéressants dans le domaine de l'agriculture, dans les départements de Podor (village de Doodel) et de Kanel (villages d'Ounaré, d'Orkadiéré et de Sémé). De façon générale, les jeunes filles et garçons, restés dans les villes et villages, s'intéressent plus : i) au commerce et au transport notamment le mototaxi qui s'est développé ces dernières années, particulièrement dans le centre et le sud du pays), au tourisme et à l'artisanat (départements de Saint-Louis et Dagana dans une moindre mesure, mais également dans les zones balnéaires et les îles du sud et de la Grande Côte).

105. Toutefois, s'il est vrai que de manière globale les jeunes ont déserté l'agriculture, force est de constater que des exemples intéressants d'initiatives entrepreneuriales agricoles menées par des jeunes existent. C'est ainsi que les départements de Saint-Louis et de Dagana, qui ont bénéficié des premiers aménagements hydro-agricoles, enregistrent une jeunesse entreprenante de plus en plus présente dans l'agriculture. Cet entrepreneuriat des jeunes dans l'agriculture a été fortement promu, ces dix dernières années, par des initiatives telles que les écoles-ateliers et les fermes

²⁹ Par exemple au Fouta, il est admis que la réussite est au bout de l'expatriation et que cela relèverait d'une prière formulée par El Hadji Oumar Foutiyou TALL, Grand Marabout conquérant. Celui-ci aurait dit à l'attention des populations du Fouta : « *Péré, Ndardioone* », qui signifie dans la langue peule : expatriez vous pour réussir. Cette prière, qui serait considérée par certains comme étant une malédiction, expliquerait la propension des populations Foutanké (habitant du Fouta) à beaucoup voyager. Ou encore dans le Ndiambour ou un proverbe célèbre « *Alal bou baré mba bamelle bou soré* » traduisant « beaucoup d'argent ou un Tombeau éloigné ». Ce qui voudrait dire que pour les Ndiambour-Ndiambour (populations du Ndiambour), quel que soit l'endroit où se trouve la réussite, il faut s'y rendre quelle que soit la distance et quel que soit le prix.

modernisées réalisées dans le cadre du Plan REVA et disséminées dans différentes zones du pays. En effet, ces interventions permettent une relative modernisation de l'agriculture et génèrent des revenus, ce qui les rend plus attractifs pour les jeunes.

106. Ainsi, le retour de jeunes vers l'agriculture, constaté ces dernières années, dénote leur intérêt pour cette activité et montre qu'il est possible de promouvoir l'emploi des jeunes dans le secteur. Au total, le déficit de création d'emplois jeunes dans le secteur de l'agriculture relève de quatre (4) principales contraintes, qu'il conviendrait de lever, afin de bâtir les bases d'une prospérité économique du pays, portée par un entrepreneuriat agricole jeune et dynamique :

- la faible attractivité de l'environnement rural (la quasi inexistence d'un minimum de confort dans l'habitat et un déficit des services sociaux de base) ;
- la faible valorisation des métiers agricoles et métiers connexes à la production qui ne permet pas une réelle exploitation des opportunités offertes en amont et en aval ;
- l'insuffisance du nombre de jeunes formés aux techniques modernes de l'agriculture et à l'entrepreneuriat agricole ;
- la faiblesse de l'aide à l'installation des jeunes formés aux métiers de l'agriculture même si l'expérience de l'ANIDA est à saluer et à multiplier ;
- il n'existe quasiment pas de dispositifs d'incubations dans le secteur agricole sur l'ensemble du territoire national ; pas de foncier aménagé destiné spécifiquement aux jeunes, etc.

4.1.2. Un environnement peu favorable à l'entrepreneuriat des jeunes et une approche prospective insuffisante dans l'identification de nouvelles niches

4.1.2.1 Un environnement peu favorable à l'entrepreneuriat des jeunes

107. Contrairement à une idée reçue, le comportement des jeunes face à l'entrepreneuriat n'est pas homogène. Dans le secteur informel, le foisonnement de métiers comme ceux de charretier, de marchand ambulant, de cireur de chaussure, de laveur de voiture, découlent de l'esprit d'initiative de jeunes généralement non instruits ou sujets à des abandons scolaires. En revanche, chez les diplômés, on dénote une faible propension des jeunes à se lancer dans leurs propres activités économiques. Plusieurs initiatives étatiques sont mises en œuvre, mais n'ont pas abouti, pour l'essentiel, à des résultats tangibles. Le cas le plus connu qui est celui des Maitrisards dans les années 1983-1984. Mais il y a aussi, les initiatives plus récentes ayant connu plus de succès comme la convention nationale Etat/employeurs pour l'emploi des jeunes, le programme tout petit crédit du FNPJ et les fermes agricoles de l'ANIDA. En milieu rural, il est attesté qu'à côté des femmes, les jeunes restent les principales cibles de différents projets et programmes tant étatiques que non étatiques. Les interventions qui restent centrées sur la production ne favorisent pas l'insertion des jeunes dans l'environnement de la production où le potentiel de création d'entreprises est particulièrement important.

108. Globalement, l'absence de mécanismes d'incitations adéquats et d'accompagnement constitue un frein à l'entrepreneuriat des jeunes. En conséquence, malgré les efforts réalisés à travers les instruments étatiques cités plus haut, mais aussi par les acteurs non étatiques, l'accès au financement reste limité. Les mécanismes existants sont, soit, inadaptés et/ou mal exécutés, soit la

stratégie d'appui ou de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes est non attractive parce que proposant des modèles non viables (le cas des GIE). Le modèle de l'ANIDA, la convention nationale État/employeur pour l'emploi des jeunes et le programme tout petit crédit du FNPJ sont des cas patents de « success story » qui méritent d'être mieux examinés, réformés et reproduits à une échelle plus grande.

109. Ce déficit de financement et d'incitation à l'entrepreneuriat relèverait des principales causes suivantes :

- ✓ un déficit de culture d'épargne : difficulté à mobiliser les apports souvent demandés par les institutions de crédit. C'est là un facteur limitatif important pour la réalisation des projets des jeunes entrepreneurs qui relève d'un problème socioculturel ;
- ✓ la faible maîtrise des mécanismes financiers adaptés à l'entrepreneuriat jeune même s'il y a des expériences qui doivent permettre de pallier au moins les quatre principales contraintes du jeune entrepreneur : faible maîtrise technique d'un métier, faible capital financier de départ, accès difficile au marché, faible intégration dans un réseau relationnel de production ;
- ✓ l'insuffisance des ressources allouées, le mauvais ciblage des bénéficiaires et des secteurs d'activités, mimétisme, etc. ;
- ✓ Un déficit dans l'aide à l'installation c'est-à-dire un manque de formation en culture entrepreneuriale, une quasi inexistence d'incubateurs, etc. ;
- ✓ Une absence de statut du jeune entrepreneur permettant de faire une discrimination positive au profit des jeunes dans les différents régimes d'incitation : la spécificité du jeune n'est pas prise en compte dans l'accès au foncier, en général, et dans les régimes fiscaux, les régimes de création d'entreprise, le code du travail, le code des marchés public, le code des investissements, etc.

4.1.2.2 Une approche prospective encore insuffisante dans l'identification de nouvelles niches

110. L'économie est drainée par un nombre restreint de secteurs qui en constituent les locomotives traditionnelles. L'absence de mise en valeur de nouvelles niches, sources de création d'emplois, provient d'un déficit de veille et de prospective : sur la demande de travail émanant des secteurs de l'économie

- L'indisponibilité de statistiques fiables et désagrégées, renseignant à temps réel sur la demande du marché du travail ne permet pas d'identifier les potentialités offertes pour l'emploi des jeunes. Cependant, certaines études récentes offrent des perspectives intéressantes notamment celles: i) menées dans le cadre de la SCA (Grappe de croissance) ; ii) sur les filières Lait, Cuirs et Peaux, Maïs, Mil, etc. ; iii) sur les créneaux porteurs de Direction d'Appui au Secteur Privé (DASP) ; et iv) l'initiative de la Direction de l'Emploi portant sur l'édition des cahiers sectoriels sur l'emploi dont les premiers seront publiés au cours des prochains mois ;
- sur les segments de marché futurs sur lesquels le Sénégal pourrait se positionner et construire un avantage comparatif par rapport à ses concurrents. Les orientations de développement épousent le même type d'actions depuis des décennies. On assiste ainsi à un mimétisme tant dans les stratégies nationales que dans les initiatives d'appui au développement et les tentatives entrepreneuriales des populations. Ce qui inhibe la prospection et le saut vers d'autres créneaux.

4.2. Un vide juridique par rapport à la législation sur l'emploi jeune et un défaut de coordination et de viabilité financière des institutions de gouvernance de l'emploi jeune

4.2.1. Un vide juridique par rapport à la législation sur l'emploi jeune

- 111.** Au Sénégal, **comme dans la plupart des pays, l'emploi des jeunes est inscrit au rang de priorité** par les décideurs publics en raison des coûts économiques et sociaux importants auxquels il expose la société toute entière. La promotion de l'emploi en général et celle des jeunes en particulier relevait de préoccupations subsidiaires dans la mesure où les questions d'emploi devraient trouver réponse dans la croissance économique. Mais aujourd'hui, il est admis que la politique de croissance doit être complétée et accompagnée par une politique active de l'emploi, en particulier, en direction des jeunes.
- 112.** **La démarche hardie et volontaire vis-à-vis de la promotion de l'emploi s'est traduite, d'une part, à travers la mise en place d'institutions dédiées à l'emploi des jeunes et, d'autre part, par des mesures économiques fortes au profit des jeunes.** Les résultats escomptés n'ont malheureusement pas toujours été au rendez-vous. Le droit du travail contribue à la non-atteinte des objectifs de plein emploi chez les jeunes.
- 113.** **Le droit du travail ne favorise pas l'emploi des jeunes.** En conséquence, il faut tout naturellement s'interroger sur la contribution que peut avoir le droit du travail à la promotion de l'emploi des jeunes. Selon Charte africaine de la jeunesse, on entend par « jeunes » les personnes âgées de 15 à 35 ans.
- 114.** **Le droit du travail est encadré par des dispositions périphériques largement liées à la conjoncture, relatives à l'accès à l'emploi.** Faut-il les rattacher au droit du travail, alors très élargi. Le problème fondamental qui se pose est le suivant : existe-t-il un dispositif normatif pour la promotion de l'emploi des jeunes ?
- 115.** **La promotion de l'emploi des jeunes est un objectif ignoré par le code du travail**³⁰. Le code du travail ne se saisit que de la relation de travail déjà créée c'est-à-dire la situation d'un titulaire d'emploi. Le droit du travail à travers sa configuration actuelle s'intéresse davantage à la protection du salarié qu'à la prise en charge de ceux qui sont en quête d'emploi. Le code du travail, même s'il s'ouvre sur une tonalité favorable à l'emploi³¹, ne favorise pas l'accès à l'emploi des jeunes. Le code du travail étant dans son essence un dispositif protecteur, ne semble pas orienté vers l'objectif de promouvoir l'emploi pour ceux qui sont frappés par le chômage, les jeunes en particulier. C'est d'ailleurs dans l'optique de prendre en charge la préoccupation maintes fois exposée par les employeurs³², que l'on a noté ces dernières années l'émergence de techniques d'embauches flexibles censées

³⁰ Et pourtant, la promotion de l'emploi est inscrite dans les agendas internationaux et le Sénégal a proclamé son attachement aux instruments de promotion de l'emploi. C'est ainsi que la Convention N° 122 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la politique de l'emploi a été ratifiée par le Sénégal depuis 1966. Par ailleurs, le Sénégal s'est engagé, en tant que membre de l'Organisation Internationale du Travail, à formuler et à appliquer une « politique active visant à promouvoir le plein emploi. »³⁰ En outre, le Sénégal a adhéré à la Déclaration des Chefs d'État et de Gouvernement de Ouagadougou sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté (2004), ainsi qu'au Pacte Mondial pour l'Emploi (2009). La volonté de promouvoir l'emploi en général trouve une déclinaison au niveau de la norme juridique suprême : la Constitution du Sénégal, en son article 25, reconnaît à chaque citoyen le droit de prétendre à un emploi.

³¹ Article 1 de la loi 97-17 portant Code du travail

³² Voir rapport de présentation du décret 2009-1412 du 23 décembre 2009 fixant la protection particulière des travailleurs employés par les entreprises de travail temporaire.

promouvoir l'emploi : le CDD³³ et l'intérim³⁴. Par ailleurs, les dispositifs incitatifs pouvant représenter une passerelle entre l'école, la période de chômage et l'entreprise sont rares, voire inexistants. Le seul mécanisme incitatif d'accès à l'emploi au profit des jeunes est le contrat d'apprentissage prévu à l'article L. 73 du Code du travail. Ce contrat, dans sa conception est parcellaire car ne prenant pas en compte l'apprentissage dans toute sa dimension. De plus, le contrat de stage qui a pour vocation de conférer au jeune des compétences supplémentaires pour son intégration dans le monde de l'entreprise est totalement ignoré par le code. À cela s'ajoute la non prise en compte de la formation par alternance qui nécessite la fréquentation de l'entreprise par les jeunes.

- 116. La promotion de l'emploi des jeunes est réalisée à l'aide d'instruments en marge du code du travail.** En vue de dynamiser l'emploi des jeunes, il a été mis en place la Convention nationale État/Employeurs (CNEE), un instrument spécifique dédié à l'insertion professionnelle des jeunes. La CNEE a été mise en place le 13 août 1987. Elle a pu couvrir une première phase pendant plus d'une décennie. Après l'évaluation de cette première phase, une autre version a vu le jour en 2000. Le caractère incitatif des instruments de la CNEE s'apprécie au regard de l'engagement de l'État à contribuer financièrement³⁵ à la prise en charge des stagiaires. Il s'agit des programmes suivants : le programme de stage et d'apprentissage; le programme contrat de solidarité; le programme contrat d'essaimage; le programme de financement des ressources humaines. Les résultats escomptés ne sont pas encore atteints. En outre, il faut aussi souligner que seuls deux programmes sur quatre ont réellement démarrés.
- 117. La promotion de la formation et de l'emploi des jeunes est ignorée dans le processus de négociation collective.** L'emploi des jeunes n'est pas un thème majeur de l'agenda du dialogue social. L'emploi des jeunes apparaît seulement en filigrane dans le processus de négociation collective. Quels que soient les espaces et les niveaux de négociation, la question de l'emploi des jeunes et de leur formation ne reçoit pas un traitement à la hauteur de la complexité du problème. L'emploi des jeunes est absent des conventions collectives de branche. À titre d'exemple, celle du commerce, qui est l'une des conventions les plus évoquées dans les relations professionnelles, ainsi que la Convention collective du Bâtiment et des travaux publics (BTP), ne prévoient pas de mécanismes incitatifs en faveur de l'emploi des jeunes.
- 118. La qualification ou le renforcement du lien école/entreprise est un domaine non encore codifié par le législateur.** La formation en alternance semble constituer l'un des moyens les plus efficaces pour qu'un jeune réussisse son entrée sur le marché de l'emploi. Le législateur n'y est pas pour autant très attentif.
- 119. En s'inspirant du modèle indien, il est, par ailleurs, possible de rendre l'État débiteur d'une obligation de garantie d'emploi en faveur des couches de jeunes vulnérables.** Ce dispositif serait alors un palliatif à l'absence d'une indemnité chômage. La « Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Act » (NREGA) est un programme indien pour la garantie de l'emploi promulguée par une loi du 25 août 2005. Ce programme fournit une garantie légale de 100 journées de travail par année fiscale aux membres adultes de tout ménage rural. La NREGA est

³³Issac Yankhoba NDIAYE, le CDD demain l'emploi in relations sociales N° 10, p 16

³⁴Au Sénégal, l'Intérim a intégré la typologie des contrats avec l'avènement de la loi 97-17 du 1^{er} décembre 1997 portant code du travail.

³⁵Voir annexe CNEE présentant la grille de répartition des contributions financières

une réponse innovante au problème persistant des filets sociaux de sécurité dans les régions rurales. La NREGA reconnaît l'emploi comme un droit légal. Ce programme ambitieux qui a donné des résultats probants³⁶ pourrait inspirer le Sénégal dans sa politique d'insertion sur le marché du travail des jeunes, particulièrement affectés par le chômage. À l'instar de l'Inde, les pouvoirs publics pourraient initier une phase test avec les régions les plus affectées par le chômage des jeunes. Cette expérience ne serait pas nouvelle puisque le Sénégal est en train d'expérimenter, sur un autre champ, un programme de bourses de sécurité familiale qui s'apparente à ce programme. De plus, cette innovation introduite par l'Inde aurait l'avantage de substituer un accès à l'emploi aux traditionnels programmes de transferts de l'État en faveur des ménages (vivres de soudure, etc.).

120. L'insertion d'une clause sociale dans les marchés publics peut être un instrument innovant de promotion de l'emploi des jeunes. Depuis quelques années la commande publique est utilisée comme un levier de développement de l'insertion et de l'accès à l'emploi au bénéfice des personnes en difficulté sociale et professionnelle. L'article 14 du code des marchés publics en France s'inscrit dans ce sens. L'article 14 de ce code dispose ainsi que « les conditions d'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre peuvent comporter des éléments à caractère social ou environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social ». Une clause sociale permettrait d'imposer aux entreprises soumissionnaires :

- de renoncer à 1% du coût global du marché si celui-ci dépasse 200 millions pour l'alimentation d'un fonds dédié à l'emploi des jeunes
- de prendre au moins 10% du personnel à mobiliser pour le projet parmi les jeunes qualifiés.

4.2.2. Des institutions de promotion de l'emploi en bute à un problème de viabilité financière et de coordination

121. Les institutions de promotion de l'emploi sont constituées des services de l'État dont la principale mission est de promouvoir l'emploi. Il s'agit de la Direction de l'Emploi et des structures d'appui à l'insertion : l'Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ) et l'Agence pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue (AJEB), les structures de financement des projets : le Fonds national de Promotion de la Jeunesse (FNPJ) et le Fonds National d'Action pour l'Emploi (FNAE).

122. L'absence de gestion financière rigoureuse semble expliquer dans une large mesure la faiblesse de la viabilité financière et la durabilité des programmes actifs de création d'emplois. Le rapport 2004 de la Cour des comptes sur l'audit des comptes FNPJ a mis en évidence de nombreuses irrégularités et des interférences politiques dans l'octroi des crédits³⁷. Les principaux facteurs de contreperformances qui ont été identifiés sont l'insuffisance des ressources financières allouées au secteur de l'emploi ; l'absence de contrôle et de suivi-évaluation des programmes sur le terrain, l'absence de gestion financière rigoureuse des programmes actifs d'emplois (Banque Mondiale, 2007). Le rapport 2004 de la Cour des comptes avait relevé que le suivi par les services du FNPJ des remboursements des promoteurs et des versements des mutuelles s'était avéré défailant. Ce manque de suivi s'est

³⁶ L'Afrique du Sud s'inspire de l'exemple indien.

³⁷ Rapport Public 2004 de la Cour des Comptes, pages 58 à 64.

traduit par des taux de recouvrement des crédits accordés très faibles, de l'ordre de 24% à la fin de 2006. Le FNAE, dans sa composante auto-emploi a été confronté aux mêmes problèmes que le FNPJ du fait du non-respect des échéances de remboursement par les promoteurs et des difficultés d'individualiser les montants remboursés par projet dans les versements effectués par les mutuelles. Le FNAE a été évalué en 2006 et sa partie autofinancement suspendue. Les mauvais résultats de ces deux fonds sont en grande partie imputables au système de gestion des crédits qu'ils avaient mis en place. En effet, dans le cas de ces deux fonds, l'État avait rétrocédé les ressources à des banques et à des institutions de micro-finance (IMF) qui cumulaient les fonctions d'étude de faisabilité des micro-projets, d'approbation et d'octroi des financements et enfin, de suivi des comptes promoteurs. L'État n'avait prévu aucun dispositif de suivi et de contrôle pour vérifier l'utilisation des fonds rétrocédés.

123. L'évaluation des institutions de promotion de l'emploi fait ressortir les dysfonctionnements organisationnels suivants : un dédoublement des institutions de promotion de l'emploi et un manque d'harmonisation des interventions de ces institutions. Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique de promotion de l'emploi au Sénégal est caractérisé par un dédoublement des institutions au niveau de leurs missions et de leurs interventions. L'Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ) et l'Agence pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue (AJEB) assument des missions d'appui-conseil, d'information, d'intermédiation et d'orientation professionnelle et enfin, d'appui à l'insertion des jeunes par la facilitation de leur accès à l'emploi salarié et à l'auto-emploi. Toutes deux, elles interviennent principalement dans le secteur périurbain et informel et ont pratiquement des cibles identiques à savoir les jeunes diplômés (garçons et filles) et les artisans. Pour faire face à la forte demande et aux attentes des jeunes, ces deux institutions ont tendance à glisser vers des activités de recherche et de mobilisation de fonds pour financer des micro-projets ou des activités génératrices de revenus bien que celles-ci ne relèvent pas de leurs missions. Le Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ) met en place des mécanismes de financements des jeunes. Ils financent principalement la création de micro-entreprises et le développement des activités génératrices de revenus. Comme l'ANEJ et l'AJEB, ces deux fonds ont un mode d'intervention identique consistant à rétrocéder des fonds crédits à des institutions financières (banques, mutuelles d'épargne et de crédit) qui se chargent de l'étude et de l'approbation des dossiers de projets, de l'octroi et du suivi des crédits. En outre, aucune de ces structures ne dispose de relais au niveau déconcentré, plus précisément dans les régions de l'intérieur. Il est vrai que ces structures nouent généralement des partenariats (stratégie du faire faire) avec des organes de terrain (services techniques de l'État, agences des spécialisés des ministères sectoriels, ONG, projets de développement) pour mettre en œuvre leurs activités dans les régions de l'intérieur. En réalité, une conséquence de l'absence de déploiement au niveau déconcentré des institutions et des fonds de promotion de l'emploi est l'absence de territorialisation des politiques et des programmes de promotion de l'emploi au Sénégal. En outre, aucune articulation n'est établie avec les politiques de décentralisation et de développement territorial. Le manque d'efficacité et le faible impact des politiques de l'emploi sont causés en grande partie par un déficit de coordination et d'harmonisation des interventions des institutions dans la promotion et le financement de la création d'emplois. Les programmes actuels travaillent de manière parallèle voire concurrente alors que leurs objectifs et

leurs cibles sont pratiquement identiques. Le Ministère chargé de l'emploi n'a pas mis en place de dispositif institutionnel permettant de fédérer et d'harmoniser les initiatives de tous les acteurs intervenant dans la promotion de l'emploi. L'inexistence d'un tel dispositif explique la faiblesse, voire l'absence de capitalisation et de partage, d'informations, d'expériences et de connaissances. Elle explique aussi en grande partie les difficultés de collecte des données nécessaires pour la mise à jour du Système d'Information du Marché de l'Emploi (SIME).

Partie 2 : Combattre le chômage et le sous-emploi des jeunes : des propositions innovantes susceptibles de valoriser un bassin significatif d'emplois à l'horizon 2017³⁸

124. Lutter contre le chômage et le sous-emploi suppose de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie bâtie autour de mesures opérationnelles. Certaines d'entre elles ont pour fonction de favoriser l'entrée des jeunes dans le marché de l'emploi tandis que d'autres cherchent à corriger certains dysfonctionnements du marché de l'emploi. D'autres mesures sont centrées sur l'identification et l'exploitation du potentiel en création d'emplois. Toutefois, la portée de ces mesures est dépend fortement de l'efficacité des institutions en charge du secteur de l'emploi jeune. Dans cette partie, plusieurs des propositions de politiques qui sont faites, montrent l'importance de donner un contenu pro-emploi aux politiques économiques en misant sur des niches et des secteurs porteurs d'emplois. D'autres propositions mettent en exergue, d'une part, des mesures qui facilitent l'accès à un premier emploi des jeunes et, d'autre part, apportent des mesures correctives aux multiples dysfonctionnements du marché du travail. Certaines propositions s'appuient sur l'opportunité suscitée par l'importance de la diaspora. Enfin, des propositions sont émises et leur l'objectif est de rationaliser la gouvernance des politiques publiques orientées vers l'emploi jeune.

³⁸ Le tableau A.II1 en annexe donne un aperçu du volume potentiel d'emplois et de stages susceptibles d'être générés sur la base de propositions opérationnelles.

Chapitre V. Miser sur les secteurs porteurs d'emplois en plaçant l'emploi au cœur des politiques économiques et faire le pari des niches

125. La lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes, passe par un relèvement de l'effort d'accumulation en faveur des secteurs qui abritent relativement plus d'actifs. Elle suppose une prise en compte des secteurs pro-emplois dans les arbitrages effectués au niveau des politiques macroéconomiques. La création d'emplois jeunes dépend également du pari effectué ou non sur les niches de production.

5.1. Intégrer les préoccupations d'emploi dans le cadrage macroéconomique des politiques publiques

Recommandation N°1 : miser sur les secteurs porteurs d'emplois en plaçant l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales

126. L'évolution positive de la croissance intervenue entre 2003 et 2007 n'a pas permis une création massive d'emplois. Cette situation pourrait, d'une part, être liée au fait que l'emploi n'est pas prise en compte dès le départ comme un objectif de la politique économique. D'autre part, elle peut résider dans le fait que la croissance est portée par des secteurs à faible intensité en main-d'œuvre. Placer l'emploi au centre des préoccupations des décideurs revient à s'interroger sur l'impact des instruments de politique économiques que sont la politique budgétaire, la politique monétaire, la politique commerciale, les politiques sectorielles et structurelles sur la création d'emplois. Dans cette optique, la politique budgétaire devra contribuer à mobiliser des ressources pour financer des activités qui ont un fort impact sur l'emploi. Les instruments comme le FONGIP, le FONSI et la BNDE combinés au recours à des taux d'intérêts concessionnels pourraient être mis à profit à cette fin. L'État peut également, à travers la politique monétaire, encourager un meilleur financement de l'économie en mettant en place des mécanismes de partage du risque avec le secteur bancaire. La politique commerciale, par un effort de hausse de l'offre et de pénétration des marchés extérieurs par les producteurs locaux, peut être un levier important de création d'emplois. Par ailleurs, elle peut contribuer à satisfaire les besoins du marché domestique. Dans ce cadre, les produits de consommation courante comme le riz, le maïs, la pomme de terre, le lait, les céréales sèches offrent de bonnes perspectives³⁹.

Les secteurs de prédilection du travail non qualifiés sont essentiellement ceux de l'agriculture, du textile, de la pêche, des industries alimentaires du BTP et des industries extractives. En conséquence, une politique d'emploi qui ciblerait le segment des travailleurs non qualifiés devrait se traduire par un relèvement significatif du taux d'investissement dans ces secteurs aptes à favoriser leur expansion. En revanche, un effort de lutte contre le chômage des travailleurs très qualifiés suppose de créer, en grande partie, les conditions nécessaires à un relèvement conséquent de l'investissement privé et à la promotion de l'initiative privée dans les secteurs de l'électricité-gaz et eau, des TIC et télécommunications,

³⁹ Tableau A2.1

de l'immobilier, du tourisme, de l'agroalimentaire et des services financiers. La stratégie proposée consisterait à :

- prendre en compte l'emploi dans les objectifs globaux des politiques économiques et dans les politiques sectorielles (agriculture, élevage, pêche, environnement, TIC et télé services, BTP, Tourisme, etc.);
- évaluer la demande d'emploi correspondant à la poursuite de ces politiques à l'aide d'instruments d'aide à la décision ;
- évaluer les effets des décisions de politique macroéconomique sur le niveau, la structure et l'évolution de l'emploi dans l'économie (niveau d'emploi, taux de chômage, taux de salaire, etc.) ;
- mesurer l'élasticité de l'emploi à l'investissement selon les secteurs ;
- procéder à une revue annuelle des dépenses publiques dédiées à l'emploi ;
- prévoir un volet promotion de l'emploi des jeunes dans la territorialisation de l'investissement et lors de la conception des programmes nationaux de développement local.

Acteurs : État, Primature, MEF, MJEPVC, collectivités locales, secteur privé.

Cibles : tout le segment jeune du marché du travail.

5.2. Pour un pari des niches à haut potentiel d'emplois et de croissance

Recommandation N°2: faire le pari des niches à haut potentiel d'emplois et de croissance

127. Le développement des niches est fortement lié au choix de politiques économiques et commerciales du pays. Le développement de produits, filières ou grappes devraient s'accompagner d'une forte volonté des principaux acteurs concernés. L'objectif est d'identifier des niches de production au potentiel élevé en création d'emplois. L'agriculture et les services constituent, à ce titre, d'importants bassins de création d'emplois.

5.2.1. Agriculture

Dans le secteur agricole, le développement de spéculations, de l'élevage et des emplois verts offre un potentiel important de niches.

Agriculture vivrière et d'exportation: 420 000 emplois

Moins de 2% des surfaces irrigables sont effectivement mobilisées alors que la demande est encore très forte et dynamique aussi bien au niveau interne qu'au niveau international dans les filières suivantes : le riz, la pomme de terre, le maïs, les céréales sèches. L'exploitation de ces filières permettra en dehors de la production de créer des milliers d'autres emplois dans le commerce et dans la transformation.

La mise en œuvre du programme des domaines agricoles communautaires (DAC) sur 30 000 hectares dont ANIDA est un des maîtres d'ouvrage permettra de générer **300 000** emplois à l'horizon 2017 (MJEPVC, 2012).

De même, la création de 500 unités de transformation des produits locaux (UTPL) dont le maître d'ouvrage est le programme National de Valorisation des Ressources de Terroirs (PNVRT) permettra de créer **120 000** emplois (MJEPVC, 2012).

5.2.2. Elevage : 20 000 emplois

Le sous-secteur de l'élevage offre des niches d'emploi importantes autant en termes de nombre qu'au point de vue de la diversité. Les plus pertinentes sont :

- la filière bétail-viande avec les métiers de producteur, de commerçants de bétail, chevillards/bouchers, emboucheurs ; la filière lait local avec les métiers de gérants de fermes de production laitière (fermes de métisses et/vaches de races pures, chèvreries), collecteurs de lait, transformateurs de lait, gestionnaires d'Unité de Transformation Laitière ; la filière avicole avec les métiers de producteurs d'intrants avicoles (poussins, aliment, matériel/équipements), producteur de viande/œufs de consommation, revendeurs de produits avicoles, fournisseurs d'intrants et d'équipements, revendeurs de produits avicoles (kiosques) ;
- à côté de ces filières, on peut ajouter la filière apicole, la filière des cuirs et peaux, la filière équine, etc.

L'exploitation des niches identifiées ci-dessus dans le secteur de l'élevage pourrait contribuer à créer, au moins, **20 000** nouveaux emplois au cours de trois prochaines années.

- Le développement de cultures fourragères dans le corridor de pâturage du bétail ainsi que dans toutes les forêts classées du Sénégal constitue une niche additionnelle dans le secteur de l'élevage qui pourrait consolider le nombre d'emplois générés par l'activité d'élevage. L'État pourrait inscrire cette activité dans le cadre du contrat d'insertion sociale ciblant les jeunes ruraux non qualifiés. Il pourrait financer le programme au cours des cinq premières années tandis que durant les années suivantes, le programme pourrait s'autofinancer par le biais de la valorisation de la production.

5.2.3. Environnement et gestion des énergies renouvelables : 50 000 emplois

L'environnement et la gestion des énergies renouvelables sont des secteurs où le potentiel de création d'emplois est le plus important au cours des cinq prochaines années. Des niches importantes d'emplois y sont identifiées : restauration des ressources naturelles dégradées, exploitation judicieuse des ressources forestières, conservation de la biodiversité, gestion des déchets et de la pollution, gestion des ressources transfrontalières, exploitation et l'utilisation des énergies renouvelables. L'environnement et la gestion des énergies renouvelables pourraient contribuer à créer **au moins 50 000** emplois par an au cours des dix prochaines années dont 5990 pourraient provenir du programme des boutiques vertes.

Le programme des « boutiques vertes » prendraient la forme de boutiques de recyclage des déchets plastiques, du papier et du petit métal (boîtes de conserve, canettes de boisson etc.). Le potentiel d'emplois estimé à travers cette niche est d'environ 5990 répartis dans les communes et communautés rurales du pays. Des PME d'investissement à fort impact social sont déjà présentes sur ce créneau.

5.2.4. Services

Dans ce secteur, le commerce, les services de réparations, le tourisme, les services d'assistance-conseil et les services scolaires de sécurité et d'animation culturelle constituent également un important vivier de niches.

5.2.4.1. Magasins de référence jappalé diaboote : 1000 emplois

Cette initiative consiste à mettre en place des boutiques solidaires de distribution de produits aux ménages, pratiquant les tarifs arrêtés par l'État et des tarifs mutualisés sur l'ensemble des articles et la distribution des productions locales. Au total, 5990 emplois au moins pourraient être créés à raison de 20 magasins dans chacune des 123 communes, 10 dans chacune des 168 communes d'arrondissement et 5 dans chacune des 370 communautés rurales.

Un magasin pourrait être implanté, au moins, dans chaque collectivité locale disposant d'une population de plus de 10 000 habitants. Pour des magasins disposant de stock d'une valeur d'au moins 5 000 000 FCFA, au moins 500 magasins pourraient être créés. Chaque magasin étant géré par deux jeunes (un caissier et un gestionnaire du stock), ce programme générerait 1000 emplois. Une innovation dans le mode de transaction liée à la consommation pourrait être apportée par cette génération de magasins à l'aide d'un recours à des cartes électroniques de consommation pour lesquelles une société sénégalaise est déjà disposée à fournir le service.

Plusieurs mécanismes peuvent être mobilisés pour financer ce programme (dons de fondations, commissariat à la sécurité alimentaire, collectivités locales, zakat, etc.).

5.2.4.2. Artisanat : plateformes modernes (modernisation et sécurisation des ateliers de réparation, maintenance et entretien des véhicules, forages, tracteurs équipés et matériels agricoles) : 33 000 emplois

Le secteur de l'artisanat joue un rôle d'une importance capitale dans le développement économique du pays. Il contribue pour près de 12% dans la production nationale et absorbe 30 à 60% de la main d'œuvre. Il appuie en outre, le développement de secteurs comme l'agriculture, la pêche, le transport entre autres.

Le programme de mise en place de plateformes de services dénommés "Polygones d'Activités Automobiles" a pour objectif de contribuer au désencombrement des trottoirs, rues et places publiques et de créer une dynamique de croissance et de développement. Ce programme permettra de créer 2800 petites et moyennes entreprises. Il pourra générer 14 000 emplois directs et 19 000 emplois indirects, soit 33 000 emplois au total.

Le programme va s'étendre sur tout le territoire national du Sénégal, et cible les jeunes des milieux urbains et ruraux et plus particulièrement :

- les artisans qualifiés
- les jeunes diplômés
- les apprentis
- les militaires libérés ayant une formation appropriée
- les ouvriers spécialisés en forage.

5.2.4.3. Tourisme : 139 218 emplois

Le tourisme constitue un secteur à fort potentiel de main d'œuvre pour les trois prochaines années, si les défis de la qualité de la formation, de l'organisation du secteur ainsi que de l'accès au financement approprié sont relevés. Dans le cadre de l'aménagement et de l'exploitation des nouvelles stations touristiques que sont Pointe Sarène, Mbodiène, Joal Finio, Delta du Saloum et la Zone Nord, il est prévu la création de **139 218** emplois directs et indirects (Ministère du Tourisme, 2013b).

5.2.4.4. Technologies de l'information et de la communication : 26 594 emplois

- **Initier un programme de « Tours de l'innovation, de la créativité et de prestation de services »**

L'on peut dénombrer dans les TIC des niches d'activités restées inexplorées telles que la production et l'exportation de logiciels et progiciels (exemple du logiciel Gaindé), l'invention de procédés⁴⁰, la création de sites web, l'outsourcing. Plusieurs idées innovatrices sont produites par les jeunes issus du système éducatif secondaire, professionnel et technique, supérieur mais également par les jeunes qui ont fait leur apprentissage à l'extérieur de ce système tels que les artisans et les artistes créateurs. L'État et les collectivités locales en relation avec le secteur privé, l'université, les partenaires au développement, pourraient offrir un cadre d'éclosion de ces innovations et de développement de niches d'emplois. Ce cadre prendrait la forme d'une « tour de l'innovation, de la créativité et de prestation de services » qui abriterait, d'une part, des startups⁴¹ dont le maillage pourrait se faire à l'échelle de plusieurs districts (les communes des villes). Ces tours seraient construites dans le cadre d'un partenariat public-privé afin d'accueillir de jeunes innovateurs et/ou porteurs d'idées de projets qui opéreraient à travers une ligne de financement de startups, gérée par le fonds national de soutien à l'auto-emploi, à la petite et moyenne entreprise et à la très petite entreprise.

Par ailleurs, la création de base de données au service de chaque commune, département et région, la maîtrise de l'assiette fiscale communale, le recouvrement des taxes municipales constituent des activités qui requièrent une haute intensité de main d'œuvre. Ces « tours de l'innovation, de la créativité et de prestation de services » pourraient également être le cadre d'accueil de structures de gestion et de suivi de base de données et d'autres prestations de services (recensement de l'assiette fiscale locale, recouvrement de l'impôt local) animées par de jeunes informaticiens, statisticiens, géographes, économistes et sociologues qui se positionneraient comme des fournisseurs de services à des utilisateurs

⁴⁰ A titre d'illustration, en Ouganda, la fondation Grameen a mis en place un système dans lequel 800 travailleurs du savoir communautaire (Community Knowledge Workers) utilisent des téléphones mobiles pour fournir aux agriculteurs pauvres des informations en temps réel sur des sujets agricoles, notamment les prix du marché et sont aidés par un centre d'appels dans lequel travaillent des experts agricoles hautement qualifiés, qui parlent les principales langues de l'Ouganda. En Inde, l'organisation indienne Digital Green, s'est fixé pour objectif d'augmenter la productivité agricole en formant des petits agriculteurs et des producteurs isolés par le biais de courtes vidéos instructives. L'Éthiopie a lancé en 2008 une bourse des produits de base « Ethiopian Commodity Exchange (ECX) » qui fournit aux agriculteurs l'accès aux informations sur les prix en temps réel, de meilleurs profits, etc. Ce système réduit aussi la segmentation du marché et augmente la qualité des exportations.

⁴¹ Le mot startup (ou start-up) est un mot anglophone d'origine américaine, diminutif de startup company. Il est composé de start (commencer en français) et up, notion de hauteur, d'élévation. La désignation startup renvoie donc à une « société qui démarre ». La startup est une jeune entreprise à fort potentiel de croissance et dont le développement s'appuie, la plupart du temps, sur une levée de fonds. On parle également de startup pour des entreprises en construction qui ne se sont pas encore lancées sur le marché commercial (ou seulement à titre expérimental). Dans ce cas, l'on est face à une phase plus ou moins longue de développement d'un produit, de test d'une idée, de validation d'une technologie ou d'un modèle économique.

ciblés (Collectivités locales, État, ONGs, Projets). Des structures de gestion et de suivi de base de données animées par des jeunes, au profit des collectivités locales, de l'État, des ONGs, des projets, seraient adossées à ces tours. Pour une population de jeunes très qualifiés estimée à 80 109 et un nombre de jeunes moyennement qualifiés et peu qualifiés estimé respectivement à 104 480 et 258 646 jeunes en 2013, le nombre de chômeurs par catégorie (Préciser, parce qu'on en liste 4 ci-dessus) est évalué à, respectivement 9613, 12 538 et 31 038 jeunes, pour un taux de chômage égal à 12%. Si l'État et le secteur privé se donnent comme objectif d'accueillir la moitié, au moins, de chacune de ces catégories de jeunes dans ces tours, cela reviendrait à offrir des opportunités et un cadre d'éclosion de talents à 26 594 jeunes. En conséquence, près de 216 emplois pourraient être créés à l'échelle de chacune des 64 communes, soit au total 26 594 emplois sur l'ensemble du territoire.

5.2.4.5. Services d'animation culturelle et de sécurité scolaires : 3082 emplois

– Agents de sécurité scolaire : 1541 emplois

L'objectif recherché est de sécuriser les écoliers à l'intérieur et à l'extérieur, compte tenu du nombre d'accidents et la violence en milieu scolaire. À raison de 2 agents minimum par école pour au moins 20% des 7705 écoles primaires existantes, le nombre d'emplois serait d'environ 1541.

- Animateurs culturels pour l'enseignement et la promotion des arts et métiers de la musique dans les établissements scolaires : 1541 emplois

Des animateurs culturels qui visiteront une fois par semaine les écoles primaires seront recrutés dans toutes les écoles primaires. Ils enseigneront la musique ou l'art aux élèves, ou bien aux heures de récréation le soir, de 15h à 17h et feront de l'animation culturelle avec les enfants (jeux, bricolages, peintures, comédies, chants et danses etc.). Une école pourrait compter 1, 2 ou 3 animateurs culturels, selon les moyens des associations de parents d'élèves. Ce programme d'animation culturelle devrait faire partie du programme des écoles primaires.

L'adoption de cette proposition affectera tout le segment jeune du marché du travail. La mise en œuvre de cette recommandation suppose l'implication de plusieurs parties prenantes⁴² susceptibles de jouer un rôle clé : le Ministère de l'Économie et des Finances, les autres démembrements de l'État, le secteur privé.

⁴² Cf. annexe II.1

Chapitre VI. Des mesures indispensables pour corriger les dysfonctionnements du marché de l'emploi et favoriser l'entrée des jeunes

Certaines mesures sont susceptibles de corriger les dysfonctionnements qui caractérisent le marché de l'emploi des jeunes. D'autres, en revanche, facilitent l'entrée des jeunes sur ce marché. Dans cette sous-section, nous évoquons ces deux catégories de mesures qui permettent de corriger les dysfonctionnements du marché de l'emploi et qui favorisent la première embauche des jeunes.

6.1. Des mesures indispensables pour favoriser l'entrée dans le marché de l'emploi des jeunes

Recommandation N°3 : concevoir et mettre en œuvre une convention nationale État-employeurs de troisième génération pour l'emploi des jeunes avec un dispositif de 15 000 stages par an

128. La Convention en vigueur a fait l'objet d'une évaluation dont les conclusions ont été déposées en octobre 2002. Les principaux enseignements que l'on peut tirer de cette évaluation sont que la Convention a eu des résultats contrastés. Si pour des programmes comme les 'Stages et l'Apprentissage' et le 'Contrat de Solidarité', des résultats satisfaisants ont été enregistrés, il n'en est pas de même pour les 02 autres programmes de la Convention ('Essaimage' et 'Financement des Ressources Humaines des PME'). Pour ces deux derniers programmes, en effet, il n'y a eu aucune entreprise participante. Le but recherché à travers une nouvelle génération de Convention nationale État-employeurs est de renforcer l'employabilité des jeunes à la recherche d'un premier emploi aux fins de faciliter leur intégration dans le marché du travail. Les objectifs poursuivis s'articulent autour des trois orientations suivantes :

- adaptation des profils de compétence technique des jeunes aux besoins du marché du travail, grâce à des éléments de compétence plus professionnels ;
- appui aux jeunes demandeurs d'emploi, justifiant de qualifications techniques et professionnelles suffisantes, à développer des synergies avec des entreprises intéressées ;
- développement des ressources humaines des petites et moyennes entreprises en situation de déficit de personnels qualifiés.

Avec la mise en œuvre des programmes existants et le développement de nouveaux programmes, la convention devra permettre d'améliorer l'employabilité des jeunes et faciliter leur insertion dans le marché de l'emploi. La nouvelle convention aura pour objectifs d'insérer au moins 15 000 jeunes par an.

La négociation d'une nouvelle convention État-Employeurs devrait prendre en compte les préoccupations ci-après :

- ***la mise en place d'un contrat d'insertion professionnelle pour jeune travailleur, le contrat de stage, l'amélioration du contrat d'apprentissage et l'adoption d'un contrat de stage dans le code du travail en vue de permettre aux jeunes ayant subi une formation professionnelle ou aux diplômés de l'enseignement supérieur mais qui ont du mal à intégrer le monde professionnel d'accéder à leur premier emploi. Ce***

type de contrat devrait également être accessible aux jeunes ayant subi un apprentissage dans le secteur informel mais qui sont sans instruction ;

- **la mise en place d'un programme de subvention sur les salaires à l'image du** programme «chèques, conseil et formation» dénommé *Jua Kali Voucher*, expérimenté au Kenya depuis 1997. En effet, les programmes de subventions salariales permettent d'accroître significativement l'emploi à court terme. De plus, ils ont des effets à long terme puisqu'ils améliorent l'employabilité ;
- **l'intégration dans le code du travail, le code des investissements et des impôts des instruments en vue d'encourager le recours aux** nouveaux dispositifs de formation professionnelle (apprentissage par alternance), aux écoles-ateliers et aux fermes-écoles comme cadres de formation et non de travail.

Acteurs : État, collectivités locales, secteur privé, syndicats

Cibles : tout le segment jeune du marché du travail

Recommandation N°4 : adopter et mettre en œuvre un dispositif national de valorisation et de certification des acquis de l'expérience (VAE)

129. Une proportion importante de travailleurs non qualifiés développe à l'extérieur du système éducatif et de formation professionnelle et technique des compétences et des aptitudes recherchées sur le marché du travail au cours de leur apprentissage dans le secteur informel. Le recours à la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) serait un excellent moyen d'offrir des qualifications reconnues sur le marché à des personnes dont l'apprentissage s'est effectué en dehors du système formel. La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet à de nombreux adultes ayant ou non un niveau de formation initiale élevé, qui ont acquis des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être au cours de leurs expériences professionnelles, d'accéder à des diplômes. C'est un système qui valide avant tout, des aptitudes réelles. La VAE s'inscrit dans un processus de valorisation des individus. Elle est un acte officiel par lequel les compétences acquises par l'expérience sont reconnues par la communauté. Il convient, d'une part, de permettre à des citoyens qui en ont besoin et qui peuvent justifier d'une partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme, de faire reconnaître et de faire valider leurs expériences. D'autre part, il est important de reconnaître l'expérience professionnelle comme étant une voie d'accès au diplôme aux côtés de la formation initiale et de la formation continue.

Acteurs : État, secteur privé, syndicats, MFPET

Cibles : tout le segment jeune du marché du travail

Recommandation N°5 : privilégier l'approche chaîne de valeurs afin de susciter des métiers et professionnaliser les filières comme l'agriculture, le sport et la culture : 10 000 emplois dans le secteur du sport

130. La chaîne de valeur, vue sous l'angle du développement du secteur agricole, s'apparente à une filière structurée autour d'une organisation. En outre, l'approche par chaîne de valeur permet de s'assurer à l'avance que le produit tient compte des

attentes des consommateurs potentiels et de la demande du marché. Pour l'espace régional de la CEDEAO dont la population atteindra près de 400 millions d'habitants à l'horizon 2025, le développement des marchés urbains constitue une opportunité pour les producteurs agricoles d'Afrique de l' Ouest. La même approche peut être privilégiée pour susciter des métiers du sport qui recèle un important potentiel jusqu'ici inexploité. L'objectif visé est de privilégier l'approche chaîne de valeurs afin de professionnaliser les filières (agriculture, sport, etc.). Les objectifs spécifiques recherchés sont les suivants :

- Intégrer l'approche des chaînes de valeur dans la stratégie nationale de développement du secteur agricole avec un accent particulier sur les cultures vivrières ;
- Mettre en place un organe de promotion des chaînes de valeur agricoles qui aura pour rôle l'encadrement des petits producteurs agricoles et du partenariat public-privé dans l'agro-business et l'agro-industrie. Cette mission peut aussi être confiée à une structure existante dotée de la capacité nécessaire comme l'ANIDA;
- Exploiter le co-entreprenariat agricole comme variante du partenariat-public-privé pour créer des unités agro-industrielles ouvertes à la participation des investisseurs de tout l'espace CEDEAO ;
- Identifier et appuyer les circuits de commercialisation de produits agricoles ;
- Reconstituer la chaîne de valeur du secteur du sport et identifier les opportunités d'emplois qu'il offre ainsi que les conditions pour y accéder ;
- l'insertion de 5.000 à 10.000 jeunes et anciens sportifs, à travers la promotion des métiers du sport et des métiers liés au sport conformément à l'objectif du ministère chargé des Sports (Ministère du sport, 2013c, 2).

Acteurs : État, secteur privé, Ministères techniques

Cibles : tout le segment jeune

Recommandation N°6 : mettre en place un contrat d'insertion sociale : 208 698 emplois 131. L'offre de travail jeune restera dominée par les jeunes sans éducation, ni formation, ni emploi. À l'intention de cette population encore importante en termes d'effectifs, il s'agira de promouvoir l'offre d'emplois par des programmes de formation de capital humain ou de mise en place d'infrastructures, notamment au bénéfice des communautés à la base. En milieu rural ou urbain, un programme d'emplois garantis comme celui introduit en Inde en 2004 permet à la fois de lutter contre la pauvreté des personnes ciblées et de réaliser des travaux d'intérêt public. La population cible serait constituée des jeunes appartenant à des ménages confinés dans la profondeur de la pauvreté. Pour un niveau de SMIG de 36 243 FCFA/mois en milieu urbain et 31 184 FCFA/mois en milieu rural, l'État pourrait garantir respectivement, 53 jours ou deux mois de travail à un jeune appartenant à un ménage pauvre de Dakar, 117 jours ou quatre mois de travail à un jeune appartenant à un ménage pauvre des autres centres urbains et 165 jours ou cinq mois de travail à un jeune appartenant à un ménage pauvre des zones rurales, soit l'équivalent de 26 464, 40 160 et 142 074 emplois jeunes chaque année, respectivement à l'échelle des zones de Dakar, des autres centres urbains et du milieu rural. Afin de mettre en œuvre cette politique, l'État pourrait opérer à travers plusieurs instruments: l'insertion de clauses dans l'octroi des marchés publics à haute intensité de main d'œuvre non qualifiée tels que les grands travaux et les

travaux d'intérêt général. L'État pourrait également mettre à contribution ses démembrements. Les collectivités locales pourraient recruter des jeunes en vue de la réalisation de travaux d'intérêt général dans le cadre de leurs compétences décentralisées. De même, les ministères pourraient être impliqués à travers les projets et programmes sectoriels à haute intensité de travail non qualifié. Également, les structures de promotion directe et indirecte de l'emploi et les structures de financement directe et indirecte de l'emploi auraient pour tâche particulière dans leurs missions de réduire le poids de la population des jeunes sans éducation, ni formation ni emploi dans le marché du travail jeune en proposant une offre de formation et d'insertion adaptée à ceux qui sont sans formation ni éducation.

Acteurs : État, secteur privé

Cibles : tout le segment jeune

Recommandation N°7: utiliser le volontariat comme un levier à l'emploi en intégrant le volet formation professionnelle et lui trouver un cadre juridique : 600 volontaires à l'horizon 2017

132. Au Sénégal, on distingue deux types de volontariat : i) le volontariat organisé (ou institutionnel), encadré actuellement par des organismes dont la vocation de structure de volontariat est explicitement exprimée. On y retrouve des organismes nationaux comme le service civique national et les corps de volontaires étrangers (Corps Américain de la Paix, Agence coréenne de coopération internationale, Corps de Volontaires Japonais, Centre canadien d'études internationales, etc.), ii) le volontariat non organisé, multiforme, pouvant être qualifié de bénévolat. On y retrouve diverses associations (associations de quartiers, associations villageoises, groupements féminins, etc.) au sein desquelles se mobilisent des personnes engagées dans des actions d'intérêt général, sans contrepartie financière ; c'est le volontariat associatif, ou volontariat en ONG. L'objectif est d'utiliser le volontariat comme un levier à l'emploi en intégrant le volet formation professionnelle et le dotant d'un cadre juridique. Les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants :

- Adopter un cadre légal et réglementaire sur le volontariat (proposition de loi sur le volontariat national) ;
- Créer une maison des volontaires à Dakar et des antennes départementales;
- Utiliser les volontaires pour les travaux d'intérêts publics ;
- Mobiliser des ressources pour le financement de microprojets à destination des volontaires démobilisés.

Acteurs : État, collectivités locales, Ministères

Cibles : tout le segment jeune

Recommandation N°8 : recruter des répétiteurs scolaires afin de lutter contre les déperditions à l'école : 1280 emplois

133. En dépit d'importants progrès réalisés par le Sénégal afin de réduire les taux d'abandons et de redoublements, des efforts restent à faire afin de réduire le niveau de déperditions en milieu scolaire. En effet, dans des classes de transition de cycle comme le CM1 et la 4^{ème}, le taux d'abandon enregistré en 2010 est respectivement de 17,1% et 2,3% selon les statistiques du Ministère de l'Éducation.

Quant au taux de redoublement, il atteint respectivement 2,4% et 18,1% pour le CM1 et la 4^{ème}. L'objectif visé par le recrutement de répétiteurs scolaires, répartis dans les quartiers au sein des communes, est d'offrir aux élèves en difficultés un suivi à la maison des acquisitions cognitives reçues à l'école. Il est possible de s'appuyer sur des diplômés chômeurs afin de réduire le taux de déperdition scolaire. Avec un dispositif d'au moins 20 répéteurs par commune, cela reviendrait à recruter au moins 1280 jeunes diplômés chômeurs qui joueraient le rôle de soutien scolaire à l'échelle des 64 communes.

Recommandation N°9: élargir l'accès aux professions libérales : 625 emplois

134. Au Sénégal, le nombre d'avocats est de 364 avocats pour 13 millions de sénégalais. Ce qui équivaut à 1 avocat pour 36000 sénégalais. Les meilleures pratiques internationales correspondent à des ratios de l'ordre d'un avocat pour 250 à 6250 habitants. Pour donner la possibilité à tout citoyen sénégalais d'avoir accès aux auxiliaires de la justice, principalement aux avocats sur l'étendue du territoire national, l'État du Sénégal devrait lever les barrières à l'exercice de professions libérales telles que celles d'avocats, de notaire, d'huissier de justice, de commissaire-priseur ou d'expert-comptable. L'objectif est de permettre d'absorber au moins le quart des 2500 maîtrisards et doctorants en Droit, soit 625 emplois. L'administration judiciaire y gagnerait avec plus d'avocats et un traitement plus diligent des dossiers.

Recommandation N°10: Appliquer effectivement les textes interdisant aux agents du secteur public de prêter service (loi 61- 33) pour favoriser l'insertion des jeunes

135. L'objectif est de lutter contre le phénomène du cumul d'emplois par une application stricte de la loi 61-63 interdisant aux agents publics d'intervenir dans le privé. À cette fin, plusieurs postes de travail pourraient être libérés si les mesures restrictives prévues par cette loi étaient effectivement appliquées. De nombreuses opportunités d'emplois pour des jeunes diplômés au chômage seraient ainsi créées.
Acteurs : État, Assemblée nationale secteur privé, professions libérales, syndicats, Ministères
Cibles : jeunes très qualifiés, moyennement et peu qualifiés

Recommandation N°11: Renforcer les mécanismes de financement classique et adopter des instruments de financement innovants pour l'emploi jeune

136. On constate des difficultés financières récurrentes pour la concrétisation des projets des jeunes et leur longévité :

- manque de ressources et difficultés à obtenir un accompagnement financier;
- faible connaissance des sources de financement autres que celles de l'entourage ou du cercle familial, ou les fonds et Programmes de financement et de garantie des organismes financiers classiques ;
- contrainte des garanties bancaires et de l'information comptable crédible et acceptable par les banques et divers organismes financiers.

L'objectif est de développer des mécanismes de financements innovants pour favoriser l'emploi au Sénégal. Les mécanismes suivants peuvent être expérimentés :

- consacrer au moins 3% du budget national au financement de l'emploi, éventuellement à l'aide d'une loi de finances rectificative ;
- prélever de façon exceptionnelle un montant symbolique sur chaque appel téléphonique pour financer l'emploi des jeunes ;
- encourager une contribution exceptionnelle des opérateurs de téléphonie ;
- orienter les excédents d'exercice de la caisse de dépôt et de consignation ainsi que ceux de l'ARTP vers le financement de l'emploi des jeunes ;
- procéder à des prélèvements symboliques sur les commissions des transferts d'argent ;
- créer des institutions de financement gérées par les jeunes entrepreneurs ;
- renforcer les mécanismes de financement de l'emploi dans les zones rurales ;
- utiliser les recettes de la Contribution forfaitaire à la Charge de l'Employeur pour la formation des employés de l'entreprise (CFCE) afin d'adopter des mesures incitatives pour promouvoir l'épargne et l'investissement des jeunes ainsi que les investissements créateurs d'emplois ou valorisant le potentiel local ;
- renforcer la synergie entre l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et moyennes Entreprises (ADEPME), le système financier, le bureau de mise à niveau et les cabinets conseil dans le suivi des jeunes dirigeants d'entreprises à haut potentiel
- faciliter l'accès au FONSIS et au FONGIP aux jeunes entrepreneurs.

Acteurs : État, Assemblée nationale

Cibles : tout le segment jeune

Recommandation N°12: développer des programmes spécifiques centrés sur la promotion de l'employabilité des jeunes (centres d'incubation : 759 jeunes en incubation à raison de 45 centres et 90 000 entrepreneurs agricoles incubés dans le cadre du programme des Domaines Agricoles Communautaires (DAC)), écoles-ateliers : 13500 jeunes formés dont 6500 emplois pourvus

137. La faible employabilité des jeunes constitue un important goulot d'étranglement à leur accès à un premier emploi sur le marché du travail. L'enjeu est dès lors d'adapter le profil des demandeurs d'emplois aux besoins du marché du travail par le biais de la formation et de l'apprentissage.

L'objectif est de développer des programmes spécifiques centrés sur la promotion de l'employabilité des jeunes (centres d'incubation, fermes agricoles, écoles-ateliers, plateforme de services). La poursuite de cet objectif passe par une stratégie qui consisterait à :

- identifier les filières les plus porteuses au niveau du marché du travail local ;
- sélectionner l'offre de formation (publique, privée, maîtres artisan, ingénieurs agricoles) correspondant aux opportunités identifiées du marché local ;
- appuyer l'implantation des entreprises pilotes par des jeunes, des personnes ou groupement intégrant des jeunes ;
- faire le suivi des entreprises pilotes par des visites régulières et évaluer leurs performances ;

- organiser des visites et débats avec les jeunes promoteurs sur l'expérience des entreprises pilotes ;
- utiliser l'expérience des entreprises pilotes pour élaborer ou améliorer les outils de diagnostic, de gestion, de formation, avec les opérateurs sélectionnés ;
- faciliter l'accès à la terre aux jeunes.

Acteurs : État, MFPET, secteur privé, société civile

Cibles : tout le segment jeune du marché du travail

Recommandation N°13 : Promouvoir l'investissement privé

138. Certes, des programmes et agences de promotion d'emplois permettent de créer des emplois jeunes. Toutefois, le secteur marchand est la principale source des emplois créés par l'économie. En conséquence, seule une croissance forte et inclusive permettrait, comme l'atteste l'examen des expériences de création d'emplois au Sénégal telles que l'APIX et l'ANIDA d'absorber l'excès d'offre de travail sur certains segments et la création d'un nombre important d'emplois dans l'économie. En conséquence, l'État, dans sa fonction de régulation de l'activité économique, peut jouer un rôle d'impulsion mais la création d'emplois est fondamentalement du ressort du secteur privé.

L'objectif visé est de relever en quantité et en qualité le taux d'investissement privé. Cet objectif passe par :

- la poursuite de l'amélioration de l'environnement des affaires pour créer les conditions d'incitation à l'investissement privé ;
- la mise en place d'une approche concertée sur le partenariat public-privé pour le relèvement du taux d'investissement ;
- l'intégration progressive du secteur informel dans le secteur moderne par le biais de la mise à niveau ;
- la mise en place d'une politique concertée d'amélioration du capital humain.

6.2 Des mesures correctives à apporter aux dysfonctionnements du marché du travail

Recommandation N°14: adapter l'offre à la demande de qualifications par un système de production de qualifications adéquat et par une révision de la loi d'orientation spécifique à la formation professionnelle et technique

139. Le marché du travail au Sénégal est confronté à un problème d'appariement entre l'offre et la demande. Le segment des travailleurs peu qualifiés constitués de techniciens, d'agents de maîtrise et d'ouvriers qualifiés et celui des moyennement qualifiés constitués de techniciens supérieurs et de cadres moyens sont caractérisés par une relative pénurie. Sur le segment des travailleurs non qualifiés et celui des très qualifiés, on observe un excès d'offre sur la demande. Malgré des efforts certains pour l'amélioration du système éducatif depuis 1998 avec la mise en place du PDEF, et aujourd'hui du PAQUET, les objectifs de mise en place d'une main d'œuvre qualifiée et en nombre suffisante restent encore mal définis. Les pistes suivantes peuvent être explorées :

- revisiter le système d'orientation scolaire et professionnel des jeunes à partir de la classe de troisième et appliquer la règle des trois tiers : un tiers des élèves issus du BFEM au lycée d'enseignement général qui sera désormais un lycée mixte, un tiers au niveau des lycées d'enseignement professionnel, un tiers dans les centres d'enseignement techniques et professionnels ;

- mettre en place au niveau de chaque région des centres de référence d'enseignement technique et professionnel qui regrouperont au moins les quatre secteurs de formations suivants : éducation, santé, agriculture et foresterie. Les autres filières pourront être définies à partir des spécificités du pôle régional ;
- transformer tous les lycées d'enseignement général en lycées d'enseignement mixtes qui peuvent accueillir des filières d'enseignement techniques comme les séries G et toute autre série qui ne nécessite pas des laboratoires et donc un investissement lourd. Le niveau d'enseignement dans les lycées devra être étendu au bac+2, à l'image du modèle du lycée technique de Thiès ;
- encourager les universités et les opérateurs de formation à développer les formations de courte durée, tournées vers les besoins du marché du travail à l'image de l'ENSUT de Dakar et l'ISEP de Thiès, et à intégrer systématiquement dans les études initiales des modules de formation comportementale, linguistique et entrepreneuriale et cela à travers des contrats-programmes entre l'État et les acteurs concernés, notamment les entreprises et les associations professionnelles.

Un tel système amènerait à développer des filières qui permettraient de relever l'employabilité des diplômés de l'enseignement.

Acteurs : tat, MFPET, secteur privé, Assemblée nationale, collectivités locales, Ministères

Cibles : jeunes qualifiés

Recommandation N°15: installer des bureaux d'informations sur l'offre (ou les offres) de qualifications disponible au niveau des demandeurs de travail et des structures d'accueil d'investisseurs : 50 bureaux ouverts et 100 conseillers recrutés

140. Par défaut d'informations sur le marché du travail domestique, les investisseurs ont généralement tendance à substituer de la main d'œuvre étrangère à celle locale. Un protocole d'accord devrait être négocié par l'ANPE afin d'installer des bureaux d'informations au sein des structures potentielles de réception d'investisseurs (APIX, ADEPME, ANIDA, etc.) et dans les locaux des organisations patronales du secteur privé afin d'informer sur les offres et les demandes de qualifications disponibles dans la base de données des demandeurs d'emplois répertoriés par l'ANPE. L'observatoire national de l'emploi et des qualifications professionnelles devra jouer le rôle de maître d'œuvre dans ce processus. À titre d'illustration, une agence comme l'APIX devrait abriter en son sein un démembrement de l'ANPE afin d'apporter aux investisseurs l'information requise sur le marché domestique des qualifications et de réduire l'asymétrie d'information dans ce domaine.

Acteurs : État, Secteur privé, Ministère de l'Éducation, Enseignement supérieur, MFPET

Cibles : qualifiés

Recommandation N°16: améliorer les solutions apportées à la réadaptation, à l'éducation et à l'emploi des personnes en situation de handicap

141. En raison de l'ampleur du phénomène du chômage, il n'existe pas une politique bien définie de prise en charge du segment des jeunes handicapés peu qualifiés sur le marché du travail. Or, il existe plusieurs métiers (standardistes, concierges, etc.) qui n'exigent pas beaucoup de mobilité et auxquels cette catégorie

de travailleurs est éligible. Dans leur offre d'emploi, il peut être envisagé que l'État et ses démembrements facilitent, grâce à des mécanismes innovants, l'accès à ces métiers qui ne nécessitent pas une forte mobilité à la catégorie de jeunes handicapés peu qualifiés. L'objectif visé est de lever les obstacles à la réadaptation, à l'éducation et à l'emploi des personnes vivant avec un handicap.

Les lois antidiscriminatoires ou d'orientation sociale sont un point de départ pour promouvoir l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail. Lorsque les employeurs sont légalement tenus de faire des aménagements raisonnables comme de rendre accessibles les procédures de recrutement et de sélection, d'adapter le lieu du travail, de modifier les horaires ou fournir des technologies d'aide fonctionnelle, il peut y avoir une diminution des discriminations à l'emploi, une amélioration de l'accès au milieu du travail et une modification des perceptions sur la capacité des personnes handicapées à être des travailleurs productifs.

Acteurs : État, MEF, Ministère de la justice

Cibles : tout le segment jeune handicapé

Recommandation N°17: Finaliser la mise en place l'Observatoire des emplois et qualifications professionnelles

142. La mise en place de l'ONEQP n'est pas encore effective bien que l'étude de faisabilité ait été finalisée. L'ONEQP est une structure de coordination et d'harmonisation des sources d'informations existantes sur l'emploi et les qualifications professionnelles. L'objectif de mettre en place un Observatoire des emplois et qualifications professionnelles avec des enquêtes main-d'œuvre périodiques dans une approche territoriale devrait permettre la réactualisation de l'actuel SIME. Cette recommandation rejoint la directive communautaire de l'UEMOA relative à la mise en place de l'Observatoire sous régional des Emplois et Qualifications professionnelles. L'une des missions attendues de l'ONEQP est d'assurer une plus grande régularité dans la production des statistiques administratives sur l'emploi, la réalisation d'enquêtes sur la main d'œuvre et la publication d'analyses sur la situation du marché du travail. En conséquence, il convient de rendre opérationnel l'observatoire national de l'emploi et de mettre en place un système intégré d'information.

Acteurs : État, secteur privé, société civile

Cibles : tout le segment jeune du marché du travail

Recommandation N°18 : intégrer de façon transversale le genre et le handicap dans la stratégie nationale de création des emplois jeunes

143. Du fait des rôles sociaux qui leur sont assignés et des discriminations et des injustices à tous les niveaux qu'elles subissent, les jeunes femmes et jeunes filles rencontrent, en général, plus de contraintes liées à l'insertion sur le marché de l'emploi et doivent faire face à un « mur de verre » lorsqu'elles y accèdent. L'objectif est d'intégrer la dimension genre dans les programmes et les politiques de l'emploi des jeunes.

La poursuite de cet objectif passe par :

- le renforcement de l'accès des femmes aux facteurs de production et l'acquisition de capacités techniques et managériales en milieu pratique ;

- le renforcement de l'accès des jeunes femmes aux ressources financières ;
- le renforcement des mesures d'accompagnement dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement professionnel orientés vers les jeunes (jeunes filles, jeunes femmes).

Acteurs : État, secteur privé, société civile

Cibles : tout le segment jeune (groupes vulnérables)

Recommandation N°19: développer la culture d'entreprise auprès des jeunes

144. Les curricula en vigueur souffrent d'une absence d'immersion des apprenants dans le monde de l'entreprise et d'un déficit d'alternance école-entreprise dès le collège. De même, peu d'écoles s'appuient sur des modules et outils qui développent dès le bas-âge le sens de l'initiative chez l'enfant (TIC, ateliers de création, visites d'entreprises, découvertes des métiers etc.).

Acteurs : État, secteur privé, METFP, Ministère l'Education, Ministère de l'Enseignement supérieur

Cibles : tout le segment jeune

Recommandation N°20 : initier, au profit des jeunes, des réformes structurelles en direction de l'organisation et l'animation du marché du travail

144. Le marché du travail doit être mieux organisé pour répondre au souci partagé de création d'emploi. La plupart des codes (code du travail, codes des impôts, code des investissements, code des marchés publics) n'intègrent pas suffisamment des instruments qui peuvent faciliter la création d'emplois dans l'économie, et donc l'entrée des jeunes sur le marché du travail. Il convient de les réformer afin de mieux susciter la création d'emplois.

Les réformes doivent porter sur les points spécifiques suivants :

- évaluer et réviser le code du travail pour mieux l'adapter à la régulation du marché de l'emploi. En particulier, intégrer le stage dans le code du travail et définir le statut du stagiaire, mieux valoriser l'apprentissage, prévoir de nouveaux dispositifs comme l'alternance école-entreprises et des dispositifs « jeunes professionnels », élargir le champ d'application des textes relatifs aux contrats à durée déterminée ou renouveler la durée du contrat le nombre de fois souhaité ; assouplir les conditions d'embauche et de licenciement afin de faciliter la mobilité des jeunes dans le marché du travail ;
- finaliser le statut de l'entrepreneur conformément à la recommandation de l'UEMOA
- réformer les régimes spéciaux pour certains secteurs qui ne disposent pas d'arrêté dont les conventions obsolètes. Il s'agit de prévoir des régimes dérogatoires pour des cas spécifiques selon les circonstances et les localités. En particulier, il convient de mettre en place des régimes fiscaux et financiers plus favorables aux branches d'activité économique et aux projets d'investissement plus créateurs d'emplois décents ;
- prévoir dans le code des impôts ou le code des investissements, des dispositions spécifiques aux jeunes entrepreneurs. Les jeunes entrepreneurs sont soumis au même régime que leurs aînés dans le code des impôts et le code des investissements. L'idée ici est d'introduire une discrimination positive au profit de jeunes afin de donner à leur entreprise plus de chances de survie et de la consolider avant d'intégrer les régimes généraux ;

- réviser le code des marchés publics en introduisant le taux d'utilisation des jeunes dans les critères d'évaluation des offres (apprentis, stagiaires, jeunes cadres, etc.). Le code peut aussi être utilisé pour encourager la sous-traitance et la co-entreprise avec les jeunes entrepreneurs. L'initiative allant dans le sens de promouvoir les petites et moyennes entreprises est à encourager ainsi que la décision de l'État de confier la confection du mobilier national aux entreprises de transformation du bois.

Recommandation N°21 : extension de la protection sociale au secteur informel

145. Le système de protection sociale mis en place au Sénégal est sélectif : (i) la couverture du système de sécurité sociale est limitée à 245 000 travailleurs, soit environ 5% de la population active en âge de travailler. ; (ii) le nombre de travailleurs qui bénéficient d'un contrat écrit est inférieur à 30% dans la ville de Dakar ; (iii) le salaire minimum légal n'est guère utilisé comme référence dans la pratique. L'objectif c'est d'entreprendre une réorganisation structurelle des entités de sécurité sociale existantes et d'étendre la portée du système de sécurité sociale à la grande majorité de la population active qui est dans le secteur informel en instaurant un régime simplifié adapté à ce secteur.

Acteurs : État, Secteur privé, toutes catégories dans le secteur informel

Cibles : tout le segment jeune.

Chapitre VII. La diaspora : un vecteur de création d'emplois

146. Pour que la diaspora puisse jouer un rôle de vecteur dans la création d'entreprises et donc d'emplois, il est important de mettre à profit les compétences formées à l'extérieur et de lui faciliter l'accès aux informations nécessaires sur les opportunités et secteurs rentables au Sénégal ainsi que les lignes de financement disponibles.

Recommandation N° 22: faire de la diaspora un vecteur de création d'emplois. Plusieurs stratégies peuvent être déclinées à cette fin.

7.1. Mettre à profit les compétences formées à l'étranger

147. En moyenne, 30% des étudiants originaires d'Afrique subsaharienne envisagent un retour dans leur pays d'origine après leurs études en France (FESSEF, 2012). Le Sénégal n'échappe pas à cette tendance. Afin de mettre à profit cet important vivier de capital humain, il convient de définir une politique de promotion de l'expertise sénégalaise formée à l'étranger. L'objectif recherché est double :

- promouvoir des programmes d'utilisation de l'expertise des Sénégalais de l'Extérieur pour le développement économique et social. En particulier, les connaissances des sénégalais de l'extérieur et leur proximité avec des innovations récentes peuvent être précieuses pour certains secteurs de l'économie exposés à la concurrence de producteurs étrangers. En conséquence, des centres d'orientation ou sites web auprès desquels les étudiants pourraient trouver les informations utiles sur les métiers et professions pour lesquels le marché du travail est en déficit pourraient concourir à combler ce gap. En France, 50% des étudiants sénégalais sortent du circuit universitaire avec au minimum le niveau bac+2, 30% avec un master et 10% un doctorat. Dans le domaine des infrastructures, de l'agriculture et de la pêche qui constituent un moteur essentiel à la croissance économique du pays, le Sénégal dispose, à l'étranger, de beaucoup de jeunes ingénieurs prêts au retour mais un fossé réel existe entre les opportunités et l'accès à l'information (FESSEF, 2012) ;
- définir une politique d'envoi de travailleurs sénégalais (main-d'œuvre qualifiée et experts coopérants) dans des pays où des besoins sont identifiés : l'exemple de la filière des enseignants sénégalais du Gabon en est une illustration.

7.2. Définir une politique incitative à l'investissement et à l'entrepreneuriat des émigrés

148. Il est important, pour que la diaspora soit active dans la création d'entreprises, de canaliser les informations nécessaires sur les opportunités et secteurs rentables au Sénégal ainsi que les lignes de financement accessibles aux émigrés. L'objectif est de concevoir et de mettre en œuvre une politique d'incitation en direction des Sénégalais de l'Extérieur qui puisse conduire à la création d'entreprises. Plusieurs stratégies peuvent être déclinées à cette fin :

- créer un service dédié à la création d'entreprises sénégalaises qui devrait être logé dans les ambassades ou dans les services consulaires. La mise en place

d'une plateforme Web qui centralise les informations sur l'entrepreneuriat, les appels d'offres, les partenaires financiers potentiels, etc., permettrait de dynamiser l'apport des Sénégalais de l'Extérieur à la création d'entreprises et donc d'emplois (FESSEF, 2012). En conséquence, il est indispensable de mettre à la disposition des Sénégalais de l'Extérieur qui veulent se lancer dans l'entrepreneuriat au Sénégal toutes les informations et de rendre possible la création de l'entreprise et/ou de joint-venture à partir de leur pays d'accueil (FESSEF, 2012) ;

- mettre en place un cadre incitatif à l'investissement des émigrés et à la mobilisation de l'épargne des sénégalais de l'extérieur, en étroite collaboration, avec les institutions bancaires du Sénégal et des pays d'accueil, en créant de nouveaux produits financiers ;
- valoriser la proximité entre des sénégalais de l'Extérieur et des opérateurs économiques des pays d'accueil. En particulier, il convient de mettre à profit la position de sénégalais influents auprès de certaines multinationales afin d'attirer ces dernières vers l'économie sénégalaise. À titre d'illustration, Microsoft s'est installé en Israël sur la proposition du chef de service qui est israélien (FESSEF, 2012) ;
- s'appuyer sur les envois de fonds de la diaspora pour financer des infrastructures et des projets de développement dans les régions. A ce titre, une partie des émissions de titres d'Etat peut être proposée aux émigrés, à l'image de l'Ethiopie qui a expérimenté les « diasporas bonds » afin de financer ses investissements publics ;
- développer une coopération multilatérale et bilatérale plus active avec les organismes internationaux (OIM) et les principaux pays d'accueil des migrants sénégalais (Italie, France, Espagne, USA) afin de mobiliser des lignes de financement de projets au profit des émigrés.

Chapitre VIII. Rationaliser les institutions publiques en charge de l'emploi jeune

149. La situation de l'emploi jeune est caractérisée par une trop grande centralisation des structures de gouvernance dans la capitale et quelques grandes villes qui, par ailleurs, ne coordonnent pas leurs actions. En conséquence, il convient, d'une part, de rationaliser et territorialiser les structures de conseil et d'accueil et, d'autre part, de déconcentrer et décentraliser les structures d'insertion et d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes.

8.1. Rationaliser et territorialiser les structures de conseil et d'accompagnement des jeunes

Recommandation N°23 : rationaliser et territorialiser les structures de conseil et d'accompagnement des jeunes à l'emploi

150. Le manque d'efficacité et le faible impact des politiques de l'emploi sont causés en grande partie par le manque de coordination et d'harmonisation des interventions des institutions dans la promotion et le financement de l'emploi. Les programmes actuels travaillent de manière parallèle voire concurrente alors que leurs objectifs et leurs cibles sont pratiquement identiques. Le ministère chargé de l'Emploi n'a pas mis en place un dispositif institutionnel permettant de fédérer et d'harmoniser les initiatives de tous les acteurs intervenant dans la promotion de l'emploi. En conséquence, il est indispensable de procéder à une intégration organique des institutions de promotion de l'emploi afin d'améliorer l'efficacité et l'impact de leurs interventions et d'optimiser l'utilisation des ressources allouées par l'État au secteur de l'Emploi qui, pour l'essentiel, sont affectées aux dépenses courantes.

Afin de rendre le système cohérent et d'offrir au demandeur d'emploi l'opportunité de s'adresser à un seul interlocuteur, l'architecture institutionnelle de promotion de l'emploi des jeunes est dressée ainsi qu'il suit :

- redynamiser et doter de moyens conséquents le haut conseil pour l'emploi et la formation qui assure le rôle de coordination global des interventions des acteurs nationaux (Secteur privé, État, Ministères, collectivités locales, structures de promotion directe et indirecte de l'emploi, structures de financement direct et indirect de l'emploi, partenaires au développement, société civile, ONG, universités, syndicats, etc.)
- maintenir la Direction de l'Emploi (DE) qui, en plus d'assurer de manière effective le secrétariat du haut conseil de l'emploi et de la formation, va assumer des missions de prospectives, d'études, de planification stratégique et opérationnelle, et de suivi-évaluation, de capitalisation et de gestion des connaissances relatives à l'emploi ;
- finaliser la création de l'Agence nationale pour l'Emploi des jeunes (ANPEJ) qui va résulter de la fusion organique de l'Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ, de l'Agence pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue (AJEB), du FNPJ et de l'ANAMA. Elle va assumer la fonction opérationnelle de la Politique nationale de l'Emploi, des programmes et des projets de promotion de l'emploi élaborés.
- finaliser la création de l'Observatoire national de l'Emploi et des Qualifications professionnelles (ONEQP) dont la mise en place avait été envisagée depuis 2003.

Acteurs : État, Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi

Cibles : tout le segment jeune.

8.2. Déconcentrer et décentraliser les structures d'insertion et d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes

Recommandation N°24 : déconcentrer et décentraliser les structures d'insertion et d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes à l'échelle nationale : 45 centres

151. Les structures d'appui et d'insertion à l'entrepreneuriat sont plus concentrées dans les grandes villes et sont quasi inexistantes dans beaucoup de régions. En conséquence, une gouvernance rationalisée et territorialisée des institutions publiques en charge des questions de l'emploi des jeunes est un impératif pour lutter efficacement contre le fléau du chômage. L'objectif à travers cette recommandation, est de déconcentrer les structures d'insertion et d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes à l'échelle nationale.

Pour opérationnaliser les réformes visant à stimuler l'entrepreneuriat des jeunes au Sénégal, il est proposé de créer des Centres d'Information d'Assistance et de Promotion de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat, (C.I.A.P.E.E), véritables 'Business Solution Center', qu'il convient d'installer au moins dans chaque département du Sénégal. Ces centres seront chargés de promouvoir l'entrepreneuriat, d'accompagner les jeunes entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets et d'en faire le suivi et l'évaluation et de collecter, au niveau local, les besoins et les offres d'emplois.

Acteurs : État, secteur privé, MJEPVC, Ministère éducation, enseignement supérieur, MFPET

Cibles : tout le segment jeune.

Conclusions

1. Le Sénégal est caractérisé par une forte augmentation de la population active en particulier jeune, et par une économie dominée par le secteur informel. Depuis quelques années, l'économie sénégalaise fait face aux problèmes du chômage et du sous-emploi qui touchent particulièrement les jeunes. En dépit des efforts fournis et des programmes réalisés par des institutions publiques spécialisées, le chômage ne cesse d'augmenter, en particulier dans la tranche jeune de la population. La lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes est devenue une préoccupation majeure pour les décideurs. Afin d'asseoir les bases d'une réponse consensuelle et concertée à ce phénomène, le Gouvernement du Sénégal a initié l'organisation d'un Forum National sur l'Emploi des Jeunes (FNEJ). Le présent rapport fait la synthèse des travaux préparatoires de ce Forum National de l'Emploi des Jeunes. Il comporte deux grandes parties. Un état des lieux du marché de l'emploi jeune est d'abord dressé (partie I). Ensuite, des propositions en vue de l'amélioration de la position des jeunes sur le marché de l'emploi ont été déclinées (partie II), et les principaux enseignements tirés.

2. À l'examen du dispositif normatif de l'emploi des jeunes, on constate qu'il n'existe pas un droit du travail, dédié spécifiquement aux jeunes mais des mécanismes spécifiques leur sont consacrés. En effet, ce n'est pas le code du travail mais plutôt la CNEE qui fait ressortir un véritable dispositif de promotion de l'emploi des jeunes. En parcourant la typologie des contrats, on se rend compte que l'introduction d'une flexibilité dans les techniques d'embauche et le contrat d'apprentissage renforcent le dispositif juridique de promotion de l'emploi des jeunes. Cette volonté affichée à travers la CNEE doit être déclinée de façon beaucoup plus hardie sous la forme d'un droit de l'emploi des jeunes en mettant à contribution, en particulier l'État, les collectivités locales ainsi que les entreprises. Le dialogue social serait un excellent instrument pour sensibiliser les partenaires sociaux, sur l'urgence qu'il y a à conférer une place de choix à l'emploi des jeunes et à leur formation dans l'agenda des réformes du marché du travail.

3. Au Sénégal, différentes expériences de promotion de l'emploi ont été menées. Elles concourent à l'atteinte des objectifs de promotion de l'entrepreneuriat et de l'auto-emploi, de l'employabilité, de l'accès au financement et à l'information sur le marché du travail. Globalement, on distingue les expériences de promotion active et directe de l'emploi des jeunes des initiatives contribuant de façon indirecte à l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Les initiatives ayant une incidence directe sur le marché du travail au Sénégal prennent souvent la forme de fonds ou d'agences de promotion de l'emploi et d'insertion. Deux expériences de fonds ont été menées au Sénégal : le fonds national de promotion de la jeunesse (FNPJ) et le fonds national d'actions pour l'emploi (FNAE). Le FNPJ a permis le financement de près de 2 600 projets qui ont abouti à la création d'au moins 12 626 emplois. De 2000 à 2011, le FNAE a fait bénéficier à 15 000 stagiaires de la convention État-Employeurs. Les entreprises qui ont été les plus actives dans le recrutement sont celles opérant dans les activités des centres d'appel. Le nombre de jeunes accueillis par les centres d'appel dans le cadre de la CNEE varie entre 1 000 et 1300 stagiaires par an (Direction de l'emploi, 2012a, mettre le nom du ministère ou de la structure source).

4. Plusieurs agences concourent à favoriser l'accès à l'information sur le marché du travail, l'entreprenariat et l'auto-emploi, l'accès au financement et l'employabilité des jeunes.

Parmi celles-ci, on peut citer l'Agence d'exécution des travaux d'intérêt public contre le sous-emploi (AGETIP), l'Agence nationale pour l'emploi des jeunes (ANEJ), l'Agence pour l'emploi des jeunes des banlieues (AJEB), l'Agence nationale d'insertion et de développement agricole (ANIDA) et l'Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat (APDA). Globalement, l'AGETIP a contribué à la création de plus de 100 000 emplois de courte période. L'ANEJ a pu insérer, quant à elle, sur le marché de l'emploi 2918 jeunes au cours de la période 2001-2012. Les expériences de promotion indirecte de l'emploi ont eu plus d'impact. L'APIX, grâce à l'agrément, entre 2000 et 2011, de 4 864 projets d'investissements privés (soit 405 projets par an, en moyenne) a permis la création de près de 180 000 emplois. Sous l'impulsion de l'ANIDA, près de 24 fermes ont été implantées en 2013 pour un nombre d'emplois créés évalué à 11 337.

5. Au plan institutionnel, la mise en œuvre des politiques et des programmes de promotion de l'emploi au Sénégal souffre d'un dédoublement des institutions de promotion de l'emploi et d'un manque de coordination des interventions de ces institutions.

Le dédoublement des institutions de promotion de l'emploi apparaît au niveau des textes de décrets qui les régissent et des activités menées. En effet, l'Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ) et l'Agence pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue (AJEB) assument des missions identiques d'information, d'orientation et d'insertion des jeunes. Ces deux agences interviennent dans les secteurs périurbain et informel et appuient les mêmes cibles c'est-à-dire les jeunes diplômés et les artisans. Par ailleurs, les institutions de promotion de l'emploi (ANEJ, AJEB) et des fonds de financement de l'emploi des jeunes tels que le FNPI ont une organisation centralisée. En effet, aucune de ces structures ne dispose de relais au niveau déconcentré. En conséquence, une bonne territorialisation des politiques et des programmes de promotion de l'emploi par création de relais dans les régions est nécessaire si l'on veut garantir une égalité de chances dans l'accès au marché de l'emploi.

6. L'efficacité et l'impact des politiques et programmes de promotion de l'emploi sont, en grande partie, limités par l'absence de cadre institutionnel de coordination des interventions des acteurs : secteur public, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers. L'inexistence d'un tel cadre explique la faible capitalisation des connaissances dans le secteur de l'emploi.

7. Du reste, l'analyse de l'évolution et de la structure de la population jeune montre que le rythme d'accroissement de la population de cette tranche d'âge est, en moyenne, trois fois plus élevé que celle de la moyenne nationale. En effet, cette population a augmenté de 8% en moyenne entre 2005 et 2011. Près de la moitié de la population jeune, soit 46%, n'a aucun niveau d'instruction.

8. L'examen de la structure de l'emploi des jeunes atteste que le secteur informel est le grand pourvoyeur d'emplois avec près de 90 % des offres. Les emplois de ce secteur se situent essentiellement dans les branches de l'agriculture et des services ; ce qui explique leur précarité et le niveau de revenu faible qui les caractérise. De plus, les emplois jeunes sont plus présents dans les micro-entreprises (62%) et sont constitués d'activités domestiques (35 %).

9. Le taux d'activité des jeunes est passé de 44,4% en 2005 à 42% en 2011. Ce taux est plus faible chez les jeunes diplômés. Il est de 20% et 36% respectivement chez les titulaires de

diplômes secondaires et supérieurs. En revanche, il atteint 41% chez les jeunes n'ayant aucune instruction.

10. Quant au taux de chômage, il est resté élevé et s'est établi à 12,2% en 2011 contre 13,5% en 2005, soit une légère baisse. Des disparités sont, tout de même, observées. En particulier, chez les jeunes diplômés du supérieur, le taux de chômage a connu une forte hausse. Il est passé de 16% en 2005 à 31% en 2011. Par ailleurs, le chômage affecte plus les jeunes femmes (17%) que les jeunes hommes (9%). Le sous-emploi concerne, quant à lui, près de 27% des jeunes occupés dont 40% de jeunes femmes et 18% de jeunes hommes.

11. La Convention nationale de partenariat signée en 2000 par la Direction de l'Emploi a permis d'améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi pour faciliter leur insertion sur le marché du travail. Les étudiants en fin de cycle de formation sont ainsi placés dans les entreprises pour occuper des postes susceptibles de leur être proposés, soit par l'entreprise d'accueil, soit par une autre. Au cours des années 2000-2012, 15 000 jeunes ont bénéficié de la Convention nationale État-employeur et ont pu être insérés comme stagiaires dans les entreprises.

12. L'analyse des besoins en emplois induits par les trajectoires de croissance de l'économie passées ou recherchée par les décideurs montre qu'un excès d'offre sur la demande de travail apparaît sur les segments du marché du travail très qualifiés et non qualifiés. Cet excès d'offre observé sur le marché des travailleurs très qualifiés est, en grande partie, imputé à un problème d'employabilité par les secteurs de l'économie. Quant à l'excès relevé sur le marché des non qualifiés qui tend à se résorber dans le temps, il devrait relever plutôt d'une croissance modeste et d'une forte volatilité de l'activité des secteurs supposés abriter cette catégorie de travailleurs. L'offre de travail des jeunes étant de loin plus importante que celle des non jeunes sur le segment du travail non qualifié, l'enjeu serait alors de favoriser, par un apport d'investissements publics, une meilleure résilience aux chocs exogènes des secteurs d'accueil de cette catégorie de travail. En revanche, sur le segment des travailleurs peu qualifiés (techniciens moyens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés), on relève un excès de demande sur l'offre qui reflète une faible production de ce type de qualifications par rapport à la demande exprimée par les entreprises et, en conséquence, par les secteurs de l'économie, d'où une pénurie de main d'œuvre sur ce marché. Un déficit est relevé également sur le marché du travail moyennement qualifié (techniciens supérieurs, cadres moyens).

13. En conséquence, en matière de production de qualifications, le défi majeur pour le Sénégal serait de pourvoir, en quantité suffisante, les segments du marché du travail peu et moyennement qualifié et, en qualité, le segment des travailleurs très qualifiés. L'enjeu est également de réduire l'excès de l'offre sur la demande observé sur le marché du travail très qualifié grâce à une amélioration de l'employabilité des sortants de l'enseignement supérieur. Un pari sur l'innovation qui offre l'opportunité à ce segment de créer sa propre demande pourrait être une alternative qui permettrait d'apporter une inflexion sur le marché du travail très qualifié.

14. Ce travail sur le marché de l'emploi met en évidence plusieurs défis à relever qui devraient conduire les décideurs à une inflexion dans les stratégies de production de qualifications mais également du modèle de croissance économique. Il est possible de décliner des propositions en tentant d'articuler les instruments aux objectifs finaux de la politique de l'emploi afin d'apporter des réponses aux désajustements de l'offre et de la demande sur le marché du travail des jeunes. On peut également procéder à l'exercice qui

consisterait à identifier les acteurs du segment du marché du travail jeune et leur rôle pour une meilleure articulation de leurs interventions dans la recherche de mécanismes qui concilierait mieux l'offre et la demande de travail sur le marché du travail jeune. C'est cette démarche qui sera privilégiée afin de formuler des propositions d'instruments de politique de l'emploi jeune.

15. L'objectif final d'une politique de l'emploi est la réduction du taux de chômage à confiner à son niveau minimal et, pour un pays en développement comme le Sénégal, à soutenir la lutte contre le sous-emploi. Plusieurs instruments basés sur l'articulation du rôle des acteurs et de leurs fonctions dans la conciliation de l'offre et de la demande de travail sur le segment jeune, peuvent être mobilisés à cette fin.

16. L'offre de travail sur le segment jeune présente une grande hétérogénéité dont il faut tenir compte dans toute tentative de réponse politique. Le segment rural se distingue du segment urbain. Au sein de chacun de ces segments, il convient aussi de dissocier le marché du travail très qualifié de celui du travail moyennement qualifié, du travail peu qualifié et du travail non qualifié. Dans le segment du travail non qualifié, on peut aussi évoquer la disparité qui existe entre les « sans instruction, ni formation, ni emploi » (NEET) et les jeunes non qualifiés qui ont accumulé de l'expérience dans l'apprentissage des métiers. Chez les offreurs de travail très qualifié, il convient de distinguer les sortants de l'enseignement supérieur en quête d'employabilité générale des sortants de l'enseignement supérieur technique plus opérationnels sur le marché du travail. A côté de cette catégorie de jeunes actifs, on ne peut occulter la possibilité qu'une partie des jeunes inactifs, en particulier, les handicapés puisse exercer une pression sur la demande d'emplois.

17. Dans chacun de ces segments et sous-segments du marché du travail jeune, plusieurs acteurs sont susceptibles de jouer un rôle dans l'animation du marché du travail jeune. La demande de travail émane des entreprises. Par conséquent, plusieurs parties prenantes ont une partition à jouer. Le rôle du secteur privé est central dans l'animation du marché du travail. De même, l'État à travers l'attribution de marchés publics, les grands travaux et les travaux d'intérêt public participe également à l'expression de la demande de travail. Dans ses multiples démembrements, cet acteur occupe également un poids important dans le comportement de ce marché. En effet, les départements ministériels jouent un rôle d'impulsion dans la déclinaison des politiques et des programmes sectoriels. Il en est de même des collectivités locales qui exercent des compétences décentralisées et nouent des partenariats dans le cadre de la coopération décentralisée. Les structures de promotion active (ANEJ, AJEB, ANIDA, APDA, ANAMA) et/ou indirecte (APIX, ADEPME, SP/SCA, UCSPE/MEF, programmes et projets de développement) de l'emploi jouent aussi un rôle crucial dans l'animation du marché du travail jeune. Le système éducatif, en particulier l'Université, à travers la recherche-développement et l'innovation, a un rôle important à jouer dans l'identification de niches d'activités futures pour l'économie. De même, l'intermédiation financière issue de l'activité de certaines structures de financement direct (FNPI, FNAE) et indirecte (SFD, banques, etc.) est cruciale dans le fonctionnement du marché de l'emploi jeune. Les partenaires au développement et la société civile sont également impliqués dans l'animation du marché du travail jeune.

18. L'identification des acteurs et de leur rôle respectif dans la réconciliation de l'offre et de la demande de travail « jeune », offre davantage l'éclairage sur les instruments potentiels de politiques et/ou leviers d'action. Elle devrait être un socle pour la définition d'une politique d'emploi orientée vers le segment jeune articulée autour d'une stratégie et d'un plan d'actions opérationnelles.

19. Cet exercice permet également de décliner plusieurs propositions. Certaines visent le marché du travail jeune dans son ensemble et sont de nature structurelle. D'autres, par contre, sont des propositions à mettre en œuvre à très court terme afin d'engager une politique volontariste de lutte contre le phénomène du chômage des jeunes.

Propositions à mettre en œuvre à très court terme :

- i) la renégociation de la « Convention nationale État-Employeurs privés pour la promotion de l'emploi des jeunes ».** La Convention a fait l'objet d'une évaluation dont les conclusions ont été déposées en octobre 2002. Les principaux enseignements que l'on peut tirer de cette évaluation sont que la Convention a eu des résultats contrastés : si pour des programmes comme les 'Stages et l'Apprentissage' et le 'Contrat de Solidarité', des résultats satisfaisants ont été enregistrés, il n'en est pas de même pour les deux autres programmes de la Convention ('Essaimage' et 'Financement des Ressources Humaines des PME'). Pour ces deux derniers programmes, en effet, il n'y a eu aucune entreprise participante. Le but recherché par une nouvelle génération de Convention nationale État-employeurs est de renforcer l'employabilité des jeunes à la recherche d'un premier emploi aux fins de faciliter leur intégration dans le marché du travail.
- ii) L'adoption et la mise en œuvre d'un dispositif national de valorisation et de certification des acquis de l'expérience (VAE).** Une proportion importante de travailleurs non qualifiés développe à l'extérieur du système éducatif et de formation professionnelle et technique des compétences et des aptitudes recherchées sur le marché du travail au cours de leur apprentissage dans le secteur informel. Le recours à la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) serait un excellent moyen d'offrir des qualifications reconnues sur le marché à des personnes dont l'apprentissage s'est effectué en dehors du système formel. La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet à de nombreux jeunes et adultes, qu'ils aient un niveau de formation initiale élevé ou non, d'accéder à des diplômes reconnus sur la base des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être acquis au cours de leurs expériences professionnelles. L'objectif visé par cette recommandation est l'adoption et la mise en œuvre d'un dispositif de valorisation et de certification des acquis de l'expérience (VAE), par une conversion automatique de l'expérience en diplôme.
- iii) le recrutement de répétiteurs scolaires au profit des élèves à l'échelle des collectivités locales.** Face au taux relativement élevé, d'abandon scolaire et de redoublement dans certaines classes de transition entre les cycles, l'État et les collectivités locales peuvent initier un programme de recrutement de répétiteurs scolaires afin de lutter contre les déperditions à l'école. L'objectif recherché est d'offrir aux élèves en difficulté un suivi à la maison des acquisitions cognitives reçues à l'école. Ce programme peut s'appuyer sur les diplômés chômeurs.
- iv) L'usage de l'approche des chaînes de valeurs afin de susciter des métiers et de professionnaliser les filières.** La chaîne de valeurs, vue sous l'angle du développement du secteur agricole, s'apparente à une filière structurée autour d'une organisation. En outre, l'approche par chaîne de valeurs permet de s'assurer à l'avance que le produit tient compte des attentes des consommateurs potentiels et de la demande du marché. Pour l'espace régional de la CEDEAO dont la population atteindra près de 400 millions d'habitants à l'horizon 2025, le développement des marchés urbains constitue une opportunité pour les

producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest. La même approche peut être privilégiée pour promouvoir les métiers du sport. L'objectif visé est de privilégier l'approche chaîne de valeurs afin de professionnaliser les filières (agriculture, sport, etc.).

- v) **Mise en place d'un contrat d'insertion sociale.** La population jeune a un rythme d'accroissement trois fois plus élevé que celle de la moyenne de la population. Or, en 2011, on estimait que près de la moitié de la population jeune, soit 46%, n'a reçu aucune instruction. Par conséquent, l'offre de travail jeune sera dominée par des jeunes sans éducation, ni formation, ni emploi (NEET). L'objectif visé est de mettre en place un contrat d'insertion sociale. À l'instar du « Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Act » adopté en Inde, cette initiative consiste à rendre l'État débiteur d'une obligation légale de garantie d'emploi minimale aux jeunes.
- vi) **Utiliser le volontariat comme un levier à l'emploi en y intégrant un volet formation professionnelle et en lui trouvant un cadre juridique.** Au Sénégal, on distingue le volontariat organisé (ou institutionnel), encadré par des organismes dont la vocation de structure de volontariat est explicitement exprimée et le volontariat non organisé, multiforme, pouvant être qualifié de bénévolat. L'objectif c'est d'utiliser le volontariat comme un levier à l'emploi en intégrant le volet formation professionnelle et lui trouver un cadre juridique.
- vii) **Réglementer l'accès aux professions libérales.** Au Sénégal, le nombre d'avocats est de 364 avocats pour 13 millions de sénégalais. Ce qui équivaut à 1 avocat pour 36000 sénégalais. Sur les 364 avocats du Barreau du Sénégal, seuls 26 avocats sont établis dans les régions, soit 7,14%. Dakar concentre les 338 avocats sur les 364 avocats. En conséquence, des barrières qui restreignent l'entrée des jeunes, sont également relevées pour des professions libérales comme celles de notaire, huissier de justice, commissaire-priseur, expertise comptable. L'objectif est de permettre une grande ouverture aux professions libérales pour insérer les jeunes diplômés.
- viii) **Appliquer effectivement les textes interdisant aux agents du secteur public de prêter service (loi 61- 33) pour favoriser l'insertion des jeunes.** L'objectif est de lutter contre le phénomène du cumul d'emplois par une application stricte de la loi 61 – 63 interdisant aux agents publics d'intervenir dans le privé. À cette fin, plusieurs postes de travail pourraient être libérés si les mesures restrictives prévues par cette loi étaient effectivement appliquées. De nombreuses opportunités d'emplois pour des jeunes diplômés au chômage seraient ainsi créées.
- ix) **Développer des mécanismes de financement innovants pour l'emploi jeune.** Les jeunes se heurtent à des difficultés financières récurrentes pour la mise en œuvre et la pérennité de leurs projets. L'objectif est de développer des mécanismes de financements innovants pour favoriser l'emploi au Sénégal (i) en consacrant au moins 3% du budget national au financement de l'emploi à l'aide d'une loi de finances rectificative, (ii) en prélevant de façon exceptionnelle 5 francs sur chaque appel téléphonique, (iii) en créant des institutions de financement gérées par les entrepreneurs ruraux et leurs organisations pour les métiers agricoles et (iv) en facilitant l'accès au FONSI et au FONGIP aux jeunes entrepreneurs agricoles ;
- x) **Le développement des programmes spécifiques centrés sur la promotion de l'employabilité des jeunes (centres d'incubation, fermes agricoles, écoles-ateliers, plateforme de services, etc.).** La faible employabilité des jeunes constitue

un important goulot d'étranglement à leur accès à un premier emploi sur le marché du travail. L'enjeu est dès lors d'adapter le profil des demandeurs d'emplois aux besoins du marché du travail par le biais de la formation et de l'apprentissage. L'objectif est le développement de programmes spécifiques centrés sur la promotion de l'employabilité des jeunes (centres d'incubation, fermes agricoles, écoles-ateliers, plateforme de services, etc.).

xii) L'installation de bureaux d'information sur l'offre de qualifications disponible au niveau des demandeurs de travail et des structures d'accueil d'investisseurs.

Faute d'informations sur le marché du travail, les investisseurs ont généralement tendance à substituer à la main d'œuvre locale celle étrangère. Un protocole d'accord devrait donc être négocié par l'ANPE afin d'installer des bureaux d'information au sein de structures potentielles de réception d'investisseurs (APIX, ADEPME, ANIDA, etc.) et des organisations patronales du secteur privé afin d'informer sur les offres et les demandes de qualifications disponibles dans la base de données des demandeurs d'emplois répertoriés par l'ANPE. À titre d'illustration, une agence comme l'APIX devrait abriter en son sein un démembrement de l'ANPE afin d'apporter aux investisseurs l'information requise sur le marché domestique des qualifications et de réduire l'asymétrie d'information dans ce domaine.

xiii) Résolution des obstacles à la réadaptation, à l'éducation et à l'emploi des personnes en situation de handicap.

En raison de l'ampleur du phénomène du chômage, il n'existe pas une politique bien définie de prise en charge du segment des jeunes handicapés peu qualifiés sur le marché du travail. Or, il existe plusieurs métiers (standardistes, concierges, etc.) qui n'exigent pas beaucoup de mobilité et auxquels cette catégorie de travailleurs est éligible. Dans leur offre d'emploi, il peut être envisagé que l'État et ses démembrements facilitent, grâce à des mécanismes innovants, l'accès à ces métiers qui ne nécessitent pas une forte mobilité à la catégorie de jeunes handicapés peu qualifiés. L'objectif visé est de lever les obstacles à la réadaptation, à l'éducation et à l'emploi des personnes vivant avec un handicap.

xiiii) Mise en place d'un Observatoire des emplois et qualifications professionnelles avec des enquêtes main-d'œuvre périodiques dans une approche territoriale.

La mise en place de l'ONEQP n'est pas encore effective bien que l'étude de faisabilité ait été finalisée. L'ONEQP est une structure de coordination et d'harmonisation des sources d'information existantes sur l'emploi et les qualifications professionnelles. L'objectif de mettre en place un tel observatoire avec des enquêtes de main-d'œuvre périodiques dans une approche territoriale devrait permettre la réactualisation de l'actuel SIME.

xv) Intégration de la dimension genre dans la stratégie nationale de création des emplois jeunes.

Du fait des rôles sociaux qui leur sont assignés et des discriminations et des injustices qu'elles subissent à tous les niveaux, les jeunes femmes et jeunes filles rencontrent, en général, plus de contraintes liées à l'insertion sur le marché de l'emploi et doivent faire face à un « mur de verre » lorsqu'elles y accèdent. L'objectif est d'intégrer la dimension genre dans les programmes et les politiques de l'emploi des jeunes.

xvi) Faire de la diaspora un vecteur de création d'emplois.

En moyenne, 30% des étudiants originaires d'Afrique subsaharienne envisagent un retour dans leur pays d'origine après leurs études en France (FESSEF, 2012). Le Sénégal n'échappe pas à cette tendance. Pour que la diaspora puisse jouer un rôle de vecteur dans la

création d'entreprises, il est important de mettre à la disposition des émigrés toute l'information nécessaire sur les opportunités d'affaires au Sénégal et les lignes de financement existantes. L'objectif est de concevoir et de mettre en œuvre une politique d'incitation à destination des Sénégalais de l'Extérieur qui puisse conduire à la création d'entreprises et à la mise à la disposition de compétences recherchées par l'économie.

xvi) la rationalisation et la territorialisation des structures de conseil et d'accompagnement des jeunes à l'emploi. En effet, le manque d'efficacité et le faible impact des politiques de l'emploi sont causés en grande partie par le manque de coordination et d'harmonisation des interventions des institutions dans la promotion et le financement de l'emploi. Les programmes actuels travaillent de manière parallèle voire concurrente alors que leurs objectifs et leurs cibles sont pratiquement identiques. L'inexistence d'un dispositif de coordination explique la faiblesse voire l'absence de capitalisation et de partage d'expériences et des connaissances. L'objectif visé est la rationalisation et la territorialisation des structures de conseil et d'accompagnement des jeunes à l'emploi. Cette rationalisation suppose également de déconcentrer les structures d'insertion et d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes à l'échelle nationale.

Propositions à mettre en œuvre à moyen et long terme :

xvii) promouvoir l'investissement privé : certes, des programmes et agences de promotion d'emplois permettent de créer des emplois jeunes, toutefois, le secteur marchand est la principale source des emplois créés par l'économie. En conséquence, plus d'incitations et un climat d'affaires favorables devraient être offerts au secteur privé afin qu'il augmente son taux d'investissement. En effet, seule une croissance forte et inclusive permettrait, comme l'atteste l'examen des expériences de création d'emplois au Sénégal telles que l'APIX et l'ANIDA, d'absorber l'excès d'offre de travail sur certains segments et la création d'un nombre important d'emplois dans l'économie. En conséquence, l'État, dans sa fonction de régulation de l'activité économique, peut jouer un rôle d'impulsion mais la création d'emplois est fondamentalement du ressort du secteur privé. L'objectif visé est de relever en quantité et en qualité le taux d'investissement privé ;

xviii) la lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes, passe par un relèvement de l'investissement à fort impact social. Elle suppose une prise en compte des secteurs pro-emplois dans les arbitrages effectués au niveau des politiques macroéconomiques. La création d'emplois jeunes dépend également du pari effectué ou non sur les niches de production. L'objectif est double. Il s'agit, d'une part, d'intégrer les préoccupations d'emploi dans le cadrage macroéconomique des politiques publiques en misant davantage sur les secteurs porteurs d'emplois. D'autre part, il convient d'identifier des niches de production au potentiel élevé en création d'emplois (plus d'emplois). L'agriculture et les services constituent, à ce titre, d'importants bassins de création d'emplois ;

xix) adapter l'offre à la demande de qualifications par un système de production de qualifications adéquat et par une révision de la loi d'orientation spécifique à la formation professionnelle et technique. Le marché du travail au Sénégal est confronté à un problème d'appariement entre l'offre et la demande. Le segment des travailleurs peu qualifiés constitués de techniciens, d'agents de maîtrise et d'ouvriers qualifiés et celui des moyennement qualifiés constitués de techniciens

supérieurs et de cadres moyens sont caractérisés par une relative pénurie. En revanche, sur le segment des non qualifiés et celui des très qualifiés, on observe un excès d'offre sur la demande. L'objectif c'est de renforcer les liens entre la formation et le secteur productif afin d'accroître l'emploi, notamment celui des jeunes, en conciliant l'offre et la demande de qualifications par un système de production de qualifications adaptées ;

xx) promouvoir un développement de la culture d'entreprise à l'école. Le curricula en vigueur souffre d'une absence d'immersion des apprenants dans le monde de l'entreprise et d'un déficit d'alternance école-entreprise dès le collège. De même, peu d'écoles s'appuient sur des modules et outils (TIC, etc.) qui développent dès le bas-âge le sens de l'initiative chez l'enfant. L'objectif ici est de créer un lien entre le système de production de qualifications (enseignement secondaire, professionnelle et technique, enseignement supérieur) et l'entreprise en établissant des conventions entre les ministères de l'éducation, de l'enseignement professionnel et technique et de l'enseignement supérieur qui permettent aux collégiens, lycéens et étudiants de développer de manière systématique la culture et l'esprit d'entreprise, et de mettre en place un système d'orientation professionnelle de manière à détecter les talents et vocations en faisant rentrer l'entreprise à l'école ;

xxi) étendre la protection sociale au secteur informel. Le système de protection sociale mis en place au Sénégal est sélectif. L'objectif est d'entreprendre une réorganisation structurelle des entités de sécurité sociale existantes et d'étendre la portée du système de sécurité sociale à la grande majorité de la population active qui est dans le secteur informel en instaurant un régime simplifié adapté à ce secteur.

Bibliographie

ANSD (2011a), « Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal », Ministère de l'Economie et des Finances, République du Sénégal

ANSD (2011b), « Enquête nationale sur le secteur informel au Sénégal », Ministère de l'Economie et des Finances, République du Sénégal

Banque mondiale (2013), « Rapport sur le développement dans le monde, Banque mondiale ».

Banque mondiale (2012), « Développer les outils des institutions de l'Etat pour une gestion plus efficiente de la dépense publique au Sénégal ».

Banque mondiale (2007), « Sénégal : à la recherche de l'emploi – Le chemin vers la prospérité ».

BCEAO (2011), « Bulletin de statistiques monétaires et financières ».

BCEAO (2009), « Bulletin de statistiques monétaires et financières ».

BIT (2013), « Etude diagnostic sur l'emploi des jeunes au Sénégal ».

BIT (2012), « Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2012 ».

Cabral (2013), « Stratégie de croissance accélérée et marché du travail », mimeo.

DPEE (2012), « Impact des transferts des migrants sur la pauvreté au Sénégal », MEF, République du Sénégal

FESSEF (2012), «Rapport général».

Focus Africa (2009), Youth Employment Network (YEN)/International Youth Foundation (IYF) (2009), "Private sector demand for youth labour in Ghana and Senegal".

Haut Conseil pour l'Emploi et la Formation (2010), «Politique Nationale de l'Emploi»

Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs Civiques (2013a), «Programme national de valorisation des ressources de terroirs : concept paper» République du Sénégal.

Ministère du Tourisme et des Loisirs ² ; (2013b), « Contribution du Ministère du Tourisme et des Loisirs aux travaux du Comité scientifique du Forum national sur l'emploi des jeunes » République du Sénégal.

Ministère des Sports (2013c), « Contribution du Ministère des sports aux travaux du Comité scientifique du Forum national sur l'emploi des jeunes » République du Sénégal.

Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs Civiques (2012a), « Etat d'exécution de la convention » République du Sénégal.

Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs Civiques (2012b), « Programme des domaines agricoles partagés : fiche de projet » République du Sénégal.

Direction de l'Emploi (2012), Bases de données sur les demandeurs d'emploi inscrits au service de la main-d'œuvre, Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et du Travail, République du Sénégal

Agence nationale de la statistique et de la démographie (2011b), Situation économique et financière du Sénégal en 2011, ANSD, Version finale février République du Sénégal.

Agence nationale de la statistique et de la démographie (2011c), « Enquête nationale sur le secteur informel au Sénégal », ANSD République du Sénégal.

Ministère de l'Economie et des Finances (2006a), « Budget consolidé d'investissement », DCEF/MEF République du Sénégal.

Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs Civiques (2010), « Projet de politique nationale de l'emploi » République du Sénégal.

Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs Civiques (2010), Rapport sur le projet de Politique Nationale de l'Emploi, période 2011-2015, Ministère de l'Emploi, République du Sénégal.

Ministère de la Fonction publique, du Travail et des Organisations professionnelles (2007c), « Le Code du travail du Sénégal : LOI N° 97-17 du 1er décembre 1997 portant Code du Travail », République du Sénégal.

USAID (2011), "Jeunesse du Sénégal : enjeux et perspectives", YouthMap.

Annexes

Tableau 1. : Évolution du Pib par grands groupes de secteurs et par emplois, 1990-2008

Croissance du Pib sectoriel	1990-2000	2001-2008
Primaire	1,80%	1,10%
Secondaire	3,70%	4,70%
Tertiaire	3,10%	5,70%
Croissance des emplois du Pib		
Consommations intermédiaires	3,20%	4,60%
Consommation finale	2,30%	4,70%
Publique	1,00%	4,30%
Privée	2,50%	4,80%
Formation brute de capital fixe	4,90%	6,80%
Publique	5,30%	9,80%
Privée	5,50%	6,00%
Exportations de biens et services	3,10%	2,70%

Source : République du Sénégal, mettre le nom du ministère ou de l'agence source (2008).

Tableau 2 : Évolution de quelques indicateurs

Indicateurs	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2007	2008	2009	2010	2011	2012*
Taux de croissance du Pib (%) (valeurs constantes)	4,6	0,7	6,7	5,8	5,3	2,3	4,7	2,5	2,4	4,3	2,1	3,5
Investissement, épargne et consommation (en %)												
Taux d'investissement	18,4	17,2	22,3	21,6	24,5	24,8	26,4	27,6	22,4	22,9	27,3	27,8
Taux d'épargne intérieure	9,4	6,8	10,2	9	9,1	7,4	6,4	7,4	5,5	7,5	10,8	9,8
publique	3,1	6	5,8	6,4	6,4	3,7	4,9	4	2,8	2,8	0,6	1,4
Privée	6,3	0,8	4,4	2,6	2,7	3,7	1,5	3,4	2,4	4,7	10,2	8,4
Taux d'épargne nationale	13,4	11,2	15,9	15,2	16,7	15,6	17,2	17,6	16	19	20,2	19,6
Consommation finale	90,6	93,2	89,8	91	90,9	92,6	93,6	92,6	94,5	92,5	89,2	90,2
Finances publiques												
Taux de pression fiscale	16,1	16,9	17,1	17,4	18,5	18,8	19,3	18,3	18	17,5	17,9	18,1
Echanges extérieurs (en % du Pib)												
Exportations	28,7	28,5	26,6	27,1	27	25,6	23,2	28,4	25,8	26,9		
Importations	37,8	39	38,7	39,8	42,4	43,1	43,2	48,5	43,1	43,2		

Indicateurs des prix												
Taux d'inflation	3	2,3	0	0,5	1,7	2,1	5,9	5,8	-0,9	1,2	3,4	1,4

Sources : ANSD (2008) avec * : estimations. mentionner le nom de l'agence-source ou du ministère

Tableau 3: Évolution de la population jeune selon le sexe, l'âge, le milieu de résidence et le niveau d'instruction

	Masculin			Féminin			Ensemble		
	2005	2011	Variation	2005	2011	Variation	2005	2011	Variation
Age									
15 - 19	693358	734897	6,0	771020	767830	-0,4	1464379	1502727	2,6
20 - 24	509289	550994	8,2	614936	665245	8,2	1124224	1216239	8,2
25 - 29	411892	428569	4,0	499450	585826	17,3	911343	1014395	11,3
30 - 34	313726	347430	10,7	392354	475907	21,3	706080	823337	16,6
Ensemble	1928265	2061890	6,90	2277761	2494808	9,50	4206025	4556698	8,30
Milieu de résidence									
Urbain	963790	1064382	10,4	1058645	1182578	11,7	2022435	2246960	11,1
Rural	964475	1004398	4,1	1219115	1319232	8,2	2183590	2323631	6,4
Niveau d'instruction									
Sans instruction	821314	794517	-3,3	1340482	1280551	-4,5	2161796	2075067	-4,0
Primaire	444424	520312	17,1	420349	569263	35,4	864772	1089575	26,0
Moyen	299755	443478	47,9	241681	411042	70,1	541436	854521	57,8
Secondaire	126244	189183	49,9	90667	147854	63,1	216911	337037	55,4
Supérieur	50836	74554	46,7	33807	54836	62,2	84643	129390	52,9

Source : ANSD (2005, 2011a).

Tableau 4: Taux d'emploi des jeunes selon le sexe, le milieu de résidence, la région et le niveau d'instruction

	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	15 à 34	35 à 64	Sénégal
Sexe							
Masculin	35,6	48,1	57,2	67,8	48,8	66,0	55,2
Féminin	20,3	24,8	33,7	38,8	28,2	44,9	34,6
Milieu de résidence							
Dakar urbain	15,2	28,5	37,3	48,0	31,0	51,0	38,5
Autres centres urbains	14,7	25,6	36,1	46,5	27,8	49,1	35,3
Rural	38,2	44,0	50,9	54,7	45,2	57,8	50,2
Région							
Dakar	15,3	28,6	37,5	48,2	31,0	51,2	38,7
Ziguinchor	12,6	20,5	33,9	46,4	24,5	52,9	34,9
Diourbel	33,8	39,7	47,0	49,3	40,9	58,7	47,6
Saint-Louis	17,3	29,5	41,9	46,1	30,3	52,6	38,5
Tambacounda	22,0	33,4	38,5	43,6	32,2	46,2	37,4
Kaolack	37,1	45,3	49,4	54,8	44,2	53,0	47,6
Thiès	29,5	36,5	44,9	53,7	39,2	56,8	46,1
Louga	31,5	37,0	44,4	48,2	38,8	51,8	43,5
Fatick	27,8	41,5	51,1	55,0	40,5	54,5	45,8
Kolda	57,7	58,0	62,0	67,3	60,2	67,1	62,9
Matam	26,3	27,3	33,6	38,3	29,9	37,9	32,7
Kaffrine	54,0	56,7	63,1	67,6	58,6	63,1	60,3
Kédougou	44,2	53,1	66,8	69,0	56,4	66,0	60,3
Sédhiou	30,2	42,4	49,7	54,5	41,5	57,6	47,6
Niveau d'instruction							
Sans instruction	44,1	44,0	47,8	49,6	46,2	54,5	50,0
Primaire	30,9	42,9	44,6	50,4	40,7	51,2	43,8
Moyen	12,8	25,1	38,8	54,5	21,6	51,1	27,6
Secondaire	-	8,8	31,1	59,9	17,5	62,3	29,5
Supérieur	-	8,4	22,1	53,6	26,5	68,6	43,1
Total	27,7	35,3	43,8	50,8	37,5	54,2	43,8

Source : ANSD (2011a).

Tableau 5 : Taux d'activité des jeunes selon le sexe, le milieu de résidence, la région et le niveau d'instruction

	15 - 19	20 - 24	25 - 29	30 - 34	15 - 34	35 - 64	15 - 65
Sexe							
Masculin	38,1	53,1	65,3	74,4	53,9	71,5	60,3
Féminin	23,4	29,8	40,3	44,9	33,2	49,1	39,3
Milieu de résidence							
urbain	16,7	32,1	45,6	54,8	34,9	56,2	42,7
rural	41,8	49,3	56,5	60,0	50,0	61,5	54,3
Région							
Dakar	17,1	33,9	47,2	55,7	36,9	57,4	44,7
Ziguinchor	13,3	22,5	37,5	52,5	27,0	56,0	37,6
Diourbel	42,9	50,0	59,1	60,9	51,4	66,9	57,3
Saint-Louis	21,9	37,1	51,3	54,4	37,3	58,1	45,0
Tambacounda	24,3	38,7	43,5	49,5	36,6	50,3	41,7
Kaolack	39,0	47,3	53,7	57,9	47,2	56,8	50,6
Thiès	30,9	39,2	50,2	57,9	42,5	59,8	49,1
Louga	35,0	44,5	51,3	54,2	44,5	56,4	48,9
Fatick	30,8	46,9	54,9	60,2	44,8	59,2	50,2
Kolda	59,5	60,5	64,7	70,9	62,7	69,8	65,4
Matam	28,0	30,0	38,7	42,0	32,9	41,1	35,8
Kaffrine	55,5	59,6	65,7	70,1	61,5	65,5	62,7
Kédougou	45,8	55,7	69,9	71,8	58,9	68,3	62,7
Sédhiou	31,8	45,6	53,4	58,0	44,4	60,4	50,4
Niveau d'instruction							
Sans instruction	28,0	52,2	72,2	26,4	41,5	70,5	51,1
Primaire	33,5	48,5	52,5	57,9	46,2	57,7	49,6
Moyen	13,6	30,0	50,1	62,5	25,2	58,4	31,9
Secondaire	6,7	11,0	39,0	66,8	20,7	68,6	33,6
Supérieur	2,7	12,3	34,5	64,9	36,0	75,3	51,5
Total	30,6	40,4	50,9	57,3	42,5	59,0	48,8

Source : ANSD (2011a).

Tableau 6 : Taux de chômage des grands groupes de jeunes selon le sexe, le milieu de résidence, la région et le niveau d'instruction

Classe d'âge	15 - 19	20 - 24	25 - 29	30 - 34	15 - 34	35 - 64	15 - 65
Sexe							
Masculin	5,6	9,3	12,7	8,8	9,1	7,1	8,2
Féminin	14,4	18,2	18,2	14,9	16,5	8,4	12,7
Milieu de résidence							
Dakar urbain	11,2	17,4	24,2	14,9	18,0	11,6	14,9
Autres centres urbains	11,4	15,9	19,4	14,5	15,7	10,5	13,2
Rural	8,3	10,2	9,1	8,5	9,0	5,0	7,3
Régions							
Dakar	10,9	17,7	24,1	14,7	18,0	11,5	14,8
Ziguinchor	3,7	8,5	9,9	12,5	9,3	4,5	6,7
Diourbel	24,8	23,9	24,1	22,1	23,8	13,1	19,2
Saint-Louis	24,9	24,0	21,2	17,3	21,8	9,6	15,9
Tambacounda	9,7	15,2	12,0	12,9	12,5	7,9	10,4
Kaolack	3,6	2,7	7,7	4,4	4,5	5,9	5,1
Thiès	2,7	6,1	11,1	6,7	6,8	3,8	5,4
Louga	10,1	19,0	14,7	11,5	14,0	8,0	11,4
Fatick	10,1	12,4	6,2	8,6	9,5	7,6	8,6
Kolda	1,0	2,7	2,7	3,9	2,3	2,1	2,3
Matam	5,4	9,2	14,1	8,8	8,9	7,6	8,4
Kaffrine	0,9	3,5	2,5	1,8	2,1	1,9	2,0
Kédougou	1,7	3,3	3,2	2,4	2,7	1,6	2,2
Sédhiou	3,7	6,4	6,4	5,1	5,4	3,3	4,5
Niveau d'instruction							
Sans instruction	10,4	10,7	9,9	9,5	10,1	5,9	8,0
Primaire	7,7	12,4	16,7	14,1	12,7	11,9	12,4
Moyen	5,6	18,5	26,3	14,0	15,2	13,4	14,5
Secondaire	11,7	22,5	23,4	10,5	17,5	9,2	12,9
Supérieur	12,7	39,3	43,9	19,7	31,4	8,8	18,4
Total	8,9	12,7	15,1	11,7	12,2	7,8	10,2

Source : ANSD (2011a).

Tableau 7 : Durée moyenne du chômage des jeunes et des adultes selon le sexe, le milieu de résidence, la région et le niveau d'instruction

	Jeune	Adulte	Ensemble
Sexe			
Masculin	15	22	17
Féminin	18	19	18
Milieu de résidence			
urbain	18	23	19
rural	8	9	8
Région			
Dakar	14	22	16
Ziguinchor	42	30	38
Diourbel	11	14	12
Saint-Louis	9	19	11
Tambacounda	12	24	15
Kaolack	10	14	12
Thiès	12	15	12
Louga	9	11	10
Fatick	8	10	9
Kolda	12	15	13
Matam	13	11	12
Kaffrine	16	7	12
Kédougou	11	6	9
Sédhiou	12	8	10
Niveau d'instruction			
Sans instruction	41	.	41
Primaire	20	16	19
Moyen	17	26	20
Secondaire	13	23	15
Supérieur	20	38	24
Total	17	21	18

Source : ANSD (2011a).

Tableau 8 : Taux de sous emploi selon le sexe des jeunes et des adultes

	Moins de 40 heures	40 heures et plus
Jeunes		
Masculin	18,1	81,9
Féminin	39,6	60,4
Ensemble	26,9	73,1
Adultes		
Masculin	21,0	79,0
Féminin	41,5	58,5
Ensemble	30,5	69,5
Ensemble		
Masculin	19,4	80,6
Féminin	40,5	59,5
Ensemble	28,6	71,4

Source : ANSD (2011a).

Tableau 9 : Répartition des jeunes occupés selon les secteurs d'activité

	Secteur primaire		Secteur secondaire		Secteur tertiaire		Total
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Sexe							
Masculin	562 968	59,6	385 434	66,8	185 869	45,1	1 134 271
Féminin	381 895	40,4	191 826	33,3	226 730	55,0	800 451
Age							
15 - 19	311 391	33,0	83 515	14,5	80 199	19,4	475 105
20 - 24	233 139	24,7	150 159	26,0	104 959	25,4	488 257
25 - 29	218 951	23,2	167 129	29,0	114 355	27,7	500 435
30 - 35	181 381	19,2	176 067	30,5	113 051	27,4	470 499
Milieu							
Urbain	46 055	4,9	408 590	70,8	268 149	65,0	722 794
Rural	898 808	95,1	168 670	29,2	144 450	35,0	1 211 928
Région							
Dakar	16 824	1,8	239 984	41,6	167 580	40,6	424 388
Ziguinchor	31 709	3,4	33 657	5,8	20 922	5,1	86 288
Diourbel	79 992	8,5	66 771	11,6	56 324	13,7	203 086
Saint-Louis	47 856	5,1	34 501	6,0	19 689	4,8	102 046
Tambacounda	38 110	4,0	18 862	3,3	8 175	2,0	65 147
Kaolack	99 263	10,5	26 486	4,6	18 972	4,6	144 721
Thiès	84 617	9,0	80 541	14,0	47 846	11,6	213 004
Louga	77 789	8,2	19 619	3,4	23 811	5,8	121 220
Fatick	61 825	6,5	13 563	2,4	23 350	5,7	98 738
Kolda	200 709	21,2	10 225	1,8	7 627	1,8	218 561
Matam	43 143	4,6	15 161	2,6	6 149	1,5	64 453
Kaffrine	88 777	9,4	8 634	1,5	6 032	1,5	103 443
Kédougou	19 659	2,1	2 821	0,5	2 429	0,6	24 909
Sédhiou	54 589	5,8	6 434	1,1	3 693	0,9	64 715
Niveau d'instruction							
Sans instruction	674 114	72,5	248 141	44,1	178 375	44,1	1 100 630
Primaire	158 790	17,1	211 316	37,5	124 626	30,8	494 733
Moyen	80 987	8,7	71 390	12,7	51 927	12,9	204 303
Secondaire	14 972	1,6	20 137	3,6	26 937	6,7	62 045
Supérieur	1 463	0,2	11 789	2,1	22 217	5,5	35 469
Total	944 862	100,0	576 870	100,0	412 564	100,0	1 934 296

Source : ANSD (2011a).

Tableau 10: Répartition des jeunes ayant un emploi selon la région, le milieu

	Masculin	Féminin	Ensemble
	%	%	%
Age			
15 à 19	26	22,1	24,4
20 à 24	26,3	23,6	25,2
25 à 29	24,4	28,1	25,9
30 à 35	23,3	26,2	24,5
Milieu			
Urbain	41,1	35,3	38,7
Rural	58,9	64,7	61,3
Région			
Dakar	24	21,4	22,9
Ziguinchor	4,7	3,9	4,3
Diourbel	8,7	13	10,5
Saint-Louis	6,2	3,9	5,3
Tambacounda	4	2,6	3,4
Kaolack	7,2	7,6	7,4
Thiès	11,5	10,6	11,2
Louga	6,7	5,1	6
Fatick	4,9	5	4,9
Kolda	9,7	12,6	10,9
Matam	4	2,3	3,3
Kaffrine	4,6	6,1	5,2
Kédougou	1	1,7	1,3
Sédhiou	2,9	4,1	3,4

Source : ANSD (2011a).

Tableau 11 : Répartition des jeunes occupés selon le statut dans l'activité principale

	Formel		Informel	
	Effectif	%	Effectif	%
Cadre supérieur, ingénieur et assimilé	29 960	5,9	3 748	,1
cadre moyen, agent de maîtrise	79 830	15,7	8 925	,2
Employé/ouvrier qualifié	146 218	28,8	127 211	3,3
Employé/ouvrier semi qualifié	136 071	26,8	283 896	7,4
Manceuvre	21 876	4,3	92 549	2,4
Employeur	1 910	,4	10 277	,3
Compte propre (indépendant)	51 955	10,2	1 784 673	46,3
Aide-familial	19 835	3,9	1 304 445	33,8
Apprenti rémunéré ou non	19 567	3,9	242 877	6,3
Total	507 223	100,0	3 858 600	100,0

Source : ANSD (2011a).

Tableau 12: Répartition des jeunes sans emploi selon l'âge, la région, le milieu de résidence et le niveau d'instruction

	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
âge						
15 à 19 ans	407 902	53,3	558 134	36,5	966 036	42,1
20 à 24ans	209 868	27,4	433 642	28,4	643 510	28,0
25 à 29 ans	102 045	13,3	310 198	20,3	412 244	18,0
30 à 34 ans	45 966	6,0	226 656	14,8	272 621	11,9
Milieu de résidence						
urbain	500 924	64,9	832 560	54,2	1 333 484	57,8
rural	271 357	35,1	702 618	45,8	973 976	42,2
Région						
Dakar	270 610	35,0	449 310	29,3	719 920	31,2
Ziguinchor	97 198	12,6	110 978	7,2	208 176	9,0
Diourbel	36 351	4,7	139 423	9,1	175 775	7,6
Saint-Louis	57 559	7,5	110 901	7,2	168 460	7,3
Tambacounda	32 548	4,2	71 402	4,7	103 950	4,5
Kaolack	36 600	4,7	92 823	6,0	129 424	5,6
Thiès	72 892	9,4	174 994	11,4	247 886	10,7
Louga	26 826	3,5	101 391	6,6	128 217	5,6
Fatick	35 206	4,6	65 090	4,2	100 296	4,3
Kolda	28 901	3,7	54 345	3,5	83 247	3,6
Matam	34 211	4,4	82 414	5,4	116 625	5,1
Kaffrine	10 329	1,3	34 244	2,2	44 573	1,9
Kédougou	4 059	0,5	8 108	0,5	12 166	0,5
Sédhiou	28 990	3,8	39 754	2,6	68 745	3,0
Niveau d'instruction						
Sans instruction	1 250	0,2	3 202	0,4	4 452	0,3
Primaire	143 874	23,8	358 373	42,8	502 247	34,9
Moyen	277 972	46,1	325 637	38,9	603 610	41,9
Secondaire	137 815	22,8	117 853	14,1	255 668	17,7
Supérieur	42 406	7,0	32 597	3,9	75 003	5,2
Total	765 868	100,0	1 528 991	100,0	2 294 859	100,0

Source : ANSD (2011a).

Tableau 13 : Résultats en termes d'emplois et de projets financés de la ligne « fonds de financement »

Région	Projet	Emploi	Montant (en FCFA)
Dakar	804	3 066	2 116 650 296
Diourbel	250	891	333 637 250
Fatick	101	443	214 664 212
Kaolack	184	718	393 729 524
Kolda	205	1 352	455 558 876
Louga	270	1 071	526 674 441
Matam	54	278	135 209 307
Saint Louis	239	1 979	645 255 049
Tambacounda	75	440	182 548 835
Thiès	203	1 079	542 537 071
Ziguinchor	185	1 309	703 537 283
Total	2 570	12 626	6 250 402 1440

Sources : Entretien avec les services du FNPJ

Tableau 14 : Résultats en termes de projets financés de la ligne « fonds de garantie »

Secteurs d'activités	Nombre de projets	Montant financement (en FCFA)
Médicaux	09	92 465 120
Artisanat	07	57 157 000
Agriculture	05	46 000 000
Cabinet Conseil	03	22 861 800
Commerce	04	36 000 000
Prestation de services	02	18 000 000
Total	30	272 483 920

Sources : FNPJ.

Tableau 15 : Évolution des outputs de l'ANEJ, 2001-2012

Rubriques	2001/ 2002	2003	2004	2005	2006	2007	2 008	2009	2010	2011	2012	Totaux
Animation économique	20 000	13 384	10 638	10 588	13 365	25 632	4 906	3 396	8 618	3 053	1 360	114 940

Sources : FNPJ.

Tableau 16 : Intensité factorielle en type de travail des secteurs (en %)

	AGIND	PECH AQUA	EXTRA CT	TEXTIL	MANU FAC	ELEGAZO	BTP	REPCE	TOURISM	TIC TELE	SER FINESE	IMMO	NTSER	Total
Travail très qualifié	12,46	6,37	17,06	18,73	15,28	8,78	19,47	26,30	12,58	23,17	26,70	25,27	35,24	20,33
Travail moyen- nement qualifié	16,00	12,52	17,38	13,16	17,07	17,42	15,53	14,52	22,42	31,45	35,71	21,42	15,43	17,25
Travail peu qualifié	33,90	30,85	26,57	12,52	42,42	47,25	25,38	28,75	34,46	35,71	17,33	30,19	26,59	30,99
Travail non qualifié	37,65	50,25	38,99	55,60	25,24	26,55	39,62	30,44	30,54	9,67	20,26	23,12	22,73	31,43
	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Sources : calculs à partir de la MCS.

Tableau 17 : Poids relatifs des secteurs dans chaque catégorie de travail (en %)

	AGIND	PECH AQUA	EXTRA CT	TEXTIL	MANU FAC	ELEGAZO	BTP	REPCE	TOURISM	TICTELE	SERFIN ESE	IMMO	NTSER	Total
Travail très qualifié	21,72	0,80	0,70	1,64	2,51	0,44	5,65	21,91	0,88	5,05	1,15	16,66	20,89	100
Travail moyennement qualifié	32,89	1,86	0,84	1,36	3,30	1,03	5,31	14,25	1,84	8,08	1,81	16,65	10,78	100
Travail peu qualifié	38,78	2,55	0,72	0,72	4,56	1,55	4,83	15,71	1,58	5,11	0,49	13,06	10,34	100
Travail non qualifié	42,47	4,10	1,04	3,15	2,68	0,86	7,43	16,40	1,38	1,36	0,56	9,86	8,72	100
Total	35,46	2,56	0,84	1,78	3,33	1,02	5,90	16,94	1,42	4,43	0,87	13,40	12,05	100

Sources : calculs réalisés à partir de la MCS.

Tableau 18 : Évolution des ressources et des dépenses de l'État

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
recettes et dons (en milliards de fcfa)	864,8	955,8	1036	1231	1292	1304,7	1398,3	1526
dépenses et prêts nets (en milliards de fcfa)	987,8	1103,6	1331	1436	1579	1608	1728,8	1973
dépenses en capital (en milliards de fcfa)	410,3	454,7	474,94	565,3	594,7	606,9	735,7	750,5
Solde budgétaire de base/PIB	-0,2%	-0,3%	-4,4%	-2,3%	-2,2%	-4,0%	-2,7%	-3,8%

Sources : ANSD (2012).

Tableau 19 : Poids relatif des produits dans les exportations et les importations totales (en %)

Secteurs	Exportations/Exportations totales			Importations/Importations totales		
	2005	2002	1996	2005	2002	1996
Agriculture	7,96	5,86	5,07	7,87	4,15	15,75
<i>dont : agriculture vivrière</i>	0,4	0,31	0,13	5,62	1,43	10,12
<i>élevage et chasse</i>	0,18	0,10	0,06	0,08	0,25	0
Industrie	57,56	62,56	67,25	83,59	70,88	65,22
<i>dont : égrenage de coton et fabrication des textiles</i>	1,35	1,23	0	2,25	1,76	0
<i>BTP</i>	0	0,00	0	0	12,57	0
Services marchands	34,48	31,58	27,68	8,54	21,21	19,03
<i>dont commerce</i>	0	0	0	0	5,49	0
<i>Services de la réparation</i>	0	0	0	0	6,35	0
<i>Transports</i>	6,1	2,78	0	2,99	1,58	0
Services non marchands	0	0	0	0	3,76	0,00
Total	100	100	100	100	100	100

Sources : ANSD (2008).

Tableau 20 : Synthèse du nombre d'emplois

Secteur / Domaine	Nombre d'emplois/stages
Agriculture (A+B+C+D)	490 000
A. Programme des domaines agricoles communautaires (DAC)	300 000
B. Programme National de Valorisation des Ressources de Terroirs (PNVRT)	120 000
C. Elevage	20 000
D. Environnement et gestion des énergies renouvelables	50 000
Services (E+F+G+H+I+J++K+L++M+N+O+P+Q+R)	430 797
E. Magasins de référence jappalé diaboote	1 000
F. Artisanat	33 000
G. Tourisme	139 218
H. Programme de « Tours de l'innovation, de la créativité et de prestation de services »	26 594
I. Agents de sécurité scolaire	1 541
J. Répétiteurs scolaires	1 280
K. animateurs culturels pour les établissements scolaires	1 541
L. Identification et appui aux circuits de distribution et de commercialisation en vue de la promotion de la production agricole et de la consommation local	100
M. Promotion des métiers du sport et les métiers liés au sport	10 000
N. Accès aux professions libérales	625
O. Volontariat	600
P. Insertion sociale	208 698
Q. Emplois obtenus à partir de l'incubation dans les écoles ateliers	6 500
R. Conseillers en accueil des demandeurs emplois	100
Stages (S+T+U)	104 259
S. Convention nationale Etat-employeurs de troisième génération pour l'emploi des jeunes	60 000
T. Centres d'incubation	90 759
U. Ecoles-ateliers	13 500
Total EMPLOIS	920 797
Total STAGES	104 259

Tableau 21 : FICHE DES RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES

N° ORDRE	RECOMMANDATIONS
1	Faire de l'emploi jeune une priorité nationale en plaçant cette problématique au cœur des politiques économiques et sociales.
2	Faire le pari des filières, des niches et des métiers à haut potentiel d'emplois et de croissance. Promouvoir les investissements à fort impact social
3	Concevoir et mettre en œuvre une convention nationale État-employeurs de troisième génération pour l'emploi des jeunes avec un objectif de 15 000 stages par an qui prendrait en charge de la question de la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE). Introduire dans le Code des marchés publics un critère de discrimination positive relatif à l'emploi jeune.
4	Mettre en place dans les meilleurs délais l'Observatoire des Emplois et Qualifications professionnelles avec des enquêtes main-d'œuvre périodiques incluant la diaspora dans une approche territoriale.
5	Appliquer effectivement les textes interdisant aux agents du secteur public de prêter service dans le privé (loi 61- 33) pour favoriser l'insertion des jeunes diplômés (enseignement, santé...)
6	Rationaliser, décentraliser et déconcentrer les structures de conseil et d'accompagnement des jeunes à l'emploi.
7	Renforcer les mécanismes de financement classiques et adopter des instruments innovants pour l'emploi jeune.

Annexe B.I .1 : Tableau de synthèse des foras régionaux

Régions	Niches à explorer	Recommandations
Kaolack	<p>SECTEUR TRANSPORT</p> <p>Constitution des jeunes en GIE pour prétendre à des prêts au niveau de l'AFTU ;</p> <p>Recrutement et formation des agents de sécurité dans les gares routières ;</p> <p>Immatriculation des vélos taxi pour mieux identifier, assainir et organiser le secteur ;</p> <p>Explorer d'autres types de moyens de transport plus sûrs et plus sécurisants que les motos JAKARTA. (tricycles etc).</p> <p>SECTEUR COMMERCE</p> <p>Création des boutiques communautaires sur toute l'étendue du territoire de la Région de Kaolack ;</p> <p>Création de banques de développement dans la région ;</p> <p>Facilité l'accès pour les activités socio- économiques.</p> <p>SECTEUR INFRASTRUCTURES :</p> <p>Le Cantonnage : niche d'emplois (pose et surveillance de barrières de pluies sur les routes en terre à fort trafic pour une durée de 4 mois);</p> <p>Les travaux généraux, d'entretien courant, périodiques et de construction : niche d'emplois non qualifiés au niveau des localités où les</p>	<p>Création d'une banque de développement pour le financement des projets porteurs;</p> <p>Révision du Code des investissements pour rendre la région plus attractive;</p> <p>Fonctionnalité des maisons de l'outil et leur extension dans toute la région ;</p> <p>Adaptation de la formation aux besoins du marché ;</p> <p>Renforcement de capacité des acteurs ;</p> <p>Appui institutionnel aux parties prenantes;</p> <p>Initiation, sensibilisation et formation des différents acteurs sur le concept de genre pour une meilleure prise en compte de la dimension dans les politiques d'emplois ;</p> <p>Développement de stratégies de suivi, d'évaluation des actions et d'harmonisation des interventions en matière de politiques d'emploi des jeunes et de prise en charge des groupes vulnérables;</p> <p>Adaptation des lignes de financement par rapport aux secteurs ;</p> <p>Participation des services techniques et des collectivités locales;</p> <p>Mise en place de programmes de réhabilitation/ construction des structures de formation : au moins un centre de formation équipé avec des filières adaptées et diversifiées, un personnel qualifié pour asseoir un bon système de formation dans chaque arrondissement ou chaque collectivité locale et élargir l'accès ;</p> <p>Promotion des filières professionnalisantes porteuses d'initiatives génératrices d'emplois et répondant aux besoins de développement socio-économiques de la région avec l'Université du Sine Saloum ;</p> <p>Réalisation d'études préliminaires d'Analyse en Situation de Travail (AST) pour prendre en charge l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail, les référentiels de formation et de certification qui répondent aux préoccupations des professionnels et des entrepreneurs ;</p> <p>Généralisation de l'éducation financière ;</p> <p>Possibilité de renouvellement successif du CDD sur une période de 4 ans</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
	<p>travaux sont effectués pour une période bien donnée (durée du marché).</p> <p>SECTEUR AGRICULTURE :</p> <p>Formation des personnes devant manipuler les machines agricoles ;</p> <p>Mécanisation de l'agriculture ;</p> <p>Prestations de service agricoles ;</p> <p>Création de fermes villageoises pour les jeunes ;</p> <p>Elaboration de projets pour les filles et les garçons (Aviculture, embauche ; etc.).</p> <p>Création de bassins de rétention pour le développement du maraîchage ; la pisciculture etc.</p> <p>SECTEUR SANTE :</p> <p>Recrutement des agents communautaires de base ;</p> <p>Mutualisation du secteur de la santé.</p> <p>SECTEUR ASSAINISSEMENT :</p> <p>Implantation d'usines de traitement des ordures ménagères ;</p> <p>Recrutement des jeunes pour le ramassage et la collecte des ordures ménagères.</p>	<p>qui sera considérée comme sa durée unique, renouvellement compris (flexibilité du Code du Travail tant souhaitée par les employeurs) ;</p> <p>Application intégrale des quatre programmes de la Convention nationale États/Employeurs et allègement des conditions d'éligibilité en supprimant les critères d'âge et en mettant en œuvre la validation des acquis d'expériences (VAE) pour permettre aux couches les plus défavorisées d'en bénéficier ;</p> <p>Fonctionnalité des CDEPS en intégrant des filières adaptées aux besoins du marché du travail tels que l'électricité, la mécanique, la coiffure, le génie informatique, le jardinage de table et les petits métiers du BTP ;</p> <p>Décentralisation de certains fonds logés au niveau central pour plus d'efficacité et d'efficience ;</p> <p>Création d'un cadre de concertation entre les acteurs publics et entre les acteurs publics et privés qui interviennent dans la création d'emplois ;</p> <p>Rationalisation des fonds et agences qui interviennent dans la création d'emplois afin de maximiser les moyens d'action ;</p> <p>Création d'une base de données régionale afin d'avoir des statistiques fiables (taux de chômage, nombre de demandeurs d'emploi, nombre d'offres d'emploi etc.) pour une bonne maîtrise du marché de l'emploi ;</p> <p>Organisation et accompagnement des acteurs dans la couverture médicale et sociale.</p>
	<p>Identification et analyse des niches d'emplois immédiats et à court terme</p>	<p>L'Entrepreneuriat Jeune : Financement et autres Mesures Incitatives</p> <p>Promouvoir suffisamment l'entrepreneuriat de qualité dans l'éducation ;</p> <p>Établir un guide relatif aux sources de financement de l'entreprise, en</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
Diourbel	<p>Approfondir, documenter et partager au niveau de la base la problématique de l'exploitation des niches d'emploi ;</p> <p>Définir et mettre en œuvre une politique incitative pour l'exploitation des niches d'emploi (au plan fiscal, juridique, commercial...);</p> <p>Développer la synergie entre tous les acteurs pouvant contribuer à l'exploitation des niches d'emploi.</p> <p>Création d'emplois dans le secteur agricole</p> <p>Faciliter l'accès à la terre aux jeunes et surtout aux femmes ;</p> <p>Revitaliser et valoriser des vallées fossiles ;</p> <p>Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des agriculteurs ;</p> <p>Améliorer les dispositifs de collecte et les circuits de commercialisation ;</p> <p>Fixer des prix au producteur plus incitatifs ;</p> <p>Faciliter l'accès aux crédits ;</p> <p>Développer la culture fourragère.</p> <p>Création d'Emploi par les HIMO</p> <p>Créer des compagnies de transport public urbain de voyageurs dans certaines villes telles que Diourbel, Touba et Bambey. Pour Diourbel et</p>	<p>identifiant les domaines d'intervention, les conditions d'éligibilité, les modes d'intervention, les conditions de Financement, le montant de financement, la zone d'Intervention, les contacts, etc. Ensuite, créer une structure chargée de l'appui et de l'accompagnement des jeunes en recherches d'emplois pour une insertion réussie dans le tissu socio-économique ;</p> <p>Assouplir les conditionnalités de financement ;</p> <p>Orienter et diversifier les sources de financement (Agriculture, Environnement, Culture, Elevage) pour mieux choisir et adapter les activités ;</p> <p>Créer un fonds de garantie pour les organisations de jeunesse ;</p> <p>Soutenir vigoureusement les ONG locales ;</p> <p>Renforcer l'intervention des projets et programmes dans la région ;</p> <p>Créer des agences régionales d'exécution de grands travaux ;</p> <p>Renforcer les capacités de financement des IMF par notamment l'amélioration de leurs possibilités de refinancement ;</p> <p>Améliorer le portefeuille de crédit et la fiabilité des informations de certains IMF ;</p> <p>Promouvoir la culture d'épargne ;</p> <p>Appuyer la formulation des besoins des porteurs de projets notamment dans le monde rural ;</p> <p>Mettre à la disposition des institutions de financement des lignes de refinancement pour PME/PMI, avec des modalités incitatives portant sur le taux et la durée (baisser les taux de crédit) ;</p> <p>Mettre en place des produits alternatifs comme le crédit-bail, le capital-risque, la finance islamique, etc.</p> <p>Adéquation formation-emploi-renforcement de capacités</p> <p>Encadrer le secteur informel : mise à niveau, renforcement des capacités etc. ;</p> <p>Intégrer la formation professionnelle au niveau des Daaras ;</p> <p>Disposer d'outils statistiques fiables sur les besoins en formation ;</p> <p>Planifier la formation professionnelle ;</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
	<p>Bambey, ce réseau de transport public essaïmera sur un rayon de dix kilomètres autour de ces villes.</p> <p>Réhabiliter le transport ferroviaire pour voyageurs à travers tout le pays ; à chaque gare ou halte des dizaines d'emplois directs seront créés ;</p> <p>Favoriser l'installation et la création de télé-services ;</p> <p>Inciter les sociétés de télécommunication à recruter de jeunes techniciens en encadrant et en surveillant les salaires versés. Des quotas annuels pourraient être fixés en échange d'avantages fiscaux ;</p> <p>Favoriser l'auto emploi par la mise en place de lignes de crédits pour financer les projets de création d'entreprises à des taux plus bas que ceux actuellement pratiqués au Sénégal ; ces taux devront varier entre 3 et 5% pour des durées allant de sept à quinze ans ;</p> <p>Relancer les activités, en faisant tourner toutes les unités (huilerie, savonnerie, fabrique de vinaigre, d'alcool de table, de parfum, de margarine, etc.), de l'usine de la SUNEOR ;</p> <p>Renforcer, en moyens humain et matériel, les CRET, les CETF, le Centre de Kaël, le Lycée Technique Ahmadou Bamba afin de promouvoir la formation et la qualification de la main</p>	<p>Augmenter et optimiser les établissements de formation professionnelle, notamment dans le domaine de l'immobilier avec le développement de ce secteur dans la ville de Touba;</p> <p>Attirer les jeunes, notamment les filles, vers les filières scientifiques et techniques et les établissements de formation professionnelle ;</p> <p>Développer une éducation technologique et scientifique dès les premières années de l'école ;</p> <p>Introduire dans les curriculums des modules de formation en entrepreneuriat ;</p> <p>Faire des formations par alternance (école-entreprise) ;</p> <p>Tenir compte des personnes à mobilité réduite dans l'aménagement des centres de formation ;</p> <p>Développer des filières de formation tenant compte des personnes à mobilité réduite ;</p> <p>Encourager l'insertion des couches vulnérables conformément à la loi d'Orientation Sociale (Loi N° 2010-15 du 06 juillet 2010) ;</p> <p>Réformer et appliquer la convention nationale Etat-Employeur pour la promotion de l'emploi des jeunes ;</p> <p>Promouvoir le contrat d'apprentissage.</p> <p>Reformes favorables à la création massive d'emplois</p> <p>Renforcer la formation initiale dispensée dans les établissements publics et privés pour pouvoir évaluer les types de déficits et anticiper sur les besoins ;</p> <p>Réactualiser périodiquement les programmes et faire participer les entreprises aux conseils d'administration et pédagogiques des établissements de formation ;</p> <p>Relever le niveau et la qualité de la formation professionnelle à travers, d'une part, la mise à disposition d'équipements adéquats au niveau des structures de formation et, d'autre part, la formation par alternance à travers des séjours en entreprise ;</p> <p>Créer des lycées professionnels dans des secteurs porteurs, ce qui permettra aux élèves et étudiants de sortir du système avec un métier et de pouvoir s'insérer plus facilement dans le marché de l'emploi ;</p> <p>Développer la formation continue en mettant en place des plans de formation sectorielle en relation avec les administrations et les</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
	<p>d'œuvre ;</p> <p>Créer un grand centre régional de formation aux métiers de l'artisanat ;</p> <p>Désenclaver la Région par le bitumage des axes Diourbel/Diakhao, Diourbel/Ndindy/Kébémér, Bambey/Baba-Garage/Ngaye Mékhé et Taif/Sadio ;</p> <p>Favoriser l'implantation d'unités industrielles dans la région en leur accordant des avantages fiscaux.</p>	<p>organisations patronales et des cadres de partenariat entre les établissements de formation et les entreprises ;</p> <p>Améliorer et renforcer la formation dans le secteur informel ;</p> <p>Eriger en loi la Convention nationale État-Employeurs privés pour la promotion de l'emploi des jeunes, qui constitue un instrument essentiel pour l'apprentissage et la formation ;</p> <p>Mettre en place des centres d'incubation pour protéger les PME/PMI fragiles, pourvoyeurs d'emplois afin de les accompagner pour leurs premiers pas de leur existence ;</p> <p>Favoriser l'implantation et le développement de PME/PMI, qui sont des sources de création d'emploi ;</p> <p>Encourager les entreprises à s'implanter dans les régions, à travers l'exemple de West Africain Textiles Recycler (WATERS), Goupe DIPROM - Touba Gaz, PME ITCEP SARL et Complexe Agro Industriel de Touba (CAIT). Cette option contribuera à générer des emplois dans la région, améliorer les conditions de vie de la population et limiter le phénomène de l'exode rural ;</p> <p>Développer la formation professionnelle sur les secteurs porteurs de croissance et sur l'auto-emploi, en renforçant le partenariat public-privé ;</p> <p>Redynamiser les structures de promotion de l'emploi existant ;</p> <p>Améliorer les performances sur certaines réformes relatives, notamment, à la création d'entreprises, à l'accès au crédit, au commerce transfrontalier, à la justice commerciale et à l'accès au foncier ;</p> <p>Informatiser le registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) dans la région pour avoir une visibilité des entreprises en activité ;</p> <p>Réactualiser le Contrat d'apprentissage dans la législation du travail ;</p> <p>Créer une zone industrielle dans la région de Diourbel ;</p> <p>Renforcer le dispositif d'incitations à la création d'emplois et la formation ;</p> <p>Améliorer le cadre législatif et réglementaire pour la promotion et la création d'emploi ;</p> <p>Adopter un projet de loi sur la promotion et le développement des PME/PMI ;</p> <p>Accélérer l'adoption du projet de loi visant à faire de la contrefaçon et de</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
		la piraterie un délit douanier.
	<p>Agriculture : 70 à 80 % de la population active, 65% du produit régional brut, 210.000 hectares de terres cultivables, cultures céréalières (riz surtout), légumières, fruitières, fourragères et arachidières.</p> <p>Maraîchage</p> <p>Disponibilité et richesse des terres</p> <p>Disponibilité de l'eau</p> <p>Disponibilité de la main d'œuvre</p> <p>Diversité des produits agricoles</p> <p>Existence d'un marché potentiel</p> <p>Arboriculture</p> <p>Disponibilité des terres</p> <p>L'abondance des pluies</p> <p>La qualité des fruits</p> <p>Possibilités d'exportations</p> <p>- Elevage : traditionnel, extensif et sédentaire, développement des filières animales (aviculture, porcins, ovins, caprins, promouvoir l'élevage intensif, l'embouche, insémination artificielle, croisement),</p> <p>- Pêche : 86 km de littoral, 300</p>	<p>Faire bénéficier à la région d'investissements conséquents. É ce titre, il est à souhaiter, comme du reste l'a réaffirmé Monsieur le Premier Ministre, Abdoul M'Baye à l'occasion de sa déclaration de politique générale, qu'à travers le pacte pour la petite entreprise du programme présidentiel «Yoonu Yokkute », que la région puisse relancer son secteur primaire qui, à terme, redynamisera le secondaire par l'émergence d'un tissu de PME/PMI et de PME agro-industries. Considérant en outre que le poumon de notre économie se situe dans l'économie informelle et le monde rural, ce programme a pour ambition de mettre en œuvre une politique de relance des exploitations familiales agricoles, notamment l'agriculture, l'élevage et la pêche à travers le Fonds de Garantie et d'Investissements Prioritaires (FONGIP);</p> <p>Accorder plus de poids aux recommandations des services techniques régionaux, des commissions auxiliaire ou régionale de la protection civile notamment dans les prises de décision autorisant l'implantation d'unités de production, le respect des engagements en matière d'hygiène et de sécurité;</p> <p>Renforcer l'employabilité et la qualification des sans-emploi. Cette exigence passe, entre autres, par une meilleure articulation entre la formation professionnelle et l'emploi. Dans cette mouvance, la mise en place d'une Plateforme Régionale d'Appui à l'Insertion Professionnelle (FRAIP) est à saluer en ce sens que ce cadre se fixe comme objectif de contribuer à l'insertion professionnelle des sortants des structures de formation et des entreprises de la région.</p> <p>Mieux, s'appuyant sur les services d'orientation et de gestion de l'emploi, la FRAIP renforcera les capacités des diplômés des écoles de formation professionnelle en TRE (Techniques de Recherche d'Emploi) ;</p> <p>Rendre plus visibles les services et structures d'orientation et de gestion de l'emploi. Leurs responsables doivent réfléchir sur les voies et moyens d'atteindre les cibles par la mise en place de stratégies de communication ;</p> <p>Mieux articuler la formation professionnelle, l'emploi et le travail. L'histoire des faits économiques et sociaux montre qu'induisant la formation professionnelle, l'emploi est à son tour garanti par le travail. Cela signifie qu'il y a un lien direct entre les compétences ou qualifications et les besoins réels des entreprises</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
Ziguinchor	<p>km du Fleuve Casamance long et réseau bolongs et marigots (40 % de la superficie régionale constituée de plans d'eau), riche potentiel en ressources halieutiques composé de crustacés, de céphalopodes, d'éthmatoloses, de brochets, de tilapias, de mullets, de capitaines, d'otolithes, de machoirons, de crevettes, d'huîtres (mangrove), pisciculture dans les casiers et bassins rizicoles.</p> <p>- Foresterie : 27 massifs forestiers classés (116.586 hectares), potentialités cynégétiques, richesse en produits ligneux et non ligneux, 50.000 ha de palmiers à huile, rôneraies, 70.000 ha de mangrove.</p> <p>- Industrie : tissu industriel très peu étoffé avec de rares usines de transformation des produits halieutiques et fruits de mer, des unités semi industrielles de transformation des produits horticoles (fruits et légumes) et forestiers...des scieries.</p> <p>- Artisanat : 20 000 artisans et 8 450 entreprises artisanales dans la couture, la vannerie, la fabrication de boisson, la menuiserie, l'ébénisterie, la poterie, la teinture, la maroquinerie, la cordonnerie...</p> <p>- Tourisme : potentiel touristique balnéaire, d'affaires, de loisirs et de farniente, de découverte, d'écotourisme, ...tourisme de grand et moyen</p>	<p>d'une part, et d'autre part, la productivité et la compétitivité des entreprises, fruit de la formation-emploi ne peuvent être assurées que par une législation du travail adaptée aux exigences d'un environnement attractif.</p> <p>Seulement, à de rares exceptions, ces trois composantes se sont retrouvées dans un même département ministériel ;</p> <p>Faire respecter la législation sociale par les entreprises. Cette exigence est si fondamentale que dans le chapitre 10 de son mémorandum « À la recherche de l'emploi/Le chemin vers la prospérité », la BM reconnaît que la première raison de l'érosion du pouvoir d'achat des classes moyennes du secteur privé est à chercher dans ce non-respect ;</p> <p>Actualiser la convention État/Employeur en vue d'aider la création d'emplois dans les secteurs non marchands par la prise en charge d'une partie des salaires des jeunes recrues ;</p> <p>Mettre en place un Observatoire régional des Emplois et des Qualifications Professionnelles (OREQP). Véritable outil d'aide à la décision, il permet de faire un pas décisif vers une meilleure lisibilité du marché de l'emploi et de la formation au niveau régional ;</p> <p>Identifier, à l'aide d'une étude, les facteurs qui entravent l'investissement des immigrés dans des secteurs divers autres que le bâtiment et le commerce. Susciter une plus grande implication de potentiels investisseurs dans la création de richesses à travers la mise sur pied de PME/PMI ;</p> <p>Adapter la politique nationale de l'emploi aux réalités de la région. Celle-ci, pour être efficace à savoir améliorer le fonctionnement du marché du travail et corriger ses déséquilibres, se doit d'être portée par les services ou structures d'orientation et de gestion de l'emploi, les employeurs, les travailleurs et les organisations de la société civile. Qui plus est, cette politique active doit se fixer comme objectif une croissance plus riche en emplois à travers la formation et les aides aux entreprises. Ainsi, il s'agira notamment d'inciter les entreprises à recruter par l'octroi de primes à l'embauche des jeunes, la réduction des coûts du travail par des allègements fiscaux et des exonérations fiscales, la prise en charge d'une partie des cotisations sociales, la réduction des charges liées aux facteurs de production comme l'eau et l'électricité, des taux d'imposition sur les</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
	<p>standing, rural intégré</p> <p>- Commerce et services : développement de marchés, banques et assurances, transports, téléphonie, institutions mutualistes d'épargne et de crédit...</p> <p>- Aquaculture : Le fleuve Casamance est un cours d'eau permanent avec d'énormes capacités d'alimentation en eau, il a une longueur d'au moins 300 km. Son vaste réseau de petits marigots appelés bolongs, favorise le développement d'une forte activité de riziculture de bas fond qui cohabite avec une forme de pisciculture traditionnelle qui peut être améliorée pour augmenter les rendements.</p> <p>Les vastes étendues de tannes qui sont des terres non cultivables, constituent un atout pour l'implantation de fermes aquacoles de production semi-intensive de poissons et de crevettes.</p> <p>Des essais antérieurs ont permis d'identifier des espèces locales à haut potentiel d'élevage comme les tilapias euryhalins (<i>Sarotherodon melanotheron</i> et <i>Tilapia guineensis</i>) et la crevette blanche <i>Penaeus notialis</i>.</p> <p>Beaucoup de sous-produits agro-industriels sont disponibles en Casamance comme les sons de riz et de mil, les tourteaux d'arachide et de palmiste, les sous-produits de maraîchage, le</p>	<p>bénéfices, ...</p> <p>Pour y arriver, de façon différenciée, en même temps ou séparément, l'État peut s'appuyer sur quatre (04) leviers que sont :</p> <p>Un instrument budgétaire : soutien de l'activité économique à travers des investissements structurants comme par exemple la politique des grands travaux ou la construction de routes, de pistes pour désenclaver les zones de production. Pour accompagner les jeunes diplômés et encourager l'esprit d'initiative, les pouvoirs publics mettront en place un fonds destiné au financement de projets auto-emploi et inscriront le budget de l'OREQP dans les programmes d'investissement ;</p> <p>Un instrument juridique : encadrement du fonctionnement du marché du travail de manière plus ou moins directe à travers des dispositions plus flexibles du code du travail comme la suppression de l'autorisation administrative de licenciement ou la limitation du renouvellement ou de la durée des contrats de travail ;</p> <p>Un instrument fiscal : application progressive et différenciée des taux d'imposition afin de favoriser l'utilisation du facteur travail au détriment du facteur capital. Par exemple, accorder une baisse des charges fiscales en fonction du nombre d'emplois créés ;</p> <p>Un instrument éducatif : promouvoir la productivité du facteur travail en améliorant l'employabilité de la main d'œuvre par la formation initiale ou continue des agents économiques. Mieux, à l'aide de tests de personnalité, il s'agira d'identifier les potentiels diplômés ayant le profil d'entrepreneur pour une formation complémentaire notamment en TRIE Qui plus est, grâce à ces techniques et une meilleure étude des goûts et besoins du marché, les potentiels investisseurs locaux seront amenés à être des pionniers dans des secteurs presque inexplorés ce qui passe par la prise de quelques risques ;</p> <p>Favoriser une politique de promotion de l'emploi rural. S'appuyant sur une population active rurale abondante, cette politique doit favoriser l'utilisation de techniques à forte intensité de main-d'œuvre et exiger davantage d'investissements, une promotion des droits des femmes en matière de propriété et leur accès aux services de vulgarisation agricole. Elle devra notamment s'orienter suivant trois (03) grands axes :</p> <p>La stimulation des activités agricoles ;</p> <p>Le développement des activités rurales non agricoles ;</p> <p>La réforme agraire et le développement des institutions rurales ;</p> <p>Développer l'économie informelle. Source de revenus par ces temps de chômage généralisé, la création d'emplois dans ce secteur demande nettement</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
	fumier et les déchets des abattoirs. Tous ces ingrédients pourraient entrer dans des formules alimentaires destinées au grossissement des poissons.	<p>moins de capitaux que dans le secteur structuré. Aussi des orientations devront être définies et des mesures prises en vue d'améliorer les normes de la protection du travail et de la productivité dans les entreprises du secteur non structuré ou informel ainsi que leur intégration rapide dans l'économie structurée. C'est dans ce sens que le « Yoonu Yokkute » lui accorde une grande importance par notamment la création de centres de formation professionnelle et un programme de qualification et de validation de compétences pratiques des apprentis de l'économie informelle ;</p> <p>Initier des politiques de développement de la petite entreprise dans la mesure où les récentes études et la pratique ont montré que la croissance de l'emploi est surtout le fait des PME/PMI et du secteur des services. Il suffit entre autres, de mesures propices au marché du travail et des investissements appropriés.</p> <p>la réécriture des programmes de formation</p> <p>Equipement et maintenance des laboratoires dans les lieux de formation</p> <p>Signature de conventions de stage entre l'université et les entreprises.</p> <p>Intervention des professionnels dans les enseignements</p> <p>Encourager les mécaniciens sortants à adhérer à la chambre des métiers.</p> <p>Mise en place de l'approche par les compétences dans les centres de formations de la région.</p> <p>Redynamiser l'appui technique des chambres de métier.</p> <p>La participation des entreprises dans la conception des programmes</p> <p>Faire une politique de territorialisation des marchés publics.</p>
Fatick	<ul style="list-style-type: none"> -couture et coiffure -fabrication de poupées -restauration -pâtisserie -production de sel -transformation de savon -transformation de produits alimentaires -transformation des produits 	<p>créer des structures de formation qui prennent en charge les filières ci-contre</p> <ul style="list-style-type: none"> -recruter des personnels d'appoint et de renforcement des capacités des techniciens et des formateurs -décentraliser les structures de formation technique au niveau local (commune et communauté rurale) -mettre en place des cellules d'appui à l'insertion des sortants des structures de formation technique (dans tous les centres de formation pour permettre aux jeunes du travail à la fin de la formation -renforcer les structures d'encadrement (chambres des métiers) en formation technique et comptable continue

Régions	Niches à explorer	Recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> halieutiques -coiffures -tapisserie -teinture et peinture -blanchisserie -perlage -frigoriste -transport (moto) -tissage -réparateur de portables 	<ul style="list-style-type: none"> -pousser les jeunes à intégrer les organisations de producteurs -développer des stratégies adaptées aux changements climatiques -développer des stratégies d'amélioration de nos pratiques agricoles -encourager la production bio -favoriser la concertation et la sensibilisation avant l'acte de délibération des terres -faciliter l'accès des jeunes aux -aider les éleveurs à avoir des zones de pâturage et des parcours de bétail -favoriser de larges concertations entre éleveurs, agriculteurs et élus locaux -améliorer le système de sécurisation du bétail -encourager les jeunes les organisations des éleveurs -renforcer davantage la capacité des jeunes -améliorer le système -orienter les fonds de promotion vers les populations rurales -encourager les fermes silvopastorales -trouver des lignes de crédits adaptés Veiller à l'aménagement des bassins d'exploitation agricole -améliorer les conditions de conservation et de commercialisation des produits halieutiques -améliorer les ressources halieutiques -veiller à la préservation de la mangrove -encourager la riziculture -appuyer davantage la capacité des acteurs créer des unités industrielles et de transformation des produits agro-silvopastorales -développer le secteur touristique -créer des structures d'accueil et de formation en adéquation avec les potentialités de la région

Régions	Niches à explorer	Recommandations
		-faciliter l'accès des femmes et des personnes vivant avec un handicap à la terre et aux financements
Sédhiou	<p>SECTEUR COMMERCE</p> <p>Commerce ambulant</p> <p>Vente en gros, demi-gros et détail;</p> <p>Vente de produits locaux (fruits et légumes, produits de la pêche, céréales et légumineuses, miel, huile de palme, sel, anacardes,);</p> <p>Distribution de carburant ;</p> <p>Pharmacie et dépôt de médicaments</p> <p>SECTEUR TRANSFORMATION DES PRODUITS LOCAUX</p> <p>Unités de transformation industrielles et artisanales ;</p> <p>Boulangeries</p> <p>SECTEUR TOURISME</p>	<p>Alléger les impôts et taxes des entreprises ;</p> <p>Procéder à une discrimination positive pour l'accès aux marchés publics ;</p> <p>Faciliter l'accès au crédit ;</p> <p>Promouvoir le désenclavement interne et externe de la région ;</p> <p>Créer des mesures incitatives pour la création de petites unités de transformation ;</p> <p>Évaluer les politiques publiques en faveur des jeunes (FNPJ, opération maitrisards, etc.)</p> <p>Réhabiliter les centres de formation existants ;</p> <p>Créer des centres de formation aux métiers de l'agriculture ;</p> <p>Créer un lycée agricole les recommandations ne correspondent pas avec les niches mentionnées sur la colonne de gauche ;</p> <p>Ouvrir dans les centres de formation de nouvelles filières adéquates aux besoins du marché local de l'emploi (mécanique générale, électricité, froid, informatique, hôtellerie etc.) ;</p> <p>Ouvrir des centres de formation pour la création d'unités de transformation des fruits, légumes et céréales locales ;</p> <p>Mettre en place un fonds de promotion de l'auto-emplois des jeunes</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
	<p>Restauration ;</p> <p>Hôtellerie</p> <p>SECTEUR ARTISANAT</p> <p>Ateliers de menuiserie (bois métallique) ;</p> <p>Ateliers de couture, tissage, teinture ; Ateliers de coiffure,</p> <p>SECTEUR AGRICULTURE</p> <p>Grandes cultures (céréales, arachide, niébé, ...) ;</p> <p>Maraichage ;</p> <p>Arboriculture fruitière ;</p> <p>Cultures de subsistances ;</p>	<p>Relancer les différents financements et subventions ;</p> <p>Respecter les étapes du projet pour un meilleur décaissement des fonds (investissement et roulement) ;</p> <p>Respecter les lignes de crédit ;</p> <p>Rouvrir le CFA (Centre de Formation agricole)</p> <p>Rouvrir et moderniser le Centre de pêche de Goudomp</p> <p>Construire un centre de formation des jeunes éleveurs autour de la marre naturelle de Sansamba ;</p> <p>Augmenter la capacité d'accueil du CRETEF et diversifier l'offre de formation ;</p> <p>Construire des CETF à Bounkiling et Goudomp</p> <p>Aménager des marres, bassins et lacs artificielles ;</p> <p>Promouvoir le marquage des bétails ;</p> <p>Renforcer les programmes de vaccination ;</p> <p>Faire des renforcements en technique d'ensilage et de production de fourrage ;</p> <p>Promouvoir l'élevage intensif ;</p> <p>Lutter contre le vol de bétail</p> <p>Mettre sur pied un programme d'équipement du monde rural en matériels agricoles et intrants;</p> <p>Renforcer les effectifs des services d'encadrement (agriculture, CADL, ANCAR) ;</p> <p>Organiser et former les jeunes dans les domaines agricoles</p> <p>Désenclaver les zones (construction de pistes de productions) ;</p> <p>Récupérer les terres salées et ensablées ;</p> <p>Créer des unités de transformation ;</p> <p>Prendre des initiatives permettant aux jeunes de s'adonner à l'agriculture ;</p> <p>Appuyer la DPV et l'ISRA</p> <p>dans le programme de lutte biologique ;</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
	<p>Exploitation de l'anacarde</p> <p>SECTEUR ELEVAGE</p> <p>Elevage de gros et petits ruminants ;</p> <p>Elevage de type extensif et familial ;</p> <p>Aviculture ;</p> <p>SECTEUR PECHE ET AQUACULTURE</p> <p>Exploitation de la pêche traditionnelle ;</p> <p>Exploitation des étangs et bassins ;</p>	<p>Informier et sensibiliser les acteurs des filières agricoles sur l'approche de la chaîne des valeurs et sa gestion concertée ;</p> <p>Subventionner l'agriculture en favorisant l'accès aux crédits ;</p> <p>Reconstituer le capital semencier ;</p> <p>Aménager des barrages hydro-agricoles pour développer l'irrigation notamment</p> <p>Aménager des marres, bassins et lacs artificielles ;</p> <p>Promouvoir le marquage des bétails ;</p> <p>Renforcer les programmes de vaccination ;</p> <p>Faire des renforcements en technique d'ensilage et de production de fourrage ;</p> <p>Promouvoir l'élevage intensif ;</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
	<p>Exploitation de la pêche artisanale</p> <p>SECTEUR ENVIRONNEMENT</p> <p>Production de bois et de fourrage ;</p> <p>Exploitation des forêts classées ;</p> <p>Exploitation des ;</p> <p>Cueillette de produits non ligneux ;</p> <p>Production de charbon</p>	
Kolda		<p>Redynamiser le cadre de concertation régional sur l'emploi des jeunes ;</p> <p>Créer un répertoire des jeunes demandeurs d'emploi, en quête de formation, porteurs de projet, des opérateurs économiques, etc., pour une maîtrise des données stratégiques en matière d'emploi et de sous-emplois.</p> <p>Adapter les modules de formation aux filières porteuses de la région (lait, viande banane, mangue, céréales, produits forestier non ligneux, anacarde) ;</p> <p>Organiser les corps de métier du secteur informel (maçonnerie, soudure, mécanique, etc.) ;</p> <p>Développer le partenariat public privé ;</p> <p>Faciliter l'accès au financement public des jeunes et des femmes.</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
Tambacounda	Ouvrier agricole	faciliter l'accès au crédit et le financement des projets pour les jeunes ;
	Chef exploitant/e agricole	installer une antenne FNPJ à Tambacounda ;
	Distributeur/trice de matières premières	mettre en place des Fonds de promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat jeunes (État, Collectivités locales, Partenaires) ;
	Transformateur/trice de produits agricoles	encourager, soutenir et diversifier l'implantation des écoles de formation professionnelle dans la Région ;
	Maraîcher/ère	encourager, accompagner et appuyer l'installation de fermes agricoles et d'unités de transformation de produits agricoles ;
	Horticulteur/trice	créer des cadres de concertation régionales pour l'emploi des jeunes ;
	Conducteur d'engins agricoles ou de travaux	aménager des infrastructures routières reliant les zones de production aux zones de commercialisation ;
	Animateur administratif agricole	instaurer une journée régionale annuelle d'échanges et de partage sur l'emploi des jeunes : ex.: Forum régional pour l'emploi des jeunes.
	Boulangier	
	Pâtissier/ère	
	Cotonculteur	
	Eleveur	
	Vendeur animalier	
	Ouvrier élevage laitier	
	Ouvrier élevage bovin	
	Convoyeur animalier	
	Peseur/peseuse laitier (Julam)	
	Aide d'élevage ovin	
	Ouvrier élevage avicole	
	Boucher-charcutier	
Fromager		
Pêcheur		
pisciculteur		
Ouvrier-pêcheur, ouvrier poissonnier		
Ecailler/ère		

Régions	Niches à explorer	Recommandations
	<p>Guide de pêche de loisir</p> <p>Surveillant aquacole</p> <p>Vendeur d'articles de pêche</p> <p>Transformateur de produits de pêche</p> <p>Etc....</p> <p>Surveillant forestier</p> <p>Aménagiste d'espaces verts</p> <p>Gérant de déchets</p> <p>Apiculteur</p> <p>Exploitant forestier</p> <p>Exploitant de produits forestier non ligneux</p> <p>Pisteur</p> <p>Animateur administratif</p> <p>Etc...</p>	
Saint Louis	<p>(53 900 emplois à créer)</p> <p>agriculture (promotion de la culture des produits locaux);</p> <p>transformation et écoulement des produits locaux (tomate, riz, Oignons, patate douce, lait, ..);</p> <p>fabrique d'aliments de bétail;</p> <p>aquaculture;</p> <p>production d'aliments d'alevins;</p> <p>transformation des produits de la pêche;</p> <p>cuniculiculture, apiculture,</p>	<p>Agriculture :</p> <p>renouveler et moderniser le matériel agricole (besoins en équipements) ;</p> <p>faciliter l'accès au crédit et à des taux raisonnables (l'historique des financements CNCAS et projection, ..)</p> <p>mettre les moyens financiers adéquats pour la continuité des projets (besoins de financement d'investissement moyen et long termes);</p> <p>faciliter l'accès à des terres aménageables aux jeunes (15 à 20%?) ;</p> <p>améliorer le partenariat public/privé pour l'accroissement des aménagements (MCA, PDEMAS, PDIDAS, 3PRD);</p> <p>réorganiser le système de gestion des fermes agricoles (ANIDA ex REVA);</p> <p>renforcer le programme Jeunes dans les Fermes Agricoles (JFA de Mbilor et ndialakhar) en le portant à dix (10).</p> <p>améliorer les opportunités offertes par la chaîne de valeurs en matière de</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
	<p>aviculture;</p> <p>émergence de nouvelles formes de tourisms (écotourisme);</p> <p>NTIC (centres télé services);</p> <p>les métiers du sport;</p> <p>les métiers d'art (musique, peinture...).</p>	<p>création d'emplois (une unité de fabrications de machines décortiqueuses et moulin à mil, une unité de fabrication de matériels agricoles par département et 3 PME/PMI d'aménagement agricole</p> <p>favoriser la présence d'industries agroalimentaires pour la transformation sur place de la production (unité de farine de patate douce, unité de transformation de l'oignon).</p> <p>Elevage :</p> <p>augmenter le nombre et les capacités des unités de transformation de lait (UTL) : vers des PME/PMI (de 02 à 15) ;</p> <p>développer les cultures fourragères pour l'amélioration génétique en créant des centres pilotés par 20 jeunes par exploitation;</p> <p>renforcer la présence des jeunes dans les organisations faitières de l'élevage pour une bonne gouvernance ;</p> <p>créer dix (10) unités de production d'aliment bétail avec les résidus de récolte de la CSS et du riz;</p> <p>développer le petit élevage: la cuniculture; l'apiculture, la colombiculture, l'élevage de canards (porteuses d'emplois rémunérateurs grâce aux hôtels et autres)</p> <p>Implanter des fermes d'embouche bovine et ovine: une unité pilote par commune et communauté rurale dont les membres au nombre de 07 pour 10 bovins;</p> <p>Implanter de grands foirails modernes (Médina Ndiatbé, Ndiayéne Pendao, Richard Toll, Saint-Louis et Mpal etc.) ;</p> <p>créer des unités modernes de production avicole pour les jeunes (y compris les handicapés) ; les former sur l'amélioration de l'aviculture traditionnelle;</p> <p>créer des cliniques ou infirmeries vétérinaires de proximité,</p> <p>créer des forages pastoraux gérés par des jeunes.</p> <p>Pêche/Aquaculture</p> <p>moderniser l'armement (pirogues, filets moteurs...)</p> <p>augmenter le nombre de structures de formation aquacole;</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
		<p>organiser et financer les sortants du centre aquacole de Richard-Toll</p> <p>créer des unités de fabrication d'aliments aquacoles</p> <p>démultiplier les centres de production d'alevins.</p> <p>renforcer les unités de traitement et d'exportation de produits halieutiques de 02 à 05 avec possibilité de création de 250 emplois durant la campagne.</p> <p>Commerce</p> <p>augmenter le nombre d'unités modernes de vente des intrants agricoles, des aliments de bétail, des produits agricoles d'origine animale et halieutique, etc.</p> <p>construire des infrastructures de conservation de produits locaux;</p> <p>faciliter l'accès aux crédits pour la création d'unités modernes.</p> <p>créer des unités de production d'emballages de produits alimentaires;</p> <p>rendre le secteur du commerce moins informel (inscription au registre de commerce au NINEA,</p> <p>respecter des règles de facturation et tenue de comptabilité);</p> <p>emmener chaque commerçant grossiste et demi-grossiste, chaque propriétaire de quincaillerie à recruter un comptable parmi les jeunes formés, pour une tenue régulière de la comptabilité de l'unité institutionnelle.</p> <p>Adéquation formation/ emploi</p> <p>appliquer l'approche par Compétences (APC) pour l'adaptation de la formation professionnelle et technique aux besoins de la région ;</p> <p>créer, démultiplier et renforcer les moyens et les ressources des dispositifs d'accompagnement et de suivi des jeunes existants au niveau régional et départemental comme le Centre Régional des Ressources pour l'Emploi des Jeunes(CRREJ) dans la perspective de l'acte III de la décentralisation ;</p> <p>délocaliser des structures de formation vers les zones à forte potentialité de main d'œuvre non qualifiée (Savoigne et Dagana pour la tomate,</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
		<p>Richard Toll avec la CSS, Saint-Louis avec la GDS.....) ;</p> <p>faire en sorte que les techniciens (BTS, BT) deviennent des acteurs majeurs de leurs secteurs d'activités (mise en place d'un fonds d'aide à l'insertion);</p> <p>créer dans l'enseignement technique des passerelles nécessaires pour la promotion des ouvriers titulaires du CAP ou du BEP ;</p> <p>créer des BTS dans ces mêmes établissements (voir tableau) pour renforcer le capital humain en techniciens intermédiaires afin de créer les conditions d'une économie régionale dynamique, compétitive et prospère ;</p> <p>impliquer le secteur privé (les acteurs économiques et les entreprises) dans l'identification des besoins en formation et dans la définition des curricula de formation ;</p> <p>créer une école régionale des métiers du tourisme en adéquation avec les besoins du secteur ;</p> <p>créer un dispositif de discrimination positive pour l'accompagnement et la prise en charge des groupes vulnérables et prendre en compte leur accès dans les lieux de formation;</p> <p>Ex : Prendre en charge l'accompagnement et l'aide à l'insertion des jeunes détenus.</p> <p>Mesures incitatives</p> <p>vulgariser la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) par l'habilitation de structures ciblées au niveau régional (unités mobiles d'informations);</p> <p>faire des études de planification économique pour prendre en charge les besoins actuels des employeurs afin de déterminer les formations indispensables à proposer au niveau de la région;</p> <p>faire en sorte que les techniciens intermédiaires deviennent des acteurs majeurs de leurs secteurs d'activité par un fonds d'aide à l'insertion;</p> <p>redynamiser la convention État-Employeurs pour faciliter l'insertion des diplômés et permettre aux collectivités locales de pouvoir signer des contrats « Régions-Employeurs » pour les jeunes ;</p> <p>créer un dispositif de discrimination positive pour l'accompagnement et la prise en charge des groupes vulnérables et prendre en compte leur accès dans les lieux de formation;</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
		<p>Financement</p> <p>allégement procédures de financement (documents de base, les taux d'intérêts, les cautions et garanties);</p> <p>campagne de sensibilisation et d'information sur les structures et opportunités de financement au profit des jeunes;</p> <p>maillage du territoire régional en structure de financement pour les jeunes (une structure par département);</p> <p>contrôle, suivi et évaluation des financements alloués aux jeunes (créer des comités de certification et de suivi par département);</p> <p>clarification de manuels de procédures de financement entre mutuelles et structures de financement de l'État;</p> <p>renforcer et développer les mutuelles municipales;</p> <p>mise en place de coopératives municipales (une par commune);</p> <p>création de ligne de crédits au niveau des collectivités locales pour le refinancement jeunes entrepreneurs;</p> <p>mettre l'accent sur l'équité, le genre et les groupes vulnérables.</p>
Thiès	<p>la production de semences certifiées et de plants ;</p> <p>la vente de semences, d'engrais et de pesticides ;</p> <p>la production d'engrais organiques par notamment la valorisation des déchets ;</p> <p>le développement de la floriculture surtout dans la zone des NIAYES;</p> <p>la Promotion et la diversification avec des filières innovantes (cola, riz...);</p> <p>La promotion de l'agriculture biologique (notamment en zone urbaine et périurbaine avec</p>	<p>la production de semences certifiées et de plants ;</p> <p>la vente de semences, d'engrais et de pesticides ;</p> <p>la production d'engrais organiques par notamment la valorisation des déchets ;</p> <p>le développement de la floriculture surtout dans la zone des NIAYES;</p> <p>la Promotion et la diversification avec des filières innovantes (cola, riz...);</p> <p>La promotion de l'agriculture biologique (notamment en zone urbaine et périurbaine avec l'implication des collectivités locales), et de l'agro écologie ;</p> <p>la fabrication, la réparation (par le transfert de technologie et le développement de programmes de formation) et la vente de matériels et équipements agricoles ;</p> <p>l'entretien, la maintenance et la réparation des infrastructures et équipements hydrauliques en rapport avec la Direction de l'Exploitation</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
	<p>l'implication des collectivités locales), et de l'agro écologie ;</p> <p>la fabrication, la réparation (par le transfert de technologie et le développement de programmes de formation) et la vente de matériels et équipements agricoles ;</p> <p>l'entretien, la maintenance et la réparation des infrastructures et équipements hydrauliques en rapport avec la Direction de l'Exploitation et de la maintenance du Ministère chargé de l'Hydraulique ;</p> <p>le transport et la commercialisation des produits agricoles (par notamment un système organisé de vente à domicile en sus des marchés traditionnels);</p> <p>la transformation et conservation des produits agricoles (céréales, fruits et légumes, produits de cueillette) ;</p> <p>l'encadrement des producteurs agricoles par les jeunes diplômés des écoles de formation ;</p> <p>la promotion de jeunes entrepreneurs agricoles modernes dans les filières (TPE);</p> <p>la généralisation des fermes agricoles.</p> <p>la transformation, le conditionnement, la conservation et la commercialisation des</p>	<p>et de la maintenance du Ministère chargé de l'Hydraulique ;</p> <p>le transport et la commercialisation des produits agricoles (par notamment un système organisé de vente à domicile en sus des marchés traditionnels);</p> <p>la transformation et conservation des produits agricoles (céréales, fruits et légumes, produits de cueillette) ;</p> <p>l'encadrement des producteurs agricoles par les jeunes diplômés des écoles de formation ;</p> <p>la promotion de jeunes entrepreneurs agricoles modernes dans les filières (TPE);</p> <p>la généralisation des fermes agricoles.</p> <p>Multiplier les points d'eau afin de faciliter l'accès à cette ressource ;</p> <p>Promouvoir la création de fermes modernes ;</p> <p>Appuyer davantage les projets des éleveurs ;</p> <p>Labelliser des produits d'élevage selon leur provenance géographique ;</p> <p>Élargir le marché d'intérêt régional au produit du secteur primaire;</p> <p>Renforcer les capacités en particulier en ce qui concerne la tannerie ;</p> <p>Délocaliser les unités d'abattage dans les zones à forts potentiels de production;</p> <p>Appliquer la réglementation en ce qui concerne l'abattage ;</p> <p>Créer des entreprises de production de produits carnés ;</p> <p>Accompagner les groupements de femmes qui s'activent dans la transformation des produits dérivés.</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
	<p>produits ;</p> <p>l’embouche (ovine, bovine, caprine, porcine...) ;</p> <p>la promotion de l’élevage familiale par l’amélioration génétique des races notamment dans les concessions en milieu urbain et périurbain qui pratiquent l’élevage.</p> <p>L’intervention du Ministère de l’Elevage y est souhaitée ;</p> <p>la promotion de la création d’unités de production, de collecte et de transformation laitière dans les centres urbains et en milieu rural ;</p> <p>la création de petites unités d’élevage de volaille ;</p> <p>l’Adaptation du conditionnement au pouvoir d’achat (produits avicoles)</p> <p>la création de provenderies, (aliment de bétail et volaille) ;</p> <p>la promotion des couvoirs ;</p> <p>la création de petites unités locales de production de poussins ;</p> <p>l’amélioration du transport des produits d’élevage (viande, poulets) ;</p> <p>La Création de tanneries modernes ;</p> <p>La Valorisation des produits d’abattage pour la production d’engrais organiques ;</p> <p>La promotion d’unités d’abattage et de</p>	

Régions	Niches à explorer	Recommandations
	commercialisation; le développement de l'offre de services de soins vétérinaires de proximité.	
Kaffrine	<p>ARTISANAT : <i>production</i> (Menuiserie métallique, transformation produits locaux, maçonnerie, couture, poterie, cordonnerie menuiserie bois,...)</p> <p><i>Service</i> (mécanique auto, soudure métallique, électricien bâtiment/auto, coiffure, vélos taxis, studio photo...)</p> <p>Art (teinture, bijouterie, vannerie...)</p> <p>COMMERCE : l'industrie, Infrastructures hôtelières, petit commerce (ambulants...)</p> <p>LES TIC (création de cyber, centre de formation en informatique, les réseaux de câblages des chaînes de télévision...)</p>	<p>Mettre en place un dispositif de planification, de mise en œuvre et de suivi des actions contenues dans les axes d'intervention.</p> <p>2. Mettre en œuvre la stratégie régionale de promotion de l'emploi</p> <p>3. Recenser les demandeurs d'emploi au niveau de la région pour une meilleure identification des besoins d'appui;</p> <p>4. Favoriser les projets à fort potentialités de création d'emploi ;</p> <p>5. Encadrer et former des porteurs de projets</p> <p>6. Promouvoir une large concertation entre l'État et les IMF (partenariat public-privé) ;</p> <p>7. Coordonner et harmoniser les mécanismes de financement.</p> <p>8. Mettre en place un dispositif de planification, de mise en œuvre et de suivi des actions contenues dans les axes d'intervention.</p> <p>9. Création d'un lycée technique agricole</p> <p>10. Construction de structures de formations modernes</p> <p>11. Création de centres de formation professionnelle dans les autres départements de la Région</p> <p>12. Moderniser les structures de formation pour répondre aux besoins de renforcement de capacités</p> <p>13. Élaborer un plan d'action pour une vulgarisation des codes au niveau de la Région</p> <p>14. Former des opérateurs économiques sur les codes</p> <p>15. Faire une évaluation de l'impact des codes sur la création des entreprises et de l'emploi</p> <p>16. Organiser un débat sur la réforme des codes</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
Kédougou	<i>Présence de sociétés minières en exploitation et en exploration</i>	<p>Mettre en place des mécanismes pour développer les niches de création de richesse (Transport, Commerce, Agriculture et maraichage, Orpaillage, produits agricoles et halieutiques, agroforesterie, aviculture, restauration, transformation des produits et des fruits et légumes, bâtiment et travaux publics, maintenance des ouvrages hydro agricole, pisciculture, santé, énergie renouvelable)</p> <p>Renforcer et diversifier la formation</p> <p>Mettre en place un dispositif régional de suivi et d'accompagnement des projets financés par l'Etat</p> <p>Décentraliser et renforcer les structures étatiques de financement et d'encadrement des jeunes au niveau</p> <p>Renforcer les capacités organisationnelles, techniques et financières des Chambres consulaires et des OCB</p> <p>Renforcer le partenariat public/privé par des mesures incitatives prises par l'État</p> <p>Elaborer et mettre œuvre un programme de désenclavement interne et externe de la région de Kédougou</p> <p>Mettre en place un Fonds de garanties pour les jeunes et négociation des taux d'intérêts incitatifs</p> <p>Renforcer les capacités des Chambres consulaires</p> <p>Créer de centres d'incubation d'entreprises (coaching, mentorat, parrainage etc.)</p> <p>Mettre en place des fermes pilotes avec une capacité et un encadrement des jeunes.</p> <p>Aménager des étangs piscicoles et accompagner les jeunes pour le développement de l'aquaculture.</p> <p>Mettre en place un guichet unique (sociétés minières, projets/programmes) de financement des jeunes</p> <p>Créer un centres d'incubation d'entreprises (coaching, mentorat, parrainage etc.)</p>
	aucune niche n' a été explorée	<p>Implantation de filières pourvoyeuses d'emploi</p> <p>Celles répertoriées par les acteurs au niveau des centres de formation</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
Louga		<p>professionnelle sont :</p> <p>L'agro sylvo-pastoral : horticulture, formation agricole rurale (gestion des semences, produits phytosanitaires etc.), transformation des produits agroalimentaires, élevage de lapins, de dindes, aviculture, ... ;</p> <p>La pêche : aquaculture et transformation des produits halieutiques ;</p> <p>Le tourisme, l'artisanat et la culture : restauration/hôtellerie, danse/percussion, art manuel/teinture/sérigraphie, coiffure/esthétique et cordonnerie ;</p> <p>L'industrie : filières bois, métallique, habillement, ... ;</p> <p>L'environnement : penser à développer et assurer la durabilité des filières environnementales. A ce titre, des métiers «verts» ont été identifiés comme créneaux porteurs :</p> <p>Recycleur, gestionnaire de la prévention des déchets, opérateur dans le secteur du traitement des déchets,</p> <p>Jardinier urbain, composteur, technicien agricole, agro-météorologiste et forestier pour agriculture biologique, agroforesterie, écosystèmes adaptés au changement climatique, météorologistes, etc.</p> <p>Développeur, installateur, maintenancier de climatisation, réfrigération «écologique» de panneaux ou de pompes photovoltaïques.</p> <p>Développement de stratégies de formation</p> <p>Renforcement de l'implantation de l'approche par les compétences (APC) ;</p> <p>Amélioration de la gouvernance des établissements de formation en développant leur autonomie de gestion et en favorisant le développement des partenariats publics-privés ;</p> <p>Conception et mise en œuvre d'un plan d'institutionnalisation du genre et de prise en compte des besoins spécifiques des cibles à tous les niveaux du système de l'ETFP.</p> <p>La prise en compte du genre dans le développement du système de la FPT nécessite une intégration institutionnelle qui sera rendue effective par la conception d'un plan d'institutionnalisation du genre.</p> <p>L'objectif est de pouvoir prendre en compte les besoins spécifiques des cibles à tous les niveaux du système de FPT. L'ETFP est très certainement le secteur où la nécessité d'intégrer le genre est la plus évidente du fait que le statut et les sexo-spécificités de ses cibles influencent grandement leur orientation professionnelle.</p> <p>C'est dans ce sens que le Ministère de tutelle a reconnu l'importance du genre</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
		<p>dans l'efficacité du système de l'ETFP et a retenu de soutenir son intégration en vue d'assurer la promotion équitable des filles et des garçons afin de faciliter leur insertion effective dans le marché de l'emploi.</p> <p>Création d'une université régionale spécialisée dans le domaine agro sylvopastorale ;</p> <p>Élargissement de l'accès à la FPT ;</p> <p>Renforcement des ressources matérielles, humaines et financières ;</p> <p>Création de filières porteuses dans les structures de formation ;</p> <p>Déroulement d'une campagne d'information et de sensibilisation en relation avec le CAOSP ;</p> <p>Spécialisation des centres de formation dans un domaine spécifique (industrie, économie familiale etc.) ;</p> <p>Prise en compte des personnes vivant avec handicap dans l'aménagement des infrastructures et l'installation des équipements ;</p> <p>Appui de montage et de réalisation des projets de formation et d'insertion dans les établissements ;</p> <p>Planification et élaboration d'un schéma régional de développement de la formation professionnelle qui repose sur une démarche d'analyse des besoins en qualifications et en main d'œuvre qualifiée (exploitation de tous les créneaux et niches porteurs d'emploi) reposant sur un plan de développement économique local.</p> <p>4.1.3- Développement de stratégies d'insertion</p> <p>Développement de fonction de « transit » dans le système de la FP. De nombreuses expériences ont été menées pour différentes cibles et pour différents secteurs et zones d'activités s'appuyant sur des centres de formation ou encore sur des entreprises du milieu artisanal local. Le principe général de ces projets est de renforcer l'employabilité des bénéficiaires (compétence technique et attitude) et d'influer sur les conditions de développement d'une activité autonome (ou en lien avec une activité existante dans le milieu artisanal).</p> <p>Ces projets reposent sur une approche globale de la fonction de « transit » incluant notamment des « Ateliers–Ecoles » ou «Ateliers de transit» ou encore tout espace de ce type souvent dédié à la production et dans lequel sont dispensés des apprentissages à caractère technique et professionnel.</p> <p>Ce dispositif aura pour mission d'accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projets, jeunes diplômés sortis des</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
		<p>établissements de formation, de développer une offre de formation continue à destination des entreprises et de développer une plate-forme de services techniques pour les très petites entreprises (TPE) et PME locales. Pour cela, il faudra définir un dispositif régional de «transit» et des modalités d'expérimentation.</p> <p>Renforcement des cellules d'appui à l'insertion installées dans les structures de FP et harmonisation de l'implantation de ce dispositif au niveau de toutes les structures de formation en vue d'améliorer les conditions de l'accompagnement à l'insertion ;</p> <p>Renforcement de l'employabilité des jeunes et autres groupes-cibles ;</p> <p>Création de réseaux de jeunes entrepreneurs de la région ;</p> <p>Réactualisation de la PRAIP ;</p> <p>Mise en place d'un fond régional d'appui à l'insertion des jeunes formés ;</p> <p>Développement des fermes agricoles ;</p> <p>Développement de plans de communication efficace envers les jeunes en quête d'emploi ;</p> <p>Allègement des modalités d'accès aux fonds d'insertion existants ;</p> <p>Mise en place et opérationnalisation d'un observatoire de l'emploi et de la formation.</p> <p>4.2- Financement</p> <p>Pour apporter des solutions aux problèmes, il est préconisé de :</p> <p>Organiser les jeunes ;</p> <p>Sensibiliser les jeunes sur les modes de financement de l'emploi non salarial (auto-emploi) ;</p> <p>Sensibiliser et informer les jeunes sur les opportunités économiques ;</p> <p>Sensibiliser les jeunes sur les opportunités de financement ;</p> <p>Renforcer les capacités des jeunes sur la création et la gestion d'une entreprise ;</p> <p>Renforcer les moyens des structures déconcentrées pour l'accompagnement des jeunes ;</p> <p>Revoir la nomenclature budgétaire des collectivités locales pour y insérer des chapitres permettant de financer des activités créatrices d'emploi pour les jeunes ;</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
		<p>Demander à l'Etat de transférer aux collectivités locales des fonds destinés à financer des activités créatrices d'emploi pour les jeunes ;</p> <p>Orienter les financements des émigrés vers des filières créatrices d'emploi des jeunes ;</p> <p>Mettre en place des partenariats entre les structures de financement et les structures d'encadrement des jeunes.</p> <p>4.3- Emploi</p> <p>Faire bénéficier à la région d'investissements conséquents. A ce titre, il est à souhaiter, comme du reste l'avait affirmé l'ex Premier Ministre, Abdoul M'Baye à l'occasion de sa déclaration de politique générale, qu'à travers le pacte pour la petite entreprise que la région puisse relancer son secteur primaire qui, à terme, redynamisera le secondaire par l'émergence d'un tissu de PME/PMI et de PME agro-industries. Considérant en outre que le poumon de notre économie se situe dans l'économie informelle et le monde rural, ce programme a pour ambition de mettre en œuvre une politique de relance des exploitations familiales agricoles, notamment l'agriculture, l'élevage et la pêche à travers le fonds de garantie et d'investissements prioritaires (FONGIP) ;</p> <p>Accorder plus de poids aux recommandations des services techniques régionaux, des commissions auxiliaires et régionale de la protection civile notamment dans les prises de décision autorisant l'implantation d'unités de production, le respect des engagements en matière d'hygiène et de sécurité, ... A ce titre, celle relative à la délocalisation de la SPIA doit être accélérée si l'on veut que la zone franche puisse abriter des industries alimentaires ;</p> <p>Renforcer l'employabilité et la qualification des sans-emploi. Cette exigence passe, entre autres, par une meilleure articulation entre la formation professionnelle et l'emploi. Dans cette mouvance, l'avènement de la FRAIP est à saluer en ce sens que ce cadre se fixe comme objectif de contribuer à l'insertion professionnelle des sortis des structures de formation et des entreprises de la région. Pour y arriver, des sous programmes sont mis en place. Il s'agit notamment du « Gérer Mieux son Entreprise » (GERME), du « Trouver l'Idée de son Entreprise » (TRIE), du Créer son Entreprise (CREE). Mieux, s'appuyant sur les services d'orientation et de gestion de l'emploi, la FRAIP renforcera les capacités des diplômés des écoles de formation professionnelle en Techniques de Recherche d'Emploi (TRE) ;</p> <p>Rendre plus visible les services et structures d'orientation et de gestion de l'emploi. Leurs responsables doivent réfléchir sur les voies et moyens d'atteindre les cibles par la mise en place de stratégies de communication.</p> <p>Mieux articuler la formation professionnelle, l'emploi et le travail. L'histoire des faits économiques et sociaux montre qu'induisant la formation professionnelle, l'emploi est à son tour garanti par le travail. Cela signifie qu'il y a un lien direct</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
		<p>entre les compétences ou qualifications et les besoins réels des entreprises d'une part. Et d'autre part, la productivité et la compétitivité des entreprises fruit de la formation-emploi ne peuvent être assurées que par une législation du travail adaptée aux exigences d'un environnement attractif ;</p> <p>Faire respecter la législation sociale par les entreprises. Cette exigence est si fondamentale que dans le chapitre 10 de son mémorandum « A la recherche de l'emploi/Le chemin vers la prospérité », la BM reconnaît que la première raison de l'érosion du pouvoir d'achat des classes moyennes du secteur privé est à chercher dans ce non-respect ;</p> <p>Actualiser la convention État/Employeur en vue d'aider la création d'emplois dans les secteurs non marchands par la prise en charge d'une partie des salaires des jeunes recrues ;</p> <p>Mettre en place un observatoire régional des emplois et des qualifications professionnelles (OREQP). Véritable outil d'aide à la décision, il permet de faire un pas décisif vers une meilleure lisibilité du marché de l'emploi et de la formation au niveau régional ;</p> <p>Identifier, à l'aide d'une étude, les facteurs qui entravent l'investissement des émigrés dans des secteurs divers autres que le bâtiment et le commerce. Susciter une plus grande implication de potentiels investisseurs dans la création de richesses à travers la mise sur pied de PME/PMI ;</p> <p>Adapter la politique nationale de l'emploi aux réalités de la région. Celle-ci, pour être efficace à savoir améliorer le fonctionnement du marché du travail et corriger ses déséquilibres, se doit d'être portée par les services ou structures d'orientation et de gestion de l'emploi, les employeurs, les travailleurs et les organisations de la société civile. Qui plus est, cette politique active doit se fixer comme objectif une croissance plus riche en emplois à travers la formation et les aides aux entreprises. Ainsi, il s'agira notamment d'inciter les entreprises à recruter par l'octroi de primes à l'embauche des jeunes, la réduction des coûts du travail par des allègements fiscaux et des exonérations fiscales, la prise en charge d'une partie des cotisations sociales, la réduction des charges liées aux facteurs de production comme l'eau et l'électricité, des taux d'imposition sur les bénéfices, ...</p>
	<p>690 emplois à créer</p> <p>- Présence de SIPA</p> <p>- Fermes de l'Agence Nationale d'Insertion et de</p>	<p>Agriculture</p> <p>-Mettre en place un Répertoire Opérationnel des Métiers –Emplois ROME à Matam, cadre d'échange et de partage au niveau des chambres consulaires (Chambre de Commerce d'Industrie d'Agriculture de Matam CCIAM et la Chambre des Métiers)</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
Matam	<p>Développement Agricole (ANIDA) : Présence de 3 fermes, avec un potentiel de 150 emplois par ferme</p> <p>-Les Agents Prestataires de Service(APS) : Expérience initiée par USAID Yaajeende dans la prestation de services agricoles notamment la maintenance, la fourniture d'intrants agricoles, les façons culturales (Potentiel local de 240 emplois)</p> <p>- Enquêtes agricoles : permettent de s'attacher les services de jeunes enquêteurs, annuellement en vue de la réactualisation des statistiques agricoles</p> <p>- Production de semence</p> <p>- Transformation-emballage – transport de produits agricoles</p> <p>- L'embouche bovine</p> <p>- La transformation laitière : eu égard à l'abondance de la production du lait</p> <p>- L'aviculture</p> <p>- Le commerce de bétail :</p> <p>- La production de produits carnés</p> <p>- La vente de Cuirs et peaux</p> <p>Mareyage</p>	<p>-Mettre en place les Domaines Agricoles Communautaires (DAC)</p> <p>- Densifier les pistes de production</p> <p>-Réhabiliter les aménagements hydro agricoles</p> <p>-Réaliser de petits aménagements spécialisés pour les filières porteuses</p> <p>-Diversifier l'offre de crédit aux autres filières (exemple maraichage)</p> <p>- Favoriser le Partenariat et l'Harmonisation des Institutions de Micro Finance (IMF)</p> <p>-Redynamiser les Comités Locaux Villageois (CLV)</p> <p>-Promouvoir les PME/PMI (rizerie, maïserie, autres unités de transformation)</p> <p>- Encourager le Partenariat Public Privé (PPP)</p> <p>Agroforesterie</p> <p>-Valoriser les Produits forestiers non ligneux (PFNL) d'origine végétale</p> <p>-Assoir un cadre juridique adapté à l'exploitation et la commercialisation des PFNL</p> <p>- Informer et sensibiliser la population sur le rôle et l'importance des plantations et des PFNL</p> <p>-Renforcer les capacités des acteurs</p> <p>Elevage</p> <p>-Créer des unités pastorales pour une meilleure rationalisation de l'espace</p> <p>-Promouvoir la filière viande</p> <p>-Encourager les opérations d'embouche</p> <p>-Susciter le commerce des grands centres de consommation</p> <p>--Construire des fermes communautaires à vocation laitière</p> <p>-Promouvoir l'aviculture</p> <p>-Promouvoir la filière « cuirs et peaux » en construisant des tanneries dans chaque chef-lieu de département.</p> <p>- Renforcer les capacités des potentiels acteurs dans la filière « cuirs et peaux»</p>

Régions	Niches à explorer	Recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> - Pêche au filet - Commercialisation du matériel de pêche, - Pisciculture : (exemple de Ndouloumadji et Waoundé) - Fabrique et vente de glace (complexe frigorifique), - Charpenterie (existence de 05 unités dans la région) - Transformation du poisson ; <p>recyclages des ordures ménagères (filière encore inexistante dans la région)</p>	<p>Pêche</p> <ul style="list-style-type: none"> -Valoriser les mares - Promouvoir le développement piscicole -Mettre en place des Unités de transformation et de conservation des produits halieutiques -Faciliter l'accès au crédit - Mettre en place des ouvrages de régulation au niveau des défluent - Équiper les acteurs (Camion frigorifique, pirogue motorisée, filet de pêche, gilet de sécurité etc...) -Renforcer les capacités des acteurs -Promouvoir un programme de régénération des ressources -Environnement -Créer des infrastructures environnementales adaptées (Centre de Transfert CT et Centre d'Enfouissement Technique CET) -Renforcer les capacités des acteurs potentiels en recyclage des ordures ménagères <p>Entreprenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> -Restructurer les curricula de formation pour une adéquation formation-emploi -Promouvoir les métiers du sport (fabrique de maillots, filets, ballon, etc.) -Mettre à contribution les collectivités locales pour l'institution d'un fonds de soutien à la formation -Mettre en œuvre des mesures administratives incitatives (exonération fiscale, réduction des formalités administratives etc...) pour encourager les initiatives entrepreneuriales -Augmenter les lignes de crédits des budgets des collectivités locales affectées aux jeunes <p>Formation professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> -Renforcer les moyens de fonctionnement des Centres pour un meilleur appui à l'Insertion, -Impliquer tous les acteurs locaux pour la prise en charge de l'insertion (chambres consulaires, parents d'élèves ; collectivités locales ; autorités

Régions	Niches à explorer	Recommandations
		<p>religieuses et coutumières etc.),</p> <ul style="list-style-type: none"> -Redynamiser la plateforme régionale de la formation professionnelle -Diversifier les sources de financements (Etat ; collectivités locales ; population ; privés....) -Créer des unités d'application dans les centres existants -Faciliter l'obtention des terrains pour la mise en place des ateliers et/ou entreprise -Développer un partenariat dynamique pour la mise en stage des sortants et sortis dans les entreprises

Annexe B. I.2 : Analyse des parties prenantes de la promotion de l'emploi des jeunes

Diverses catégories d'acteurs vivent souvent des conflits d'intérêts dans la création d'emplois des jeunes. La caractérisation de ces parties prenantes, permet de déterminer que les effets de la situation actuelle de contreperformance sont variables selon les catégories d'acteurs.

A. L'État et ses démembrements

Il faut distinguer la multiplicité des structures intervenant dans le domaine de la promotion de l'Emploi (DE, Sociétés et Agences nationales, différents projets spécifiques multisectorielles et sectorielles)

La Direction de l'Emploi (DE) est dépositaire de la formulation et de la mise en œuvre des politiques publiques de promotion de l'Emploi. Globalement, l'ensemble de ses services sont concentrés à Dakar et ne sont pas représentés au niveau régional et local. Les problèmes d'Emploi des jeunes affectent négativement l'efficacité des actions que met en œuvre la DE. De fait, la motivation de celle-ci à améliorer la situation de l'Emploi des jeunes s'en retrouve particulièrement forte, se traduisant par l'initiative de formulation d'une Politique nationale d'Emploi et la mise en œuvre de différentes initiatives dont le FNEJ, objet du présent rapport. Toutefois, la DE fait face à plusieurs contraintes, notamment la faiblesse de ses moyens (logistiques, ressources humaines, etc.), alors que sa mission implique un immense travail de planification et de suivi-évaluation, particulièrement amplifié par la dimension multisectorielle et multi-locale de l'Emploi des jeunes. En plus de ces contraintes, le principal obstacle à lever porte sur le manque d'harmonisation des interventions.

Les autres structures de promotion de l'Emploi: il s'agit principalement des Agences, des Fonds et par extension de différentes Directions techniques sectorielles, de dispositifs de projets et programmes en charge de la promotion de l'économie nationale. L'analyse des effets des contreperformances de l'Emploi des jeunes sur ces structures relève d'une situation contrastée. Pour certaines, le manque de cohérence est la source de leur inefficacité de leurs actions alors que d'autres dont les réalisations pertinentes ne sont pas visibles sont négativement affectées. Leur motivation à assurer la réussite d'initiatives de promotion de l'Emploi des jeunes traduit les mêmes contradictions. Par contre, plusieurs de ces dispositifs renferment des moyens largement supérieurs à ceux de la DE, à travers une déconcentration plus ou moins exhaustive et un niveau de dotation nettement plus important en ressources humaines, matérielles et logistiques. La contrainte majeure à lever par rapport à ces structures porte sur la préservation de leur autonomie dans la gestion des ressources, tout en soumettant leurs actions à une articulation et un cadre global d'orientation, d'une part et à un suivi-évaluation de leurs réalisations, d'autre part, pour ainsi déterminer l'efficacité de leur contribution à la création d'emplois des jeunes.

B. Institutions et organisation de la société civile

Il s'agit principalement des ONG et Fondations nationales et internationales, etc. La situation actuelle de l'Emploi des jeunes affecte négativement ces institutions, en ce sens qu'elle ne permet pas une atteinte réelle de leurs objectifs de développement. La plupart de ces institutions disposent de faibles connaissances de l'Emploi des jeunes du Sénégal et des acteurs à la base (outils d'analyse et de décisions, différentes études). Elles ont, cependant, une capacité forte de lobbying et de plaider auprès de l'État et des organisations internationales, pour la mobilisation de financements en faveur des couches défavorisées qui constituent aussi une opportunité pour la mise en œuvre de la politique d'emploi. Mais, il sera nécessaire de lever les contraintes suivantes : (i) déficit de

synergies avec les dispositifs étatiques, notamment ; (ii) faible participation à la formulation et à la mise en œuvre des politiques d'Emploi des jeunes au niveau national (notamment en s'appuyant sur leur savoir-faire, leur proximité avec les acteurs à la base).

B.1 Les Organisations Communautaires de Base (OCB)

Les Organisations Communautaires de Base se caractérisent par leur diversité. La plupart d'entre elles ne disposent pas d'une reconnaissance juridique. Toutefois, on rencontre des Groupements d'Intérêt économique – GIE dont la constitution est moins contraignante.

Ces organisations sont classées dans deux catégories :

Les organisations mises en place par des structures d'appui au développement (Programmes, Projets, ONG, Services Techniques, etc....) dans le but de satisfaire leurs propres objectifs et stratégies. Certaines d'entre elles sont caractérisées par leur manque d'ancrage local et de légitimité sociale. Leur durabilité, en termes de performance opérationnelle, est souvent circonscrite à celle des structures, projets ou programmes ayant induit leur création. Par contre, d'autres peuvent s'émanciper de la mainmise de leur promoteur et se concentrer sur les problématiques essentielles de développement de leur communauté d'origine. Alors, elles deviennent de véritables leviers endogènes de promotion d'activités pour le mieux-être de la communauté. Dans tous les cas, les interventions extérieures sur ces structures et organisations communautaires contribuent, dans une large mesure, à rendre hétéroclite le paysage des OCB.

Les organisations endogènes : elles se créent de façon spontanée, sous le poids de situations d'existence difficiles, des exigences sociales, de croyances coutumières et/ou religieuses. Cette catégorie d'organisation émerge, fonctionne et se développe, la plupart du temps, sur la base de règles et logiques endogènes, ne traduisant pas forcément les critères des organismes d'appui au développement, mais très largement partagées et acceptées par la communauté. Elles sont ainsi très souvent écartées des programmes de développement qui considèrent les conditions locales inaptes, inefficaces, antidémocratiques, inefficaces, irrespectueuses des règles et procédures de genre, etc. Ou alors, elles sont transformées par des procédés et approches pour les rendre éligibles aux projets, processus de transformation qui leur enlèvent en général leur valeur endogène ou créent les conditions de leur déstabilisation sociale. En général, les incidences se traduisent en conflits de compétence entre anciens et nouveaux dépositaires d'enjeux, conduisant à un éclatement des organisations.

Dans les deux cas, les OCB conduisent des actions ayant un rapport direct avec le développement de l'Emploi des jeunes. Mais compte tenu des caractéristiques ici abordées, la conduite de ces actions, bien qu'elles puissent agir de façon directe ou indirecte sur l'ensemble de la communauté, se font de manière cloisonnée. On peut ainsi observer une démultiplication d'une même activité au sein d'une même communauté, sans résultats satisfaisants. Par ailleurs, ce cloisonnement favorise la discrimination et l'exclusion dans la répartition et l'exploitation des ressources, les plus vulnérables étant les plus défavorisés.

Le caractère informel et les tares organisationnelles relevés peuvent avoir une incidence négative sur l'Emploi des jeunes. Des solutions appropriées devront être apportées, en termes de renforcement de leurs capacités, pour permettre aux OCB de mieux contribuer au succès de sanctions de promotion de l'Emploi des jeunes et de tirer profit des opportunités offertes, particulièrement dans le secteur agricole et dans l'économie rurale.

B. 2 Les organisations professionnelles et interprofessionnelles

Les organisations professionnelles sont relativement nombreuses, et celles interprofessionnelles ont un effectif faible. L'analyse des dynamiques interprofessionnelles en cours au Sénégal souligne que ces organisations sont de trois types : interprofessions privées, comités interprofessionnels, et cadres de concertation.

Dans le cadre de l'Emploi des jeunes, ces organisations sont plus ou moins porteuses d'initiatives. Ainsi, elles pourraient constituer des points d'appui importants dans l'insertion professionnelle des jeunes.

B.3 Les organisations patronales et les chambres consulaires

On distingue les organisations patronales « classiques » et les chambres consulaires.

Les organisations patronales : il s'agit principalement de la CNES, du CNP, du MEDS et de l'UNACOIS. Si la présence de l'UNACOIS est très marquée dans les régions, les trois premières y sont moins visibles. En dépit des efforts remarquables qu'elles déploient, elles demeurent, pour le moment, peu efficaces dans la promotion de l'Emploi des jeunes. Toutefois, elles constituent des alliés de taille, indispensables dans la mise en œuvre des politiques de promotion de l'Emploi, notamment en ce qui concerne la mobilisation de l'investissement privé. Les contraintes des organisations patronales à prendre en compte de ce point de vue sont : (i) la méconnaissance des avantages à tirer d'une implication dans la promotion de l'Emploi des jeunes ; et (ii) la faiblesse de leurs capacités de réponses face aux exigences de l'Emploi des jeunes.

Les chambres consulaires (Chambre de Commerce de l'Industrie et de l'Agriculture et Chambre des Métiers) : elles sont structurées à l'échelle des régions administratives. Certaines disposent des antennes au niveau des départements. Elles sont également organisées en unions nationales (Union Nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture et Union Nationale des Chambres des Métiers). Elles constituent des entités plus génériques que les organisations patronales qui en sont membres. Les chambres consulaires forment le cadre de concertation entre différentes familles d'acteurs de secteurs d'activité variables. Elles jouent également une fonction de relais entre l'État et le secteur privé tant formel que non structuré. Leurs capacités politiques, institutionnelles et associatives seraient d'un apport consistant, pour le succès des initiatives de promotion de l'Emploi des jeunes, notamment dans le développement de partenariats inter catégoriels. Les contraintes à lever de ce point de vue reposent pour l'essentiel sur : i) les asymétries entre leurs différents membres ; ii) le déficit de mécanismes de soutien aux membres les plus faibles.

B. 4 Les Organisations internationales, régionales et sous régionales (OMC, UA, CEDEAO et UEMOA)

Ces différentes institutions sont porteuses de politiques qui ont un lien direct avec l'efficacité des stratégies nationales de promotion de l'emploi. Leur intérêt et leur motivation ne peut être que très grande quant à la résolution des problèmes d'emplois notamment celui des jeunes. Cependant, il est nécessaire d'amener ces institutions à une adaptation systématique de leurs différentes stratégies, ce qui implique l'existence d'un cadre de collaboration global et articulé.

B. 5 Partenaires techniques et financiers

Le Sénégal développe des relations de partenariat privilégié à travers la coopération bilatérale et multilatérale qui lui permet de bénéficier de différents soutiens dans la mise en œuvre des programmes et projets de développement.

Les partenaires techniques et financiers (PTF) disposent : (i) d'une bonne connaissance des politiques internationales et des situations nationales ; (ii) de ressources financières plus ou moins importantes ; (iii) de dispositifs techniques compétents ; et (iv) d'une crédibilité auprès des organisations internationales, leur offrant une bonne capacité de persuasion. Ils seront particulièrement motivés par une stratégie de promotion de l'Emploi des jeunes, pertinente et inscrite dans le sens de la création de richesses et de lutte contre les inégalités. Toutefois, il faudra lever les contraintes relatives à : i) un manque d'harmonisation entre les interventions de certains PTF et ii) une insuffisance de l'application des accords de la Déclaration de Paris de 2005, relatifs à l'alignement aux priorités des États partenaires.

B. 6 Synthèse sur l'analyse des parties prenantes

Elle démontre que les catégories d'acteurs concernés par la promotion de l'Emploi des jeunes sont nombreuses. Leur niveau d'organisation et leurs capacités sont variables. Elles subissent de manière différenciée les problèmes d'Emploi des jeunes. Ce qui pourrait se traduire par des engagements et des degrés de motivation asymétriques dans le cadre de la mise en œuvre des actions de promotion de l'Emploi des jeunes. De fait, les initiatives futures devront intégrer la prise en compte différenciée des intérêts de ces catégories d'acteurs pour maximiser leurs chances de succès. Il s'agira de lever des contraintes spécifiques à chacune d'entre elles, essentiellement liées aux limites de leurs capacités et à un manque de concertation inter-acteurs.

Annexe II. 2 : Analyse AFOM de l'emploi des jeunes

A. Atouts de l'Emploi des jeunes : des réalisations intéressantes dans la promotion de l'Emploi des jeunes

Le bilan des politiques mises en œuvre permet de noter que des actions plus ou moins significatives ont été réalisées dans le domaine de l'Emploi des jeunes. Celles-ci ont permis de mobiliser des ressources financières plus ou moins importantes. En effet, plusieurs initiatives de l'État ont été mise en œuvre dans ce domaine :

Le Répertoire opérationnel des Métiers et Emplois (ROME) : destiné à donner plus de souplesse, de lisibilité et de flexibilité au marché du travail et à faciliter la mobilité professionnelle encore limitée au Sénégal, il devra permettre l'élaboration des fiches emplois-métiers pour 66 domaines d'activités dans 22 catégories professionnelles ; sur la base d'une expérimentation en cours depuis 2005, dans les domaines d l'Hôtellerie-Restauration-Tourisme et des Bâtiments-Travaux publics ;

La redynamisation du Service de la Main-d'œuvre : elle permettra de développer la fonction « emploi » dans ces activités administratives et de contrôle, en attendant la mise en place de l'Agence nationale pour l'Emploi (ANPE) ; à travers des contrats d'objectifs signés avec les inspections régionales du Travail des quatre régions les plus industrialisées hors Dakar (Thiès, Ziguinchor, Kaolack et Saint-Louis) ;

Le Système d'Information sur le Marché de l'Emploi (SIME) : mis en place au sein du Ministère chargé de l'Emploi a permis la réalisation de plusieurs activités techniques, notamment : i) un "Recensement général des demandeurs d'emploi" (1999) ; ii) une "Enquête nationale sur le travail journalier" (2001) ; iii) une "Étude de suivi du devenir professionnel des diplômés d'études supérieures, d'enseignement technique et de formation professionnelle" (2002) ; iv) une "Étude diagnostique du système d'information sur l'emploi et la formation et d'évaluation des besoins en informations des utilisateurs potentiels" ; et v) une "Étude de faisabilité pour la mise en place d'un Observatoire national de l'Emploi et des Qualifications professionnelles (ONEQP)" ; celui-ci sera l'outil opérationnel du SIME et constituera un moyen de renforcement de l'efficacité et de la transparence du marché du travail pour les années à venir ainsi qu'un outil indispensable de pilotage et d'aide à la décision ;

La Semaine nationale de l'Emploi (trois éditions en 2000, 2002 et 2004) : permettant le développement de la communication sociale avec les acteurs.

La mise en place de fonds de financement pour la promotion de l'auto-emploi et la correction des discriminations dans l'accès à l'emploi des groupes-cibles défavorisés sur le marché du travail : permettant la facilitation de l'insertion des demandeurs d'emploi par le biais de l'emploi dit non salarié, à des conditions financières plus favorables que celles en vigueur sur le marché bancaire ; à travers des fonds dont les mieux dotés sont : i) le Fonds national d'Action pour l'Emploi (FNAE), créé en 2000, le Fonds national de Promotion de la Jeunesse (FNPJ), créé en 2000 avec une dotation globale de plus de 10 milliards pour le financement des jeunes âgés de 18 à 35 ans, sans apport personnel, ni garantie, ayant permis de financer, entre 2000 et 2005, 2.378 projets et de créer 12.400 emplois directs créés ; il a également bénéficié d'un apport financier du Programme « Cohésion sociale » du PNUD dont le montant global de 1 500 000 USD a également permis de financer l'ANEJ, notamment les initiatives telles que « Jeunes dans les fermes agricoles » ; « Maisons de l'outil » et

« Réseaux de boulangeries » ; et iii) le Fonds national de Promotion de l'Entreprenariat féminin, créé en 2004 a permis de financer, entre 2004 et 2005, 137 projets, pour un montant de près d'un milliard de FCFA et de créer ou de consolider la création 940 emplois directs et indirects ;

La mise en œuvre de projets et programmes dont les plus significatifs ont été : i) Le Programme d'Appui à l'Insertion socioprofessionnelle des Diplômés des Instituts et Universités de Langue arabe, ayant permis leur intégration dans le secteur productif, à travers un renforcement de leurs compétences et capacités professionnelles et la création de petites et micro-entreprises (54 projets ont été financés, avec 97 emplois directs et 235 emplois indirects) ; ii) Le projet ASC / Emploi-Jeunes, qui a bénéficié d'une dotation budgétaire de plus d'un milliard FCFA et financé plus de 120 projets dans toutes les régions du pays ; près de 450 emplois directs et indirects ; et iii) Le Projet de Coopérative des Aveugles Artisans Diplômés qui a démarré en septembre 2002, avec l'ouverture de deux unités de broserie et deux unités de tissage ;

Des initiatives promotionnelles plus ciblées sur certaines activités et/ou régions telles que : (i) le Projet "Petites et Grandes Laiteries" mis en place en partenariat avec la SODEFITEX en 2000 et qui a permis la mise en place de 08 unités à Tambacounda, Kaolack et Kolda ; (ii) le Rayon laitier de Dahra relancé avec une assistance financière du FNAE et destiné aux femmes transformatrices- productrices pour l'ouverture de points de vente ; (iii) le Projet de promotion de la filière pisciculture dans la vallée du fleuve Sénégal développé en partenariat avec l'IFAN (1 station d'alevinage à Richard-Toll, 2 fermes de grossissement à Podor et Saint-Louis et 1 unité expérimentale de fabrication d'aliments de poisson) ;

La renégociation de la Convention nationale État-Employeurs : pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes constituait déjà un axe stratégique important de la première Politique Nationale de l'Emploi de 1997. À la suite de l'évaluation de sa première version couvrant la période 1987-2000, une nouvelle Convention a été signée en 2000 avec le Patronat sénégalais représenté par le Conseil national du Patronat et la Confédération nationale des Employeurs du Sénégal ;

La Convention est un instrument destiné à renforcer l'employabilité des jeunes : grâce à l'apprentissage et à d'autres formes de séjour en entreprise ; permettant ainsi à l'État de proposer à des entreprises de recruter des jeunes stagiaires en prenant en charge une grande partie des frais suivant des modalités diverses ; plus de 5000 jeunes ont ainsi pu être placés en stage ;

L'implication des collectivités locales et des associations dans la dynamisation de l'emploi local : ayant permis l'élaboration d'un projet de mise en place de Centres d'Initiatives pour l'Emploi local (CIEL) ; il s'agit d'un véritable mécanisme de partenariat entre les collectivités locales et le Ministère en charge de l'Emploi ;

La mise en place de l'Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ) : Créée en février 2001, sous la tutelle du Ministère chargé de la Jeunesse ; renforçant ainsi le dispositif institutionnel de promotion de l'emploi, en offrant des services d'information, de conseil, d'assistance et d'appui pour la création d'activités productives, avec plusieurs réalisations : i) Appui-conseil et encadrement pour l'accès à l'emploi des jeunes ; ii) Élaboration de plans d'affaires en faveur des jeunes ; iii) Création d'emplois en faveur des jeunes filles dans le cadre du Programme "Jeunes Filles en Affaires" financé par le Fonds National d'Insertion des Jeunes (FNIJ) ;

La mise en œuvre du Plan national d'Actions pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ) : inscrit dans le sillage du Programme YEN (Youth Employment Network) ; aboutissement d'une démarche

consensuelle ayant impliqué l'État, les Employeurs, les Syndicats, les Jeunes et la Société civile ; son élaboration répond aux engagements pris par le Sénégal, auprès des Nations Unies, en tant que pays prioritaire en matière de promotion de l'emploi des jeunes ;

La mise en place d'un Service civique national (SCN) : offrant aux jeunes la possibilité d'augmenter leurs compétences et capacité durant deux ans de volontariat augmentant ainsi leurs chances d'insertion professionnelle ; depuis 1999, le SCN a engagé environ 3000 jeunes volontaires, particulièrement dans l'Agriculture mobilisés à travers le Programme national « Jeunes dans les Fermes Agricoles » ;

La mise en œuvre du programme « Maisons de l'Outil » : cadres de formation et de perfectionnement sur les métiers de l'artisanat ; plusieurs « Maisons de l'Outil » sont déjà construites sur une prévision de 34 (une maison par département⁴³) devant permettre l'accès à un auto-emploi décent à au moins 10.000 jeunes ;

La signature de la Charte nationale sur le Dialogue social, le 22 novembre 2002 suivie de la mise en place du Comité national de Dialogue social (CNDS) en juillet 2003 : favorisant l'amélioration des relations entre les employeurs et les partenaires sociaux, par conséquent l'apaisement du climat de travail ;

L'installation en 2005 du Comité de Surveillance et de Régulation des Institutions sociales (COSRISS) : combiné aux réformes paramétriques du système de retraite et aux mesures d'amélioration des prestations financières des institutions de sécurité sociale intervenues depuis 2000, ce comité a permis d'améliorer sensiblement, le fonctionnement du système de protection sociale des travailleurs ;

L'Agence Nationale de Retour vers l'Agriculture (ANREVA) : avec des pôles d'émergence intégrés, des modèles d'exploitations agricoles plus ou moins moderne, avec en moyenne 7000 emplois créés par an. L'ANREVA est devenue l'ANIDA en 2012 ;

L'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public contre le sous-emploi (AGETIP) : ayant favoriser la création de plus de 100 000 emplois de courte durée, sur une période de 10 ans, à travers la construction et la réhabilitation de salles de classes, de postes de santé, d'infrastructures d'accès à l'eau (puits forages), hôtels de communauté rurale, de ville et de région ;

APIX SA a facilité depuis 2000, la création de plus de 4 000 entreprises par le biais de son Bureau d'appui à la Création d'Entreprises, participant ainsi à la création et à la consolidation de nombreux emplois ;

La prise de plusieurs décrets et arrêtés d'application de la loi n° 97-17 du 1er décembre 1997 portant Code du Travail : renforçant la flexibilité du marché du travail.

Les différentes initiatives ci-dessus passées en revue permettent de noter des atouts certains, en terme de renforcement du cadre institutionnel, technique et administratif. Par contre, il faudra en faire une bonne capitalisation, dans la perspective d'en tirer les bonnes pratiques et favoriser ainsi une meilleure orientation des futures actions de promotion de l'emploi en général et de l'emploi des jeunes en particulier. En appui, il convient de relever le niveau d'expertise relativement bien élevé des administrations concernées par la promotion de l'emploi au Sénégal.

⁴³ Avant le découpage de 2008, alors que le pays comptait 11 régions et 34 départements

B. Faiblesses

Les faiblesses notées dans le cadre de l'Emploi des jeunes peuvent être résumées autour des points suivants :

Absence de stratégie cohérente et de synergie dans les différentes interventions de promotion de l'emploi : de nombreuses initiatives mises en œuvre, le sont de manière cloisonnée en dehors d'un cadre cohérent d'intervention, favorisant une dispersion des efforts, réduisant sensiblement l'impact souhaité ;

Déficit de connaissances et d'informations sur l'Emploi des jeunes : sous-tendu par une insuffisance de données fiables sur les nombreuses niches et un manque de référentiel sur les approches déjà mises en œuvre. Pour l'essentiel, les actions de promotion de l'Emploi des jeunes ne sont pas basées sur une bonne connaissance des opportunités offertes et sur des pratiques documentées. Les données disponibles sont souvent parcellaires, dépassées ou peu fiables. Cette situation constitue une faiblesse pour une action soutenue et efficace de promotion de l'emploi des jeunes ;

Insuffisance des ressources allouées à la promotion de l'Emploi des jeunes : bien que la promotion de l'emploi ait été érigé en priorité de façon continue, la part des ressources qui y sont consacrées demeure très faible, les montants mobilisés sont inversement proportionnels aux ambitions annoncées en termes de nombre d'emplois à créer ;

Le déficit de suivi-évaluation des actions de promotion de l'Emploi : ne permettant pas ainsi de mesurer les bonnes et mauvaises pratiques, capitaliser et apprendre des leçons.

C. Opportunités

C.1 Au plan national : évolution favorable des politiques

Au niveau multisectoriel, la SCA constitue le cadre de référence du Sénégal pour la création de richesses. Elle assure le relais de la SNDES vers les stratégies sectorielles, en ce qui concerne l'axe 1 : « Croissance, Productivité et Création de richesses ». Pour la mise en œuvre de la SCA, plusieurs mécanismes et instruments sont mis en place : Stratégie nationale de Promotion du Secteur Privé - SNPSP, Stratégie de Développement des Exportations – STRADEX, Charte sur les PME, Loi d'Orientation pour la Promotion et le Développement des Petites et moyennes Entreprises au Sénégal, etc. Également, le dispositif est renforcé avec la création de différentes structures, dont certaines dépendent de la présidence (APIX SA, CPI), d'autres de la primature (Secrétariat permanent de la SCA), des Ministères techniques (DASP, ASEPEX, ADEPME, BMN, etc.). L'ensemble de ces dispositifs a une mission transversale aux secteurs de production et devrait profiter à l'ensemble des acteurs économiques du pays (y compris ceux ruraux), avec donc un potentiel important de création d'emplois.

En plus de la SCA, l'analyse d'autres politiques et stratégies touchant le secteur agricole donne quelques indications sur des réalisations spécifiques qui offrent des opportunités à l'emploi des jeunes, en particulier dans la réalisation de la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, la création de richesses et l'adaptation aux effets induits par les changements climatiques.

L'adoption de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) en 2004 constitue une avancée majeure dans le secteur primaire, en ce sens qu'elle stipule très clairement l'équité et l'égalité de

genre dans l'accès aux facteurs de production. Enfin, il convient de noter l'élaboration du CSDA (Cadre stratégique décennal agricole), le PNIA (Programme national d'Investissement agricole) qui offrent des opportunités évidentes à l'Emploi des jeunes dans les filières agricoles, à travers notamment leurs orientations articulées autour des points suivants : i) amélioration de la gestion de l'eau (codes de l'eau, forestier et de l'environnement) ; ii) développement durable des exploitations agricoles ; iii) gestion améliorée des ressources naturelles ; iv) développement des filières et promotion des marchés ; v) prévention et gestion des crises alimentaires et autres calamités naturelles ; et vi) renforcement institutionnel.

En plus du secteur agricole, d'autres politiques sectorielles offrent également des opportunités d'investissement : i) les réalisations et les prévisions de l'industrie, notamment celles relatives au développement industriel endogène, ii) les orientations dans les politiques commerciales, qui devraient se traduire par le renforcement des structures de commerce (meilleur aménagement commercial du territoire national) ; iii) les grands travaux – avec le renforcement du capital infrastructurel qui aura comme incidence la fluidité de la mobilité des personnes et des biens, en plus d'offrir des emplois directs et indirects à travers les différents chantiers.

Enfin, les politiques de bonne gouvernance pourraient induire une meilleure répartition des ressources vers des secteurs défavorisés et au bénéfice des populations les plus pauvres, alors que les progrès actuels et ceux attendus des systèmes de santé et de l'éducation prédisposent à une amélioration sensible des conditions d'existence dans les zones rurales, indispensable à la fixation des populations, notamment les jeunes et à leur insertion professionnelle dans les métiers de l'agriculture.

C.2 Au plan international

Depuis des décennies, la communauté internationale est fortement mobilisée autour de problématiques de développement durable, de préservation de l'environnement, de lutte contre la pauvreté et d'adaptation aux effets induits par les changements climatiques. Cela témoigne d'une prise de conscience à l'échelle mondiale de la menace qui pèse sur la planète, du fait de modes de production non soutenables.

Ainsi on peut noter sur le plan mondial, quelques initiatives qui offrent des dispositions très favorables quant au développement de l'emploi des jeunes dans le secteur agricole qui constitue un pilier principal des politiques de développement promues par les autorités actuelles :

La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et l'Agenda 21 : adoptés lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en juin 1992, préconisent la prise en compte de la gestion durable des ressources naturelles et des aspirations des populations locales ;

Le Sommet de la Terre de Johannesburg en 2002 : situé dans la continuité de la Déclaration de Rio : il place la lutte contre la pauvreté comme étant le principal défi du monde actuel ; en fixant comme ambition pour la communauté internationale d'inverser la tendance actuelle de dégradation des ressources naturelles et d'appliquer des stratégies nationales et régionales visant à protéger les terres, les eaux et les ressources biologiques ; avec pour objectif de diffuser dans les pays en développement, les techniques et les connaissances agricoles durables, notamment en matière de gestion des ressources naturelles. Le développement durable et la prise en compte des questions environnementales se sont renforcés au Sénégal à travers l'élaboration d'un Plan national d'Actions

pour l'Environnement (PNAE) et l'adhésion aux divers conventions issus du sommet de Rio, à savoir : (i) la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CCD) ; (ii) la Convention des Nations Unies sur la Diversité biologique (CDB) ; (iii) la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC). En plus, le Sénégal a ratifié d'autres conventions majeures internationales et sous-régionales sur la gestion durables des ressources naturelles ;

Des initiatives internationales encourageantes : existent également à travers des mécanismes incitateurs comme le Crédit carbone ou les financements verts, le Millenium Challenge Account (MCA), la Déclaration de Paris instruisant les bailleurs à s'aligner aux priorités des États partenaires, le Commerce équitable et les réorientations des investissements vers les secteurs de production suite à la crise financière de 2008.

L'ensemble de ces conventions ratifiées par le Sénégal peuvent être notées comme étant des opportunités offertes par le cadre mondial (international ?).

Sur le plan régional et sous régional : au niveau régional et sous-régional, il existe une réelle prise de conscience collective de la nécessité d'une gestion durable des ressources naturelles. Aussi, dans le cadre de l'intégration sous régional, le Sénégal est-il partie prenante de plusieurs initiatives dans le cadre du CILSS, de la CEDAO, de l'OMVS, de l'OMVG et du NEPAD :

Le Programme régional de Maîtrise de l'eau du CILSS se rattache à l'objectif de « Maîtrise de l'eau pour l'amélioration des conditions de vie des Sahéliens. ». En effet, dans les pays du CILSS, la plupart des acteurs s'accordent à considérer qu'un des principaux défis que doit relever la région, dans une triple perspective de réduction de la pauvreté, de lutte contre l'insécurité alimentaire et de gestion durable des ressources naturelles, concerne la gestion de l'eau. De ce point de vue, le Sahel est une des régions les plus vulnérables au monde, alors que paradoxalement, c'est aussi une région disposant de ressources hydriques considérables. Dans les années à venir, la contribution du CILSS sera ciblée sur des créneaux complémentaires et reposera sur trois piliers ou sous-programmes : i) le développement de la petite irrigation en particulier dans les zones les plus vulnérables du Sahel de manière à réduire la fragilité des populations vis-à-vis du risque climatique ; ii) la capitalisation et l'extension des expériences probantes dans divers domaines (aménagement des bas fonds, collecte et stockage des eaux de pluies et de ruissellement, exploitation des eaux souterraines par l'utilisation de technologies appropriées et à faibles coûts, ensemencement des nuages pour augmenter les précipitations, etc..) ; et iii) Le renforcement de capacités, notamment les formations diplômantes et continues.

Le plan d'actions environnemental du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), comprend, entre autres : (i). la lutte contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification ; (ii) la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières ; (iii) la lutte contre les changements climatiques et, (iv) la conservation et la gestion transfrontalières des ressources naturelles. Ce plan d'action traite aussi des questions transversales (renforcement des capacités, population, santé et population, commerce et environnement, transfert de technologies environnementales durables, évaluation et alerte précoce pour les désastres, banque de données environnemental du NEPAD.

Ces politiques sous-régionales et régionales favorables, permettent non seulement un accès plus facile au marché, mais également des opportunités de financements à travers l'UEMOA et la CEDEAO. Elles constituent également une plateforme d'harmonisation des cadres réglementaires avec des Politiques communes dans plusieurs secteurs sous régional et africain. En outre, ces

politiques d'intégration sous-régionale permettent d'établir une passerelle avec le NEPAD. Il convient de saisir également les opportunités de levée de fonds que pourraient offrir des organisations telles que l'OMVG et l'OMVS dans le cadre de la mise en œuvre de la promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural.

D. Menaces

Si des opportunités importantes s'offrent à l'Emploi des jeunes, il subsiste des menaces aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. Celles-ci nécessiteront des mesures particulières pour réduire leurs effets sur l'efficacité des actions de promotion de l'emploi des jeunes.

D.1 Au plan national

Les menaces sont d'abord relatives aux insuffisances observées dans la mise en œuvre des politiques publiques de développement tant dans la création de richesses que dans les autres domaines sociaux.

Dans le cadre des politiques globales de l'amélioration de l'environnement des affaires, l'ouverture aux investissements étrangers, si elle n'est pas régulée expose les PME nationales à une concurrence acerbe qui pourrait entraîner des pertes de parts de marché et des déficits dans l'accès aux facteurs de production. Également, des incidences significatives pourraient subvenir, notamment dans l'accès aux ressources naturelles, à travers notamment un accroissement et une agressivité de la spoliation foncière et particulièrement autour des points d'eau. Il s'y ajoute que les investisseurs étrangers sont à priori dotés de capacités d'investissements et d'influence hautement élevés préjudiciables au secteur privé national. Les possibilités d'emplois seront ainsi réduites.

Dans le cadre des politiques sectorielles de création de richesses, la menace repose essentiellement sur la persistance du déséquilibre dans la répartition sectorielle et géographique des ressources financières. Les dynamiques observées continuent à reléguer au second plan les secteurs défavorisés tels que l'Emploi des jeunes ainsi que les zones pauvres. Par ailleurs, des pratiques en cours dans les secteurs de l'Éducation et de la Santé encouragent le double emploi de fonctionnaires. Par exemple, la quasi-totalité des enseignants font de la répétition (y compris pour leurs propres élèves), empêchant ainsi d'exploiter ce qui constitue une importante niche d'emplois pour les jeunes. c'est aussi le cas des personnels de la santé et d'autres secteurs qui exercent doublement dans les secteurs Public et Privé.

D.2 Au plan international

Les menaces qui pèsent sur l'économie nationale sont : (i) Une concurrence accrue des produits étrangers sur les marchés local et régional, prévisible dans le cadre des différents accords internationaux et pouvant réduire les possibilités de commercialisation des productions issues des entreprises nationales, avec comme conséquence éventuelle la diminution des capacités de création d'emplois pour les jeunes ; (ii) l'imprévisibilité du marché mondial ; (iii) l'instabilité des marchés financiers ; (iv) les barrières tarifaires et non tarifaires ; (v) la rigidité des règles d'origine applicables à certaines préférences commerciales ; (vi) les subventions et autres mesures de soutien aux productions des pays concurrents (notamment occidentaux), non compatibles avec les règles de l'OMC ; (vii) l'insécurité du marché sous régional ; (viii) la non application des règles de l'UEMOA et de la CEDEAO par certains pays membres ; etc.

Ces menaces peuvent influencer négativement sur les productions nationales, en impactant sur les revenus des entreprises nationales donc sur leur contribution à la création d'emplois.

E. Synthèse de l'analyse AFOM

L'analyse croisée des atouts et faiblesses de l'Emploi des jeunes a permis de relever que des progrès ont été enregistrés dans le domaine : i) amélioration du cadre institutionnel et ii) réalisation de plusieurs actions d'appui spécifique à l'Emploi des jeunes. Toutefois, elle révèle en même temps que le succès des politiques et actions de promotion de l'emploi des jeunes devra passer par la levée de contraintes internes encore vivaces : (i) l'inadéquation du cadre institutionnel, qui malgré les améliorations notées est perfectible, notamment en ce qui concerne le manque d'harmonisation des interventions diverses, ii) la faible mobilisation des ressources dans le cadre de la mise en œuvre des programmes publics, iii) l'insuffisance d'informations, notamment d'indicateurs et de données statistiques désagrégées, etc.

Également, l'analyse croisée des opportunités et des menaces, fait ressortir que si des conditions favorables à la création d'emploi des jeunes existent tant au plan national qu'international, les risques sur la Stratégie demeurent importants.

En ce qui concerne les opportunités, on peut retenir qu'au niveau national, l'environnement des affaires a connu des améliorations significatives au Sénégal avec des prédispositions favorables (cahier des investisseurs dans différents secteurs, le doing business, facilités foncières, etc.). Par ailleurs, les progrès spécifiques dans la mise en œuvre des différentes politiques économiques, sociales et de bonne gouvernance ont créé les bases d'un meilleur épanouissement des actions de promotion de l'Emploi des jeunes. Sur le plan international, les politiques communautaires et les différentes initiatives des partenaires au développement, les Financements Verts, les Crédits Carbone constituent des opportunités pour promouvoir l'Emploi des jeunes.

Les menaces mises en exergue par l'analyse AFOM subsistent tant au niveau national qu'international. Au plan national, les mécanismes de répartition des ressources demeurent déséquilibrés, car n'intégrant pas assez les besoins des nécessaires à une détection et une exploitation des niches d'emploi. Au niveau international, la faible efficacité des politiques communautaires et le déséquilibre des échanges internationaux défavorable aux pays comme le Sénégal ainsi que l'inefficacité de l'aide publique au développement traduisent également des menaces évidentes.

Remerciements

Le Président du Comité scientifique, Mor Talla KANE (CNES), tient à remercier pour leur soutien et leurs contributions Aminata TOURE, Premier ministre ; Benoit SAMBOU, Ministre de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs Civiques et tous les Gouverneurs des quatorze du Sénégal qui ont organisés les foras régionaux sur l'emplois des jeunes.

Les membres du Comité scientifique : Aliou FAYE, 1^e Vice Président (CEPOD); Ibrahima WADE 2^e Vice Président (Secrétariat Permanent/SCA), Papa AMAR (APIX), Ousmane Sy NDIAYE (UNACOIS), Mbaye SARR (ROME), Yaya DIENG Rapporteur (Direction de l'Emploi); Marie Sèye SECK (Direction de l'Emploi); (Aliou SOW (CNJS); Samba SOUMARE (*Sasoura Com&C*); Ibrahima DEME (*Gie Madiatix*); Mme Aminata Ba SAMATEY (Direction de l'Emploi); Youssapha DIOP (CNES); Arouna TOURE (Direction de l'Emploi); Youssouph DIEDHIOU (Direction de l'Emploi); Mme Bathily Rama DABO (Direction de l'Emploi); Mme Coumba Thiaw SOW (Direction de l'Emploi); Mme DIEYE Marième SATHIE (Direction de l'Emploi); Mamadou Salif SOW (Président APEJEC); Mandiaye NDIAYE (APEJEC); Chérif Assane GNING (APEJEC); Cheikh GOUMBALA (DASP/MEF); Marième DIOP (SGNG UNACOIS JAPPO); Aliou NDIAYE (MEDS); Abdou SALL (ANIDA); Ousmane DIENG (MEDS); El H Malick SARR (ANIDA); Djiby PAM (Direction Social APIGAS); Mamadou FALL (Collectif des Cadres du Diaspora); Babacar SAMBE (FNPI); Dominique DIOUSSE (Direction des relations de Travail DGTSS); Dramane HAIDARA (BIT); Marième TOURE THIAM (UNESCO BREDa); Amadou NDOYE (UNESCO BREDa); Couty FALL (PNUD); Laty NDOYE (UNFPA); Marième KANE (Direction de l'Emploi); Cheikh Tidiane GUEYE (UNACOIS JAPPO); Galaye CISSE (APIX); Ousmane WADE (APIX); Asta Seck SENE (Collectif des Cadres Diaspora); Moustapha Kaly DIOUF (GYIN); Talibatou SIDIBE (OIM); Joséphine KANE (ADEPME); Pape Mamadou GAYE (MPA/CNES); EL Hadji Abou GUEYE (Réseau national des jeunes entrepreneurs); Yayha FALL (Solucia Business et Management Consulting); Cheikh NDAO (Direction de l'Emploi); Brama DIOP (Service Formation /MATCL); Mor KHoudia GUEYE (DVA-Ministère du Sport); Abibou SANE (Ministère de l'environnement); Diène FAYE (APEJEC); Modou Niang (DFP/MFPAA); Gora BEYE (UCSPE/MEF); Aissatou NDIAYE GUEYE (Direction Promotion Habitat Social); Mariama COULIBALY (AFI/UE); Amadou SOW (REJEAO/SENEGAL); Pr François Joseph CABRAL (FASEG/UCAD, CRES).

Le Comité de rédaction : Pr François Joseph CABRAL (FASEG/UCAD, CRES), Yaya DIENG (Direction de l'emploi), Arona Touré (Direction de l'emploi), Dieynaba Sakho (CEPOD), Madaniou DIEME (CEPOD).

Les points focaux des ministères : Michel FAYE, MFPAA/DEP; Sanoussi DIAKITE, Directeur ONFP; Mme Bitilokho NDIAYE, MCTE, Cheikh Saidbou SEYE, ME/CT Monsieur Diombass DIAW, Ministère de l'Energie; Babacar GUEYE, Ministère de l'Hydraulique; Ahmed Tidiane DIA, MPBG/CT2, Mody NDIAYE, MPBG/Chef Cabinet; Issa SOW, MPBG/Attaché Cabinet, Mme Betty BA, MPBG/Secrétaire particuliere; Thiané SANE, Ministère du Tourisme; Makhtar GUISSÉ (SONATEL); Mme TISSEIRA (Ministère du Commerce); Babacar GUEYE (Ministère Hydraulique); Mme Ramatoulaye NIANG BENGUE (Ministère Tourisme et des Loisirs); Mme Josephine NDOYE GUEYE (MAESE); Ibrahima GUEYE (SG/MESR); Magor MBAYE (DOUANES).

Les participants à l'atelier organisé à SAVANNA

Aliou FAYE (CEPOD), Dominique DIOUSSE (*MFPTRI/DGTSS/DRTOP*), Ibra BA (*DAGE/MCISI*), Yahya FALL (*SOLUCIA BUSINERS AND MANAGEMENTCONSULTING*), Pierre C. NGARAMBE (*P/C CCIAD*), Maodo FALL (APEJEC), Fatou Soce NDIAYE (AFI/UE), Nathalie DIOUF (CPCEPP/MCISI), Ibra MBAYE (*ADEPME*), Cheikh AMADOU, Tidiane DIAGNE (*APBEF*), Dienaba SAKHO (*CEPOD*), Galaye CISSE (*APIX/DEA*), Idy SOW (*DIRECTION DE L'EMPLOI*), Marieme Sathie DIEYE (*DIRECTION DE L'EMPLOI*), Ibrahima CISSE Cissé (FNPJ), Ndéné DIAGNE (APEJEC), Noumousara DIALLO (MJES), Youssouph DIEDHIOU (DE/MJEPVC), Yaya DIENG (DE/MJEPVC), Moustapha DIOP (Jokkolabs/onepoint), Mamadou FALL (Pdt Collectif des Cadres), Yahya FALL (Solucia Business), Abdoulaye FAYE (ADEPME), Balla GADIAGA (APEJEC), Cheikh GOUMBALA (DASP/MEF), Maguatte Fall GUEYE (RENCJES), Joséphine KANE (ADEPME), Fatou Gallo NDIAYE (Maison C. Douta Seck), Ousmane NDIAYE (FNPJ), Ousmane Sy NDIAYE (Unacois), Mame Diarra SECK (APEJEC), Reine Marie SINE (APEJEC), Samba SQUARE (SCC), Mamadou Salif SOW (PDT APEJEC), Fatoumata THIAM (ADEPME), Ibrahima DIAGNE (Etudiant), Aliou DIOUF MBALLO (Global Youth Inn), Abdoulaye TOP (Ministère de la culture), Ousmane GUEYE (Etudiant), Alphonse S DIONE (Etudiant), Mamadou NDIAYE (Consultant Micro finance Free Lance), Mamadou ciré CISSE (Acteur culturel), Rokhy KEBE (DE), Joséphine Ndoye GUEYE (MAESE/DAPECT), Ibrahima BADJI (APEJE/Etudiant en DSC), Ibrahima DEME (Gie Médiatix), Omar SALL (Plateforme, Arts&Cultures), Seydou Ndoye (Exode urbain), Ababacar Laye SEC (Exode urbain), Samba SOUMARE (Sasoura Communications&Consulting), Ibrahima WADE (SCA), Babacar DIOUF (ANEJ), Fatou THIAM (SCA), Ibrahima Kalil NDIAYE (SCA), Mme SAMATEY Aminata Ba (*SMO/DE*), Elisabeth Laurentine P DIOUF (APEJEC), Mbaye SAR (*ROAME /CNES*), Awa Diallo FALL (*BNSTP-S*), Mamadou SOW (Trade Point), Mme Ramatoulaye Dabo BATHILY (DE), Zorobabel Malou (*APEJEC*), Thiané SANE (*DEP/MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS*), Honoré Gilbert NGOM (*DFP/MFPAA*), Ibra BA (*DAGE/COMMERCE*), Mamadou Sangaré (*ASN*), Dicko DIAW (*APEJEC*), Dieng LAKH (Ministère Tourisme et Loisirs), Mame Bobo Vilane (DPHS), Ibrahima THIAM (CNES), Ahmed Sakhir NDIAYE (CNOSP), Mme Suzane Tisseira (Cab/MCISI), Abdoulaye MBAYE (*ITA*), Aminata FAYE (APEJEC), Abdourahmane KANE (*Vision Guediawaye*), Khassim NIANG (ANAMO), Mouhamadou Bachir DIENE (Synergie OSC de la banlieue), Mme Mounina SIDIBE SALL (CRADES /MCISI), Mamadou MBAYE (CIGA /Collectif de la Banlieue), Mouhamadou DIEYE (*MCISI/CT*), Autino Muriel (Handicap international), Samba BEYE (*Vision Guediawaye*), Mme Moumina Sidibé SALL (*MCISI/CRADES*), Alioune DIA (*SP/SCA*), Moustapha Waly DIOUF (Global Youth Innovation Network), Mme SOW Mame Coumba THIAW (*DE*), Cheikh Saadbou SEYE (*Ministère Elevage /CT*), Ousseynou LAGNAN E (*Consultant BDS*), Samba SOUMARE (SCC), Colonel Birahim NDAO (*ARSM*), Boubacar DIOP (*RENCJES*), Issa SOW (*Ministère Bonne Gouvernance*), Ndéye Dibor NGOM (*DAPSA/MAER*), Abdou SALL (ANIDA), Zoubeirou GUEYE (*MEDD/DFVP*), Mamadou Salla (A.I.S.E.D), Moustapha KEBE (FSS/REMIDEV), Ndéye Maty NDOYE, Haby SARR (USE), Mbaye SENE (GRAIDE), Yatma FALL (HANDICAP), Ibrahima DIONE (ONG CONCEPT), Arona Touré (Direction de l'emploi), François Joseph CABRAL (FASEG/UCAD, CRES), Yao KOUAME (BIT).